REVUE AFRICAINE

VOLUME 34 ANNÉE 1890

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1890

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

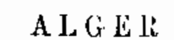
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DES SOUSCRIPTIONS
DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT D'ALGER



TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE



ALGER
ADOLPHE JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

1890



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

NOTES CHRONOLOGIQUES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE L'OCCUPATION FRANÇAISE

DANS LA RÉGION D'AUMALE

1845-1887

(Suite. — Voir les nos 190 et 195).

1861. — La paix ne fut point troublée dans la subdivision pendant l'année 1861.

Au mois de mai, les Adaoura propagèrent dans le pays des bruits relatifs à une attaque de 200 cavaliers des Oulad-Nayl contre le poste de Djelfa, mais l'annonce de cette échauffourée laissa les indigènes de la subdivision fort indifférents.

Toutefois, comme les Adaoura avaient annoncé le fait avant qu'il ne se fût produit, l'attention du commandant fut appelée sur ces tribus, où les Khouans de l'ordre de Si Abderrahman ben Koberin devenaient nombreux.

Quelques individus obscurs, soi-disant derviches, furent arrêtés.

Pendant ce temps la colonne de cavalerie du colonel de Lascours parcourait le pays arabe et montrait aux indigènes que notre vigilance était toujours en éveil.

On reprit en 1861 dans les tribus les essais de nouvelles cultures tentés déjà les années précédentes. On s'occupa particulièrement du coton, de l'olivier et des pommes de terre.

Au mois d'août, un prêtre, M. l'abbé Taillefer, réputé pour ses connaissances agricoles, parcourut en expert les tribus des Arib de l'Ouennougha et les Oulad-Driss pour signaler les points les plus propres aux nouvelles cultures et particulières à celle de la vigne.

Les opérations du cantonnement des Oulad-Bellil se poursuivaient dans la région de Bouïra : les travaux préliminaires furent terminés au mois de juin, l'application en fut faite sur le terrain au mois de novembre.

En juin, une école kabyle fut créée à Beni-Mansour.

Les maisons de commandements de Chellala furent entièrement terminées et le génie acheva dans les Oulad-Driss le barrage de l'Oued-Chib.

Au mois d'octobre, les goums de la subdivision, conduits par le chef du bureau arabe, se rendirent à Alger pour les courses.

Ces fêtes se célébraient à cette époque avec beaucoup d'éclat ; elles étaient très suivies des indigènes et attiraient à Alger tout ce qu'il y avait de notabilités dans la province.

C'est en octobre que se répandit dans les tribus la nouvelle de la prise du Chérif Mohammed ben Abdallah, l'ancien agitateur de Laghouat — elle y produisit un effet favorable à notre domination (1).

1862. — Nous avons peu de choses à dire sur l'année 1862. La situation politique de la subdivision fut constamment satisfaisante, aucun fait remarquable ne se produisit.

(1) Mohammed ben Abdallah fut pris au mois de septembre 1861 dans le Sahara de Laghouat par une troupe de 200 cavaliers commandés par Bou Beker, fils de Si Hamza. — Mohammed ben Abdallah fut transporté en France et détenu à Perpignan. — Il obtint ultérieurement d'être interné dans la province de Constantine.

Au mois de juin un marabout des Oulad-Sidi-Aïssa, nommé El Hadjel bel Hout, qui parcourait les tribus en annonçant la fin de notre domination, fut bientôt saisi par le caïd des Oulad-Ferha, traduit devant la commission disciplinaire et condamné à un an de prison.

A la même époque un boucher européen d'Aumale, le sieur Vaissières, qui s'était rendu à Msila pour y faire des achats de bétail, fut assassiné, en revenant à Aumale, dans les montagnes de Tirzaz sur le territoire des Oulad-Sidi-Hadjerès. Plusieurs indigènes furent mis en état d'arrestation.

L'année 1862 fut dure pour les indigènes : les récoltes, mauvaises dans le Tell, furent presque nulles dans les tribus des hauts plateaux. La misère était générale et l'administration dut venir en aide aux populations pour assurer les ensemencements de la campagne agricole 1862-1863.

Les essais de cultures de la pomme de terre, du coton, de l'olivier et de la vigne se poursuivaient néanmoins et donnaient quelques résultats.

On appliquait toujours le cantonnement aux tribus des Arib et chez les Oulad-Ferha.

Dans les Oulad-Driss le service du génie travaillait au barrage de l'Oued-Djenan.

1863. — L'évènement principal de l'année 1863 est la promulgation de la lettre manifeste de l'empereur Napoléon III annonçant que le projet de cantonnement des tribus était abandonné et que la constitution de la propriété allait être entreprise.

Peu après (le 22 avril), le sénatus-consulte était publié (1).

(1) Les opérations du sénatus-consulte devaient se diviser en trois parties :

Un pareil travail ne comporte pas de notre part l'appréciation de cet acte important si diversement jugé; mais il convient de rendre compte de l'effet qu'il produisit sur l'esprit des indigènes de la subdivision d'Aumale.

Toutes les dispositions du sénatus-consulte découlent de ce principe : « Les tribus sont propriétaires du sol qu'elles occupent. »

On comprend avec quelle joie les Arabes, dont les droits sur les terres qu'ils occupaient étaient très discutés, et, en certains points, assurément discutables, virent consacrer par un acte législatif leur droit de propriété.

C'était la certitude de l'avenir, remplaçant les justes inquiétudes soulevées par les mesures de refoulement, la jouissance assurée au lieu de la jouissance précaire. De par le sénatus-consulte, d'usufruitiers toujours menacés d'éviction, les indigènes devenaient propriétaires.

Aussi les Arabes, qui cependant se seraient certainement soumis à un cantonnement méthodique et mesuré, se voyant désormais à l'abri de cette mesure dont le caractère vexatoire n'a pas besoin d'être démontré, éprouvèrent-ils une satisfaction profonde. Il était dans la nature des choses que l'impression fut plus vive et plus durable chez les laboureurs des tribus telliennes que chez les pasteurs des hauts plateaux. Nous verrons en effet ceux-ci ne pas hésiter à prendre l'année suivante une attitude hostile à la France.

Le calme régna dans le pays pendant toute l'année;

1° Reconnaissance du territoire occupé par la tribu : ce territoire délimité était déclaré propriété de la tribu;

2° Partage du territoire de la tribu entre les différentes fractions et délimitation du territoire de chaque fraction;

3° Répartition entre les individus du territoire de leur fraction, c'est-à-dire constitution de la propriété.

Les deux premières opérations furent commencées; mais un arrêté du commissaire extraordinaire de la République les suspendit en 1870, la 3e partie ne put être commencée nulle part. On a repris en 1888 la 1re partie des opérations. (Délimitation du territoire des tribus).

mais la misère régnait aussi. — Les vols furent extrêmement nombreux.

Au mois de mars on signala officiellement plusieurs décès occasionnés par le dénuement uni, disent les rapports, aux fatigues du Rhamadan.

Mais combien de malheureux ne durent-ils pas, dans les 52 tribus dont se composait alors le cercle d'Aumale, périr obscurément à la suite des longues privations qu'ils avaient endurées.

Heureusement la récolte fut bonne, et, à la fin de l'année, la situation s'améliora (1).

Au mois de mai, quelques troubles se produisirent sur les marchés, notamment sur celui de Bouïra, où il y eut une rixe entre Arabes et Kabyles.

Ces désordres insignifiants ne tenaient à aucune cause politique et furent promptement apaisés.

En juillet, plusieurs secousses de tremblement de terre furent ressenties dans le cercle — elles furent surtout violentes le 18 pendant la nuit — il n'y eut aucun accident à déplorer.

Le 8 septembre, nouvelle secousse sans accident.

Au mois d'octobre, le caïd Hamoud des Adaoura saisit, aux cours d'une perquisition, un faux cachet en plomb, au nom de Yahya ben Arrouz, ancien cadi, alors Bach Adel de la 22me circonscription.

Plusieurs actes revêtus de ce faux cachet furent découverts. Il en fut trouvé notamment entre les mains du caïd des Oulad-Sidi-Hadjerès.

Cette affaire, dont il sera reparlé plus loin, donna lieu à une longue et laborieuse instruction.

En 1863, une école arabe-française fut construite à Beni-Mansour.

(1) Au mois d'avril de cette année, un arabe des Oulad-Mahia, d'Aïn-Tiziret, voulant soigner ses deux enfants malades leur administra une potion composée d'ail, de goudron et de poivre noir. Les deux malheureux enfants en moururent. Ce fait prouve où en était la thérapeutique des Arabes en 1863.

Le Génie construisit aussi en pays Arabe les fontaines d'Amrès, tribu des Oulad-Abdallah et d'El-Hadjel dans les Sellamat.

Ces utiles travaux furent terminés dans les premiers mois de 1864.

Ces deux fontaines, réparées en 1885, rendent encore les plus grands services aux indigènes du Sud.

1864. — La paix la plus profonde régnait dans la subdivision d'Aumale quand commença l'année 1864 et rien ne faisait présager une insurrection prochaine. Cependant, dès le mois de mars, la défection de Si Sliman ben Hamza et des Oulad-Sidi-Cheik était connue des indigènes. Bien que les récits des événements dont le Sud de la province d'Oran était le théatre fussent colportés dans les tribus, ils n'y avaient encore occasionné aucune effervescence.

Le commandement put lever sans difficulté un goum de 230 cavaliers destiné à se joindre aux colonnes dont le général Yusuf allait prendre le commandement dans la subdivision de Médéa. Ce fut aussi la subdivision d'Aumale qui fournit à ces colonnes une grande partie de leurs bêtes de somme.

Toutefois, les bruits d'insurrection générale du Sud qui couraient avec persistance parmi les Arabes ne pouvaient marquer de jeter à la longue de l'inquiétude et de l'irrésolution dans leur esprit.

Ces dispositions fâcheuses ne firent que s'accentuer de jour en jour, et, au mois d'août, l'attitude de plusieurs tribus donnait des appréhensions que l'événement devait justifier.

Le 13 août un certain nombre de tribus du cercle de Boghar : Les Mouïadat, les Oulad-Mokhtar Chéraga, les Rahman et d'autres encore, l'ex-agha Bou Dissa (1) à leur tête, font défection et se retirent vers le Sahara, menacées qu'elles sont par la colonne en formation à Ksar Boghari. Le 16 août, le général Doëns prend le commandement de cette colonne.

(1) Bou Dissa était fils de Ben Aouda El Moktari, personnage des Oulad-Mokhtar qui commandait cette importante tribu lors de l'occupation de Médéa. Bou Dissa lui-même avait été investi des fonctions d'agha des Oulad-Mokhtar ; mais, à la suite d'une razzia exécutée par lui en 1863, en pleine paix, il fut révoqué, traduit devant une commission disciplinaire et condamné à un an de prison. — Il subit six mois de sa peine au pénitencier d'Aïn-Si-Belgassem près d'Aumale, et fut ensuite gracié. — Très brillant cavalier, très connu et apprécié des anciens généraux d'Afrique il combattit avec nous au début de l'insurrection de 1864 comme chef des goums des Larbâa. Mais, après la défection de ces derniers, il changea brusquement de parti et entraina sa tribu dans la révolte. Bou Dissa fut tué en mars 1865 par les Oulad Zian, tribu de Laghouat, nouvellement soumise et qu'il voulait châtier. Bou Dissa est resté aux yeux des indigènes du cercle d'Aumale le vrai chef de l'insurrection de 1864, dans le pays. Ils nomment en effet communément l'année 1864 am Bou Dissa — l'année de Bou Dissa.

Pour maintenir dans le devoir les Adaoura sourdement agités, le chef du bureau arabe intérimaire d'Aumale (capitaine Migneret), occupe le point de Chellala avec 30 cavaliers fidèles de la tribu et 50 goumiers des Oulad-Driss.

La défection de l'ex-agha Bou Dissa, personnage célèbre, avait fait beaucoup d'impression sur les indigènes du pays.

Les Sellamat, Oulad-Sidi-Aïssa, Oulad-Sidi-Hadjerès et Oulad-Ali-ben-Daoud, très indécis, remontèrent néanmoins vers le Nord et se placèrent, selon l'ordre donné par l'autorité d'Aumale, sur la ligne jalonnée par les montagnes de Naga, Djebel-Abdallah, Djebel-Amrès et Djebel-Mehazzem. Elles étaient à l'abri des coups de main des insurgés et par suite moins portées à faire cause commune avec eux.

Mais la cause déterminante de la défection plus ou moins ouverte des tribus du Sud de la subdivision d'Aumale fut la nouvelle de l'insurrection des Oulad-Mahdi du Hodna, des Oulad-Ameur et Oulad-Ferradj de Bou-Saâda.

Le 15 septembre, des nefra se produisaient sur les marchés des Oulad-M'Sellem et des Adaoura. — Le 17, les fractions Oulad-Si-Yahya-ben-Aïssa et Oulad-Si-Mouffoq de la tribu des Oulad-Sidi-Aïssa (1), une partie des Oulad-Djedi, la moitié des Medafra et tous les Oulad-Retima de la tribu des Sellamat ainsi que plusieurs tentes des Oulad-Sidi-Hadjerès, sourdes à la voix des caïds de ces tribus, s'enfuirent brusquement vers le Sud et s'établirent en expectative sur l'Oued-El-Ham, attendant l'occasion de se joindre aux insurgés.

Déjà, à la suite de la défection des Oulad-Mokhtar, des Oulad-Mahdi et des Oulad-Ferradj, le goum commandé dans les Adaoura par le chef du bureau arabe avait dû se retirer pour prendre position au caravansérail de Sidi-Aïssa où se réunirent 200 chevaux et 100 fantassins Kabyles.

Mais le goum ayant été bientôt licencié par ordre de l'autorité supérieure, il ne restait plus le 17 septembre à Sidi-Aïssa que 100 cavaliers sous les ordres de l'agha des Arib Yahya ben Ferhat.

Les caïds Chellali ben Doussen des Sellamat et Zouaoui ben Messaoud des Oulad-Sidi-Hadjerès s'étaient retirés, avec les tentes restées fidèles, au pied des contreforts sud du Dira, à Zeboudja.

Les esprits étaient dans un tel état de fermentation aux Adaoura que les caïds Hamoud ben El Hadj Ahmed et Mohammed ben Si Ahmed Ouled bou Mezrag avaient dû se retirer à Aumale, après le départ du goum de Chellala, et les Adaoura n'étaient plus commandés que par leurs cheiks.

Dès le 18 septembre, le commandant d'Aumale avait fait d'inutiles instances auprès des tentes fugitives pour les ramener sous l'autorité de leurs caïds; cependant les Oulad-Sidi-Hadjerès étaient revenus pour la plupart

(1) Ces fractions sont actuellement fondues : la 1re dans les Oulad-Si-Taïeb, la 2me dans les Oulad-Si-Ahmed.

vers le Nord dans les campements qui leur avaient été assignés aux Oulad-M'sellem ; par contre, il ne restait plus que 50 tentes fidèles des Sellamat, sous les ordres du caïd Chellali et du cheikh Bou Neidja des Oulad-Ali, les 187 autres étaient le 18 au sud du Djebel-Naga, le 19 plus au sud à El-Bouzidia, et, enfin, le 20, après avoir pillé les silos du caïd, elles avaient fait leur jonction avec les Oulad-Mahdi et les révoltés de Bou-Saâda à Oglet-el-Beïda, près du Zahrèz-Chergui.

En même temps, le fils de Yahya ben Abdi, Si Latrech, caïd des caïds du Dira inférieur, originaire des Oulad-Abdallah faisait défection avec le cadi Yahya ben Rabah en entraînant la moitié de la tribu (59 tentes), et, suivant les Sellamat, allait rejoindre les insurgés à Oglet-el-Beïda.

Les Oulad-Sidi-Aïssa, en partie décidés à la fuite, s'étaient divisés en deux groupes : l'un, formé des tentes fidèles, était resté au nord du Djebel-Naga avec le caïd ; l'autre groupe, cédant aux conseils du caïd des caïds Latreuch ben Yahya, de Mohammed ben Ouadad, caïd révoqué de la tribu des Oulad-Sidi-Moussa, et de l'ancien caïd révoqué de la tribu Mohammed ben Messaoud, s'était installé, ainsi que nous l'avons vu, sur l'Oued-el-Ham, à Bou-Merika. Il y avait là 20 tentes des Oulad-Moufoq, sauf leur cheik Aïssa ben Bouhari qui était resté fidèle, 40 tentes des Oulad-Si-Hamed, sauf encore le cheik Ali-ben-Mohammed et la fraction entière des Beni-Hamid. Auprès d'eux se trouvaient tous les Oulad-Ali-ben-Daoud très travaillés par les émissaires des insurgés et encore indécis. Comme d'ailleurs ils étaient là sur leur territoire habituel, ils ne pouvaient être considérés comme insurgés ; toutefois ils faisaient la sourde oreille aux ordres donnés pour remonter vers le Nord.

Le rassemblement ainsi formé sur l'Oued-el-Ham était de plus de 300 tentes.

Le 29 septembre, un groupe de dissidents des Oulad-Sidi-Aïssa, Sellamat, Oulad-Abdallah, tenta une razzia

sur les fractions restées fidèles ; mais le goum placé à Sidi-Aïssa eut le temps d'accourir et les pillards furent repoussés.

Le samedi, 1er octobre, tout le rassemblement installé sur l'Oued-el-Ham, à Bou-Merika, quitta sa position pour se porter à Feid-Djemel, sur la limite des Oulad-Mokhtar du cercle de Boghar.

De là ces insoumis envoyèrent huit cavaliers conduits par le cheikh Bou Ras (1) des Oulad-Ali-ben-Daoud et le nommé Mohammed ben Embareck des Oulad-Sidi-Aïssa, pour s'entendre avec les dissidents des Oulad-Mahdi et ceux du cercle d'Aumale qui s'étaienl joints à ces derniers et qui se trouvaient à Medjedel, dans le cercle de Bou-Saâda.

Ces émissaires devaient engager les insurgés de Medjedel à protéger la fuite des tentes placées à Feid-Djemel.

Les huit cavaliers arrivèrent le 2 octobre à Medjedel au moment où la colonne du colonel Le Poittevin de La Croix infligeait à Dermel aux rebelles une sérieuse leçon. Le cheikh Bou Ras et un nommé Lakhdar ben Sacri se mêlèrent, dit-on, aux combattants ; mais, à l'issue du combat, ils rebroussèrent chemin et, regagnant en hâte le cercle d'Aumale avec leurs compagnons, ils vinrent annoncer aux Oulad-Sidi-Aïssa et aux Oulad-Ali-ben-Daoud l'insuccès des insurgés. Ceux-ci, pris de peur, se hâtèrent de remonter vers le Nord et de reprendre position au milieu du territoire du cercle, espérant que leur fugue resterait ignorée. Ils s'installèrent dans les parcours d'El-Adjer.

Pendant ce temps un ancien chef des Sellamat insurgé, El Hadj Ahmed ben Ouadah, à la tête de 20 cavaliers, enlevait 23 chameaux aux Oulad-Sidi-Moussa.

Cependant, les révoltés du cercle de Bou-Saâda battus à Dermel s'étaient portés dans le Djebel Sahari. Quant

(1) Il a déjà été question de ce Bou Ras dans les combats de l'Oued-Sahel en 1851. Nous retrouverons encore ce personnage dans la suite.

aux Oulad-Sidi-Aïssa et Oulad-Ali-ben-Daoud, ils s'unirent à quelques tentes des Oulad-Mokhtar pour piller le 3 octobre, au Guetfa, les silos des Oulad-Sidi-Belgassem, fraction restée fidèle. Il y eut là une bagarre entre les tentes soumises et les tentes insurgées.

Les Adaoma accoururent sous prétexte de séparer les combattants ; mais en réalité pour aider au pillage et protéger les dissidents qui revinrent à El-Adjrr avec les grains qu'ils venaient de voler.

Peu de jours après, les Oulad Ali-ben-Daoud, Oulad Mokhtar et Oulad Sidi-Aïssa, convaincus désormais qu'ils ne pourraient tromper l'autorité française sur leurs véritables dispositions, quittèrent le cercle et rejoignirent au Djebel-Sahari les insurgés de Bou-Saâda.

Sur ces entrefaites, le caïd des Oulad-Sidi-Hadjerès s'était rendu dans son pays d'origine, les Adaouras, et faisant des avances à ses anciens ennemis, il cherchait à étendre son influence sur toute la tribu. Il était campé au Sud du Djebel-Afoul et son attitude sembla alors si singulière que le commandement se demandait s'il ne convenait pas de le faire arrêter. Toutefois ce personnage n'ayant commis aucun fait d'hostilité, il ne fut pas donné suite à ce projet.

Cependant, le 7 octobre, les colonnes du colonel Guiomar, du général Liébert et du colonel Margueritte, qui exécutaient les mouvements ordonnés par le général Yusuf, avaient rencontré, cerné et complètement battu près d'Aïn-Malakoff, dans le cercle de Djelfa, les Oulad-Madhi, Oulad-Ameur, Sellamat et Oulad-Abdallah dissidents. Des milliers de chameaux, de moutons et de bœufs étaient restés entre les mains des vainqueurs et les insurgés, refoulés en désordre sur le cercle de Bou-Saâda, où les attendait la colonne de Lacroix, n'avaient qu'à se soumettre.

Les insurgés du cercle d'Aumale le comprirent, et, dès le 12, les Oulad-Ali-ben-Daoud d'abord, les Sellamat et

une partie des Oulad-Abdallah, firent des ouvertures de soumission.

Le 17 octobre, le chef du bureau arabe d'Aumale se rendit au caravansérail de Sidi-Aïssa pour donner l'aman aux tribus et leur en notifier les conditions.

Les Sellamat durent payer une somme de 31,011 francs égale en double de leur impôt zekkat et achour. En outre, ils s'obligèrent à livrer plusieurs otages.

Une somme de 9,500 francs fut immédiatement versée dans la caisse du Receveur des Contributions. Les otages dont les noms suivent furent remis entre nos mains :

Kouïder ben Tsameur, des Oulad-Ali;

Saïd ben Ahmed et Aïssa ben Mohammed ben Ali, des Medafra ;

El Hadj Mohammed ben Youcef, cheik des Oulad Delhoum (1);

Messaoud ben Sliman (2), des Abidat.

Le caïd s'engagea, en outre, à livrer les nommés Berradji ben Ahmed, des Oulad-Delhoum, et Aïssa ben Abdallah, des Medafra, qui, cachés dans le pays, cherchaient à se soustraire aux recherches de l'autorité.

Les Oulad-Ali-ben-Daoud, dont le vieux caïd Tounsi ben Athsman était venu implorer piteusement le pardon, furent contraints de payer une amende de 3,597 francs, dont 1,670 furent immédiatement versés, et de livrer comme otage le cheik Bou Ras ben Abdallah et Lakhdar ben Sakri, les combattants de Dermel.

Les Oulad-Abdallah parurent trop pauvres pour qu'il fût possible de leur imposer une amende.

Quant aux Oulad-Sidi-Aïssa dissidents, qui étaient alors au Guetfa, loin de suivre l'exemple des autres tribus, ils s'enfuirent à Besbassi, sur la limite de la subdivision de Médéa, dès qu'ils apprirent l'arrivée au bordj de Sidi Aïssa du chef du bureau arabe.

(1) Aujourd'hui fondus dans les Ouled-Djedi.

(2) Ce dernier s'échappa des mains des cavaliers chargés de sa garde.

Le caïd des caïds du Dira-Inférieur, El-Atreuch ben Yahya ben Abdi, suivi de quelques cavaliers, avait définitivement quitté le pays pour se joindre dans l'Ouest aux Oulad-Sidi-Cheik insurgés (1).

La situation était toujours mauvaise aux Adaoura ; sans caïds, livrés à l'anarchie et au désordre, ils n'obéissaient plus à aucune autorité et, sans quitter leur territoire, ils faisaient cause commune avec les fauteurs de désordre.

La nouvelle de la défection des Oulad-Nayl et de la mort du bach-agha Si Chérif ben El-Arech, tué par les insurgés le 13 octobre dans une escarmouche devant le camp de Djelfa, ne pouvaient qu'accentuer les mauvaises dispositions des Adaoura.

A cette date de nombreuses tentes insoumises des Oulad-Mokhtar de Boghar s'étaient installées au Guetfa, sur le territoire de la subdivision d'Aumale, et, tout en faisant faire à Médéa de menteuses assurances de soumission, entretenaient les Oulad-Sidi-Aïssa dans leurs idées de révolte.

Cependant, le 28 octobre, ces mêmes Oulad-Sidi-Aïssa, lassés de cette existence, firent faire des offres de soumission au général Le Rouxeau de Rosencoat qui commandait alors à Aumale. Ces offres furent accueillies dans les premiers jours de novembre.

Les Oulad-Sidi-Aïssa eurent à payer 27,000 francs et à livrer quatre otages :

Mohamed El-Messaoud ben Mohammed El-M'barek ;

Saâd Es Saoud ben Khadra ;

El-Hadj Abdelouahab ben Sadda ;

Et Belkheir bel Hafsi (2).

(1) Vers la fin de l'année 1864 Latreuch ben Yahya passa en Tunisie. En 1868, complètement ruiné, il fit faire par ses enfants des démarches pour obtenir l'aman et revenir aux Oulad-Abdallah, sa tribu d'origine.

(2) Les deux premiers sont morts, les deux autres existaient encore en juillet 1887.

Les conditions de l'aman furent remplies le 10 octobre ; néanmoins, 80 tentes de cette tribu avaient encore refusé de revenir sur leur territoire ; 40 de ces tentes se trouvaient aux Oulad-Allan, de la subdivision de Médéa, et le reste chez les Oulad-Ameur, de Bou-Saâda. Enfin, quelques individus avaient accompagné Si Latreuch dans sa fuite définitive vers l'Ouest. Une partie des Oulad-Abdallah était encore avec les insurgés et notre autorité était constamment méconnue aux Adaoura.

Le marché de cette tribu avait été interdit depuis plusieurs mois.

Les derniers événements avaient démontré l'importance d'une action plus directe du commandement sur les tribus du sud et les inconvénients de la distance qui séparait ces tribus du chef-lieu. Le général de Rosencoat proposait donc la création d'une annexe à Sidi-Aïssa ; mais il ne fut donné aucune suite à ces projets.

A la fin du mois de décembre, 33 tentes des Oulad-Abdallah (fraction des Oulad-El-Hadj) demandèrent l'aman. Le commandement imposa à cette fraction une amende de 6,084 francs. 26 tentes étaient encore avec les Oulad-Mahdi et les Oulad-Mokhtar, dissidents. Quant aux tribus du nord de la subdivision, elles ne cessèrent, heureusement, de donner, par leur promptitude à exécuter les ordres, des preuves non équivoques de leur fidélité.

Malgré l'insurrection et l'inquiétude des tribus sahariennes, le génie commença dans les derniers mois de l'année la construction du café-poste d'Aïn-el-Hadjel, dans les Sellamat, à mi-chemin d'Aumale à Bou-Saâda.

Au mois d'août, l'administration avait vendu l'immeuble des bains maures, situé dans la ville d'Aumale, à l'angle des rues Combes et du Rempart. Cet établissement avait été construit avec des fonds provenant des centimes additionnels à l'impôt arabe.

1865. — Ainsi, au commencement de 1865, l'insurrection pouvait être considérée comme apaisée dans le cercle d'Aumale. Néanmoins, les tribus du Sud et leurs chefs, plus ou moins compromis dans les derniers évènements, conservaient une attitude embarrassée et quelque peu suspecte.

A la suite des méfaits de toute nature commis par les Adaoura en 1864, une amende de 25,091 fr. 65 leur avait été imposée. A la date du 30 janvier, le commandement de ces tribus avait été renouvelé.

Ahmoud ben El Hadj Ahmed, lieutenant de Spahis, antérieurement caïd des Adaoura-Cheraga fut nommé agha du Dira inférieur en remplacement de Latreuch ben Yahya, passé à l'ennemi.

Malgré sa conduite douteuse dans la période critique qui venait d'être traversée, Zouaoui ben Messaoud fut nommé caïd des caïds des Adaoura avec le commandement direct des Gheraba.

Mohammed ben Ahmed Oulid El Bey Bou Mezrag, antérieurement caïd des Gheraba, passa aux Cheraga et fut placé sous l'autorité de Zouaoui ben Messaoud. Le nommé El Amri ben El Amri fut nommé caïd des Oulad-Si-Hadjerès.

Au mois de février, la nouvelle de la mort de Mohammed ben Hamza, blessé mortellement le 4 février, dans le sud de la division d'Oran, au combat de Garet-Sidi-Cheik et aussi la présence d'une colonne à Aïn-Oussera, rassurèrent les esprits encore indécis, et, dès lors, la masse des indigènes de la subdivision ne s'inquiéta plus des Oulad Sidi Cheik ni de l'insurrection.

Cependant les commissions et sous-commissions destinées à exécuter sur le terrain les opérations prévues par le sénatus-consulte de 1863 se formaient dans la subdivision. Les travaux commencèrent aux Oulad-Bellil, dans la région de Bouïra, et aux Beni-Moussa, sur le revers nord des montagnes qui dominent le village de l'Arba.

Au mois d'avril, plusieurs crimes excitèrent un certain émoi parmi les populations : dans la nuit du 13 au 14 avril, un bach adel des Adaoura, Yaya ben Arrouz, fut victime d'une tentative d'assassinat. Ce magistrat avait été mandé avec un notable du pays chez le juge d'instruction d'Alger pour y être entendu au sujet de la découverte d'un faux cachet, — fait que nous avons eu occasion de mentionner antérieurement. Nos deux témoins devaient partir le lendemain.

Au milieu de la nuit du 13, un indigène s'introduisit nu dans la tente de Ben Arrouz et, à bout portant, lui tira un coup de pistolet dans le côté. Comme cet homme était parent du notable cité à témoignage en même temps que Yahya ben Arrouz, le bruit courut avec persistance en pays arabe que le notable, voulant se défaire de l'autre témoin, avait soudoyé l'assassin. Mais rien ne put être prouvé, et l'inculpé, traduit devant le conseil de guerre, bénéficia d'un acquittement, malgré l'accusation formelle portée contre lui par la victime.

Yahya ben Arrouz, guérit d'ailleurs de sa blessure, se retira dans la subdivision de Médéa et mourut quelque temps après.

Le 23 avril, la femme d'un colon fut assassinée dans la banlieue d'Aumale (territoire civil). Plusieurs indigènes furent mis en état d'arrestation.

Au mois de mai, l'opinion publique s'occupa du voyage en Algérie de l'Empereur Napoléon III.

Débarqué à Alger le 3 mai, l'Empereur quitta l'Algérie le 7 juin après avoir visité les trois provinces. Nombre de chefs de la subdivision d'Aumale se rendirent à Alger pour le voir, et, malgré leur absence simultanée, aucun désordre ne se produisit dans leurs tribus.

A la fin de mai, des bandes de sauterelles furent signalées dans le Sud, sur l'Oued-El-Ham et l'on réquisitionna les populations indigènes voisines pour les détruire.

En juin, des échos lointains des événements du sud oranais parvinrent aux oreilles des arabes de la subdivision. D'après ces bruits, l'entente entre l'ex-agha Bou Dissa et les fils de Si Hamza était compromise, ce qui ne pouvait que refroidir encore le zèle des anciens insurgés de nos tribus du Sud.

Aux Adaoura, des désordres se produisirent le 15 juin sur le marché du jeudi. Quelques tentes de marchands furent pillées. L'instruction à laquelle donna lieu cette nefra porta à croire que ces troubles, prémédités et organisés à l'avance par les partisans d'un indigène influent n'avaient d'autre but que de démontrer la nécessité de la présence de cet indigène dans la tribu.

En effet, ce personnage appelé à Alger, avait ensuite été retenu à Aumale pour laisser le champ libre à l'officier chargé dans les Adaoura de l'enquête relative au crime commis sur la personne de Yahya ben Arrouz, et, comme il avait hâte de revenir dans sa tribu, ses partisans et lui avaient imaginé cette mise en scène qui coûta quelques marchandises aux Mozabites, assidus pourvoyeurs du marché des Adaoura.

Au mois de juillet, un jeune fils de l'ex-caïd des caïds insurgé du Dira inférieur, Latreuch ben Yahya, alors campé à Metlili des Chaâmba, avec les Oulad-Sidi-Cheïk révoltés, s'enfuit de la tente de son père et, après diverses aventures, arriva dans le cercle d'Aumale, aux Oulad-Ali-ben-Daoud, où sa mère s'était retirée.

Le 21 du même mois, deux fragments de bolide tombèrent sur le territoire de la subdivision : l'un aux Oulad-Sidi-Salem, l'autre aux Senhadja ; des échantillons furent envoyés à Alger.

Le 21 août, le cadi de la 27e circonscription (Bouïra), Rabah ben Belgassem, appelé à Aumale pour répondre des accusations portées contre lui par un justiciable, fut assassiné par ses ennemis.

Au mois d'octobre, le colonel Renson, commandant la subdivision, visita les tribus du cercle et constata, de visu, la tranquillité politique dont elles jouissaient. Il fit cependant arrêter deux émissaires des insurgés du Sud-

Ouest, dont la venue dans le pays avait été dénoncée par le cheïk Bou Ras, des Oulad-Ali-ben-Daoud, compromis lui-même, comme il a été dit, dans les évènements de 1864.

A la même époque, un vieillard kabyle, nommé Si Brahim, Mokaddem de l'ordre des Rahmania, s'était rendu à la Koubba de Sidi-Hadjeres, et distribuait l'Ouerd (1) à quelques fidèles.

Dénoncé et menacé d'arrestation, il s'enfuit dans le cèrcle de Bordj-Bou-Arréridj.

Le 13 décembre, quatre indigènes, condamnés à mort pour avoir assassiné des Européens, furent exécutés sur la place du marché d'Aumale.

Pendant l'année 1865, le Génie construisit le réduit du caravansérail de Sidi-Aïssa, termina la fontaine et le café-poste d'Aïn-el-Hadjel, aux Sellamat, ainsi que le bâtiment de la maison des hôtes des Beni-Mansour.

A Aumale, le quartier du train, situé sur l'esplanade d'Isly, fut converti en prison indigène et aménagé pour recevoir les détenus.

1866. — Les premiers mois de l'année de 1866 furent consacrés par l'administration à régulariser les attributions territoriales consenties aux indigènes déplacés pour les besoins de la colonisation. Les opérations du sénatus-consulte, qui devaient aboutir à la constitution de la propriété, étaient alors le sujet des conversations et des préoccupations des indigènes, notamment des Arib et de la région de l'Oued-Mamora.

Le 14 février, le commandement des Oulad-Ali-ben-Daoud fut renouvelé ; au vieux caïd Tounsi ben Atsmane succéda son fils Ali. Quelques jours après Tounsi ben Atsmane mourait de vieillesse.

De nombreuses tentes des Sahary, originaires du cercle de Djelfa et qui s'entêtaient à résider dans la subdivision d'Aumale furent expulsées à cette époque.

(1) Distribuer l'Ouerd : Recruter des affiliés.

Au mois de mars furent constituées en vue des opérations du sénatus-consulte, les djemaâ des Beni-Amar, des Oulad-Driss, Oulad-Ferha, Oulad-Meriem et Oulad-bou-Arif. On s'occupa aussi d'apporter plus de régularité à la constatation des actes de l'état civil des indigènes, restée jusqu'à ce jour si imparfaite.

Vers cette époque se répandit, dans les tribus du Sud, la nouvelle de la mort du célèbre insurgé Bou-Dissa, tué dans une razzia qu'il avait dirigée contre les tribus fidèles du cercle de Laghouat.

Cette nouvelle produisit une certaine impression dans le pays.

Dès le mois de mars, l'esprit des indigènes se détourna des préoccupations nées de l'application du sénatus-consulte pour s'absorber dans des appréhensions d'un caractère plus grave.

Dans les tribus du Sud, la situation matérielle était mauvaise ; les dernières récoltes avaient manqué et une épizootie de bronchite sévissait sur les moutons. Ce fâcheux état de choses empira bientôt par suite d'une invasion de sauterelles ailées venant, disait-on, des régions du M'zab et qui déposèrent leurs œufs dans les tribus de la subdivision, notamment dans les aghaliks des Beni-Sliman et Beni-Djaâd et les tribus montueuses et boisées des environs d'Aumale.

Les indigènes furent employés à la destruction des œufs pendant le mois de mai ; néanmoins, dès le 19 des vols de sauterelles s'abattirent dans les environs d'Aumale et y causèrent de grands dégâts.

Au mois de juin, des éclosions nombreuses de criquets se produisirent dans le Sud de la subdivision et sur le revers du Dira. Des bandes de ces locustes, longues et profondes de plusieurs kilomètres, traversèrent les montagnes et apparurent dans les environs d'Aumale, où leurs colonnes pressées se succédèrent sans interruption (1).

(1) D'après notre expérience personnelle, il y a en Algérie deux sortes de sauterelles dangereuses :

Les efforts des indigènes furent impuissants devant une invasion aussi générale. Les hommes de troupe de la garnison empêchèrent à grand peine les criquets d'envahir complètement la ville; mais les sauterelles ailées qui vinrent ensuite dévorèrent toutes les plantations.

Le 12 juillet, brusquement, toutes les sauterelles qui

1° La grande sauterelle jaune qui vient du Sud, généralement au mois de mai. Elle a environ 7 centimètres de longueur. Nous en avons vu des vols dans le cercle de Téniet-el-Haâd en 1877, mais nous n'avons jamais été appelé à diriger des travaux de destruction de ces sauterelles et il ne nous a pas été donné de suivre ses diverses transformations.

C'est sans doute cette sauterelle qui meurt après l'accouplement et la ponte et dont les œufs ne mettent que 3 semaines à éclore;

2° La deuxième espèce est une sauterelle qui naît généralement vers la fin d'avril, aux premières chaleurs; elle se présente presque immédiatement après la sortie de l'œuf sous l'aspect de poussière de charbon répandue sur le sol, sur les pierres, etc., de près c'est une sorte de petite mouche. Elle grossit assez rapidement, sa couleur devient brune, puis couleur de tabac. A cette période, les criquets, vus en masse, présentent un aspect luisant, huileux, répugnant; puis, des rudiments d'ailes apparaissent, la sauterelle s'allonge et prend une teinte gris-rosé qu'elle garde jusqu'au moment où elle prend son vol. Ce moment arrive environ 5 ou 6 semaines après l'éclosion selon l'état de la température qui arrête ou active le développement des insectes. Les sauterelles arrivées à l'état adulte sont poussées dans des directions diverses par les vents régnants, s'abattent le soir sur terre et déposent leurs œufs généralement sur les hauts plateaux ou les montagnes limitrophes du Tell. On en a vu s'accoupler avant de prendre leur vol. Les œufs provenant de ces sauterelles, pondus généralement en juin, mettent de 9 à 10 mois à éclore.

C'est contre cette sauterelle que nous avons eu à lutter en 1885, 1886, 1887 et 1888.

Cette dernière espèce passe pour plus dangereuse que la grande sauterelle jaune.

Les Arabes appellent les grandes sauterelles Djeraa-el-Arbi. Selon les contrées ils donnent différents surnoms à la petite, comme par exemple : Bou-Drissa, Bou-Merid, Adami, etc.

Le surnom de Bou-Merid (la malade) est donné au criquet parce qu'il semble se traîner comme un malade. L'appellation Adami vient de ce que le criquet met 9 mois à éclore comme les fils d'Adam.

s'étaient abbattues sur Aumale s'envolèrent et disparurent.

Pour comble de malheur, des orages épouvantables éclatèrent dans le Sud, des grêlons de la grosseur de petits œufs de poule causèrent la mort de nombreuses têtes de bétail. L'Oued-el-Ham, grossi par des pluies diluviennes sortit de son lit, déborda dans la plaine et enleva le peu de moissons que les criquets et la grêle avaient épargné.

En juin et juillet, des bandes de sauterelles ailées complétèrent l'œuvre de destruction : la récolte fut à peu près nulle et la misère devint générale.

Le 8 juillet, un incendie peu considérable se déclara à Guergour, dans les forêts du Dira.

Au mois d'août, les sauterelles avaient disparu; mais le malaise des population se manifesta par des désordres, d'ailleurs sans gravité, sur les marchés des Arib et des Oulad-M'sellem (Beni-Sliman).

En septembre, parvint la nouvelle de la prise, au sud de Tuggurt, par notre khalifa Ali Bey, du chef de l'insurrection du Hodna en 1864, Brahim ben Abdallah ben Bou Aziz (1), ex-caïd des Souama (Oulad-Mahdi).

Les indigènes s'occupèrent un instant de cet événement.

Au mois d'octobre le maréchal de Mac-Mahon, gouverneur général, se rendit à Aumale.

Une pluie abondante étant tombée à son arrivée et à son départ, les indigènes ne manquèrent pas de considérer cette coïncidence comme un marque de la faveur céleste et ils en rapportèrent tout l'honneur au maré-.

---

(1) Brahim ben Abdallah ben Bou Aziz avait, dit-on, été poussé secrètement à l'insurrection en 1864 par les Oulad-Mokran; pris en 1866 dans le sud de la division de Constantine il fut successivement interné à Corte, à l'île Sainte-Marguerite, à Sidi-Ferruch et, enfin en 1872, autorisé à résider à Alger. En 1873, il obtint de se fixer dans le cercle de Médéa, et, en 1876, il put enfin s'installer à proximité de son pays dans le cercle de Bou-Saâda, où il est encore.

chal (1). Le 25 octobre, le gouverneur visita le pénitencier d'Aïn-Si-Belgassem.

Un crime horrible fut commis pendant le même mois dans le territoire civil qui avoisinait Aumale : un colon nommé Tellier avait pris le parti de garder son jardin la nuit pour faire la chasse aux maraudeurs. Il fut surpris et assailli par des assassins qui lui coupèrent la gorge. Les coupables furent arrêtés et livrés à la justice.

Enfin cette funeste année 1866 se termina au milieu des alarmes que provoquait l'apparition du choléra à Dra-el-Mizan et dans l'annexe de Beni-Mansour.

En 1866 fut construite aux Oulad-Sidi-Aïssa, au pied des pentes sud du Djebel-Naga, la fontaine d'Aïn-Si-Ahmed.

1867. — L'année 1867 qui porte partout en Algérie le nom « d'année de la misère » mérita dans la subdivision d'Aumale cette triste qualification.

Dès le mois de janvier, des actes de violence et des vols nombreux vinrent témoigner du malaise et du dénuement des indigènes : dans le nord, le choléra continuait son œuvre de destruction.

Il se déclara au mois de février chez les Métennam ; ses progrès furent d'abord assez lents pour devenir terribles en août et septembre. Dans ce dernier mois la mortalité attribuée au choléra dans la subdivision d'Aumale fut de 1133 personnes ; il sévit plus particulièrement dans la région de Bouïra, tribus des Oulad-Bellil, Oulad-El-Aziz et Oued-Berdi.

Au mois de mars, des chantiers avaient été ouverts à Tablat dans le but de procurer des ressources aux indigènes; mais ce palliatif ne donna pas tous les résultats attendus.

Un camp de détenus indigènes avait aussi été installé

(1) Dans ces circonstances les Arabes complimentent leurs hôtes en ces termes : « Ton étrier est vert » c'est-à-dire « ton arrivée fait reverdir la terre ».

à la Mésoubia sur la route d'Alger à Aumale. Il était commandé par le sergent de tirailleurs Moncassin ; la mortalité y fut considérable.

Le 25 septembre, le chef de l'annexe de Beni-Mansour, M. le lieutenant Aucapitaine, officier des plus distingués, succomba au terrible fléau. Ce malheureux officier avait perdu l'avant-veille, au bordj même des Beni-Mansour, sa femme, enlevée aussi par le choléra (1).

Pour comble de malheur les récoltes furent nulles dans le Sud et, dès le mois de mars les criquets (Bou Drissa ou Bou Merad) firent leur apparition dans les tribus des hauts plateaux et spécialement sur la ligne de hauteurs qui court des Oulad-M'sellem aux Adaoura par le djebel Amrès, le djebel Naga et le djebel Afoul. De récentes invasions ont prouvé que ces montagnes sont presque toujours les points choisis par les sauterelles pour y déposer leurs œufs.

Vers le milieu d'avril, des vols de sauterelles s'abattirent à l'Oued-Okris, dans les montagnes de l'Ouennougha et dans les Beni-Mansour.

Cette nouvelle invasion fut toutefois bien moins redoutable que celle de l'année précédente.

Dans ces tristes circonstances, la population indigène fit preuve d'une résignation stoïque et d'une grande prostation morale. C'était écrit, disaient les Arabes, et le plus grand nombre ne cherchaient même pas les moyens d'améliorer leur affreuse situation.

Nombre de gens périrent de besoin ; d'autres s'empoisonnèrent en dévorant toutes sortes d'herbes et de racines.

Devant un désastre aussi général, les secours distribués, les grains avancés par l'administration ou les

(1) M. Aucapitaine et sa femme furent enterrés à côté l'un de l'autre derrière le bordj de Beni-Mansour. On voit près de ces deux tombes celle d'un médecin militaire, M. Sallès, mort la même année du choléra qu'il avait contracté en donnant des soins aux indigènes.

particuliers ne purent que diminuer dans de faibles propositions la gravité du mal.

Le manque d'eau étant venu s'ajouter, dans le sud, aux autres causes de ruine, plusieurs tribus : les Oulad-Sidi-Aïssa, les Sellamat, les Adaoura, furent autorisées au mois de mai à émigrer vers le nord, chez les tribus limitrophes de leur territoire.

Au mois d'avril il se répandit dans le pays kabyle des bruits relatifs à l'existence à la Kelaâ des Beni-Abbès (Constantine) d'un chérif qui devait à la fin du rhamadan lever l'étendard de la révolte.

Ce chérif avait prédit, disait-on, qu'un tremblement de terre épouvantable ne laisserait que des ruines en Algérie.

Il est curieux de remarquer qu'un tremblement de terre se produisit en effet en avril ; toutefois il ne causa aucun dommage.

Enfin, au mois d'octobre, la situation s'améliora quelque peu. Le choléra diminua rapidement d'intensité ; des pluies abondantes rafraîchirent la terre et on put voir avec autant d'étonnement que de joie les indigènes reprendre courage au moment des labours et donner à ces travaux la même extension que les années précédentes.

Malgré la terrible crise que traversait le pays, les opérations du sénatus consulte se poursuivirent dans plusieurs tribus, notamment dans l'Oued-Mamora, les Oulad-Ferha et les Oulad-Driss où les travaux furent commencés.

L'organisation de la justice musulmane fut modifiée en 1867. Le nombre des circonscriptions judiciaires qui était de 16 fut réduit à 10. Nous donnons ci-après cette nouvelle organisation dont nous signalerons, dans la suite de ce travail, les nombreuses modifications ultérieures.

NOMS des CIRCONSCRIPTIONS judiciaires	NUMÉROS	TRIBUS ET DOUARS de la SUBDIVISION D'AUMALE	TRIBUNAUX auxquels ressortissent les circonscriptions
		Tribus	
Bou-Sken.....	18	Ahl-El-Euch, Oulad-M'sellem, Oulad-Ziane, Oulad-Zenim, Oulad-Solthan, Oulad-Thaân.	Alger.
Dechmia.......	19	Oulad-Farah, Oulad-Bou-Arif, Djouab, Oulad-Meriem.	
Oum-Rekifa....	20	Oulad-Driss, Oulad-Si-Moussa, Oulad-Barka, Azel de Mamora.	
Adaoura.......	21	Adaoura-Cheraga, Adaoura-Gheraba.	
Sidi-Aïssa......	22	Oulad-Sidi-Aïssa, Oulad-Ali-ben-Daoud, Oulad-Abdallah, Oulad-Selama, Oulad-Si-Amor, Oulad-Sidi-Hadjerès, Sellamat.	
Oued-Okris	23	Oulad-M'sellem, Beni-Inthacen, Oulad-Salem, Beni-Iddou.	
Bel-Kherroud..	24	Senhadja, Beni-Maned, Oulad-Sidi-Salem; Metennam.	
El-Betham.....	25	*Douar* El-Betham. *Tribus* Beni-bel-Hassen, Cheurfa du Sud, Oulad-Selim.	
Bouira.........	26	*Douar* Oulad-Bellil. *Tribus* Oulad-El-Azziz, Merkalla, Beni-Meddour, Oued-El-Berdi.	
Aïn-Bessem	27	*Douars* Sidi-Zouika, Aïn-Tiziret, Sidi-Khelifa, Aïn-Bessem, Koudiat-El-Amra.	

1868. — Bien que la population indigène de la subdivision d'Aumale ait eu à souffrir mille maux en 1867, elle ne fut pas la plus éprouvée de l'Algérie ; les tribus du Sud elles-mêmes, malgré leurs mauvaises récoltes, furent moins malheureuses que celles des Beni-Djaâd, Oulad-Bellil, Beni-Amar et Beni-Mansour.

Au mois de janvier 1868, le commandement d'Aumale rendait compte à l'autorité supérieure que jusqu'à cette époque on n'avait pu relever avec certitude aucun décès manifestement causé par le manque absolu de nourriture, par la faim, pour dire le mot.

Mais la situation empira dès le mois suivant. Cette période fut la plus terrible pour le pays ; car les ressources étaient alors totalement épuisées, les gens aisés, qui avaient jusqu'à ce moment aidé leurs coreligionnaires, craignant à leur tour pour eux et pour leur famille, ne donnaient plus ; les pauvres, déjà affaiblis par les privations de l'année précédente, en étaient venus au dernier degré de l'épuisement, et l'on vit les Arabes mourir de faim dans les rues de la ville d'Aumale.

Les secours qu'on leur donnait alors arrivaient trop tard ; la constitution de ces faméliques était absolument ruinée ; ils ne pouvaient digérer les aliments qu'on leur présentait.

Le nombre des vagabonds était considérable. Pour porter remède à cette situation, plusieurs mesures importantes furent prises au mois de mars.

Dans chaque tribu, les caïds eurent l'ordre rigoureux de s'opposer par tous les moyens possibles au départ des indigènes dénués de ressources. Ils devaient être retenus et nourris dans leurs tribus et fractions par les soins des djemaâ.

Les vagabonds rencontrés étaient envoyés sur des chantiers où ils étaient nourris, mais contraints à travailler.

200 indigènes (et parmi eux quelques volontaires) furent ainsi employés sur la route d'Aumale à Alger et comme

le pénitencier agricole d'Aïn-Si-Belgassem, dont l'effectif au 11 avril était de 738 détenus, ne pouvait contenir tous les indigènes arrêtés en état de vagabondage qu'on y envoyait journellement, on forma plusieurs camps où ces misérables furent employés et nourris, notamment sur la route d'Aumale à Sétif.

A la fin de mai, le nombre officiel des décès dans la subdivision depuis le 1er janvier, était de 1,692 sur une population d'environ 100,000 âmes (1).

Dès le mois d'avril, les criquets avaient fait leur apparition sur une ligne très étendue allant de la division de Constantine à la limite de la subdivision de Médéa à travers les tribus Oulad-M'sellem, Oulad-Si-Amor, Oulad Sidi-Aïssa, Oulad-Driss et Adaoura.

Les travailleurs indigènes furent répartis sur toute cette ligne pour barrer le passage aux criquets ; le 12me bataillon de chasseurs et un escadron de spahis furent aussi employés aux travaux de destruction.

La droite de la ligne était sous les ordres de l'agha du Dira inférieur Hamoud ben El Hadj Ahmed, la gauche aux ordres du caïd des caïds des Adaoura Zouaoui ben Messaoud.

Les chasseurs du 12e bataillon montrèrent le plus grand zèle et détruisirent d'innombrables quantités d'acridiens.

La récolte fut heureusement belle dans tout le nord de la subdivision ; les tribus du Sud seules, Oulad-Ali-ben-Daoud, Oulad-Sidi-Aïssa, Sellamat, Oulad-Sidi-Hadjerès furent encore déshéritées.

Les tristes événements des deux dernières années avaient montré la nécessité de mettre des grains en réserve quand la récolte est bonne pour ne pas être pris au dépourvu lorsqu'elle manque.

Il fut donc constitué dans chaque tribu des silos de

---

(1) Les statistiques officielles donnèrent 2,263 décès dans la subdivision pour la période 1867-1868 sur une population totale de 102,165 âmes, soit 2,2 pour 100.

réserve. Ces silos entretenus par les versements des particuliers, versements dont il était soigneusement tenu compte, furent mis sous la surveillance des caïds (1).

Animés par cet exemple, les indigènes de certaines tribus, principalement dans les Arib, firent de leur propre initiative quelques approvisionnements de fourrage pour le bétail.

Au mois d'octobre, la situation générale devint meilleure, la crise était passée. Au moment des semailles, l'autorité supérieure envoya 10,000 francs aux tribus du Sud dont les récoltes avaient manqué ; les populations indigènes reprirent courage, et, aux derniers jours de l'année, on put espérer voir enfin le terme de calamités dont nous n'avons pu tracer qu'une faible et rapide esquisse.

Les travaux du sénatus-consulte eurent pour objet en 1868 les Oulad-Sidi-Khalifa, Oulad-Bou-Arib, Oulad-Driss et Beni-Amar.

C'est du mois de novembre 1868 que datent les premiers projets de création du centre de Bouïra.

1869. — Au début de l'année 1869 le commandement eut à se préoccuper de la situation intérieure des Adaoura.

Le jeudi 7 janvier le caïd des Adaoura-Cheraga, Mohammed ben Ahmed Oulid Bou Mezrag, fut attaqué en plein marché par trois jeunes gens appartenant à une des premières familles du pays. Il reçut des coups de bâton et de crosse de fusil et aurait vraisemblablement été tué, si le pistolet qu'un de ses ennemis dirigeait vers lui n'eut raté à deux reprises.

(1) Nous devons à la vérité de constater que ces silos de réserve ne donnèrent pas tous les résultats qu'on en attendait. Nombre de chefs indigènes y trouvèrent la source de profits illicites. Les silos de réserve établis en 1868 par l'administration ont disparu presque partout. Il y a avantage, à notre avis, à remplacer le système des silos de prévoyance par des sociétés communales de secours mutuels et de prêts de grains.

Les agresseurs du caïd des Adaoura-Cheraga furent traduits devant la commission disciplinaire, condamnés et envoyés au pénitencier de Lalla-Aouda près Orléansville.

Au commencement du mois de février parvint dans la subdivision d'Aumale la nouvelle du succès remporté par le colonel de Sonis à Oum-Debdeb, près d'Aïn-Mahdi, dans le cercle de Laghouat sur les contingents insurgés des Oulad-Sidi-Cheik aux ordres de Si Lala et Si Kaddour.

Cette nouvelle ne causa aucune émotion aux Arabes, car ils apprirent en même temps la prise d'arme des insurgés et son insuccès complet.

La lutte habituelle contre les criquets recommença vers le mois d'avril. L'invasion se présentait moins menaçante que les années précédentes : elle exigea néanmoins de sérieux efforts.

Les travaux de destruction prirent fin au mois de juin : les moissons purent être préservées.

La campagne agricole qui, au mois de février, paraissait devoir être rémunératrice pour les cultivateurs, donna en réalité de médiocres résultats à cause des vents desséchants du Sud qui régnèrent pendant le mois de mai.

Les tribus nomades, Oulad-Sidi-Aïssa, Oulad-Abdallah, Oulad-Sidi-Hadjerès, Sellamat, Oulad-Ali-ben-Daoud, privées de récoltes et manquant d'eau durent quitter leur pays désolé et chercher dans les tribus du Tell des régions plus hospitalières. Il se produisit, au mois de juin, un fait assez rare ; personne ne se présenta au marché des Oulad-Sidi-Aïssa qui resta complètement désert.

Sur les exhortations de l'autorité supérieure et à l'aide des semences qu'elle avait fournies, certaines tribus avaient donné une assez grande extension à la culture de la pomme de terre. On espérait de grands résultats de ces tentatives, malheureusement la récolte fut médiocre, et il ne paraît pas que les indigènes aient reconnu

l'excellence de cette culture; car, aujourd'hui, bien rares sont ceux qui s'y adonnent en pays arabe.

Au mois d'août, plusieurs vols de sauterelles furent signalés en divers points et notamment dans les Oulad-Ferha.

Pendant toute cette année, la subdivision ne cessa de jouir d'une paix profonde, et, bien que les populations fussent encore éprouvées et besogneuses on ne vit plus les invasions de vagabonds faméliques qui avaient si tristement caractérisé les dernières années.

Au moment des labours d'hiver, les pluies étant tombées en abondance, chacun se prépara aux travaux des champs avec l'espoir d'avoir enfin une bonne récolte. Le prix des grains augmenta, l'orge se payait 17 fr. l'hectolitre et le blé 27 francs. Quant aux bœufs de labour qui se paient couramment 100 fr. au plus, ils montèrent en pays arabe au prix excessif de 200 et 250 fr. pièce.

Les silos de prévoyance constitués dans chaque tribu donnaient des résultats généralement satisfaisants.

1870. — Le colonel de Sonis avait récemment quitté le commandement du cercle de Laghouat pour prendre celui de la subdivision d'Aumale. Désireux de se rendre compte par lui-même de l'état des Indigènes, il fit, au début de l'année 1870, plusieurs tournées, d'abord dans le Sud, puis dans le Nord de son territoire. Il trouva partout des populations paisibles, mais dut constater combien étaient encore malheureuses les tribus du Sud ruinées par la sécheresse persistante et les désastres des précédentes années.

De nombreux dépôts d'œufs de sauterelles avaient été signalés dans les tribus avoisinant Aumale. Les travaux de destruction qui furent entrepris n'empêchèrent pas une invasion partielle de criquets, qui causèrent quelques dégâts aux environs de la ville. On signala aussi quelques vols de grosses sauterelles jaunes.

L'expédition conduite dans l'Oued-Guir au mois d'avril

par le général de Wimpfen fut connue dans les tribus de la subdivision, mais elle y passa inaperçue. La récolte était généralement belle : les indigènes repoussèrent toute préoccupation autre que celle de leurs intérêts matériels et le pays était absolument calme lorsque, au mois de juillet, la nouvelle de la déclaration de guerre entre la France et la Prusse parvint à Aumale.

Les indigènes accueillirent d'abord cette nouvelle avec une grande indifférence et tous ceux qui se rendaient mieux compte de la gravité de cet évènement partagèrent la confiance de nos nationaux dans l'issue de la lutte engagée.

Cependant, les nouvelles de nos premiers revers ne pouvaient manquer de produire en Algérie une certaine émotion faite, pour beaucoup d'indigènes, d'étonnement et d'inquiétude et, pour les hommes de trouble, de satisfaction et d'espoir.

Dès le mois d'août, en effet, quelques symptômes révèlent cet état particulier de l'esprit des indigènes : déjà le bruit court que nombre de fellahs timorés ensilotent leurs grains dans des endroits écartés, connus d'eux seuls, pour les mettre à l'abri de coups de main ou de réquisitions.

Les tribus du Nord s'occupent d'un marabout qui aurait paru dans les environs de Tizi-Ouzou et qui tiendrait des propos alarmants pour notre domination.

Les Indigènes de la banlieue d'Aumale, mieux renseignés sur nos défaites que ceux des tribus éloignées, tiennent des propos arrogants à nos colons.

Dans la tribu des Oulad-M'Sellem, on signale plusieurs indigènes ayant proféré des paroles hostiles à la France.

M. le sous-lieutenant El Isseri, employé au bureau arabe, est envoyé avec dix spahis dans cette tribu pour procéder à leur arrestation.

Quatorze de ces mécontents sont conduits à Aumale avec un Kabyle qui avait fait de la propagande séditieuse sur le marché de la même tribu.

Aux Oulad-Si-Moussa, les Indigènes tiennent des conciliabules et répètent des bruits malveillants. — L'esprit des Arabes est inquiet.

Bientôt, la nouvelle de la capitulation de Sedan et de la captivité de l'Empereur produit dans les tribus une véritable stupeur.

Le changement de gouvernement et les désordres partiels auxquels il donne lieu, leur paraissent le commencement d'une ère de troubles et de licence.

Les gens paisibles envisagent l'avenir avec inquiétude, les gens de désordre avec l'espoir de satisfaire leurs mauvaises passions.

Cependant le pays est encore calme et la fermentation des esprits latente.

Une souscription ouverte au mois d'octobre pour les blessés français, produit une somme de 18,641 francs.

Il est vrai que les propositions, faites peu après aux goumiers du cercle, de concourir à la défense de la France en s'enrôlant volontairement, produisent une impression pénible.

Les Indigènes y voient la preuve irrécusable de l'anéantissement de nos armées et, dans toute la subdivision il ne se trouve que *quatre* cavaliers volontaires ; encore leur résolution fléchit-elle bientôt et ils montrent fort peu d'empressement quand ils constatent le manque d'enthousiasme de leurs coreligionnaires.

Cependant les Arabes se répètent que les goums des tribus de l'Ouest ont été convoqués et que les Oulad-Sidi-Cheik dissidents ont repris les armes.

Sur ces entrefaites le général de Sonis appelé en France pour exercer un commandement à l'armée de la Loire, quitte la subdivision.

A la même époque le bach-agha de la Medjana, El Hadj Mohammed el Mokrani, s'était rendu à Alger.

Il avait pu constater de ses yeux l'état d'anarchie dans lequel se trouvait alors la capitale algérienne. Il avait pu voir le vieux et vénérable général Walsin Esterhasy

hué et assailli par une foule furieuse, « lie immonde, » composée d'aventuriers et de gens sans aveu de » toutes races et de tous pays, qui violentaient l'opinion » et s'imposaient à la foule, les uns pour s'emparer du » pouvoir, les autres par amour du désordre (1). »

Les indigènes étaient peu accoutumés à voir l'autorité française ainsi avilie, et les chefs de l'armée, qui jusqu'à ce jour avaient détenu cette autorité, impuissants, bafoués et maltraités par la populace.

Ces spectacles devaient porter leurs fruits.

Tandis que des nefra se produisaient sur le marché des Oulad-Allan, du cercle de Boghar, le bach-agha Mokrani traversait la subdivision d'Aumale avec toute sa suite.

Après avoir couché à Tablat, puis laissé, en passant, sa suite chez l'agha des Arib, Mokrani se rendit aux environs d'Aumale et s'arrêta dans le haouch d'un personnage bien connu des Oulad-Dris.

Il y passa 3 jours, s'exerçant au rôle de sultan, et recevant les hommages des principaux personnages indigènes, caïds et cadis de la subdivision.

On sut plus tard que, dans ces conciliabules, le bach-agha de la Medjana avait à peine déguisé ses projets de révolte prochaine, et que son seul but, en s'arrêtant dans la subdivision, avait été de s'assurer du concours de certains chefs et de s'efforcer de préparer les esprits à l'insurrection.

En effet, à peine rentré dans son commandement, Mokrani se rendit, au mois de décembre, dans l'Ouennougha de l'Est, où son frère Ahmed bou Mezrag était caïd. Il y eut là de nouvelles réunions auxquelles assistèrent plusieurs personnages des Oulad-M'sellem et Beni-Inthacen.

On pensa d'abord que le but de ces intrigues était de

---

(1) Achille Fillias. *L'Algérie ancienne et moderne*, Alger, Malleval, 1875.

provoquer le rattachement à son aghalik des tribus de l'Ouennougha passées, en 1850, dans la division d'Alger; mais les évènements de 1871 prouvèrent qu'il ne s'agissait d'autre chose que d'organiser l'insurrection.

1871 (1). — Ainsi, au début de l'année 1871 la paix n'avait pas encore été troublée dans la subdivision d'Aumale; mais les esprits clairvoyants ne pouvaient se méprendre sur les dangers de la situation.

Le 19 janvier une nefra éclata sur le marché des Adaoura. Simulant une panique, les indigènes présents à ce marché s'enfuirent tout à coup, précipitamment, dans toutes les directions.

Au mois de février, ces troubles partiels, avant-coureurs habituels de désordres plus graves, deviennent plus fréquents. On les signale le 11 au marché de Bouïra, le 12 à celui d'Aumale, le 14 aux Oulad-Sidi-Aïssa, le 16 aux Oulad-M'sellem de l'Ouennougha.

On remarque que le vol et le pillage, prétextes habituels de ces sortes d'émeutes, ne sont point la cause des nefra.

Les indigènes ne viennent plus au marché qu'en armes; le bruit court qu'une réunion séditieuse a eu lieu le 11 chez le cadi d'Aïn-Bessem, Ahmed ben Kouider, beau-père de l'agha des Arib. On sut plus tard que cette réunion était provoquée par le passage d'un émissaire du bach agha de la Medjana, porteur de lettres adressées aux personnalités influentes du pays.

L'agha des Arib, le cheikh d'Aïn-Hazem, son frère, le khalifa de ce dernier, des magistrats musulmans et plusieurs notables du pays y assistèrent.

Pour déjouer toutes ces menées et faire acte de vigueur, le commandant de la subdivision envoie le 17 au marché

(1) L'histoire de cette année présente sans doute quelques lacunes, nombre de documents importants, concernant la période de mars à juillet, n'ayant pu être consultés. Nous donnons ici ce que des recherches laborieuses nous ont permis de reconstituer.

des Arib le chef du bureau arabe d'Aumale, escorté de quelques spahis, avec mission de désarmer la foule.

L'opération était commencée, lorsque l'agha intervient, et, d'un ton insolent, déclare au chef du bureau arabe qu'il lui appartient de maintenir l'ordre sur les marchés de son commandement et qu'il ne tolèrera pas que l'on désarme devant lui ses administrés.

Entouré d'une foule manifestement hostile, le chef du bureau arabe est obligé de se retirer, emportant toutefois les armes saisies.

Pour ne pas rester sur cet échec, le colonel Rollet, commandant la subdivision, se porta de sa personne le 24 février au marché des Arib, à la tête d'une troupe suffisante pour faire respecter son autorité.

Il put alors procéder au désarmement des indigènes, et l'agha dut rester impassible spectateur de cette opération.

A la même époque, les tribus du Sud manifestent des symptômes d'agitation, elles font circuler des bruits d'incursion prochaine dans la subdivision des contingents insurgés de Si Hamza. Chacun parle de la défection probable de Mokrani, de la complicité de plusieurs chefs indigènes de la région et de leurs relations avec les Oulad-Mahdi de la division de Constantine.

C'est sur ces entrefaites que M. le lieutenant-colonel Trumelet vint prendre, à la date du 27 février, le commandement de la subdivision d'Aumale.

La garnison de la place se composait alors de 60 zouaves et 40 tirailleurs, sans cadres, pour la plupart hommes de recrue, sans instruction militaire; de 400 mobilisés de la Côte-d'Or, organisés en un bataillon et enfin d'un escadron du 1er régiment de chasseurs d'Afrique composé de jeunes soldats.

Il est vrai que l'autorité militaire d'Alger avait annoncé l'arrivée prochaine de plusieurs escadrons.

Le lendemain du jour où M. le lieutenant-colonel Trumelet avait pris le commandement — pendant la nuit du 28 février au 1er mars — le caravansérail d'El-

Esnam situé sur la route de Bouïra à Beni-Mansour est abandonné par son gardien et par les cavaliers de la remonte qui y étaient en station. Ces cavaliers ramènent leurs étalons à Bouïra.

Le 1er mars, les Beni-Yala tentent d'incendier le caravansérail et le livrent au pillage.

Au moment où ces nouvelles parvenaient à Aumale, le caïd des Oulad-Abdallah annonçait de son côté que, sur l'ordre du bach-agha Mokrani et de Saïd ben bou Daoud, caïd du Hodna, les Juifs et les Européens de M'sila avaient été enlevés de leurs demeures et conduits en captivité par les gens du Hodna.

Il était urgent de prendre des mesures énergiques sous peine de voir l'insurrection se propager dans la subdivision.

Il fallait tout au moins arrêter ses progrès jusqu'à l'arrivée de renforts très instamment demandés et impatiemment attendus.

Le 2 mars, 50 zouaves sont envoyés au caravansérail d'El-Esnam qui est réoccupé. Le chef du bureau arabe procède à l'arrestation de 33 indigènes, compromis dans le pillage du 1er mars, et les ramène le 8 à Aumale.

La garnison du bordj de Beni-Mansour est renforcée par 30 disciplinaires de la 2e compagnie. Les caravansérails de l'Oued-Okris et de Sidi-Aïssa sont occupés chacun par 10 zouaves.

La prompte exécution de ces mesures arrête momentanément tout désordre de ce côté.

Le 5 mars, le lieutenant-colonel Trumelet télégraphie à Alger que, d'après ses renseignements, le bach-agha Mokrani s'est rapproché de la subdivision d'Aumale et est venu camper avec environ 3,000 cavaliers au point de Dra-Meknan.

Les colons des environs d'Aumale manifestent les plus grandes appréhensions et demandent à s'enfermer dans la ville avec leurs familles et tout ce qu'ils peuvent retirer de leurs habitations de la banlieue.

Le commandement s'efforce de les tranquiliser et leur conseille de ne prendre cette détermination qu'à la dernière extrémité, leur rappelant que ce serait livrer au pillage et à la destruction toutes les colonies du voisinage.

Cependant Mokrani, bien que n'ayant pas encore ouvertement levé l'étendard de la révolte, avait chargé son frère Ahmed bou Mezrag de préparer l'insurrection dans l'Ouennougha et les excitations de celui-ci avaient été entendues.

Le 16 mars (1) le caravansérail de l'Oued-Okris est vainement attaqué par les contingents insurgés. Le 18, 100 goumiers d'Aumale commandés par le capitaine Cartairade, chef du bureau arabe, et soutenus par un peloton de chasseurs d'Afrique, avaient été envoyés au secours des défenseurs de l'Oued -Okris et avaient eu, aux environs du bordj, un petit engagement avec les dissidents.

Le 19 eut lieu sur le marché d'Aumale une tentative de nefra qui avorta.

En Kabylie les Mechedalla incendient les gourbis de Tala-Rana.

Le 20 mars, le lieutenant-colonel Trumelet ayant été avisé de la présence de Bou Mezrag aux environs de l'Oued-Okris, forma une colonne légère et se porta audevant des insurgés.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire l'ordre ci-après qui donne sur les événements des 16, 18 et 21 mars, les renseignements les plus précis :

ORDRE DE LA SUBDIVISION

« Félicitations aux troupes de la garnison d'Aumale qui ont pris part aux affaires des 16 et 18 mars 1871 et au combat d'Es-Seroudj, le 21 du même mois.

(1) Cette attaque coïncidait avec le premier acte d'hostilité ouverte commis par Mokrani. — En effet, c'est le 16 que le bach-agha attaqua Bordj-bou-Arréridj. A cette même date le quartier général de la division d'Alger fut transféré à Médéa.

» Le lieutenant-colonel commandant la subdivision et la colonne d'Aumale ne veut point, faisant bon marché de notre gloire, laisser tomber dans l'oubli les actions de guerre par lesquelles les troupes de la colonne légère d'Aumale se sont honorées dans les journées des 16, 18 et 21 mars courant.

» C'est donc avec la plus vive satisfaction qu'il rappellera la belle défense du caravansérail de l'Oued-Okris par une poignée de zouaves du 1er régiment, contre 12 ou 1,500 hommes des contingents d'Ahmed bou Mezrag El Mokrani et les combats des 18 et 21 mars qui l'ont suivie.

G. Bourjade,
Capitaine aux affaires indigènes.

(A suivre.)

LE SAHARA DE L'OUEST

ÉTUDE GÉOGRAPHIQUE SUR L'ADR'AR

ET UNE PARTIE DU

SAHARA OCCIDENTAL

Suite. — Voir le n° 192.

Le cimetière de Khenifissa mérite d'être signalé; dans une plaine de plusieurs hectares de surface, se voient des tombes dont la plupart sont recouvertes de vêtements ou de selles de chameaux. Ce sont les tombes des étrangers que des gens pieux du voisinage ont enterré; pour que les parents des morts, s'ils venaient à passer par là puissent savoir où reposent ceux qu'ils ont perdu, on met sur la tombe les vêtements et les effets reconnaissables du mort. Au milieu du cimetière se trouve une petite maison servant de Kouba, recouverte d'un toit plat et surmonté d'un petit minaret en forme de tronc de pyramide.

Le terrain que l'on parcourt, à partir de l'Oglet Khenifissa, est rocailleux; cependant on y trouve des dépressions à peine sensibles dans lesquelles il y a de beaux pâturages. On coupe de petites lignes de hauteurs généralement rocheuses et sans végétation; les puits sont néanmoins nombreux et contiennent une eau potable et abondante.

On marche deux jours et demi dans ce genre de terrain, puis on traverse pendant une grande journée un pays plat, sablonneux, mais où l'on rencontre quelques rochers noirs émergeant au-dessus des sables. Cette bande sablonneuse, dans laquelle il n'y a pas d'arbres, fait place à la région des Tires que l'on parcourt pendant deux jours. Les puits de ce pays sont très profonds. Quelques-uns atteignent 50 mètres au-dessous du sol. Enfin on arrive aux collines d'Amou Zegzag qui ont une hauteur d'au plus de 80 mètres au-dessus du terrain environnant et dont les formes déchiquetées sont des plus curieuses. Il y a des arbres dans les environs de cette montagne, dont le pied est couvert de pierres roulantes d'un gris terne comme les rochers dont elles proviennent (1).

Il y a des puits très nombreux, aussi bien dans le voisinage d'Amou Zegzag que dans la région qui sépare par une journée de marche cette montagne de l'Adr'ar Setouf.

L'Adr'ar Setouf est un massif montagneux d'environ 60 kilomètres de longueur, dans le sens du Nord au Sud et de 15 à 20 kilomètres d'épaisseur de l'Est à l'Ouest, terminé par trois mamelons à peu près égaux en hauteur et isolés les uns des autres par deux cols assez profonds. On peut passer par ces cols, mais il serait difficile de monter jusqu'au sommet des mamelons formés de grès ou de calcaires.

La partie accessible de la montagne est boisée, mais on ne trouve pas d'eau sur ses flancs. Au pied de son versant Est, coule une petite rivière qui se perd vers le Sud

(1) Le capitaine Vincent a passé dans le voisinage d'Amou Zegzag au mois de mai 1860. Bou El Maghdad signale également ces collines, auprès desquelles il a campé au mois de janvier 1861. Aucun de ces voyageurs n'a donné la signification étrange d'Amou Zegzag. Si ce mot est d'origine arabe, il pourrait signifier : « la montagne où se trouve la fiente des oiseaux. »

dans une Grara. Les environs de l'Adr'ar Setouf (1) ont des pâturages excellents pour les chameaux ; les chèvres et les moutons trouvent dans la montagne des herbages qui leur conviennent. Toute la région comprise entre l'Adr'ar Setouf et Oglet Khenifissa est parcourue aussitôt après les pluies d'automne par de nombreuses tribus venant de l'Oued Draa.

L'Adr'ar Setouf a une hauteur d'à peu près 150 mètres au-dessus des terrains environnants, et du pied de son versant Ouest à la mer, on marche pendant une demie journée pour arriver à une côte rocheuse, bordée de sables (2).

D'Ouadan et de Chingueti à Tichit

Ces deux itinéraires ont une partie commune et ne diffèrent que par la distance qui sépare les villes d'Ouadan et de Chingueti du puits de Mokaïti.

D'Ouadan au puits de Mokaïti, il y a quatre journées de marche, dont trois et demie à travers les sables d'Oua-

(1) Il est singulier que les deux seules montagnes qui dans cette région portent le nom d'Adr'ar aient l'une un qualificatif arabe (Adr'ar Temar) et l'autre un qualificatif berbère (Adr'ar Setouf). Le mot Setouf, en effet, n'est pas arabe ; dans les dialectes berbères parlés en Algérie, Setouf voudrait dire terre blanche, craie, argile. D'après les Adr'ariens, l'Adr'ar Setouf aurait surtout une couleur rougeâtre. On ne voit donc pas quelle est l'acception exacte de ce mot Setouf en cette circonstance.

(2) Sur les cartes de la marine, dressées en 1828, sous la direction de l'amiral Roussin, cartes dont les noms ont été conservés sur celles publiées en 1869, l'Adr'ar Setouf est désigné sous le nom de dunes de Cintra. Elles sont données comme point de reconnaissance de la baie de Cintra, quand on vient du Sud.

Voir : *Instructions nautiques du dépôt de la marine*, déjà citées, page 82.

ran. De Chingueti pour atteindre le puits de Mokaïti, il n'y a que trois jours de marche au milieu des sables.

La région d'Ouaran qui se termine à une journée Ouest de Chingueti, s'étend vers le Nord-Est jusqu'auprès de l'Oued Saoura, dont elle n'est séparée, à hauteur du Touat, que par le Taneskouft. Elle est formée de sables fins et sans dunes. Ce pays se couvre au printemps d'une riche végétation herbacée, et produit en tout temps la plante nommée Sehat, dont nous avons déjà parlé en décrivant le Bled Mokhtir. Il n'y a ni arbre ni eau dans Ouaran; cependant il serait possible d'y creuser des puits qui donneraient de l'eau à une assez grande profondeur, il est vrai; mais on serait obligé de les maçonner et de les recouvrir pour éviter qu'ils ne se remplissent de sables ou ne s'effondrent.

La région d'Ouaran est une des stations d'hiver des autruches; cependant on les y trouve en moins grande quantité que dans le Bled Mokhtir, où elles trouvent plus facilement à se cacher dans les dunes. Bien que sensiblement plate, cette région a une pente générale très légère vers le Sud. C'est un des pays les plus difficiles à parcourir; quels que soient les vents qui soufflent, ils transportent en passant sur Ouaran, un sable fin qui aveugle les voyageurs et quelquefois même les empêche de respirer. Après les pluies, au contraire, il est très facile de marcher dans cette région, le sable ayant été tassés par l'eau (1).

(1) Nous avons cherché la signification du mot Ouaran : s'il est arabe, il pourrait vouloir exprimer la difficulté qu'il y a à traverser les terrains auxquels on a donné ce nom; mais il serait étrange qu'un pays dont l'accès est plus facile que celui de Mokhtir, soit qualifié de difficile à parcourir, lorsqu'au contraire, il est en réalité d'un accès plus facile que celui auquel on a donné la qualification de : « terrain de choix. » Il est donc probable que le mot Ouaran est d'origine berbère. Dans ce cas, il pourrait vouloir dire « le pays ouvert » de *oua : celui*, et *aran : ouvrant* ou *ouvert*. Nous devons cette dernière étymologie à M. le commandant Rinn.

Le puits de Mekaïti est construit à la limite Sud du Bled Ouaran, au milieu des sables ; il est profond, mais donne une eau excellente et très abondante. Ce puits est maçonné et recouvert avec des planches.

De Mekaïti à Tichit, il y a sept journées de marche dans la direction du Sud-Sud-Est. A quelques kilomètres de Mekaïti, on entre dans une sorte de terrain des plus remarquables : c'est le Bled Mereia dans lequel on marche pendant trois jours et demi.

Comme son nom l'indique, le Mereia (miroir) est un terrain rigoureusement plat et horizontal, formé d'une terre rougeâtre, argileuse et très dure, de sorte que sa surface est unie et miroitante comme une glace. C'est une région sans eau, sans pierres, sans arbres, sans herbes. Par les pluies, la surface du Mereia est tellement glissante et grasse que l'on ne peut s'y aventurer sans danger; pendant la saison chaude, elle est encore plus redoutable, en raison de la réflexion de la lumière et de la chaleur. Le pays de Mereia se termine à une très petite distance à l'Ouest de la route de Mekaïti à Tichit, mais il se prolonge dans le Nord-Ouest pendant plus de mille kilomètres. C'est par excellence le pays des mirages les plus extraordinaires. Nos Adr'ariens nous ont affirmé qu'une pierre de la grosseur d'un œuf d'autruche s'apercevait dans le Bled Mereia d'une journée de marche et que les petits tas de crottin faits par les chameaux dans un campement pouvaient être pris de très loin pour les chameaux eux-mêmes.

La surface du Bled Mereia émerge au-dessus des terrains environnants, et présente de loin, surtout quand on revient de Tagant, l'aspect d'une immense nappe d'eau. A quelques kilomètres au Sud de la limite de Mereia, on

entre dans le pays proprement dit de Tagant, en traversant des terrains formés d'un sol noir, très gras et très fertile, entrecoupés de petites hauteurs rocheuses mais couvertes d'arbres et riches en eau.

Sur la limite de ce terrain avec la Mereia se trouve le point d'Oglet En Nemadi, remarquable par un nombre considérable de puits abondants et presqu'à fleur de sol. Ces puits sont entourés de bouquets d'arbres de différentes essences qui couvrent également les flancs d'une colline venant du Nord-Ouest et qui s'infléchit vers le Sud-Est. A côté de ces puits habitent une cinquantaine de familles venues de diverses tribus et qui ont pris le nom de Nemadi (1).

Les Nemadi ne vivent que de chasse ; ils ont des chiens et toutes sortes d'engins pour atteindre sûrement les animaux sauvages qu'ils recherchent. Ils sont habillés avec des peaux d'animaux pour la chasse et reprennent ensuite les vêtements ordinaires des gens de cette région.

D'Oglet En Nemadi à Tichit, il y a trois jours et demi de marche à travers un pays accidenté, couvert d'arbres pendant un jour et demi ; on redescend ensuite pendant une demie journée jusqu'à une région sablonneuse qui fait partie du Bled Iguidi et qui entoure la ville de Tichit.

Cette ville, qui a environ 300 maisons est construite au milieu d'une large dépression bordée de dunes sablonneuses, mélangées de petites pierres. C'est en réalité la ville principale du pays de Tagant, non pas tant à cause du nombre de ses habitants que par ce que c'est un entrepôt de commerce des plus importants.

(1) Nous ne connaissons nulle part ailleurs de tribus ou fractions de tribus portant le nom de Nemadi. Ce mot paraît être berbère ; dans ce cas, il voudrait dire, réunion d'hommes, de bergers, de compagnons. Il est peut-être bon de faire remarquer que son radical est le même que celui du mot « numide ».

Tout le commerce de l'Adr'ar et de la plus grande partie des tribus qui fréquentent la rive droite du Sénégal, a comme principal marché la ville de Tichit, dont les habitants ont des relations suivies avec Oualata, Araouan, Temboktou et le pays des Bambara.

Cette ville appartient au *Tagant noir ;* presque tous ses habitants, en effet, sont aussi noirs que des nègres.

Depuis plusieurs années, le Tagant est ravagé par des guerres de tribus à tribus, jusqu'à présent, Tichit qui est dans la dépendance des Ouled Bella, reconnaît l'autorité du Cheikh Abdallah Ould Sidi Mahmoud.

D'Ouadan et de Chingueti à Dhar Tagant

Des deux villes d'Ouadan et de Chingueti pour se rendre à Dhar Tagant, il faut d'abord gagner le puits de Mekaïti, connue dans l'itinéraire précédent. On marche ensuite deux jours dans le Mereia qui se termine à 50 kilomètres à l'Ouest de la route que nous décrivons.

En sortant de Mereia, on arrive dans un terrain très accidenté et qui porte le nom générique de Bled Adafeur, lequel ne forme dans le Nord-Ouest qu'une pointe se terminant à Mereia, et qui s'élargit ensuite dans la direction du Sud-Est. On traverse cette langue de Bled Adafeur pendant quelques kilomètres, puis on arrive dans des plaines d'alluvions séparées les unes des autres par des collines venant du Sud-Ouest et s'abaissant dans le Nord-Est à la limite de Bled Adafeur. C'est un pays ayant la plus grande ressemblance comme fertilité, comme eau et comme bois, avec le Bled Zemmour, du côté du Sloup, avec cette différence cependant, que les accidents

du terrain que nous décrivons, sont plus considérables en longueur et en hauteur que dans le Sloup.

A la limite de Bled Adafeur, avec cette région, se trouve une grande Grara ayant 30 kilomètres de long et 18 kilomètres de large, nommée Grarat El Fras. Cette Grara qui est ouverte par une large vallée du côté du Sud-Ouest reçoit les eaux des rivières descendant des pentes Nord du Tagant ; elle est pleine d'arbres, de sources, et offre de beaux pâturages. En sortant de Grarat El Fras, le terrain se relève un peu dans la direction du Sud et après avoir parcouru environ 12 kilomètres, on arrive à la Grara de Mouchanan, bien moins grande que la précédente, et autour de laquelle la végétation change complètement d'aspect. Aux gommiers, aux mimosas que l'on trouve uniquement dans les Grara qui sont plus au Nord, se mêle le *teidhouma* (baobab) dont le feuillage noirâtre et épais se distingue facilement. De la Daya de Mouchanan, part une rivière qui se dirige vers le Sud-Ouest, passe à Fonta, où se trouve aussi une petite Grara, traverse cette dernière, et se dirige entre deux lignes de hauteurs vers le Sud-Ouest où elle se perd, après avoir traversé le bas-fond d'El Mamoui, situé à 75 kilomètres Sud-Ouest de Mouchanan. El Mamoui est un point important ; il est occupé en permanence par la Zmala du Cheikh El Mamoui, savant marabout du Tagant, qui a établi à côté de la Kouba de son ancêtre et dans une belle oasis de palmiers, une kaouïa renommée dans le pays. Les palmiers d'El Mamoui sont très nombreux, ainsi que les jardins que cultivent les nègres de la Zaouïa. C'est au Sud-Est d'El Mamoui que prend naissance dans un des replis de terrain du Dhar Tagant, la rivière qui arrose les trois Ksours de Tijikja, de Rachid et de Ksar El Barka, dans le Tagant Occidental.

A partir d'El Mamoui, on marche pendant une demi

journée sur le versant Nord d'un grand massif montagneux qui porte le nom de Dhar Tagant, et qui se termine par un plateau ayant plusieurs journées de marche de long et autant de large. On y trouve la végétation et la flore du Soudan. Ce plateau est couvert de forêts impénétrables dont les enclaves contiennent d'immenses réservoirs pleins d'une eau froide et douce. Les lions, les panthères, les éléphants, les girafes sont communs dans cette région. Pour se défendre des grands fauves, les caravanes qui sont obligées de traverser le Dhar Tagant, en suivant les rares chemins qui le sillonnent doivent prendre des précautions très minutieuses, telles que de réunir les chameaux en un seul groupe, au milieu des campements, d'allumer des feux et de faire bonne garde.

Dans les gueltas qui garnissent les enclaves des forêts, on voit des crocodiles de petite taille et enfin on rencontre dans les forêts des serpents qui ont jusqu'à huit et dix mètres de longeur. Il y a dans ces forêts comme à Oglet El Nemadi des agglomérations de chasseurs qui vivent exclusivement des produits de leur chasse. Ces indigènes sont armés de fusils et de lances. Ils chassent l'éléphant en sciant au pied et dans presque la totalité de son épaisseur, un baobab où ils ont remarqué que cet animal venait se gratter. Lorsque l'éléphant s'appuie contre l'arbre, il le renverse et tombe avec lui. On le tue ensuite sans danger. Ils chassent le lion et la panthère avec le fusil ou avec la lance, pour en avoir les dépouilles. Quant à la girafe, ils la tuent à coups de fusil, afin de tanner sa peau qui est très épaisse et très dure et qui leur sert de fer pour ferrer leurs chevaux.

On peut marcher cinq jours dans les forêts de Tagant, en allant du Nord au Sud. Arrivé à l'extrémité Sud du plateau, si l'on veut aller à Tichit, il faut marcher quatre jours au milieu des forêts, dans la direction de l'Est, et

trois jours dans le Blec Adafer, pour arriver aux Oglet Sbikha, puits abondants qui sont à deux journées de marche au Sud-Ouest de Tichit.

Pour aller d'El Mamoui aux Ksours occidentaux du Tagant, on marche pendant trois grandes journées dans la direction du Sud-Ouest en suivant une grande vallée, fermée du côté de l'Est par Dhar Tagant et du côté du Nord-Ouest par une ligne de hauteurs qui se continue presque sans interruption jusqu'à Grarat Zerga, entre Chingueti et Mahirets.

Le premier ksar que l'on rencontre est celui de Tijikja, qui est entouré d'une oasis de palmiers considérable, arosée par une rivière dont la source est comme, nous l'avons dit plus haut, un peu au Sud-Est d'El Manoui. Le ksar de Tijikja, qui a environ 400 maisons, est habité par une fraction des Kounta, obéissant au cheikh Bakkar Ould Souid Ahmed.

A une journée Sud-Ouest de Tijikja, se trouve le ksar de Rachid, et enfin, un peu plus à l'Ouest, le ksar El Barka qui est le plus important de tous et qui contient 600 maisons environ.

Ces trois ksours sont entourés de nombreux jardins de palmiers, mais sont moins importants au point de vue commercial que celui de Tichit, que sa position sur la route des caravanes se rendant de l'Adr'ar au Soudan, indique comme un entrepôt des plus importants et un véritable marché.

Un seul de nos Adr'ariens, Mohammed ben Brahim, a parcouru le Tagant dans sa partie Est ; encore n'a-t-il pas pénétré dans les ksours de l'Ouest qu'il n'a aperçus que de loin, de sorte, qu'il n'a pu nous donner à ce sujet que les renseignements dont il avait pu lui-même conserver le souvenir.

De Bir Zemran à Tindouf

Cette direction est souvent parcourue par les caravanes qui vont commercer sur l'Oued Drâa Supérieur. La route que l'on parcourt a une direction générale du Sud-Ouest au Nord-Est ; une caravane légèrement chargée met au plus vingt-deux jours pour franchir cet espace.

Sur la limite du Bled Meskour avec le Bled Zmela, on trouve, après la première journée de marche, Hassi El Mekaïti, puits couvert qui se trouve sur la limite des sables. On s'avance alors pendant neuf jours dans un terrain d'abord de Hank et on coupe ensuite le Bled Bentili. Ce pays est un peu accidenté, coupé de petites hauteurs rocheuses; il a de l'eau. On voyage ensuite dans un terrain mélangé de sables, et de Hamada qui marque la limite des régions d'Aregehach et d'Iguidi du côté de l'Ouest. Il y a quelques puits dans cette région, mais ils sont rares.

De Tichit à Oualata et à Araouan

Nos Adr'ariens n'ont été ni à Oualata, ni à Araouan ; mais comme ces villes sont fréquentées par les gens de l'Adr'ar qui font le commerce avec le Soudan, ils ont eu des renseignements assez précis sur la longueur de ces itinéraires.

Malheureusement ils n'ont pu nous donner aucune indication sur les populations qui habitent ces villes.

Oualata est à dix journées de caravane de Tichit, sur la ligne droite qui va de cette dernière ville à Temboktou.

Cette route a peu d'eau, sauf sur deux ou trois points. D'Oualata on va rarement à Araouan. En effet, les gens de l'Ouest qui vont faire du commerce au Soudan y apportent surtout du sel ; ils n'ont donc aucun avantage pour faire des échanges au moyen de ce minéral, à se rendre à Araouan, qui est l'entrepôt des sels de la Sebkha de Taoudeni.

On irait d'Oualata à Araouan en douze jours à travers un pays difficile et surtout infesté de bandes de pillards composées surtout de Touaregs noirs.

Il est préférable d'aller directement de Tichit à Araouan, sous la protection des grandes tribus de l'Ouest du Tagant, telles que les Ouled Bella, par exemple. On franchirait la distance de Tichit à Araouan en dix-huit jours.

Si nous mentionnons les deux villes d'Oualata et d'Araouan, dans cette partie essentiellement géographique de notre travail, c'est seulement pour indiquer que les Adr'ariens connaissent leur importance commerciale et la nature des échanges que l'on peut y faire.

Nous aurons l'occasion de parler de ces villes, lorsque nous traiterons, dans une autre partie, du commerce de l'Adr'ar avec le Soudan Occidental.

A. COŸNE.

(*A suivre*).

LES PROBLÈMES RELIGIEUX DU CHIKH MIHIAR

Ceci se passait au temps des Roum (1), et vers le quatrième siècle de l'hégire. Aba Yezid s'était retiré dans les montagnes pour y chercher la solitude et s'y livrer à la prière ; or, un jour, son esprit lui souffla une pensée d'orgueil sur laquelle il s'arrêta complaisamment : « O Aba Yezid ! lui disait son esprit, est-il quelqu'un dans le monde qui, aujourd'hui, soit ton égal et qui puisse t'être comparé? est-il quelqu'un qui, comme toi, puisse se vanter d'avoir accompli quarante-cinq fois le pèlerinage aux villes nobles et respectées? »

Sa conscience ne fut pas sans reprocher à Aba Yezid cette coupable et superbe pensée ; mais, quoi qu'il fît, ses efforts demeurèrent impuissants pour l'éloigner. « J'ai voulu te fuir, disait-il, et toujours tu m'as poursuivi ; je sens que tu es encore avec moi, et que je ne pourrai te vaincre et me débarrasser de tes obsessions. Je veux donc, ô mon esprit ! t'ôter tout prétexte d'orgueil ; je veux détruire la cause qui donne naissance à ta vanité ; je veux t'enlever tout risque de retomber dans le péché. »

Aba Yezid monta donc sur le piton le plus élevé de la montagne, et cria de sa voix la plus retentissante : « O gens de la montagne ! qui d'entre vous m'achète quarante-cinq pèlerinages pour un morceau de pain ? »

L'écho avait à peine répété le dernier mot, qu'un homme se présentait devant Aba Yezid, et, lui remettant un morceau de pain, lui disait : « Moi ! et voici le prix

(1) C'est ainsi que les Arabes désignaient et désignent encore l'empire romain d'Orient et celui d'Occident, et les Grecs du Bas-Empire.

que tu as demandé.... C'est bien marché conclu, ô Aba Yezid ? »

— « Marché conclu ! répondit-il en prenant le morceau de pain, et Dieu et ses anges en sont témoins. »

Puis il descendit de la montagne, et, tout en marchant, il se disait : « O mon esprit ! c'est bien à toi que je dois d'avoir péché ; c'est à toi, par Dieu ! que je dois la perte de mes bonnes œuvres (1). » A cette pensée, il jeta le prix de son marché, le morceau de pain, à un chien qui le mangea. L'orgueil d'Aba Yezid avait suivi le même chemin.

Aba Yezid marcha pendant tout le jour droit devant lui, sans direction déterminée ; il arriva ainsi, et sans s'en douter, vers une ville des Chrétiens : c'était Kosthanthinia (Constantinople). Comme il était fort tard, il y entra. Il savait d'ailleurs que le Prophète — que la bénédiction et le salut soient sur lui ! — a dit : « Lorsqu'un homme est bien rassuré sur sa croyance musulmane, alors il n'y a aucun mal pour lui de voyager dans le pays des idolâtres ou des infidèles. »

En cherchant une hôtellerie pour y passer la nuit, il fit la rencontre d'un moine Chrétien qui lui offrit l'hospitalité. Aba Yezid l'acceptait, et restait pendant trois jours dans la cellule que le religieux lui avait donnée pour demeure.

Avant de se remettre en route, Aba Yezid voulut savoir le nom du religieux qui l'avait hébergé ; il le fit donc appeler pour le lui demander. « Je me nomme Abd El Msih (serviteur du Messie), » répondit-il.

— « Ton nom serait beaucoup plus beau, reprit Aba Yezid, si c'était Abd El Aziz (serviteur du Tout Puissant). »

Abd El Msih reconnaissait à cette réponse qu'il avait affaire à un musulman.

(1) Celles qui lui valaient ses quarante-cinq pèlerinages, et que nous appellerions des *indulgences*.

— « Je trouve qu'il serait bien plus beau encore, répondit le religieux, si c'était Abd Es Slib (adorateur de la croix). »

Il n'est rien de passionnant comme les questions religieuses ; aussi Aba Yezid, qui se trouva froissé de l'insistance du moine, voulut-il, sans plus tarder, se remet- en route. « Allons ! ô Aba-Yezid ! lui dit Abd-el-Msih, je n'ai point voulu t'irriter, et je regretterais que tu t'éloignasses de moi sous une mauvaise impression. D'ailleurs, tu es mon hôte, et tu ne voudrais pas avoir d'autre volonté que la mienne ; tu ne voudrais pas, en un mot, me désobliger. Ne crains rien, mon intention n'est pas plus de te faire renier ta foi que d'abandonner la mienne. Reste donc encore avec nous, ô Aba Yezid ! et que le calme rentre dans ton esprit. »

Aba Yezid s'était rasséréné, et il avait consenti à différer son départ. Plusieurs fois, cependant, il avait tenté de reprendre son bâton de voyage ; mais Abd el Msih s'était toujours efforcé de le retenir auprès de lui.

Il y avait déjà quarante-cinq jours que cela durait quand, un matin, le religieux lui cria : « O Aba Yezid ! »

— « Que me veux-tu ? » répondit le musulman.

— « Je ne veux point te cacher que si j'ai insisté pour te garder jusqu'à présent, lui dit le moine, c'est que je désirais surtout te faire assister à l'une de nos plus grandes fêtes religieuses. »

— « Mais quelle est donc cette fête ? » demanda Aba Yezid.

— « C'est celle où le supérieur de notre communauté — le très pieux, le très savant — vient s'asseoir sur sa chaise pour nous instruire des choses du passé, et nous donner ses conseils sur celles de l'avenir. Je voudrais que tu m'accompagnasses à cette réunion, et que tu entendisses son éloquente parole. Peut-être sortirais-tu de cette assemblée, transformé, convaincu et converti à notre religion ! »

— « Je veux en tenter l'épreuve, » répondit Aba Yezid

avec un peu d'ironie. Et après en avoir demandé pardon à Dieu, il se leva et se disposa à suivre le religieux.

— « Oui, mais dans notre assemblée, qui ne comptera pas moins de mille religieux, — tous docteurs et gens de grande science, — lui fit observer Abd el Msih, les chrétiens seuls sont admis ; comme ton costume t'en ferait refuser l'entrée, il est indispensable que tu revêtes la robe de religieux, que tu places la croix sur ta poitrine, que tu tiennes l'Évangile à la main, et que tu ceignes le *zonnar*, la ceinture des moines chrétiens. Il est évident que, sous cet habit, personne ne dira de toi : « C'est un étranger !... il n'est pas des nôtres ! »

La condition de se mettre dans les vêtements d'un moine chrétien parut dure à Aba Yezid, et il était sur le point de renoncer à se rendre à cette assemblée, lorsque tout à coup il entendit une voix lui dire : « Fais, ô Aba Yezid, selon le désir du moine chrétien. » Il revêtit donc l'habit de religieux, et ils se rendirent, lui et le moine, à la *kniça* (église) où avait lieu la cérémonie. Ils y entrèrent et s'y assirent au milieu des prêtres et des religieux qui y étaient déjà réunis.

Il y avait une heure environ qu'ils étaient arrivés, quand un mouvement se fit dans la foule, et tous les regards se portèrent vers la porte de l'église : un vieillard à la taille voûtée, à la démarche lente et solennelle, y entrait suivi de nombreux religieux qui lui formaient cortège. Tous les prêtres et moines se levèrent à son approche et s'inclinèrent respectueusement. Ce vieillard était tellement chargé d'ans, que ses sourcils retombaient sur ses yeux comme des voiles. Il gravit péniblement les marches d'une estrade, et s'assit sur un siège qui, apparemment, lui était destiné. On attendit qu'il prît la parole.

Ceci se passait le matin ; or, on était déjà au milieu du jour, et l'archiprêtre — c'est le titre qu'on lui donnait — n'avait point encore prononcé une seule parole. Il semblait sous l'influence d'une sorte de torpeur que, visiblement, il s'efforçait de secouer.

Ne comprenant rien au silence de l'archiprêtre, les religieux s'étaient déjà cent fois interrogés du regard ; une sourde agitation, que les moines cherchaient cependant à réprimer, courait dans l'assemblée, et se communiquait de proche en proche. On n'osait point interroger l'archiprêtre. Cette situation ne pouvait pourtant durer plus longtemps. Après quelques hésitations, l'un des prêtres finit par se lever, et, s'adressant respectueusement au vieillard, lui dit : « O chikh ! nous nous réunissons chaque année pour entendre ta parole ; or, nous voici déjà au milieu du jour, et tu n'as point encore ouvert la bouche. Est-ce que l'âge aurait glacé ta langue, ou l'aurait clouée à ton palais ? »

— « O mes enfants ! répondit l'archiprêtre, ce n'est point à mon âge qu'il faut attribuer mon silence ; mais, par la volonté de Dieu ! je vous le dis, il y a parmi vous un mahométan, et sa présence, je vous l'avouerai, me noue la langue et me trouble. »

— Montre-nous, ô chikh ! afin que nous le mettions à mort, le téméraire qui a osé s'introduire dans notre assemblée, s'écrièrent furieux les prêtres et les moines en se levant, le visage bouleversé et les yeux remplis de colère.

— « Dieu hait la violence, ô mes enfants ! calmez-vous donc, et promettez-moi de ne faire aucun mal à cet homme de Mahomet. »

— « Il sera fait ainsi que tu le désires, ô Chikh ! reprirent les religieux ; mais fais-nous connaître celui qui nous prive aujourd'hui d'entendre ton éloquente parole. »

— « O Mahométan ! lui cria l'archiprêtre, par la vérité de ta religion ! et par ta croyance en ton Prophète ! lève-toi pour que tous te voient. »

Obéissant à l'injonction du vieillard, Aba-Yezid se leva plein de sérénité. Tous les regards se tournèrent de son

côté, et en le voyant sous l'habit monastique, les assistants se dirent : « Mais cet homme a toute l'apparence d'un religieux ! ».

S'adressant à son tour à l'archiprêtre, Aba-Yezid lui dit : « Le salut sur toi, ô Chikh ! »

Et le vieillard lui répondit : « Sur toi le salut ! »

— « Comment te nommes-tu, ô Chikh ? » lui demanda Aba-Yezid.

— « Mon nom est Mihiar... Et le tien ?

— » Je me nomme Aba-Yezid. »

— « Me permets-tu, ô Aba-Yezid ! de te poser quelques questions ? »

— « Tu peux, ô Chikh ! m'interroger sur toutes les choses connues, » répondit Aba-Yezid, qui était la merveille de son siècle.

— « Si tu réponds à toutes mes questions, continua l'archiprêtre, je jure de me faire mahométan. »

— « Parle donc, ô Chikh ! » reprit Aba-Yezid avec tout l'aplomb d'un fort.

On eût entendu voler un moustique dans l'assemblée.

— « Dis-moi alors, ô Aba-Yezid ! quel est le *un* qui n'a pas son *deuxième ?*

Quels sont les *deux* qui n'ont pas leur *troisième ?*

Les *trois* qui n'ont pas de *quatrième ?*

Les *quatre* qui n'ont pas de *cinquième ?*

Les *cinq* qui n'ont pas de *sixième ?*

Les *six* qui n'ont pas de *septième ?*

Les *sept* qui sont sans *huitième ?*

Les *huit* qui n'ont pas de *neuvième ?*

Les *neuf* qui sont sans *dixième ?*

Les *dix* qui n'ont pas de *onzième ?*

Les *onze* sans *douzième ?*

Et les *douze* qui n'ont pas de *treizième ?* »

Aba-Yezid sembla se recueillir.

Les prêtres et les religieux eurent un instant de joie; car ils crurent que le retard qu'il mettait à répondre à l'archiprêtre venait de son ignorance. Leur illusion ne

devait pas être de longue durée; car Aba-Yezid donnait bientôt au Chikh, et sans hésiter, la solution de ses douze problèmes.

— « Par la puissance de Dieu ! qui, lorsqu'il décide une chose, lui dit : Sois ! et elle est, il me sera facile, ô Chikh ! de répondre à tes questions :

» *Celui* qui n'a pas de *deuxième*, c'est Dieu — qu'il soit exalté !

» Les *deux* qui n'ont pas de *troisième*, c'est le soleil et la lune.

» Les *trois* qui n'ont pas de *quatrième*, c'est le divorce (1).

» Les *quatre* qui n'ont pas de *cinquième*, sont les compagnons de l'envoyé de Dieu — que la bénédiction et le salut soient sur lui !

» Les *cinq* qui n'ont pas de *sixième*, sont les cinq prières.

» Les *six* qui sont sans *septième* sont les journées que Dieu a employées à créer les sept cieux.

» Les *sept* qui n'ont pas de *huitième* sont les sept cieux.

» Les *huit* qui n'ont pas de *neuvième* sont les porteurs du trône de Dieu — que son saint nom soit glorifié !

» Les *neuf* sans *dixième* sont les neuf mois de la grossesse de la femme.

» Les *dix* sans *onzième* sont les dix premiers jours du mois du pèlerinage.

» Les *onze* sans *douzième* sont les frères du prophète Ioucef (Joseph) — le salut soit sur lui !

» Les *douze* sans *treizième* sont les mois de l'année. »

Confondu de tant de science, le Chikh tenait les yeux baissés vers la terre. Il releva pourtant la tête, et,

(1) « Si un mari répudie sa femme trois fois, il ne lui est permis de la reprendre que lorsqu'elle aura épousé un autre mari et que celui-ci l'aura répudiée à son tour. » (Le Koran, sourate II, verset 230).

s'adressant de nouveau à Aba-Yezid, il lui fit, dans l'espoir de l'embarrasser, les questions suivantes dont la solution paraissait alors dépasser les limites de l'intelligence humaine :

— « Dis-moi donc, ô Aba-Yezid !
» Quel est celui que Dieu a créé de feu ?
» Quels sont ceux que Dieu fait périr par le feu ?
» Quel est celui que Dieu a préservé du feu ?
» Quel est celui que Dieu a rendu insensible à l'action du feu ? »

Aba Yezib répondit sans la moindre hésitation :

— « Celui que Dieu a créé de feu, c'est Eblis (1), que Dieu le maudisse !
» Ceux que Dieu fait périr par le feu, ce sont les impies.
» Celui que Dieu a préservé du feu, c'est Ibrahim-el-Khalil (2) sur lui soit le salut !
» Celui que Dieu a rendu insensible à l'action du feu, c'est encore Ibrahim ; sur lui soit le salut ! »

— « Quel est celui, continua le chĭkh Mihiar, que Dieu a créé d'eau ?
» Quel est celui que Dieu a fait périr par l'eau ?
» Quel est celui que Dieu a préservé de l'eau ? »

— « Celui que Dieu a créé d'eau, répondit Aba Yezid, c'est Adam ; sur lui soit le salut !
» Celui que Dieu a fait périr par l'eau, c'est Ferâoun (Pharaon).
» Celui que Dieu a préservé de l'eau, c'est le prophète Iounis (Ionas) ; sur lui soit le salut ! »

(1) Satan.

(2) ABRAHAM. Furieux de ce qu'il avait brisé ses idoles, son peuple voulut le brûler ; mais Dieu le sauva en disant au feu : « O feu ! sois-lui frais ! Que la paix soit sur Abraham ! »

— « Quelle est celle, continua l'archiprêtre, que Dieu a créée d'une pierre ?
» Quels sont ceux que Dieu a fait périr par les pierres ?
» Quels sont ceux que Dieu a gardés dans la pierre ? »

Aba Yezid répondit :

— « Celle que Dieu a créé d'une pierre, c'est la chamelle de Salah (1) ; le salut soit sur lui !
» Ceux que Dieu a fait périr par les pierres, sont les hommes à l'Éléphant (2).
» Ceux que Dieu a conservé dans la pierre, sont les compagnons de la Caverne (3). »

Continuant ses questions, chĭkh Mihiar demanda à Aba Yezid :

— « Quels sont ceux que Dieu fait naître dans une poutre ?
» Quel est celui que Dieu a fait périr par une poutre ?
» Quel est celui que Dieu a sauvé au moyen d'une poutre ? »

Aba Yezid répondit :

— « Ceux que Dieu fait naître dans une poutre, ce sont les vers.
» Celui que Dieu a fait périr par une poutre, c'est le prophète Zakaria (Zakaria) ; le salut soit sur lui !

(1) La chamelle sacrée du prophète Salah, tuée par les Temondites à qui il apportait un avertissement de Dieu. Un tremblement de terre détruisit cette peuplade.

(2) Allusion à l'expédition d'Abraha, prince de race éthiopienne, contre la Mekke. Son armée fut attaquée et détruite par des oiseaux *ababil* qui l'écrasèrent de pierres portant des marques imprimées au ciel. L'éléphant blanc que montait Abraha s'agenouilla, en signe d'adoration, quand il arriva en vue de la Mekke.

(3) Les compagnons de la Caverne sont les Sept-Dormants. Les Sept-Dormants dont parle le prophète dans la sourate *la Caverne* étaient des jeunes gens qui, sous le règne de l'empereur Decius, se réfugièrent dans une caverne pour échapper à la persécution.

» Celui que Dieu a sauvé au moyen d'une poutre (l'arche), c'est le prophète Nouh (Noé) ; que le salut soit sur lui ! »

L'archiprêtre Mihiar poursuivit toujours :

— « Quel est celui qui a été créé d'air ?
» Quels sont ceux qui ont péri par l'air ?
» Quel est celui qui a été conservé dans l'air ? »

Aba Yezib répondit encore :

— « Celui que Dieu a créé d'air (1), c'est le prophète Aïça (Jésus) ; que le salut soit sur lui !
» Ceux que Dieu a fait périr par l'air, ce sont les gens d'Aadd (2).
» Celui qui a été conservé dans l'air (3), c'est le prophète Sliman (Salomon) ; le salut soit sur lui ! »

— « Que répondrais-tu, ô Aba Yezid ! au sujet d'un arbre magnifique du paradis qui a cinq branches, trois dans les ténèbres et deux dans la lumière, arbre qui n'aura pas de fin ? »

Aba Yezid répondit :

— « Ce sont les cinq prières, trois pendant la nuit, et deux pendant le jour. »

L'archiprêtre Mihiar leva la tête et fixa son regard sur Aba Yezid qu'il semblait admirer ; il était facile de s'apercevoir que la lumière de l'islam brillait entre les yeux du Chïkh.

— « O Chïkh ! » lui dit Aba Yezid.

(1) L'ange Gabriel (le Saint-Esprit) s'approcha de Meriem (Marie) et souffla sur son sein. Le souffle divin descendit dans son sein et engendra Jésus.

(2) Peuplade d'Arabie détruite par la colère de Dieu.

(3) Salomon commandait aux vents.

— « Que me veux-tu ? » répondit le vieillard, rayonnant d'une joie qu'il ne pouvait dissimuler.

— « Tu m'as posé, ô Chïkh ! de nombreuses et difficiles questions, et j'y ai répondu ; moi, je ne t'en ferai qu'une seule ! Voyons si, toi ou les tiens, vous saurez la résoudre. »

— « Parle, ô Aba Yezid ! » dit le Chïkh Mihiar.

— « Qu'y a-t-il d'écrit sur la porte du Paradis ? »

Le Chïkh resta muet. Était-ce ignorance ? Était-ce toute autre cause ? On n'en savait rien. On sentait pourtant qu'il luttait avec lui-même ; car il s'agitait sur son siège d'une façon extraordinaire.

Ce mutisme de l'archiprêtre jeta l'assemblée dans un grand trouble. Le voir vaincu, lui, le docteur des docteurs, par un mahométan, était pour eux bien plus pénible encore qu'incompréhensible. Plusieurs religieux se levèrent et dirent au chikh avec une véhémence qu'ils ne purent dissimuler : « Comment se peut-il, ô chikh ! qu'une seule question t'embarrasse, et que tu ne saches que répondre à un homme de Mahomet ? »

— « Ce n'est point l'ignorance qui me ferme la bouche, ô mes enfants ! répliqua l'archiprêtre ; mais bien, si je parle, la crainte de ne trouver dans cette assemblée l'assentiment d'aucun de vous. »

Ne pouvant supposer la moindre hétérodoxie dans la réponse de l'archiprêtre, les religieux lui crièrent : « Parle, ô chikh ! parle, et nous applaudirons à tes paroles ! »

— « Eh bien ! reprit le chikh Mihiar, il est écrit sur la porte du paradis : Il n'est point d'autre divinité que Dieu, et Mohammed est l'envoyé de Dieu — que la bénédiction et le salut soient sur lui ! » et il ajouta aussitôt : « Témoignez qu'il n'est d'autre dieu que Dieu et que Mohammed est l'apôtre de Dieu. »

L'archiprêtre Mihiar avait été pénétré de la lumière de l'islam, et il était converti à la religion mahométane.

Cette conversion, à laquelle l'assemblée était si loin de s'attendre, produisit une grande agitation parmi les assistants, et cela d'autant mieux que cinq cents prêtres ou religieux, qui avaient ressenti en même temps que le chikh les effets de la grâce, s'étaient empressés de suivre son exemple, et de témoigner qu'il n'est de dieu si ce n'est Dieu, et que Mohammed est son envoyé.

Mais il restait encore cinq cents religieux à convaincre; ils dirent à Aba Yezid : « Si tu veux que nous croyions à la supériorité de ta religion sur la nôtre, prouve-nous qu'il est en ton pouvoir de faire un miracle. »

— « Volontiers, répondit Aba Yezid ; mais quel miracle voulez-vous ? »

— « Eh bien ! par exemple, fais-nous voir l'image de Sidna Aïça (Notre-Seigneur-Jésus) — le salut soit sur lui ! — telle qu'elle est représentée dans nos églises. »

— « Je ferai mieux que cela, répondit Aba Yezid ; car je prétends adresser une question à l'image de Sidna Aïça — sur lui soit le salut ! Si elle y répond, je pense que vous serez convaincus, et que vous n'hésiterez plus à embrasser la religion mahométane. Si l'image reste muette, au contraire, à ma question, je consens à ce que vous me traitiez comme on traite les imposteurs. Montrez-moi donc, ô religieux ! une image de Sidna Aïça — le salut sur lui ! »

Conduit devant un tableau représentant la figure du prophète Aïça, Aba Yezid l'interpella en ces termes :

— « O Aïça ! as-tu jamais dit aux hommes : Prenez pour dieux moi et ma mère, à côté du Dieu unique ? »

Aïça leva aussitôt la main droite et répondit d'une voix forte : « Par la gloire de Dieu ! Non ! »

C'était concluant ; aussi, les cinq cents religieux qui n'avaient point cru tout d'abord, s'empressèrent-ils de prononcer la formule du témoignage : ils étaient musulmans.

L'archiprêtre Mihiar descendit de son siège et dit à Aba-Yezid : « O mon fils ! tu as ceint ton corps de notre ceinture à cause de nous, et nous, nous avons brisé mille ceintures à cause de toi ». Le chikh ajouta : « O Aba Yezid ! je veux que tu m'aides à accomplir le pèlerinage à Mekka et au tombeau de l'Envoyé de Dieu — sur lui la bénédiction et le salut ! — J'espère que, touché de mon repentir, Dieu me pardonnera, et qu'il effacera les fautes et les erreurs de mes cent soixante-dix années. »

— « Volontiers ! » lui répondit Aba Yezid.

Ils se levèrent et se mirent en route pour Mekka. Ils y arrivèrent sans accident et ils y firent les sept tournées et la visite.

Le chikh Mihiar avait prié dans la kâba avec la plus grande ferveur ; se suspendant aux voiles du temple, il s'était écrié : « O mon Dieu ! j'implore ta clémence !... Je n'ai que toi pour secours !... Pardonne à ton serviteur qui se repent des fautes qu'il a commises ! Tu es mon maître, mon Dieu ! et tout mon espoir est en toi, toi le grand, le généreux, le sublime ! »

Le chikh Mihiar mourut quelques temps après sur la Terre Sacrée, et il fut enterré à Mekka, la noble et respectée. « Que Dieu lui fasse miséricorde, ainsi qu'à tous les Croyants, hommes et femmes, les vivants et les morts ! »

Pour traduction conforme :

Colonel TRUMELET.

INSCRIPTION ARABE

découverte à Sfax

La ville arabe de Sfax, que l'on assimile à la Taphrura des Romains, est encore aujourd'hui entourée d'une enceinte fortifiée formant un quadrilatère de 425 mètres de long sur 550 mètres de large. Cette enceinte est percée de deux ouvertures, dont l'une nommée *Porte du Divan*, située du côté de la mer, met la ville arabe en communication avec le quartier européen; l'autre, qui s'ouvre sur la campagne, est nommée Bab-El-Djebli.

La municipalité de Sfax a récemment entrepris la construction, sur la première des deux portes, d'un petit minaret destiné à recevoir une horloge; et ces travaux ont mis à jour une inscription arabe en relief, sur une pierre qui avait été recouverte d'un revêtement de chaux. Voici le texte de cette inscription :

لا اله الا الله محمد رسول الله بسم الله الرحمن الرحيم وصلّى الله
على سيدنا ومولانا محمد النّبي الكريم وعلى أله وصحبه وسلّم
تسليما كثيرا لا اله الا الله محمد رسول الله جدد هاذا الباب
المبارك بحمد الله وحسن عونه ڢي زمان مولانا السلطان المعظم
ابراهيم نصره الله على يد المكرم المحترم ابولكباشي مراكشي عبد
الله حڢظه الله من عسكر مدينة تونس عمّرها الله ڢي اواخر شهر
ربيع الثاني عام ستّة وخمسين بعد الالڢ عرڢنا الله خيرما ڢبله
وما بعده صنعة المعلم عمر المنيڢ والمعلم احمد المنيڢ والمعلم
عبد اللطيڢ المنيڢ رحمهم الله

TRADUCTION

Il n'est de dieu que Dieu; Mohammed est l'envoyé de Dieu. Au nom de Dieu clément et miséricordieux; qu'il répande toutes ses bénédictions sur notre seigneur et maître, Mohammed, le prophète généreux, ainsi que sur sa famille et sur ses compagnons. Il n'est de dieu que Dieu; Mohammed est l'envoyé de Dieu. — Cette porte bénie a été reconstruite, par la grâce et la faveur divines, sous le règne de notre souverain, le glorieux sultan Ibrahim, que Dieu le rende victorieux, par les soins de l'honorable et illustre Bouloukbachi, le marocain Abdallah, que Dieu le protège (officier) de l'armée de la ville de Tunis, que Dieu la rende prospère, dans les derniers jours du mois de rabiâ ettani de l'an mil cinquante-six. Puissions-nous bénéficier des évènements qui l'ont précédé et de ceux qui le suivront. (La reconstruction de la dite porte a été) l'ouvrage des maîtres Omar El Mounif, Ahmed El Mounif, et Abd Ellatif El Mounif, que Dieu leur fasse miséricorde. »

La pierre rectangulaire qui porte cette inscription a une hauteur de 0m78 sur 0m40 de largeur. Les caractères, dont la forme laisse quelque peu à désirer, sont en relief et généralement très apparents. Ils étaient recouverts d'un revêtement de chaux de plus d'un centimètre d'épaisseur. Pour les déchiffrer il a fallu faire nettoyer et laver la pierre.

Les derniers jours du mois de rabiâ ettani de l'an 1056 de l'hégire, correspondent au milieu du mois de juin 1646 de l'ère chrétienne (1).

Si l'on se reporte aux évènements qui se déroulèrent pendant le seizième siècle, et la première moitié du dix-septième, c'est-à-dire à l'époque qui précède la date

---

(1) Le consul de France à Tunis était alors Lange de Martin, prédécesseur du P. Le Vacher.

de l'inscription, on est autorisé à penser que la reconstruction de la porte de Sfax avait été nécessitée par quelque défaite éprouvée par les habitants de cette ville. C'est l'époque d'une lutte très longue et très vive entre la marine espagnole et celle du gouvernement ottoman, lutte qui a souvent pour théâtre les côtes orientales de la Tunisie, et dans laquelle interviennent des personnages fameux, Doria, le célèbre amiral génois, Kheir Eddine Barberousse, le fondateur de l'Oudjak d'Alger, Dragut et Sinan Pacha.

C'est de 1535 que date la première expédition des Espagnols, commandée par Charles-Quint en personne, contre Tunis. Kheir Eddine, qui avait renversé le souverain de cette ville, Mouley Hassan, de la dynastie des Beni Bouhafs, fut battu. Mouley Hassan fut replacé sur le trône par Charles-Quint, qui lui imposa un traité, et laissa à la Goulette une garnison dont il était tenu d'assurer la solde. Mais les populations du royaume se révoltèrent contre le protégé des chrétiens, qui durent intervenir une seconde fois. Plusieurs villes maritimes, compromises dans la révolte, furent de nouveau réduites à l'obéissance, et entre autres celle de Sfax, contre laquelle une expédition fut dirigée par l'amiral André Doria en 1539. En 1550, une flotte chrétienne revenait sur la côte tunisienne, et s'emparait de Mehdia. Peu de temps après elle poursuivait dans le golfe de Gabès le corsaire Dragut, qui lui échappait.

Ce n'est qu'en 1573 que Sinan Pacha, aidé par le Pacha de Tripoli, par celui de Kaïrouan et par le Bey d'Alger, mit fin à l'occupation des Espagnols, envoya prisonnier à Constantinople le dernier souverain de la dynastie Hafside, Mouley Mohammed, et installa à Tunis, sous le nom de Bey, un représentant du gouvernement ottoman.

A partir de ce moment jusqu'à l'avènement de la dynastie Hassinite, dont les descendants règnent encore de nos jours, c'est-à-dire jusque dans les dernières an-

nées du 17e siècle de notre ère, la Tunisie traverse une période de trouble et de désordres, au milieu desquels la ville de Sfax ne dut pas être épargnée. « Aucune période de l'histoire de Tunis, dit J. J. Marcel, n'est moins intéressante que cette période du gouvernement des Beys électifs; aucune ne présente moins de faits mémorables, quoique nulle autre époque n'ait offert plus de petites révolutions intérieures, d'élections, de dépositions et même de catastrophes. » (Précis historique des révolutions de Tunis.)

Les Sultans de Constantinople n'eurent bientôt sur la Tunisie qu'une autorité purement nominale. Celui qui régnait à l'époque où fut relevée la porte de Sfax était Ibrahim, dont le règne (1639 à 1648) fut marqué par deux évènements importants : la prise d'Azof (1642), et la guerre de Candie, commencée en 1645, sur une insulte faite au pavillon musulman par les Chevaliers de Malte.

Il est à remarquer que l'auteur de l'inscription, qui est si prodigue d'invocations pieuses, et qui a tenu à transmettre à la postérité jusqu'aux noms des entrepreneurs ou des maçons qui reconstruisirent la porte de la ville, ne cite pas le nom du souverain de Tunis. Le nom des trois frères El Mounif, véritable marque de fabrique, avec sa répétition prétentieuse, s'étale au frontispice d'un monument public, où nous ne trouvons ni mention, ni hommage à l'adresse de celui qui gouverne le pays.

Cette particularité paraît facile à expliquer. « Les milices turques de Tunisie, dit J. J. Marcel, avaient fini par chasser de la ville le fonctionnaire ottoman, et avaient organisé un gouvernement de forme à peu près républicaine. Le nouveau dépositaire du pouvoir, portant le titre de Dey ou celui de Bey, était élu par le Divan, composé soit des principaux chefs de la milice, soit même de quelques simples soldats, dont les seuls titres étaient l'intrigue et l'audace. »

Aussi voyons-nous figurer, immédiatement après le

nom du sultan Ibrahim, celui d'un officier de l'armée tunisienne, qui avait sans doute été délégué par le Divan au commandement de la ville de Sfax. Et c'est vraisemblablement à l'époque de sa reconstruction que la porte de la ville fut désignée par le nom, qu'elle a conservé, de porte du Divan. Je dis la reconstruction, parce que l'édification des remparts de Sfax remonte à une époque bien antérieure à 1646, puisqu'El Bekri, qui écrivait en 460 de l'hégire (1067 après Jésus-Christ), en parle dans sa description de l'Afrique septentrionale (1).

Nous trouvons d'ailleurs dans les inscriptions suivantes la preuve que l'enceinte de Sfax n'en était pas à sa première réfection.

Après avoir dépassé la première porte, on laisse à droite et à gauche de petits magasins, adossés au rempart, magasins qui devaient servir de corps de garde, et l'on arrive devant une arcade dont le cintre est surmonté d'une inscription :

بسم الله الرحمن الرحيم صلى

الله على سيدنا محمد وعلى

اله وصحبه وسلم تسليما

لا الاه لا الله محمد رسول

الله لا غالب لا الله استجد

هذا الباب المبارك على يدي

(1) D'après la relation d'Ettidjani (*Journal asiatique*, tome XX, page 128), le premier rempart de Sfax aurait été élevé par Ali ben Salem, qui avait été nommé cadi de Sfax, par le célèbre jurisconsulte Sahnoun. Sahnoun mourut en redjeb de l'an 240 de l'hégire.

الشيخ المكرّم لانجد ابوا

عبد الله محمد بن الشيخ الا

جل المقدس المرحوم ابراهيم

ابو القاسم ابن سلام رحمه الله

في شهر ربيع الاول المبارك

من عام ستة بعد سبعماية

TRADUCTION

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Que Dieu répande la bénédiction et le salut sur notre seigneur Mohammed, sur sa famille et sur ses compagnons. N'est-il pas vrai qu'il n'y a de dieu que Dieu, que Mohammed est l'envoyé de Dieu, et qu'il n'y a de vainqueur que Dieu. Cette porte bénie a été reconstruite par les soins du cheikh (maître, professeur), l'honorable, le très valeureux Abou Abdallah Mohammed, fils du cheikh très illustre, du saint, de celui qui a été reçu dans la clémence de Dieu, Ibrahim Abou El Kassem ibn Selam, que Dieu lui fasse miséricorde; dans le mois béni de rabiâ elaouel, de l'an sept cent dix. »

Les mots ستة بعد que j'ai soulignés dans le texte sont presque entièrement effacés ; mais le mot سبعماية quoique bien usé, se lit très nettement.

Le mois de rabiâ elaouel de l'an 706 de l'hégire correspondrait aux mois de septembre-octobre 1306 de l'ère chrétienne. C'est quelques années seulement avant cette date qu'un agitateur du nom d'Ahmed ben Merzouk ben Abou Omara, originaire de M'sila avait réussi, en

se faisant passer pour un fils d'El Ouathek, qui avait été mis à mort par le sultan Abou Ishak, à enlever à ce dernier le royaume de Tunis. La ville de Sfax, comme celle de Mehdia et de Soussa, avait été l'une des premières à reconnaître la souveraineté de ce personnage, avant même qu'il s'emparât de Tunis (1283). Ibn Khaldoun a raconté les différentes phases de la fortune de ben Abou Amara (traduction de M. Slane, tome II, pages 388 à 397). Arrêté dans la ville de Tunis, par le sultan Abou Hafs, successeur d'Abou Ishak, et interrogé en présence des grands de l'empire, il dut avouer son imposture, et fut mis à mort après avoir subi toutes les torture que des hommes sans miséricorde étaient capables d'infliger (juillet 1284).

A peu près vers la même époque se place l'arrivée d'une flotte chrétienne devant Mehdia, qui résista, dit Ibn Khaldoun, à trois attaques infructueuses.

C'est enfin pendant cette même année 1306 qu'eut lieu l'expédition d'Abou Yahia ben Ellihani, contre l'île de Djerba, occupée par les chrétiens.

Au cours de ces évènements Sfax avait dû recevoir plus d'une fois la visite de partis ennemis ; et peut-être faut-il voir dans l'invocation pieuse de l'inscription que nous avons donnée « *Il n'est de vainqueur que Dieu* », une allusion à quelque défaite récente.

En quittant l'arcade où se trouve la seconde inscription on arrive à l'entrée d'une voûte du rempart. Selon toute probabilité c'est là que se trouvait anciennement la porte, à en juger par les traces que l'on remarque dans un épais madrier placé au-dessus de l'entrée. Dans le mur, au-dessus de l'entrée, est encastrée une troisième inscription, dont les deux premières lignes, en très gros caractères de 18 à 20 centimètres, à moitié démolis, contiennent la formule بسم الله لا اله الا الله محمد رسول الله, et quelques mots qu'il ne m'a pas été possible de déchiffrer. Le reste de l'inscription a 0, 29 de largeur sur 0, 45 de hauteur. Les caractères également en relief

sont accompagnés de voyelles, mais en assez mauvais état.

بسم الله الرحمن الرحيم
صلى الله على سيدنا محمد
كتب السعد على
ابـوابـها ادخلوها بسلام
امنين استجد هذا الباب
المبارك جميعه من
منفعة السور بامر
الديـوان المنصور على يد
المعظمين الحاج خليل ابـو
النور و محمد وظباشي بعد تجديد
الفوس في حجه عام تسعة
وعشرين والف

TRADUCTION

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohammed. Le bonheur a écrit sur ses portes : Entrez-y en paix, et à l'abri de toute crainte (Coran, XV, 46). — Cette porte bénie a été refaite entièrement au moyen des revenus des (biens affectés aux) remparts, sur l'ordre de l'invincible Diouan, par les soins des vénérables El Hadj

Khelil Abou Ennour et Mohammed Odabachi, après réfection du cintre, dans le mois de dou el-hedja de l'an mil vingt-neuf (1). »

Cette inscription est antérieure de vingt-sept ans seulement à la première. Elle montre que la porte de la ville de Sfax était double. Nous voyons ici la mention du pouvoir souverain qui commandait à Tunis : c'est le Diouan. Il y a à retenir aussi que les remparts de la ville jouissaient à cette époque de revenus qui leur étaient propres, et étaient entretenus, comme les portes, avec le produit des habous spécialement institués pour cet usage.

Les deux dernières lignes du texte sont enchevêtrées l'une dans l'autre, sans doute à cause du manque d'espace ; et cette circonstance permet de croire que le mot حجه a été mis pour ذي الحجة, le mois de dou elhedja. Cependant cette abréviation n'est guère usitée, et le titre d'El Hadj qui précède le nom d'un des auteurs de l'inscription autoriserait une autre traduction : « Par les soins du vénérable El Hadj Khelil Abou Ennour, fils de Mohammed Odabachi, dans l'année de son pèlerinage à La Mecque mil vingt-neuf ». Un examen attentif de la pierre me conduit à préférer la première interprétation.

Voici enfin une quatrième inscription, placée au-dessus de la porte intérieure, à l'extrémité de la voûte du rempart et faisant suite à la précédente en entrant dans la ville arabe. Les caractères, beaucoup mieux tracés que dans les autres, sont également mieux conservés.

بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا محمد
رب اجعل هذا بلدا امنا وارزق اهله

(1) En l'an 1029 de l'hégire (1619 après J.-C.) le souverain de Tunis était le dey Youssouf. Le vice-consul de France était M. Claudio Senert.

من الثمرات من امن منهم بالله واليوم الاخر
جدد بناء هذا الباب المبارك على يد بن مين
الحاج عبد العزيز السلامي مقدم سور البلد
منفقا عليه من مال السور المذكور عن اذن اهل
الحل والعقد واذن من يجب بالبلد على يد
بانيه الراجي عفو ربه اللطيف العام
طاهر ابن المرحوم المعلم احمد المنيف وبني
اعمامه واخوته اوايل شوال المبارك عام ١١٦١

TRADUCTION

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Que Dieu bénisse notre seigneur Mohammed. « Seigneur, accorde la sécurité à cette ville, et la nourriture de tes fruits à ceux de ses habitants qui croient en Dieu et au jour dernier » (Coran, II, 120). — Cette porte bénie a été reconstruite par les soins de........ El Hadj Abd Elaziz Esselami, préposé (à la surveillance et à l'entretien) des remparts de la ville, au moyen des revenus des (biens affectés aux) dits remparts, avec l'autorisation des diverses autorités de la ville et de tous ceux à qui il appartenait d'ordonner l'exécution de ce travail, et par les soins du constructeur, qui espère le pardon de son généreux Seigneur, le maître Tahar, fils du défunt maître Ahmed El Mounif, aidé de ses cousins et de ses frères, dans les premiers jours du mois béni de chaoual de l'an 1161. »

Je laisse en blanc dans la traduction un mot du texte que je n'ai pas pu déchiffrer, et qui ne me paraît pas avoir d'importance.

Nous retrouvons ici le nom d'El Mounif. Le nouveau constructeur est évidemment un descendant de l'un de ceux dont les noms terminent la première inscription. Imitant l'exemple de ses devanciers il a tenu à parler de ses frères et de ses cousins.

Le commencement du mois de chaoual de l'an 1161 correspond au 24 septembre 1748. Le souverain de Tunis était alors Ali Pacha, de la dynastie actuelle. Le consul de France dans cette ville était M. Fort.

N. LUCIANI,
Interprète judiciaire.

BULLETIN

M. Rattier, architecte du Gouvernement général, a bien voulu nous adresser la lettre suivante, accompagnée d'un très beau dessin de la hallebarde déposée au marabout de Sidi Ouali Dada. Cette arme est très probablement, comme le dit M. Rattier, un trophée de la victoire remportée en 1541 par les Algériens, lors de l'attaque de la ville par les Espagnols ; elle a dû être prise à un des douze lansquenets qui servaient de gardes-du-corps à l'Empereur, et dont plusieurs furent tués au combat du 25 octobre, lorsque Charles V chargea en personne l'ennemi, pour dégager les chevaliers de Malte, et arrêter la déroute des Italiens. *(Germanus miles, Italo fugiente, fortiter contra Mauritanos pro Cæsare pugnavit*, dit la chronique de *Wolfgang Dreschler.)* — Ouali Dada se conduisit bravement pendant le siège et releva le courage des habitants ; la légende veut qu'il ait, par ses incantations, provoqué la tempête qui détruisit la flotte chrétienne et amena le désastre de l'expédition. Il devient, dès lors, probable que ce trophée lui a été dédié dans la chapelle qui lui fut consacrée après sa mort (1554), rue du Divan (transférée en 1864 au-dessus du jardin Marengo). Quant à la gravure de cette belle arme, je la crois plutôt Milanaise qu'Allemande ; tout au moins ai-je vu des hallebardes de Milan exactement semblables à celle-ci. — La Société historique remercie vivement M. Rattier de son intéressante communication.

H.-D. DE G.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser un dessin exécuté par mon fils, actuellement élève architecte à l'École des Beaux-Arts de Paris.

Ce dessin représente une hallebarde d'origine très ancienne (XVIe siècle), accrochée dans le marabout de Sidi Ouali Dada, situé derrière le jardin Marengo.

Cette arme, dont la hampe vermoulue, en bois sculpté, garnie de clous en cuivre, est brisée et grossièrement raccommodée, consiste en une hache en bronze surmontée d'une lame en acier à deux tranchants et ayant sur ses deux faces de larges gouttières peu profondes.

La gravure (allemande, croyons-nous), exécutée sur les deux faces de la hache ajourée, est d'une exécution très remarquable. J'appelle principalement votre attention sur l'écu qui y est gravé, portant un casque surmonté d'un cimier (suivant la mode allemande de cette époque) représentant un homme armé tenant dans une main un bâton de commandement ou une main de justice.

Désirant avant tout appeler l'attention de la Société archéologique d'Alger sur l'existence de cette arme incontestablement remarquable et oubliée dans un coin d'un marabout, je lui laisse le soin d'en faire la description.

Mon fils et moi, nous sommes trop heureux d'avoir pu faire sortir de l'oubli un document d'une valeur archéologique aussi réelle.

Au sujet de son origine et en raison du lieu dans lequel cette arme est conservée, nous émettons l'opinion qu'elle doit être un des débris ramassé, lors de l'expédition de l'Empereur Charles-Quint et déposé sur le tombeau du marabout, en souvenir du rôle que la tradition attribue à Sidi Ouali Dada, lors de cette expédition.

Partant pour France, à mon retour, mon fils et moi compléterons cet envoi en vous donnant des épreuves photographiées (1) des deux faces de la hache ainsi que plusieurs autres épreuves de cette feuille que je vous adresse aujourd'hui comme témoignage de notre découverte archéologique.

Veuillez agréer, etc.

RATTIER.

---

(1) Lorsque M. Rattier nous aura fait parvenir les épreuves qu'il nous offre si gracieusement, nous entreprendrons la description exacte de cette arme, aussi précieuse pour sa beauté que pour le souvenir historique qu'elle rappelle. (N. de la R.).



Pour tous les articles non signés :

Le Président,

H.-D. DE GRAMMONT.

Alger. — Typ. A. JOURDAN.

ESSAI
DE
GUIDE ÉLÉMENTAIRE
POUR
RECONNAÎTRE, DÉCRIRE, COMPLÉTER ET DATER
LES
INSCRIPTIONS ROMAINES

EN TENANT PLUS PARTICULIÈREMENT COMPTE DES MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES DES ANCIENNES PROVINCES AFRICAINES (1)

AFRIQUE, NUMIDIE, MAURÉTANIE

Vade-mecum destiné aux géomètres-topographes civils et militaires, aux officiers chargés de l'administration territoriale, aux administrateurs des communes mixtes, aux instituteurs, aux agents de la voirie, aux forestiers, aux entrepreneurs de travaux, aux colons propriétaires ruraux, aux touristes amateurs, aux chasseurs, enfin à toutes les personnes ayant l'occasion de faire des excursions sur le sol classique de l'antique Rome, soit gauloise, soit africaine.

AU LECTEUR

En vue d'un sujet aussi complexe, embrassant tant de choses, dans lesquelles se rencontrent les difficultés les plus inattendues, cet essai, de quelques pages, a besoin d'être justifié.

(1) Une uniformité très grande caractérise les inscriptions d'une même époque dans toute l'étendue de l'immense Empire Romain. Ce guide pourrait donc encore être consulté utilement par les habitants d'autres régions que celles à laquelle nous le destinons plus particulièrement.

Nous sommes loin de la prétention de vouloir faire résoudre tous les problèmes, toutes les énigmes épigraphiques. Notre modeste petit livre, inutile aux initiés, est destiné spécialement aux personnes de bonne volonté, aux amateurs intelligents, dont les occupations professionnelles peuvent devenir l'occasion de découvertes archéologiques, et qui désirent avoir assez de notions élémentaires en matière d'épigraphie, pour être à même de se faire, en quelque sorte, le trait d'union entre l'ouvrier terrassier, neuf fois sur dix, découvreur inconscient d'antiquités, et le savant archéologue appelé à les juger en dernier ressort.

De nos jours, fort heureusement, les antiquaires érudits ont renoncé aux allures pédantesques, dans lesquelles s'étaient retranchés leurs devanciers. — Ne jouant plus le rôle de docteurs à huis clos, ils se sont faits initiateurs, conférenciers publics, parlant à toutes les intelligences. Aussi leurs devons-nous de pouvoir nous adresser à ceux de nos concitoyens qui, soit en amateur, soit par suite de nécessité de position, ayant à faire des excursions, loin des sentiers battus, peuvent se trouver en face de trésors épigraphiques.

Nous avons la conviction que ces lignes, en procurant à l'esprit une diversion intellectuelle, éveilleront, chez beaucoup de jeunes gens, une tendance vers des choses, aujourd'hui délaissées, faute de guide. La plupart des ouvrages archéologiques, étant d'un prix trop élevé pour être accessibles à toutes les bourses, notre but est de réunir, sous une forme portative et peu coûteuse, les notions les plus élémentaires et les plus indispensables, pour reconnaître et pour décrire les vestiges de l'antiquité romaine.

Dans cet ordre d'idées, nous indiquerons, en traits généraux, d'après la physionomie des monuments connus, ce que l'on rencontre le plus ordinairement en fait d'inscriptions anciennes, et nous chercherons par des exemples choisis, à mettre nos lecteurs à même d'en faire une description précise, en attendant que l'habitude acquise leur permette, dans bien des cas, à en déchiffrer eux-mêmes le contenu.

Avec la diffusion des lumières, résultant de la forte impulsion donnée, à notre époque, à l'instruction publique, le nombre des intelligences capables de s'intéresser aux choses archéologiques s'accroît de jour en jour. Aussi, avons-nous compris dans cet essai des notions dont n'aurait que faire le philologue classique. Par contre, on y en trouvera d'autres, lesquelles, prises au pied de la lettre, ne sont pas du domaine de l'épigraphie, mais elles conviennent au but que nous désirons atteindre.

L'idée première du présent guide nous est venue le jour où, à Tebessa, devant un four à chaux, parmi les pierres destinées à être calcinées, nous avons reconnu les débris, en marbre blanc, d'une statue avec un fragment d'inscription... objets que nous avons eu de la peine à sauver des mains d'un ouvrier vandale, qui n'y voyait que de la chaux «*foisonnant bien.*»

Quant au plan du présent opuscule, en tant qu'*initiateur élémentaire*, il nous a été conseillé par le très regretté professeur Cherbonneau. Les avis de M. Carl Bone nous ont été aussi d'une grande utilité. Nous devons encore une mention de sincère gratitude à MM. Demaeght, O. Mac-Carthy et Masqueray, sans les encouragements bienveillants desquels nous n'aurions peut-être pas osé livrer notre manuscrit à la publicité.

Enfin, puissent ces quelques pages être les bienvenues de la part de ceux de ses concitoyens auxquels le soussigné les destine.

Bordeaux, avril 1890.

L. PARQUET.

PRINCIPAUX AUTEURS CONSULTÉS

ADVIELLE (V.).
ALLMER.
BERBRUGGER.
BEULÉ.
BOISSIER (G.).
BOISSIÈRE.
BONE (C.).
BORGHESI.
BRÉAL.
BRETON (E.).
BROSSELARD.
CAGNAT.
CAUSSADE (DE).
CAYLUS (DE).
CHERBONNEAU.
DEMAEGHT.
DESJARDINS.
FAIDHERBE.
GARRUCCI (LE P.).
GRAEVIUS.
GRAMMONT (H.-D. DE).
GROTEFEND.
GRUTER.
HENZEN.
HERON DE VILLEFOSSE.
JULLIAN (CAMILLE).
KLEIN.
KOSEGARTEN.
LAMARRE (DE).
LEBAIGUE.
LETRONNE.
MAC-CARTHY.
MOMMSEN.
MORCELLI.
OUDENDORP.
PARISOT (V.).
POINSSOT (E.).
POULLE.
QUICHERAT.
RANGABÉ.
RENAN (E.).
RENIER (L.).
RITSCHL.
RORERT (Ch.).
SAUSSAYE (DE LA).
TISSOT (CH.).
VIGNERAL (DE).
WILMANNS.
WINCKELMANN.

AVIS

pour ceux de nos lecteurs non encore familiarisés avec les signes conventionnels des textes épigraphiques restitués.

Dans les textes explicatifs des inscriptions, dont les fac-simile sont donnés comme exemples, les parties restituées des lignes frustes ou martelées, sont placées entre crochets : [...].

Quant aux caractères entre parenthèses (...) ils forment le complément des abréviations usitées dans l'épigraphie romaine. Comme il est à peu près certain que ces abréviations ont aussi existées sur les parties frustes ou martelées, c'est-à-dire, celles que nous figurons entre crochets, il importe d'en tenir compte, pour le texte à rétablir aussi bien que pour celui resté lisible.

Pour fixer les idées, voici comme exemple, une partie d'inscription *(Pl. VII, nº 47)*, rétablie d'après ce que nous disons chap. XII : « *Imperatori Caesari Tito Hadriano Antonino Augusto Pio divi, etc.* »

Mais sur le monument il ne reste que : ...ADRI... O · AVG · PIO · DI..., dès lors les caractères restitués doivent être figurés entre crochets, en même temps que le complément des abréviations est indiqué entre parenthèses.

La ligne rétablie est donc présentée comme ci-après :

[Imp(eratori) Caes(ari) T(ito) H]adri[ano Antonin]o Aug(usto) Pio, di[vi..., ce qui signifie que sur la pierre il y avait, avant qu'elle fût endommagée :

« IMP · CAES · T · HADRIANO · ANTONINO
· AVG · PIO · DIVI... »

ABRÉVIATIONS

R. L. R. ou L. R. suivi d'un nombre = *Recueil* Léon Renier.

C. I. L. = *Corpus inscriptionum latinarum* de M. G. Wilmanns.

INTRODUCTION

Nature des objets trouvés. — Lieu et époque de la découverte.

Que la découverte d'une antiquité soit due à des recherches projetées, ou bien, comme c'est le plus souvent le cas, seulement à l'effet du hasard, il y a lieu avant tout de s'assurer et de prendre bonne note des données ci-après :

1º Désignation de l'objet, sa forme, ses dimensions, la matière dont il se compose ;

2º Si la chose trouvée était seule ou bien environnée d'autres antiquités, médailles, poteries, bétons, etc.

3º Le lieu de la trouvaille et, dans le cas où celle-ci n'est pas à la surface, indiquer la profondeur sous le sol actuel ainsi que la nature des couches de terrain sous lesquelles elle se trouve ;

4º Indiquer si c'est un objet entier ou bien un fragment. S'il occupe encore l'emplacement de sa destination première ou s'il est là égaré, transporté accidentellement ;

5º Date de la découverte et dans le cas où il s'agirait d'une trouvaille imprévue, mise à jour par un ouvrier terrassier, nom et demeure de celui-ci.

En reprenant les paragraphes 1, 3, 4 et 5 ci-dessus, nous allons entrer dans quelques développements.

1° *Désignation de l'objet, etc.* — Pour l'objet même, des données comme celle-ci : « Inscription sur une pierre » — « poterie antique » sont insuffisantes. Il convient d'adopter des dénominations plus précises, telles que : « cippe » — « épitaphe » — « urne cinéraire » — « borne milliaire » — « amphore » — « lampe »... etc.

Dans beaucoup de cas la désignation de la chose trouvée dépendra du degré de compétence que possède déja l'explorateur. Toutefois pour les objets ci-dessus mentionnés le doute ne nous paraît guère possible.

Quant à la forme, la meilleure description ne vaut pas un dessin *coté.* A défaut de dessin, nous conseillons une description aussi détaillée que possible. Des détails, paraissant sans importance à l'amateur non encore exercé, peuvent être d'un intérêt capital pour l'archéologue compétent.

« En matière d'épigraphie, a dit un des grands maitres » de l'archéologie en France, Jules Quicherat, les choses » les plus insignifiantes peuvent devenir utiles à un » moment donné » (1).

Ainsi l'ornementation sur toutes les faces des pierres, tables, colonnes, dés d'autel, etc., entourant ou surmontant les inscriptions, a souvent un caractère allégorique qui aide à les déchiffrer.

En ce qui concerne l'inscription même, sa reproduction *identique* est d'une importance telle que l'omission d'un point, d'un signe, d'un trait, peut avoir pour résultat une interprétation erronée. A cet égard, nous recommandons la plus scrupuleuse attention.

La copie d'une inscription doit être d'une conformité absolue dans les moindres détails des lettres, de la ponctuation, de la distance des lignes, celle des mots

---

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1872, page 162.

et, s'il y a lieu, des parties frustes (V. chap. XII, rétablissement des inscriptions.)

Nous nous hâtons d'ajouter qu'une pareille précision ne saurait s'obtenir par une simple copie *à vue*, laquelle du reste, dans beaucoup de cas, serait matériellement impossible. Un bon moyen de reproduction est l'*estampage*.

Dans ce cas voici comment on procède : on prend du papier non collé (buvard) aussi fort que possible et on l'applique mouillé à la surface de l'inscription. On se sert ensuite d'une brosse avec laquelle on frappe à petits coups, de manière à faire adapter le papier à tous les creux formés par les caractères et autres détails. Cette brosse doit être faite avec des soies un peu longues et serrées, sans être trop raides, présentant une surface unie, c'est-à-dire bien tondue pour qu'il n'y ait pas de crins saillants.

S'il se produit des déchirures on les couvre avec un morceau du même papier, toujours humecté, et on y frappe les mêmes coups jusqu'à complète adhérence.

Il arrive presque toujours que l'inscription est plus grande que le papier. Dans ce cas il ne faut pas coller plusieurs feuilles ensemble, mais tout simplement procéder comme suit : quand la première feuille se trouve imprimée, à coups de brosse, dans toutes les parties qu'elle couvre, on en place une seconde, de manière à ce que celle-ci ait une ligne de commun avec la première, et ainsi de suite pour toutes les autres, en ayant soin d'avoir toujours, sur chacune d'elles, une même ligne superposée.

Lorsque le papier non collé, ainsi appliqué sur la pierre, est entièrement sec, il se laisse enlever sans difficulté.

Un estampage fait avec soin, fournit non seulement une copie identique, mais encore en le plaçant sous un jour faisant ressortir convenablement le relief, on y découvre souvent des détails presque imperceptibles sur

la pierre. Ceci arrive surtout pour les lettres gravées dans le creux des parties martelées.

Pour la reproduction exacte des monuments épigraphiques et autres, le procédé par excellence est la photographie; aussi le recommandons-nous de préférence à tout autre. En ayant soin de faire arriver le jour de manière à éclairer obliquement la surface à reproduire on en obtient un relief parfaitement apparent, sans compter le précieux avantage d'un cliché susceptible d'agrandissement.

Toutefois, comme le transport d'un matériel photographique exige des moyens d'action dont disposeront rarement les personnes à qui s'adressent ces pages, il va falloir, dans le plus grand nombre des cas, se contenter d'un estampage et d'un dessin coté.

Donner des indications *métriques*, est toujours préférable aux estimations par à peu près, comme par exemple celles-ci : « largeur d'une main, » — « hauteur d'un homme, » etc. Comme il peut arriver au découvreur d'une antiquité imprévue, de ne pas avoir sur lui une mesure métrique, les dimensions en pourraient être prises avec un cordon, un foulard, etc., que l'on compare ensuite à un mètre. Cette manière de mesurer est très pratique pour les objets à surface courbe.

Reste à mentionner la matière dont se compose l'objet trouvé. Encore pour cette indication une certaine précision peut avoir son utilité. — Pour les pierres à inscriptions, il serait bon de pouvoir donner, en termes vulgaires, leur nature : « calcaire — marbre blanc — grès — porphyre, » etc.

D'autres indications seront traitées plus loin selon l'ordre particulier auquel appartient l'objet trouvé, comme par exemple : « grand, moyen, petit bronze, couteaux, haches, lampes, briques, » etc.

Les paragraphes 3 et 4 impliquent une corrélation dont nous allons dire quelques mots. A défaut d'autres

indices, la connaissance de la profondeur sous le sol et les couches superposées de celui-ci peuvent aider à la détermination de l'âge de la trouvaille. Ceci peut avoir lieu quand on est en présence d'un terrain dont les changements successifs ont pu être chronologiquement fixés par des faits historiques.

Dans le cas, au contraire, où l'objet trouvé serait pourvu d'une inscription datée, c'est alors celle-ci qui détermine bien plus sûrement l'époque de la modification non encore connue du sol environnant.

Paragraphe 5. Le plus souvent c'est l'outil du cultivateur ou du terrassier qui met à nu les vestiges enfouis sous le sol. Dès lors il importe de prendre les noms et la demeure de ces ouvriers pour pouvoir les questionner en cas de nouvelles recherches.

Devant l'impossibilité de prévoir toutes les circonstances pouvant accompagner ces découvertes, nous donnons ici comme modèles deux exemples, pris dans la réalité d'une trouvaille d'antiquités réalisée de nos jours.

PREMIER EXEMPLE

« ...... l'entrepreneur, M. Antoine Rey, à l'occasion
» du creusement, par des terrassiers kabyles, des fon-
» dations de la ferme Ottavi, a signalé la découverte de
» deux fragments de colonnes, trouvés à 1m20 de pro-
» fondeur de la surface du sol actuel. — Ces deux
» fragments s'adaptant parfaitement l'un à l'autre, il
» était évident qu'ils appartenaient à la même colonne.
» En voici les dimensions :

» 1° partie cubique formant le socle, hauteur...	0m60
» 2° partie cylindrique, hauteur................	1 60
Hauteur totale.....	2 20
» 3° circonférence de la partie cylindrique......	1 26

» Après avoir débarrassé les deux tronçons de la croûte
» de tuf qui les entourait, nous avons pu remarquer une
» inscription gravée sur la demi-surface de la partie cylin-
» drique. La première ligne de cette inscription, ainsi
» qu'une partie de la deuxième, ont été endommagées
» par les coups de pioche des terrassiers, les cinq sui-
» vantes transcrites ci-après, sont demeurées intactes.

» La colonne, en calcaire compact, provient des car-
» rières du Djebel Kerkera, situées à environ 600 mètres à
» l'est de la ferme Ottavi. Celle-ci se trouve au 76e kilomè-
» tre de la route actuelle de Philippoville à Constantine.

» La couche de terre couvrant ces tronçons a été
» formée par une alluvion arénacée (sablonneuse) due
» aux débordements relativement récents d'un torrent
» peu important du voisinage.

» Nous ajoutons à la présente notice, un croquis (V.
» *Pl. I, no 1*) des deux tronçons de colonne assem-
» blés; avec une coupe verticale du profil du sol environ-
» nant et un fac-simile d'estampage de l'inscription. »

DEUXIÈME EXEMPLE

« Lampe funéraire (lucerna sepulcralis) en terre cuite,
» trouvée, en septembre 1858, sous les débris d'un sarco-
» phage, à El-Khenak, sur la rive droite du Rummel, à
» environ 24 kilomètres nord-ouest de Constantine, par
» le zouave Jamin du 3e régiment, et cédée par celui-ci à
» M. Costa, collectionneur d'antiquités, habitant Cons-
» tantine.

» Cette lampe, fabriquée avec de l'argile assez fine,
» a la forme ordinaire des poteries de ce genre ;
» elle mesure de l'anse au bec 134 millimètres ; sa par-
» tie circulaire a 96 millimètres de diamètre extérieur et
» porte en dessous l'empreinte en relief de sa marque
» de fabrique : TIDITN Tiditani. » *(V. Pl. I, f. no 2.)*

I

Inscriptions romaines en général

Les anciens qui ne connaissaient pas l'imprimerie et chez qui les matériaux pour l'écriture furent longtemps ou rares ou très-fragiles, usèrent, plus fréquemment que nous, des inscriptions gravées sur les monuments de toute espèce, depuis les temples et les palais, jusqu'aux ustensiles les plus simples. Les lois, les décrets et souvent même de simples contrats étaient ainsi gravés. On alla jusqu'à couvrir d'inscriptions les armes, les meubles et les ustensiles de tout genre. Quant aux inscriptions des monuments funéraires, elles étaient chez les Romains, comme encore de nos jours chez nous, les beaucoup plus nombreuses.

Les Grecs appelaient *épigraphes* ou *épigrammes* ce que nous appelons *inscriptions:* d'où le nom *d'Épigraphie* donné à la science des inscriptions.

On trouve des inscriptions sur la pierre, sur des terres cuites, sur des métaux, ordinairement sur bronze. Celles-ci sont jusqu'à présent assez rares en Algérie et en Tunisie.

Tantôt elles sont gravées sur le monument même, tantôt sur des tables spécialement destinées à les recevoir. La forme des caractères et la disposition des lignes ont naturellement variées avec le temps.

C'est sous les règnes des empereurs, depuis Trajan (98) jusqu'à celui des Antonins (217) que furent édifiés en Numidie et en Maurétanie la plupart des monuments publics et religieux dont on voit aujourd'hui les restes. Notamment sous Septime-Sévère (1), l'architecture et

(1) Ce n'est pas seulement au point de vue de l'exécution artistique que ce règne est remarquable ; il l'est également par la multiplicité des édifices. Septime-Sévère était Africain de naissance : sa prédilec-

l'épigraphie paraissent être arrivées à leur apogée. Mais déjà à partir de son successeur (Caracalla) la décadence de l'art commence, entraînant aussi celle de l'épigraphie.

Il n'entre pas dans le cadre de cet essai de faire l'historique de l'archéologie romaine des provinces d'Afrique, nous mentionnerons seulement en passant que de 268 à 305 (Probus-Dioclétien) les constructions d'utilité générale, voies publiques, temples, ponts, portiques, etc., reçurent un regain d'activité, quoique trop souvent au détriment d'édifices plus anciens. Interrompues par le soulèvement des Quinquégentiens et presque entièrement détruites par l'invasion des Vandales, ces constructions furent relevées en partie sous l'éphémère domination byzantine. Toutefois, ce qui a été fait ou réédifié à cette époque d'agitation religieuse, porte le cachet d'une profonde décadence, laquelle, par l'invasion arabe, devait aboutir bientôt à la ruine complète de ce qui restait encore de romain dans le nord de l'Afrique.

II

Caractères

Les lettres les plus employées dans l'épigraphie romaine sont les capitales. — L'usage en est à peu près général depuis les premiers empereurs jusqu'à l'époque

tion pour cette province n'aurait donc rien que de très naturel, si toutefois les édifices appartenant à son règne y étaient réellement plus nombreux qu'ailleurs. Ce que nous avons pu voir en fait de monuments romains, soit dans la région danubienne, notamment à Salzbourg (l'ancienne Juvavia), à Brixen (Brixino), soit sur les bords du Rhin, à Mayence (Mogontiacum), etc. etc., était aussi en grande partie du règne de cet empereur, ou de celui de son successeur immédiat ; à côté desquels, comme en Afrique, figure souvent la très populaire impératrice Julia Domna ou Julia Augusta : « *Mater castrorum ac patriæ.* »

de l'introduction du christianisme, où apparaît une espèce de cursive lapidaire formée avec des lettres capitales allongées (V. *Pl V*, nos 33, 34 et 35. Inscriptions de monuments funéraires).

Nous donnons, *Pl. I*, n° 3, la forme des lettres ordinairement usitées.

Généralement la forme carrée des caractères domine pour les C D G H M N O Q T V qui ont sensiblement mêmes largeur et hauteur. A B E F P R S X Y Z ont proportionnellement moins de largeur que de hauteur ; I et K par leur structure particulière n'ont que la largeur résultant de l'épaisseur du trait.

Nous ferons pour les lettres ci-après les remarques que voici :

1° A a non seulement en bas, mais aussi au sommet un petit trait transversal (apex). Les traits formant cette lettre sont sensiblement de même épaisseur.

2° B a ses deux traits courbes de même ou presque de même développement.

3° C se termine toujours en haut par un petit trait vertical (apex) tandis qu'à l'extrémité inférieure le plus souvent ce trait manque. Nous ferons remarquer que sur les inscriptions des premiers temps de l'empire, ces apices manquent à la plupart des lettres. Indiqués d'abord par un simple épaississement, ils finissent par être figurés plus régulièrement au deuxième siècle de notre ère.

4° A la lettre D le trait courbe ne dépasse pas à gauche le trait vertical. — Ɖ est employé pour les noms celtiques. On trouve aussi D ou bien la forme grecque Δ mais plus rarement.

5° Il n'y a pas une grande différence pour la longueur des traits horizontaux de E et F ; quelquefois, quoique rarement, celui du milieu dépasse à gauche ; mais toujours l'apex en est peu apparent.

6° G a en haut et en bas un apex. Celui d'en bas est plus fort et sensiblement vertical. Cependant, sur les inscriptions plus anciennes, il n'est figuré que par un simple épaississement, infléchi à gauche G, le distinguant du C.

7° I se termine à ses deux extrémités par un apex très faible. Cet apex fait même entièrement défaut aux inscriptions antérieures au premier siècle de notre ère. — Cette lettre dépasse souvent la ligne en haut. Ceci se voit presque toujours au commencement des grandes inscriptions pour les mots : « *Jovi — Imperator,* » ou bien pour des noms propres comme : « *Justus — Julia,* » etc. D'autres fois I allongé indique le doublement de cette lettre, comme par exemple pour le datif pluriel de « *Deus* » (DIS pour DIIS). — Cet allongement devient forcé pour les ligatures. (V. IV, Ligatures.)

8° K figure toujours avec ses traits obliques très courts.

9° L sur les inscriptions très-anciennes a son trait horizontal incliné de manière à former un angle aigu, tandis que sur celle de l'époque byzantine le même trait forme, avec le vertical, un angle obtus L. Le trait vertical, comme la lettre I, dépasse quelquefois la ligne en haut.

10° M a ses deux traits extérieurs légèrement inclinés en dedans ; ceux du milieu descendent jusqu'au bas de la ligne. Il y a des exceptions à cette règle, mais elles sont rares. Ce qui se trouve moins rarement, est que les deuxième et quatrième traits dépassent en haut à gauche les premier et troisième, de manière à former M. La même chose se rencontre aussi pour le deuxième trait de la lettre N, dépassant le premier à gauche.

11° O et Q sont de forme orbiculaire et dans toutes leurs parties d'égale épaisseur. Nous connaissons des inscriptions, sur lesquelles on voit encore, au centre de ces deux lettres, le trou formé par la pointe du compas qui a servi à les tracer.

12° Le trait rond du P ne dépasse pas, ou bien peu, à gauche en haut le trait vertical. Vers le milieu, il ne se ferme pas, comme le P moderne, sur le trait vertical. Sur les très-anciennes inscriptions cette séparation du trait rond avec l'autre est très-apparente.

13° La lettre R a son jambage inférieur attaché au trait rond, à la droite du trait vertical. Sur les anciennes inscriptions ce jambage est figuré par un petit appendice oblique appuyé sur la droite du trait rond : R.

14° S est moins fermé aux extrémités que notre S moderne. Sur les inscriptions de la première époque il est même tout à fait ouvert, et il finit par reprendre à peu près la même forme sur les inscriptions de l'époque byzantine ʃ.

15° T est une des lettres qui offre au point de vue épigraphique le plus de variantes selon les époques à laquelle appartient l'inscription sur laquelle elle figure. Sur les plus anciennes, le trait horizontal est très court et sans apices latéraux. Aux Ier et IIe siècles de notre ère, il prend peu à peu plus d'ampleur et devient presque aussi long que le trait vertical. Nous avons vu de cette époque des inscriptions sur lesquelles cette lettre (sans être une ligature) dépassait en haut les autres lettres de la même ligne. Il se trouve aussi quelquefois avec le trait horizontal incliné obliquement : T

16° Le caractère V représente aussi bien la voyelle U que la consonne V ; parfois les deux ensemble comme AVNCVLVS pour *avunculus,* IVENIS pour *Juvenis.*

III

Numération

Les Romains employaient comme caractères numériques les lettres I = 1, V = 5, X = 10, L = 50, C = 100, D = 500, M ou CIↃ = 1,000, S = semis = ½.

Les lettres placées à la droite des signes V, X, L, C, etc., en augmentaient la valeur d'autant ; ces mêmes lettres, placées à gauche, en diminuaient la valeur ; ainsi, VI, XI, LX, valaient 6, 11, 60 ; — IV, IX, XL, valaient 4, 9, 40, etc.

A cette règle on rencontre de nombreuses exceptions. Pour IV et IX il y a le plus souvent IIII et VIIII. Nous avons même vu XIV à côté de XIIII ; IX près de VIIII ; IIXX et XIIX ensemble avec XVIII sur la même pierre.

Au-dessus des lettres employées comme signe de numération se trouve ordinairement un trait horizontal, par exemple : LEG · III · AVG = « *legio tertia augusta ;* » LEG · XXX · VLP · V = « *legio tricesima ulpia victrix,* etc. etc.

On trouve aussi C pour VI, et le même nombre est figuré par 7 sur des inscriptions relevées par MM. Aubin, de Caussade, Ditson et Prieur à Numerus Syrorum (Lalla-Maghnia). En outre, il n'est pas rare de voir X pour XX ; \ pour XXX ; ou encore |XX pour LXXV ; XXXXXXXX pour LXXX ; d pour D, etc. etc.

Pour l'indication des frais du monument ou des traitements de fonctionnaires, nous donnerons le mode de numération ainsi que les abréviations usitées plus loin, dans les chapitres V (Abréviations) et XI (Monnaies et médailles).

IV

Disposition des lignes. — Ligatures. — Division des mots. — Ponctuation. — Encadrement.

Lignes. — Nous ferons remarquer comme chose importante que les lignes des inscriptions sont presque toujours de même longueur. (V. chap. XII, rétablissement des inscriptions.)

La dimension des lettres composant les lignes des grandes inscriptions, diminue ordinairement de grosseur en descendant, c'est-à-dire à partir de la 2e, 3e, 4e, etc. *(V. Pl. IX, n° 61).*

Il s'en trouve aussi, sur lesquelles la dernière ligne, se compose de lettres de même grandeur que la première.

Règle générale, les lettres d'une même ligne sont de même dimension. Cependant, le cas se présente très souvent, que par suite de manque d'espace (résultant sans doute dans le plus grand nombre des cas du défaut de prévoyance de l'artisan sculpteur) les dernières lettres de la ligne sont plus petites ; p. ex. : FORTVN$^{A}_{TA}$ pour FORTVNATA.

D'autres fois, l'économie de l'espace paraît être intentionnelle, c'est du moins de qui est permis de supposer pour les inscriptions où ce sont toujours les mêmes caractères (p. ex. : I, O, S), mais plus petites, se trouvant inscrites dans leurs voisines de grandeur normale ; p. ex. : ЄNVGI pour CONIVGI (L. R., 782) ; C∘S pour CO(N)S(VL).

Dans certains cas, ces interpolations de lettres, ne sont que la rectification de fautes ou omissions commises par l'ouvrier qui a gravé l'inscription.

En général, toutes ces exceptions à la régularité des lignes, s'appliquent aux inscriptions particulières et ne se voient sur celles des monuments publics, qu'à partir du 3e siècle de notre ère.

Ligatures. — Un autre moyen d'économiser l'espace, consiste à faire usage de ligatures, c'est-à-dire de signes graphiques, formés par la réunion de deux ou de plusieurs lettres, en un seul caractère (*V. Pl. I, n° 4,* les ligatures les plus usitées.)

Nous donnons *Pl. I, n° 5,* un spécimen d'inscription funéraire, de Lambèse, qui date probablement de la fin du IIIe ou bien du commencement du IVe siècle de J.-C., époque à laquelle l'épigraphie romaine a fait un vérita-

ble abus de ce moyen d'abréviation, lequel a même fini par envahir les inscriptions des monuments publics. Voici le texte de cette inscription :

« ——— D(iis) — M(anibus) — S(acrum). ———

Quisque præteriens titulum scribtum legeris tactus pietate hoc præcor ut dicas : Januaria, sit tibi terra levis! Vixit annis sexaginta quinque. Julius Messor conjugi et Julii Rufus et Januarius matri piissimæ fec(erunt). »

Lambaesis. L. R. n° 782. — C.I.L. n° 3727 *Numidia*.

En ce qui concerne les lettres inscrites, souscrites ou bien contractées en ligatures, nous recommandons, au découvreur novice, la plus grande attention possible. L'omission de ces signes, ou seulement leur transcription incomplète, pourrait donner lieu aux interprétations les plus étranges.

Division des mots. — La division des mots à la fin d'une ligne, se fait, sans aucune attention aux syllabes, avec une licence telle que l'on trouve parfois la dernière lettre d'un mot rejetée au commencement de la ligne suivante, comme p. ex.: IANVARI—A.

Nous devons toutefois faire remarquer que sur les inscriptions des monuments importants des Ier et IIe siècles (de notre ère), ces divisions d'un goût douteux se voient assez rarement. Il n'en est plus ainsi pendant les siècles de décadence qui suivent et où les anomalies deviennent nombreuses, même sur les monuments publics : alors on y lit H—OSTILIANO, et QYNTO pour *Quinto*, etc.

Ponctuation. — Les mots (non pas les phrases) sont séparés par une ponctuation figurée par un point triangulaire (ᵛ) ou bien un signe en forme de feuille de lierre ❦ placé à mi-hauteur de la ligne.

Cette ponctuation, peu usitée à la fin des lignes, manque rarement dans la ligne même. Quelquefois, mais

rarement, ce signe de ponctuation se trouve inscrit dans la dernière lettre comme : *(Pl. I, n° 6), piissimo fecit*, etc.

Nous devons ajouter, que sur le plus grand nombre des inscriptions funéraires particulières, cette ponctuation n'existe qu'entre les incises formées par la mention des défunts et celle de l'auteur (ou des auteurs) du monument ; il en est beaucoup sur lesquelles elle manque complètement.

Encadrement. — Les inscriptions sont ordinairement entourées d'une moulure dont l'exécution plus ou moins artistique est en rapport avec la forme du monument (1). Il y a des exceptions à cette règle, de manière que quelquefois, l'encadrement de l'inscription, a une forme différente à celle de la façade sur laquelle il se trouve.

Nous citerons comme exemple les acrotères, moulures formant à droite et à gauche de l'inscription une espèce d'anse ou queue d'aronde ▷▭◁ comme on en trouve sur certains monuments funéraires à Tebessa, à Marcouna, à Sétif, à Bordeaux, à Trèves, à Mayence, etc.

V

Abréviations

Les abréviations des mots sont très usités dans l'épigraphie romaine (2).

Les sigles proprement dits, c'est-à-dire les signes, remplaçant plus ou moins bien, un mot quelconque, le sont, au contraire, rarement. Il faut cependant excepter

(1) (V. XII, rétablissement des inscriptions).

(2) (V. à la fin la liste des abréviations).

le mot centurio (ou centuria) qui presque toujours est remplacé par 7 (centuria quelquefois par ϴ). Pour le pluriel on trouve parfois 7S ou encore ƆS.

Au sujet des abréviations nous avons à mentionner :

1° Il n'y a pas de signe particulier pour le mot écrit en abrégé. Cependant l'abréviation DN = *Dominus noster* est souvent indiquée, comme cela à lieu pour les nombres, par un trait horizontal supérieur $\overline{\text{DN}}$.

2° Les abréviations sont figurées presque exclusivement par la seule lettre initiale ou bien par la suppression d'une ou de plusieurs syllabes à la fin, de manière cependant que le mot abrégé se trouve toujours terminé par une consonne, p. ex. P = Publius, T = Titus, VAL = Valerius, etc.

On rencontre aussi un genre d'abréviation qui consiste dans l'élimination des voyelles intermédiaires, ou encore dans la contraction des mots d'une autre manière plus ou moins arbitraire.

Ces sortes d'irrégularités, qui se voient peu ou point sur les monuments publics, et se trouvent plus souvent sur les pierres funéraires, façonnées par des ouvriers moins habiles, peuvent donner lieu à des erreurs de lecture qu'il s'agit d'éviter avec le plus grand soin. (V. XII, rétablissement des inscriptions.)

3° Si l'épigraphie romaine abonde en abréviations, celles-ci ne sont, tant s'en faut, sans avoir des règles. Ces règles diffèrent entièrement — avons-nous besoin de le dire — de celles régissant les abréviations de notre français moderne.

Il y a des mots qui ne figurent *jamais* en abrégé, d'autres quelquefois, d'autres plus souvent, enfin il en est qui sont presque toujours indiqués par une abréviation.

4° Pour la plupart des mots, la même abréviation implique tous les cas (déclinaisons) et souvent aussi bien le singulier que le pluriel. Ainsi p. ex.: COS peut signi-

fier le nominatif singulier *Consul*, l'ablatif singulier *Consule*, le datif ou l'ablatif pluriels *Consulibus*, etc.

Une particularité des abréviations romaines consiste à indiquer le pluriel, ou mieux, le nombre des personnages désignés, par la réitération de la dernière lettre. (V. à la fin la liste des abréviations). De cette manière il y a :

AVG pour Augustus, Augusto, Augusti, etc.

AVGG · COSS = Augustis duobus consulibus.....

AVGGG · $\overline{\text{NNN}}$ = Augustorum nostrorum trium.....

Quand une inscription contient une mention des frais du monument, soit en deniers, soit en sesterces, cette mention est toujours faite en abrégé (1), comme par exemple XC pour « *denariis centum* » ; HS · $\overline{\text{VI}}$ · $\overline{\text{N}}$ pour « *sestertium sex* (millibus sous-entendu) *nummum*. »

Ainsi l'abréviation du denier (denarius) est X ; celle du sesterce (sestertium) $\overline{\text{IS}}$ ou IIS ou HS ou encore $\overline{\text{SS}}$ et quelquefois seulement S suivi de $\overline{\text{N}}$ = nummum ; mais encore cette dernière indication est souvent sous-entendue. (V. XI. Monnaies et médailles.)

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, certaines irrégularités ou imperfections en matière d'abréviation épigraphique peuvent donner lieu aux plus étranges méprises. L'absence de ponctuation, entre les mots abrégés, est surtout ce qui expose aux lectures douteuses. Il y a des cas où l'erreur due à l'ambiguïté est en quelque sorte forcée, comme cela arrive avec des poteries marquées de l'empreinte : |SENIOF| qu'un savant archéologue lisait : « *Senio f(ecit)* » tandis qu'un autre, non moins érudit, en faisait : « *Seni(i) Of(ficina)* ». Ces deux lectures sont également plausibles, ou erronées, comme l'on voudra.

Dans les inscriptions d'une certaine étendue, le sens général peut aider à faire déchiffrer telle ou telle abrévia-

(1) V. pages 1367 et 1368 du *Dictionnaire Latin-Français* de Ch. Lebaigue.

tion irrégulière ou non ponctuée. Cependant nous connaissons des monuments épigraphiques pour lesquels cette ressource ne suffirait pas, notamment une inscription, très-complète d'ailleurs, sur laquelle STRACO peut signifier un nom propre aussi bien que : *Stra(tor) Co(nsulis).* » (V. à la fin, table des abréviations.)

VI

Exécution technique des monuments et inscriptions

Les inscriptions lapidaires des monuments publics d'une certaine époque (100 — 300 de notre ère), sont généralement exécutées avec assez de soin et parfois même avec élégance. Dans cette dernière catégorie nous n'hésitons pas de ranger celles des arcs de triomphe de Djimila (Cuicul) et de Tébessa (Theveste).

Les caractères sont communément gravés en creux, au ciseau plat, de manière à former transversalement ce profil . Souvent l'action du temps a nui à la netteté des arètes ainsi taillées, ou même les a fait disparaître tout à fait, ne laissant plus qu'un faible sillon indiquant, d'une manière quelquefois fort douteuse, leur forme.

Les inscriptions sur métal (tables de bronze) sont, ou gravées au burin, ou seulement ponctuées à la pointe. Le même procédé est employé pour les ustensiles en métal, les armes, phalerae (1), gemmes, etc.

Pour les terres cuites on procédait d'une autre manière. Sur les vases, amphores, lampes, etc., les inscriptions sont souvent en relief ; cependant on trouve encore mais bien rarement, ces objets avec la trace d'inscriptions

(1) *Phalerae*, colliers ou disques en métal ornés de figures en relief et servant, les uns comme distinction honorifique des militaires, ou parures de femme et les autres comme ornements suspendus au cou des chevaux.

peintes. D'autres fois ces ustensiles ont des inscriptions produites simplement par des rayures tracées à la pointe d'un poinçon (graffiti).

Quant aux poteries ordinaires : briques, tuyaux, etc., elles portent assez souvent l'empreinte d'une espèce de cachet faisant paraître, sur un fond creux, les mots en relief. Nous avons vu des lampes funéraires en terre cuite, marquées par le même procédé. — Ces empreintes sont faites, avec un coin, sur lequel le mot se trouve taillé en creux, de droite à gauche, c'est-à-dire, à l'envers, de manière à le faire paraître, sur l'objet à marquer, en relief et à l'endroit.

Ces sortes de coins ou de cachets n'ont pas toujours été fabriqués par des mains habiles, car il n'est pas rare de voir des empreintes, avec une ou plusieurs lettres, tournées en sens contraire des autres, formant le même mot. C'est ainsi que l'on voit à Constantine sur des tuyaux en terre cuite : GEWEΓΓENƧEƧ pour « *Gemellenses.* » La constance de cette erreur, se reproduisant dans la même forme sur tous les tubes du même calibre, ainsi que la parfaite similitude de l'empreinte, excluent ici toute probabilité de l'emploi de caractères mobiles.

Ce genre d'empreinte était encore usité pour les poids de tisserands (pondera), les tuyaux de plomb et les plombs de fronde (plumbatae).

Il existe aussi des inscriptions sur verre, mais dans les conditions ordinaires de la découverte des vestiges de l'antiquité romaine, cette trouvaille doit être assez rare. Elle ne se rencontre, selon toute probabilité, que dans des endroits très abrités, les cryptes, cercueils en pierre, etc. Les seules restes épigraphiques de cette nature que nous avons vus en Algérie, faisaient partie de la collection de M. Costa à Constantine (aujourd'hui au Musée municipal). Les lettres y étaient moulées en relief, à l'exception de quelques lampes, sur lesquelles

elles étaient taillées, ou plutôt incisées comme sur des gemmes. Nous devons faire remarquer que les caractères incisés étaient une espèce de cursive assez difficile à déchiffrer, ainsi que cela se voit *Pl. I, n° 7*.

Nous avons encore à mentionner les signes d'appareillage dont sont marquées les pierres de taille et notamment celles formant chambranle, linteau ou bien tout autre parement vu, signes qu'il s'agit de ne pas confondre avec les inscriptions proprement dites. Ce sont ordinairement de simples traits, quelquefois une ou plusieurs lettres, ayant apparemment une signification numérique, ou bien encore formant le monogramme de l'ouvrier qui a taillé la pierre.

VII

Inscriptions des monuments religieux et des monuments publics

Nous réunissons ces deux catégories d'inscriptions sous le même titre, tout en indiquant brièvement qu'on peut les diviser en :

1° Dédicatoires, ayant pour but la consécration d'un temple, d'une statue, d'un monument à une divinité, à un héros, à un conquérant, un grand écrivain, etc.

2° Votives, pour s'acquitter d'un vœu.

3° Impériales, commémoratives d'une victoire, etc.

4° Administratives, contenant des lois, des décrets, des diplômes, relatant des réparations, constructions, etc., etc.

Les inscriptions dédicatoires ou votives figurent généralement sur les dés d'autels et les piédestaux servant de base à des statues, des colonnes, etc. On en trouve encore sur des dalles, sur des tables de marbre, sur la frise ou sur l'attique des monuments.

Dans la disposition de ces inscriptions, les anciens avaient adopté certaines règles dont il ne faudrait cependant pas s'exagérer la trop rigoureuse observation.

Les indications que nous donnons à cet égard sont prises sur des monuments d'une certaine importance épigraphique.

Voici l'ordonnance de la plupart des inscriptions des monuments publics ou religieux, dédicatoires ou votifs :

1° En tète le nom de la divinité (ou des divinités) avec ses surnoms et additions honorifiques, p. ex. : « *Deo, Deae, Deabus, Sanctissimo, Numini, Mercurio Augusto sacrum, etc. etc.* » Ce nom est presque toujours au datif, très rarement au génitif dépendant d'un autre mot.

A partir du règne de l'empereur Commode, le nom de la divinité (ou des divinités) est quelquefois précédé de la formule : IN • H • D • D = *In honorem domus divinae ;* mais plus souvent suivi de celle-ci : PRO • SALVTE...... Quand le monument ne porte pas le nom d'une divinité, cette dernière formule occupe alors la première ligne.

2° Le nom de l'auteur (ou des auteurs) de la dédicace, ses prénoms, surnoms, nom du père, celui de la tribu, du pays d'origine, etc. (les deux dernières indications manquent souvent).

3° La formule dédicatoire ou votive : V • S • L • M = *Votum solvit libens merito* (ou *Votum solverunt libentes merito)* etc. (V. à la fin la liste des abréviations). Cette formule qui termine ordinairement les dédicaces des *ex-voto*, exprime un vœu accompli « volontiers et à juste titre ». *Votum solvere* indique que le monument a été promis en échange d'un bienfait demandé ; *merito*, que le bienfait a été accordé.

4° Indication du jour et du mois : ID • NOV = *Idibus novembribus*. — A partir du II[e] siècle, les monuments des Maurétanies commencent à mentionner l'ère provinciale (1), laquelle durant les siècles suivants, notamment sous les byzantins, manque rarement. Cette mention occupe toujours sur les inscriptions la dernière ligne.

5° Indication des consuls ; p. ex. : PATERNO • ET • PROBO • COS = *Paterno et Probo consulibus*.

6° Désignation de la nature du monument : AEDEM (accusatif) = temple ; ARAM = autel ; GENIVM (au lieu de *signum genii*) = génie ; SACRVM = sanctuaire, etc.

7° Quelquefois aussi le but de la consécration : PRO • SE • ET • SVIS = « pour soi et les siens » ; PRO • SALVTE... = « pour le bien (le salut) de.... »

8° Ou bien le motif de la restauration ou réédification, quand il s'agit d'un monument endommagé : TEMPLVM VETVSTATE • CONLAPSVM ; AEDEM • IGNE • ABSVMPTAM • RESTITVIT, etc. etc., ou encore : TESTAMENTO • SVO • FIERI • IVSSIT ; EX • VOTO ; EX • IMPERIO • IPSARVM (sous-entendu : *dearum*), etc.

9° Frais du monument : SVMPTIBVS • SVIS ; SVMPTO SVO ; PECVNIA • SVA ou encore PECVLIO • SVO, sont des mentions destinées à distinguer les monuments élevés aux frais des particuliers de ceux qui ont été construits ou restaurés par un service public, une ville, une légion, etc. (V. XI. Monnaies, Médailles).

10° Dimensions du monument (mention très rare) : IN • FRONTE = « façade de devant » ; IN • AGRO = « profondeur » (ou bien longueur de l'avant à l'arrière), etc.

11° Désignation du lieu auquel appartient, ou appartenait le monument ; p. ex. : RES • PVB • DIANENSIVM = *Respublica Dianensium*. Pour les constructions particulières on a trouvé : IN • SVO = « en sa propriété ».

(1) L'an 1 de la province des Maurétanies répond à l'an 39 après J.-C.

12° Sous la direction ou la conduite de qui la chose a été faite : SVB • CVRA... CVRAM • AGENTE... ADIVTORE, etc.

Nous indiquerons ci-après les divinités auxquelles s'adressent, dans les provinces africaines, les inscriptions dédicatoires trouvées, jusqu'à ce jour. Nous essayerons de donner en même temps les attributs les plus caractéristiques et les plus usités de chacune d'elles, tout en faisant remarquer que les figures allégoriques, que l'on pourrait trouver, varient selon les localités où le monument est érigé.

1° *Juppiter* (ou *Jupiter*); sur les inscriptions toujours au datif et presque toujours en abrégé I • O • M = *Jovi optimo maximo*. Surnoms (*cognomen*) : *Conservator*, *Dolichenus* ou *Dolicenus*, *Appenninus*, *Heliopolitanus*, *Fulgurator*, *Depulsor*, *Stator*, *Augustus*, *Valens*, *Hammon*, etc. etc. Attributs : sceptre, aigle ; assis sur un trône ou debout, chevelure et barbe très abondantes.

2° *Saturnus*; (SAT, abréviation très rare); le *Kronos* des Grecs. Surnoms : *Invictus*, *Augustus*, *Dominus*, *Magnus*, *Frugifer*, etc. En tant que dieu du temps, Saturne est ordinairement figuré sous les traits d'un vieillard, nu jusqu'à mi-corps, maigre, barbu, avec de grandes ailes, la tête couverte d'un voile. — On lui met une faux dans une main, un sablier dans l'autre. Ce qui a été trouvé jusqu'à présent en Algérie, concernant la figure allégorique de ce dieu, est un buste voilé tenant à la main droite une harpé, sorte de sabre ou coutelas recourbé avec un crochet à la poignée.

3° *Cybele* surnommée *Pessinuntica*, figure sur les monuments trouvés en Numidie sous les noms : *Idaea Mater* ou *Magna Idaea* (1). Nous ne connaissons jus-

(1) A Tipasa une inscription porte : *Matri Deum Magnae Idaeae, sanctissimae, etc....* (n° 3058 de Léon Renier). — V. aussi *Inscriptions Romaines*, par M. Camille Jullian, tome I, page 30.

qu'à ce jour aucune publication archéologique ayant signalé la découverte en Algérie ou en Tunisie, d'une *figure allégorique* de cette déesse, que la tradition mythologique représente comme une femme robuste et enceinte, la tête couronnée de tours, le corps vêtu d'une longue et ample tunique. On la désigne aussi par : ***Bona Dea, Rhea, Ops,*** (sœur de Saturne, C. I. L., n° 2670). Cette déesse est souvent confondue avec Cérès.

4° *Neptunus*, ***Augustus*** (sans abréviation). Selon toute probabilité, les monuments consacrés à ce dieu, se trouveront plus souvent dans les localités maritimes (1) que dans l'intérieur du pays. Dans les lieux éloignés de la côte, ils sont une preuve certaine d'un établissement hippique *(equaria, polia)* ou tout au moins d'un poste permanent d'un corps de cavalerie. Neptune est représenté sur un char en forme de conque que traînent des chevaux marins ; il tient de la main droite un trident.

5° *Pluto* ou *Pluton*, sans abréviation. Surnoms : ***Augustus, Frugifer***, dieu de l'enfer ; figure en Algérie (2) assez rarement dans les inscriptions découvertes jusqu'à ce jour. On le représente ordinairement assis sur un trône, le trident à la main et Cerbère à ses pieds.

6° *Ceres*, surnommée *Cyria, Frugifera, Augusta*. A été trouvée (2) en compagnie du précédent sur quelques inscriptions de l'ancienne Numidie ; mais nous ne connaissons encore aucun monument avec la figure allégorique de cette déesse dont le culte devait cependant occuper une assez grande place dans l'ancien grenier de Rome, le pays des céréales par excellence. On la représente couronnée d'épis et une faucille à la main.

7° *Juno* (IVN ou IVN · REG). Surnoms : *Regina, Augusta, Caelestis, Pronuba, Concordia, Domiduca, Caprotina*, ***Dolichene, Assyria, Lucina***, etc. etc. Attributs : Paon, Iris. Elle est généralement représentée en stola, avec diadème et sceptre, dans une attitude fière, tantôt sur un trône, tantôt dans un char traîné par des paons ou bien simplement debout.

(1) Saldae (Bougie) ; Chullu (Collo), etc.
(2) Notamment à Auzia (Aumale).

Il ne faudrait pas confondre cette déesse avec l'une de ces divinités protectrices, ces espèces *d'anges gardiens* que les Romains invoquaient, sur leurs monuments funéraires, sous les noms de « *Junones* » pour les femmes, et « *Genii* ou *Sylvani* » pour les hommes.

8° *Minerva* (MIN) ; ***Augusta, Hygia, Pallas,*** les deux derniers surnoms figurent jusqu'à présent assez rarement sur les inscriptions africaines. Attributs : Égide avec tête de Méduse formant une sorte de hausse-col. Cette déesse est représentée vêtue de la tunique spartiate sans manches et recouverte du peplum, un casque sur la tête, la poitrine défendue par l'égide, tenant d'une main une lance et de l'autre un bouclier argolique avec la tête de Méduse ; ayant auprès d'elle une chouette et quelquefois des instruments de mathématiques.

9° *Mars*, sans abréviation. Surnoms : ***Augustus***, *Victor, Ultor*, etc. et beaucoup de surnoms gaulois tels que *Caturix, Camulus, Cososus,* mais lesquels se rencontreront, sans doute, assez rarement sur les monuments africains. On le représente avec ou sans barbe, armé de pied en cap et ayant à ses côtés un coq, symbole de la vigilance et de l'ardeur au combat.

10° *Concordia*, sans abréviation. Les monuments, que nous connaissons de cette divinité, portent comme surnom le nom de la localité qui a fait faire l'inscription. — Nous n'avons pas vu de figure allégorique de cette Déesse.

11° *Apollo*, sans abréviation. Nous connaissons seulement six inscriptions africaines dédiées sous ce nom. Nous avons de fortes raisons de supposer que les légions d'Afrique, toutes de retour des guerres en Orient, l'in-

qu'à ce jour aucune publication archéologique ayant signalé la découverte en Algérie ou en Tunisie, d'une *figure allégorique* de cette déesse, que la tradition mythologique représente comme une femme robuste et enceinte, la tête couronnée de tours, le corps vêtu d'une longue et ample tunique. On la désigne aussi par : *Bona Dea, Rhea, Ops,* (sœur de Saturne, C. I. L., n° 2670). Cette déesse est souvent confondue avec Cérès.

4° *Neptunus, Augustus* (sans abréviation). Selon toute probabilité, les monuments consacrés à ce dieu, se trouveront plus souvent dans les localités maritimes (1) que dans l'intérieur du pays. Dans les lieux éloignés de la côte, ils sont une preuve certaine d'un établissement hippique *(equaria, polia)* ou tout au moins d'un poste permanent d'un corps de cavalerie. Neptune est représenté sur un char en forme de conque que traînent des chevaux marins ; il tient de la main droite un trident.

5° *Pluto* ou *Pluton,* sans abréviation. Surnoms : *Augustus, Frugifer,* dieu de l'enfer ; figure en Algérie (2) assez rarement dans les inscriptions découvertes jusqu'à ce jour. On le représente ordinairement assis sur un trône, le trident à la main et Cerbère à ses pieds.

6° *Ceres,* surnommée *Cyria, Frugifera, Augusta.* A été trouvée (2) en compagnie du précédent sur quelques inscriptions de l'ancienne Numidie ; mais nous ne connaissons encore aucun monument avec la figure allégorique de cette déesse dont le culte devait cependant occuper une assez grande place dans l'ancien grenier de Rome, le pays des céréales par excellence. On la représente couronnée d'épis et une faucille à la main.

7° *Juno* (IVN ou IVN · REG). Surnoms : *Regina, Augusta, Caelestis, Pronuba, Concordia, Domiduca, Caprotina, Dolichene, Assyria, Lucina,* etc. etc. Attributs : Paon, Iris. Elle est généralement représentée en stola, avec diadème et sceptre, dans une attitude fière, tantôt sur un trône, tantôt dans un char traîné par des paons ou bien simplement debout.

(1) Saldae (Bougie) ; Chullu (Collo), etc.

(2) Notamment à Auzia (Aumale).

Il ne faudrait pas confondre cette déesse avec l'une de ces divinités protectrices, ces espèces d'*anges gardiens* que les Romains invoquaient, sur leurs monuments funéraires, sous les noms de « *Junones* » pour les femmes, et « *Genii* ou *Sylvani* » pour les hommes.

8° *Minerva* (MIN) ; *Augusta, Hygia, Pallas,* les deux derniers surnoms figurent jusqu'à présent assez rarement sur les inscriptions africaines. Attributs : Égide avec tête de Méduse formant une sorte de hausse-col. Cette déesse est représentée vêtue de la tunique spartiate sans manches et recouverte du peplum, un casque sur la tête, la poitrine défendue par l'égide, tenant d'une main une lance et de l'autre un bouclier argolique avec la tête de Méduse ; ayant auprès d'elle une chouette et quelquefois des instruments de mathématiques.

9° *Mars,* sans abréviation. Surnoms : *Augustus, Victor, Ultor,* etc. et beaucoup de surnoms gaulois tels que *Caturix, Camulus, Cososus,* mais lesquels se rencontreront sans doute, assez rarement sur les monuments africains. On le représente avec ou sans barbe, armé de pied en cap et ayant à ses côtés un coq, symbole de la vigilance et de l'ardeur au combat.

10° *Concordia,* sans abréviation. Les monuments, que nous connaissons de cette divinité, portent comme surnom le nom de la localité qui a fait faire l'inscription. — Nous n'avons pas vu de figure allégorique de cette Déesse.

11° *Apollo,* sans abréviation. Nous connaissons seulement six inscriptions africaines dédiées sous ce nom. Nous avons de fortes raisons de supposer que les légions d'Afrique, toutes de retour des guerres en Orient, l'in-

voquaient sous le nom plus oriental de *Sol*, avec les surnoms *Mithras* (ou *Mytras*) et *Invictus*. Quant à l'Apollon proprement dit, on lui donnait un grand nombre de surnoms tels que *Augustus*, *Belenus*, *Clarius*, *Conservator*, *Grannus*, *Phoebus*, *Pythius*, *Toutiorix* et beaucoup d'autres. Il est généralement représenté avec une chevelure longue et flottante, la tête couronnée de lauriers et entourée d'une auréole ; tenant à la main tantôt un arc, tantôt une lyre. Ses attributs sont très variables selon les lieux du monument ; ce sont le coq, l'épervier, l'olivier, le lézard. Quelquefois on lui fait conduire un char traîné par quatre chevaux.

12° *Diana* (aussi DEANA). Surnoms : *Adnoba*, *Augusta*, *Victrix*, *Deae Maurorum*, *Delia*, *Nemorensis Diana*, *Lucina*, *Phoebe*, *Coria*, *Arduinna* (ou *Arduenna*), etc. On la représente avec un croissant sur la tête, vêtue d'une tunique courte et légère nouée autour de la taille, un arc à la main, accompagnée d'une biche ou d'un chien de chasse et quelquefois suivie de nymphes vêtues comme elle. On lui donne presque toujours l'attitude de la course précipitée. A Cherchell, on a trouvé de cette déesse une statue d'une beauté d'exécution remarquable.

13° *Mercurius* (MERC). Surnoms : *Caducifer*, *Felix*, *Rex*, *Augustus*, *Negociator*, *Alaunus*, *Arcecius*, *Silvanus*, *Cimbrianus*, *Hermes* et beaucoup d'autres. On lui donne la figure d'un beau jeune homme entièrement nu, coiffé du petasus, avec des ailes aux épaules et aux talons et tenant le caducée à la main.

14° *Fortuna* (FORT) ; *Augusta*, *Coelestis*, *Victrix*, *Redux*, etc. C'est après le Génie local *(Genius loci)*, Jupiter et la Victoire, la divinité la plus souvent nommée sur les inscriptions africaines. Elle est représentée avec des ailes, se tenant debout, un pied posé sur une roue

ou un globe en mouvement et l'autre pied en l'air. Quelquefois on lui fait tenir une corne d'abondance et un gouvernail.

15° *Venus*, sans abréviation ; surnom : *Augusta*, *Cypris*, *Bona Dea*, *Cythera*, *Paphia*, *Anadyomene*, *Mater amorum* et beaucoup d'autres. Cette déesse est une des moins mentionnées sur les monuments découverts en Europe et en Afrique. D'après une inscription trouvée à Philippeville, elle a été la divinité tutélaire de l'ancienne Rusicade.

Un torse en marbre blanc trouvé à Cherchel (aujourd'hui au Musée d'Alger) lui est attribuée avec certitude.

A propos d'une autre statue de cette déesse, nous avons été témoin d'un acte de vandalisme très regrettable.

En déblayant à Tébessa (Theveste) le sol sur lequel devait être édifié un bâtiment militaire, les terrassiers avaient mis à découvert les restes d'un petit temple *(aediculum)* monoptère (1), dont quatre colonnes monolithes et une partie de la coupole étaient encore visibles. De plus, on avait trouvé parmi les matériaux amoncelés autour de cette intéressante ruine, un fragment de statue de femme nue d'un travail remarquable. Cette trouvaille fut suivie de celle d'un débris de table, comme la statue, en beau marbre blanc, bordé d'une moulure en haut et à gauche, avec le commencement très lisible d'une inscription dont le fac-simile est *Pl. I, n° 8*. *Veneri Aug[ustae]*......

Malgré nos plus vives recommandations, à l'entrepreneur, de ne pas disposer de ces matériaux sans les avoir signalé au capitaine du génie, chargé des travaux, statue, inscription et beaucoup d'autres vestiges furent enfournés pour être transformés en chaux vive.

(1) On appelait temple *monoptère* celui qui offrait simplement une coupole, portée par des colonnes, disposée en rond et dont le sanctuaire n'était pas fermé.

16° *Hercules* (HERC). Surnoms : *Augustus, Invictus, Saxanus* et autres. On le représente sous la figure d'un homme vigoureux, se tenant debout, couvert d'une peau de lion et armé d'une grosse massue.

17° *Aesculapius* (ou *Aescolapius*) *Augustus*. Attributs : le coq, le serpent. Jusqu'à présent nous ne connaissons en Algérie aucune figure allégorique pouvant être attribuée avec certitude à ce dieu. On le représente le plus souvent avec une couleuvre autour de son bras.

18° *Hygia* (HYGIA quelquefois YGIA) sans abréviation ; surnommée *Augusta ;* figure le plus souvent sur les inscriptions, après le précédent, notamment dans les lieux de sources thermales. Elle est représentée avec une coupe à la main et avec un serpent buvant dans cette coupe.

19° *Sylvanus*, sans abréviation. Surnoms : *Silvestris, Pegasianus, Augustus*, etc. On le mentionne surtout dans les régions boisées. Si on le rencontre ailleurs, on peut admettre avec sécurité, qu'au moment de l'érection du monument, sur lequel se trouve l'inscription, l'endroit a été une forêt. Ainsi on a trouvé au Chettabah, près Constantine, un autel dédié aux *Numini Silvani Augusti Sacrum*. Il est historiquement prouvé que cette montagne, entièrement dénudée aujourd'hui, était couverte de forêts du temps des Romains (1).

20° *Victoria*, sans abréviations. Surnoms : *Augusta, Germania, Medica, Parthica, Sarmatica*, etc. etc., c'est-à-dire d'après les contrées vaincues. Elle est représentée à peu près de la même manière que Minerve. On lui donne pour attributs un rameau de palmier, une couronne et des ailes. On la représente aussi gravant sur un bouclier les exploits des guerriers. Sa statue,

(1) V. notamment le consul *Silius Italicus* et *Corippus*.

qui était au Capitole, fut la dernière figure païenne que le Christianisme fit disparaître des monuments publics (sous l'empereur Gratien en 382).

Les surnoms des diverses divinités que nous venons de citer ont toujours une signification en rapport avec l'état du lieu où elles se trouvaient. Ainsi, le surnom *Silvanus* donné à Mercure, indiquait l'existence dans les environs, de forêts commercialement utilisables. Pour Diane l'invocation : *Nemorensis victrix ferarum* prouve que les forêts du pays étaient infestées de bêtes fauves, etc.

Le dieu *Salus* duquel nous ne connaissons qu'une inscription, *Janus* (IAN · abréviation rare) que l'on représente avec une tête à deux faces et pour lequel nous ne connaissons que des monnaies (*as oncial*) portant son effigie, et *Bacchus* dont nous avons vu des statues mais pas de mention épigraphique, sont indiqués ici pour mémoire.

Les divinités d'origine étrangère figurant quelquefois sur les monuments publics sont : *Mithras* (soleil des Perses) *Isis*, *Serapis* et autres. Les anciens avaient, en outre, une quantité innombrable de dieux locaux, affirmés uniquement par les inscriptions du lieu où l'on invoquait leur protection, mais le plus souvent ignorés partout ailleurs. De ce nombre sont dans les Gaules la *Sirona ;* en Numidie le *Motmanius* et le *Medaurus* de Lambèse ; le sacro-saint *Malagbelus* d'El-Kantra ; enfin, l'auguste *Bacax* de la grotte du Djebel-Taïa. En Maurétanie nous trouvons encore l'invincible *Aulisva* de Pomaria (Tlemcen).

Comme exemple et pour comparaison, nous donnons, *Pl. II, n°s 9, 10, 11, 12, 13 et 14*, les fac-simile de quelques inscriptions publiques, dont ci-après les textes, selon le recueil de M. Léon Renier et le Corpus inscriptionum latinarum de M. G. Wilmanns.

Timegad (Thamugas), entre Batna et Aïn-Beïda, *Pl. II, n° 9*. Inscription double (tabulae honestae missionis). Au forum, sur deux magnifiques piédestaux de forme octogonale et exactement semblables.

Hauteur 1m30, largeur 0m52, Lettres 0m06 et 0m04.

« Victoriae Parthicae Aug(usti) sacr(um), ex testamento M(arci) Anni, M(arci) f(ilii), Quir(ina tribu), Martialis, mil(itis) leg(ionis) tertiae Aug(ustae), duplic(arii) alae Pann(oniorum), dec(urionis) al(ae) ejusdem, centurionis leg(ionis) tertiae Aug(ustae) et tricesima Ulpiae Victric(is), missi honesta missione ab imp(eratore) Traiano Optimo Aug(usto Ger(manico) Dac(ico) Parth(ico) sing(ulas) sestertium octo(millibus nummum), vicesima P(opuli) R(omani) min(us), Annii, M(arci) lib(erti), Protus, Hilarus, Eros, adjectis a se sestertium tribus (millibus nummum), ponend(as) curaver(unt), idemq(ue) dedicaver(unt, d(ecreto) d(ecurionum). »

Pl. II, n° 10. Enchir-Zana (Diana), entre Sétif et Batna, sur un dé de piédestal. Hauteur 1m00, largeur 0m68, lettres 1re ligne 0m07, les autres 0m04.

« Sat(urno) Aug(usto). L(ucius) Papius, L(ucii) fil(ius), Pap(iria tribu), Apolla, aedilis, q(uaestor) duumviru(m), praef(ectus) j(uri) d(icundo) pro duumviris, q(uin)-q(uennalibus), ob honorem sacerdoti sui, statuam sibi, anno expleto, posuit itemq(ue) dedic(avit). »

Pl. II, n° 11, Lambèse (Lambaesis). — Au praetorium sur un piédestal demi-cylindrique, orné sur les côtés de feuillages et de rinceaux. Hauteur 1m38, largeur 0m45, hauteur des caractères 0m03. Les caractères entourés d'un filet sont gravés dans un creux (martelage) de quelques millimètres de profondeur.

« Genio leg(ionis) tertiae Aug(ustae) P(iae) V(indicis), pro salute Imp(eratorem) Caes(arum) duorum L(ucii) Septimii Severi Pii Pertinacis Aug(usti) et M(arci) Aurelii

Antonini Aug(usti) [et L(ucii) Septimii Getae, Caes(aris] Aug(usti) et Juliae Augustae, matris August(orum) et castrorum, dedicant(e) Q(uinto) Anicio Fausto, leg(ato) Aug(ustorum) duorum pr(o) pr(aetore) c(larissimo) v(iro) co(n)s(ule) des(ignato), T(itus) Arranius Datus, signifer, ex sestertium tribus mil(libus) n(ummum) de s(uo) posuit. »

Pl. II, n° 12. Sidi-Ali-Ben-Youb ou *Chanzy*, (*Altava, Albula ?*) à 30 kilomètres sud-sud-ouest de Bel-Abbès. Dé de piédestal, aujourd'hui à la porte du Cercle militaire de Bel-Abbès. Hauteur 1m15, largeur 0m52, hauteur de lettres 0m06.

« Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Aurel(io) Antonino Pio Aug(usto), L(ucii) Sep(timii) Severi Pii Pert(inacis) Aug(usti) Arab(ici) Adiab(enici) Parth(ici) Max(imi) fil(io) f[ratri L(ucii) Septimii] Get[ae, nobi]l[is]s[imi principis juv]e[ntut]i(s), trib(uniciae) pot(estatis) IIII, co(n)s(uli) proco(n)s(uli). Eq(uites) alae primae Aug(ustae) Parthor(um) Antoninianae. »

Pl. II, n° 13. Environs de Cologne (*Colonia Agrippina.)* Actuellement au musée de Mayence. Dé d'autel. Hauteur 1m08, largeur 0m58, caractères 0m06.

« [In]h(onorem) d(omus) d(ivinae, J(ovi) O(ptimo) M(aximo) et Genio loci, Diis Deabusque omnibus, aed(em), Venconius Crescens et Julius Felix, b(ene)-f(iciarii) leg(ati) leg(ionis) primae Min(erviae) p(iae) f(idelis) pro se [et] suis, v(otum) s(olverunt) l(ibentes) m(eritis), Kal(endis) [s]ep(tembribus), Imp(eratoribus) D(ominis) N(ostris) Gallo et Volusiano [A]ug(ustis) Co(n)s(ulibus). »

Pl. II, n° 14. Lambèse (Lambaesis). — Dans le camp derrière le praetorium, sur un dé de piédestal. Hauteur 1m10, largeur 0m48.

Les noms de *Dioclétien* et de *Maximien* ont été mar-

telés dans les lignes 2, 3, 10 et 11, mais pas assez complètement pour qu'on ne puisse les déchiffrer encore. Les lettres NI au commencement de la 3e ligne sont restées intactes.

« Aquaeductum leg(ionis) tertiae Aug(ustae) [Diocleti] ani[et Maximiani] Aug(ustorum) N(ostrorum), multorum incuria dilapsum et per longam annorum seriem neglectum, invictissimi ac restitutores et propagatores orbis sui [Diocletianus et Maximianus] Aug(usti), courante Aurelio Maximiano, v(iro p(erfectissimo), p(raeside) p(rovinciae) N(umidiae) et Clodio Honorato, v(iro) e(gregio), praef(ecto) leg(ionis) ejusd(em) in melius reformatum ad integritatem restituerunt. »

VIII

Colonnes milliaires

Nous avons encore à mentionner, en fait de monuments publics, une espèce particulière d'inscriptions figurant sur les bornes itinéraires des voies romaines avec indication des distances entre les principales localités. Ces distances étaient données en milles romains (milliarium, milliarii) de mille pas doubles (1000 pas doubles = 1481m75) ; et comme les bornes, sur lesquelles on les trouve gravées, sont presque toujours de forme cylindrique, avec une hauteur dépassant souvent un mètre, on leur a donné, de nos jours, le nom de « *colonnes milliaires.* »

Dans les Gaules, la distance a été parfois exprimée en « *leugae,* » de leuca ou leuga, la lieue gauloise, qui était comptée à raison de 1500 pas doubles. Il est plus que probable que cette dernière mesure itinéraire n'a jamais été appliquée aux voies africaines.

En Europe, les distances de toutes les grandes villes de l'Empire Romain partaient du milliaire doré *(milliarium aureum),* borne placée par Auguste au milieu du Forum.

Sur les voies secondaires les distances étaient comptées à partir de la principale ville (ou des principales villes) de la province. Il en était de même en Asie et en Afrique.

La disposition des inscriptions des colonnes milliaires est ordinairement la suivante :

1° Indication plus ou moins, in extenso, de l'empereur régnant, de ses devanciers, de ses associés à l'empire, de ses surnoms généraux, c'est-à-dire *Pius, Felix, Augustus,* etc. ; de ses surnoms particuliers provenant de victoires sur des peuples soumis : *Parthicus, Germanicus,* etc. ; enfin des titres de ses diverses dignités telles que *Pontifex maximus, tribuniciae potestatis, imperator,* etc.

2° Désignation de la localité (ville ou des villes) à partir de laquelle la distance est comptée ; ordinairement dans la forme suivante : A ou AB (le nom de la ville), M · P (nombre). Les lettres M P signifient : « *millia passuum.* »

Quelquefois il y a seulement le nom de la ville (ou des villes) suivi du nombre ; le millia passuum est alors sous entendu. Encore à la fin l'indication de la ville, à partir de laquelle la distance est comptée, manque quand le nom de la localité, qui a fait construire la voie et qui en est l'origine, se trouve mentionné dans le corps de l'inscription.

Nous donnons (*Pl. III, nos 15, 16, 17 et 18*), comme spécimen, les inscriptions plus ou moins complètes de quatre bornes milliaires (1), trouvées en Numidie et dans les deux Maurétanies. Sans égard pour l'ordre chronologique, nous commençons par la plus complète.

Pl. III, n° 15. Sétif (*Sitifis.*) Borne milliaire trouvée dans les environs de cette ville. Pierre calcaire de forme

(1) *Pl. I., n° 1,* figure aussi une borne milliaire, trouvée dans les environs de Cirta (Constantine).

cylindrique. Hauteur 2^m28, diamètre 0^m42. Une partie de la ligne 22 a été martelée avec intention dans l'antiquité.

« Imp(eratori) Caes(ari), divi M(arci) Antonini Pii Germanici Sarmatici fil(io), divi Commodi fratri, divi Antonini Pii nepoti, divi Hadriani pronepoti, divi Traiani Parthici abnepoti, divi Nervae adnepoti, L(ucio) Septimio Severo Pio Pertinaci Aug(usto) Arabico Azabenico Parthico Maximo, pontifici maximo, Fortissimo Felicissimo, trib(uniciae) potest(atis) VI, imp(eratori) XII (sic) co(n)s(uli) II, p(atri) p(atriae) et Imp(eratori) Caes(ari) L(ucii) Septimii Severi Pii Pertinacis Aug(usti) Arabici Azabenici Parthici Maximi Fortissimi Felicissimiq(ue) filio, divi M(arci) Aurelii Antonini Germanici Sarmatici nepoti, divi Antonini Pii pronepoti, divi Hadriani abnepoti, divi Traiani Parthici et divi Nervae adnepoti, M(arco) Aurelio Antonino Aug(usto), et L(ucio) Se[ptimio Getae nob(ilissimo) Caes(ari), Col(onia)] Nerviana Aug(usta) Martialis veteranorum Sitifens(ium). »

Passuum quatuor (1).

Pl. III, n° 16. Lalla Maghnia (*Numerus Syrorum.*) Borne milliaire. Pierre de forme cylindrique. Les lettres NTE, ligne 9, MAR, ligne 11 forment les monogrammes NTE et MR. La ligne 3 a été effacée au ciseau dans l'antiquité.

« Imp(erator) Caes(ar) M(arcus) Aurel(ius) Severu[s Alexander] (2) pius felix Aug(ustus) miliaria posu(it) per P(ublium) Fl(avium) Clemente(m) proc(uratorem) su(um).

AN(umerum) Syr(orum) Pomar(iam), m(ilia) p(assuum) viginti novem.

Sig(am) m(ilia) p(assuum) triginti octo. »

(1) Nous ne connaissons qu'un second exemple de milliaire (C.I.L. n° 10,338) sur lequel figure PP au lieu de MP ou PM, abréviation habituelle de « passuum millia. »

(2) Au recueil de M. L. Renier, il y a pour la restitution de la ligne martelée : «*Antoninus,*» mais c'est évidemment une faute typographique échappée à la correction des épreuves, attendu que ce savant était incapable de commettre une pareille erreur.

N.-B. — Sur la pierre il y a, à la ligne 11, ainsi que l'indique notre fac-simile, AI pour N, attribué par M. Wilmanns à une erreur commise par le lapicide.

Pl. III, n° 17, Sétif (*Sitifis*). Fragment de colonne trouvé dans les environs de Sétif.

«....] Col(onia) Ne[rvi(anorum) Antonin]ianor(um) Sitife[ens(ium) mil(liaria) constit(uit).

A] Sitifi mil(lia) pass(uum) III. »

Pl. III, n° 18. Mila (Milev). Fragment de colonne trouvé sur le chemin de Mila à Collo (Chullu). Hauteur 0^m77, diamètre 0^m60.

« Ex auctoritate Imp(eratoris) Caes(aris) T(itii) Aelii Hadriani Antonini Aug(usti) Pii, p(atris) p(atriae) via a Milevitanis munita ex indulgentia ejus, de vectigali rotari(o) II. »

IX

Inscriptions des monuments funéraires

Les monuments funéraires les plus communs de l'ancienne Numidie ont la forme d'un caisson. Cette forme est aussi celle de la plupart des tombeaux romains que l'on découvre dans les Maurétanies Sitifienne et Césarienne et nous en avons vu même aux environs de Mayence. Les dimensions ordinaires de ces monuments sont : 1^m50 de longueur, 0^m50 de largeur à la base, et 0^m60 de hauteur. L'inscription est gravée sur une des extrémités, dans un cadre entouré d'un rebord d'environ 0^m01 de saillie ; l'autre extrémité est plane. *(V. Pl. III, n° 19).*

Néanmoins, on rencontre aussi souvent des inscriptions funéraires sur des dés d'autels, des cippes, des

stèles à fronton triangulaire, ou bien tout simplement sur des dalles entourées d'une moulure.

La plus ou moins bonne exécution de ces épitaphes et des monuments sur lesquels elles sont gravées, comme aussi le choix des matériaux dont ces monuments sont faits, dépendent non seulement de la position plus ou moins importante occupée par le défunt, soit comme fonctionnaire, soit comme possesseur de fortune, mais aussi des ressources en artisans, en artistes et en matériaux de la localité.

L'époque à laquelle appartiennent les monuments de l'espèce, ainsi que les traditions locales, ont aussi exercé leur part d'influence sur leur exécution technique et littéraire. Ordinairement, le plus grand nombre des épitaphes d'une même localité et d'un même temps se ressemblent. Cette monotonie de forme et de style, conduit à penser qu'il existait, dans chaque localité, des formulaires d'inscriptions funéraires rédigées d'avance pour servir de modèles.

Les règles les plus généralement observées, dans la disposition des inscriptions sur les tombes, sont les suivantes (toutefois elles subissent de nombreuses exceptions) :

1° Les lettres D • M • S *(Diis manibus sacrum)* ou seulement D • M (1) *(Diis manibus)*, se trouvent en tête de l'inscription et disposées de manière à occuper toute la longueur de la première ligne comparée aux suivantes, ou bien symétriquement D M S par rapport au milieu de cette longueur ; d'où il résulte pour ces deux ou ces trois lettres un espacement d'autant plus grand que les lignes suivantes sont plus longues. Le manque de ces lettres est très rare. Quant il y a la formule *Memoria* ou *Hic jacet* (ou *jacent*), on peut admet-

(1) Cette formule manque rarement dans les Gaules, en Afrique, ainsi que sur les bords du Rhin ; il est très remarquable qu'elle ne se soit encore rencontrée sur aucun monument funéraire de Pompéi.

tre avec certitude de se trouver en présence d'une épitaphe chrétienne. Plus loin, nous dirons quelques mots de ce genre d'épitaphe.

2° Les noms du défunt, son origine, dans l'ordre suivant :

a. Le prénom *(praenomen)*, toujours en abrégé.

b. Le nom de famille *(nomen gentile)*, se terminant presque toujours en *ius*.

c. Le prénom du père, comme C • F = *Caii filius ;* quelquefois la lettre F manque, mais assez rarement ;

d. Indication de la tribu, toujours par abréviation comme QVIR = *Quir(ina) tribu*. sous-entendue.

e. Le surnom *(agnomen)* s'il y a lieu, mais il manque souvent.

f. Indication du lieu d'origine ; quand elle existe, cette indication donne le nom du lieu (ablatif) en abrégé, mais le plus ordinairement sous la forme adjective après les mots : *domo*, *natione*, *civis*, *origine*, etc., p. ex. : « *natione Italico,* » « *origine Norica,* » etc.

3° Désignation de la position du défunt. Pour les r ili-taires il y a :

a. Indication du grade, p. ex. : MIL = *miles* EQ = *eques ;*] = *centurio ;* BF • COS = *beneficiariu consulis*, etc.

b. Indication du corps, comme LEG = *le onis* avec le numéro, le surnom ou les surnoms, tel ue AUG = *Augusta*, P • F = *pia, fidelis*, etc., ou ore COH = *cohortis*, CL = *classis*, etc.

c. Indication des années de service r l'abréviation MILIT = *militavit*, ou STIP = *stipen rum* suivie du nombre ; cette indication se trouve ucoup plus rarement sous la forme de AER = *aeru* ...

4° Age du défunt, ordinairement lement par années, quelquefois cependant par an , mois et jours ; le

plus souvent à l'accusatif avec VIXIT suivi du nombre des années etc. ; plus rarement au génitif avec ANN = *annorum* suivi du nombre seulement. L'âge est placé parfois avant les années de service *(stipendia)*. On trouve aussi la formule DEF ou D · F · AN pour « *defuncto* (ou *defuncta*, etc.) *annorum*, » suivi du nombre (1).

Beaucoup de monuments funéraires ont été préparés d'avance, du vivant du défunt, alors l'indication de l'âge est souvent omise bien que les mots : « *vixit annis* » figurent gravés sur la pierre. Nous citerons comme exemple ce personnage qui, à Diana (Enchir-Zana), élève, de son vivant, son tombeau et celui de sa femme, et confie à son héritier le soin d'y inscrire jusqu'à quel âge se sera prolongée sa vie : *heres annos annotabit* (L. R. 1760).

5° Indication de la situation personnelle du défunt, par rapport à l'auteur du monument. Cette indication est ordinairement accompagnée d'une formule honorifique ou affectueuse telle que : « *patri carissimo, filio pi...ntissimo, conjugi dulcissima, bene merenti*, etc. »

6° ...Désignation de celui qui a fait faire le monument. Cette d...ésignation est tantôt très complète, c'est-à-dire elle renf...rme ce que nous avons énuméré sous le n° 2 ci-dessus, ...ou tantôt seulement en termes généraux, tels que : « *here...s, libertus, municeps amico*, etc. »

7° Quand l... nom du défunt est énoncé au nominatif ou au datif, on trouve le plus souvent la formule H · S · E = *hic s...itus* (ou *sita*) *est*, laquelle précède rarement les indicati...ons du n° 6.

8° On rencontre ... aussi des données plus circonstanciées pour ce qui a ... donné lieu à l'érection du monument, p. ex. : EX · ... TEST = *ex testamento* ; OB · PIETAT = *ob pietatem*, et...

(1) C'est cette dernière form...ule qui est à peu près exclusivement employée sur les monuments fu...néraires de l'Aquitaine.

9° Indication des frais du monument, comme : *ex sestertiis mille nummis*...... (EX · HS · M · N) ou encore *de suo*, etc.

10° Diverses formules terminales parmi lesquelles S · T · T · L = *Sit tibi terra levis* et O · T · B · Q = *Ossa tua bene quiescant* se voient le plus souvent. — Il est des inscriptions funéraires se terminant par des épanchements métriques qui ne sont pas toujours dépourvus de réminiscences classiques.

Les pierres tumulaires sont encore parfois ornées de figures représentant, plus ou moins artistement, le défunt ou les défunts, ou bien seulement des objets en indiquant la profession ; ou encore des figures allégoriques de la mort, de la tombe, etc.

Nous avons déjà dit, qu'à partir du IIe siècle, les monuments des Maurétanies commencent à mentionner l'ère provinciale et que cette mention, qui alors manque rarement, occupe toujours sur les inscriptions la dernière ligne : ceci s'applique également aux épitaphes de ces provinces.

Sur les monuments funéraires la mention des gouverneurs, consuls, préteurs, etc., ne se rencontre pas sur les inscriptions des provinces d'Afrique, ou du moins ne s'y est pas rencontrée jusqu'à ce jour. Nous ne connaissons que trois épigraphes tumulaires sur lesquelles figurent des noms de consuls. Une au colisée de Bordeaux (*V. Pl. V., n° 36*), se terminant par les mots POSTVMO · COS se rapportant, d'après M. Léon Renier, à M. Cassianius Latinius Postumus, l'un des trente tyrans du temps de Gallien (257-267 de J.-C.). — Les autres deux appartiennent à la région du Rhin, mais l'authenticité de celles-ci n'est rien moins que prouvée.

Nous donnons ci-après les textes d'un certain nombre d'inscriptions tumulaires dont les fac-simile se trouvent à la fin de ce livre.

Pl. III, nº 20. Lambèse (Lambaesis). Voie du Sud-ouest ; tombeau en forme de caisson.

« D(iis) M(anibus). L(ucius) Caecilius, L(ucii) f(ilius), Pap(iria tribu) Aurelianus, Had(rumeto), mil(es) leg(ionis) tertiae Aug(ustae) St(ipendiorum) viginti duorum. Vix(it) an(nis) quadraginta. Her(es) ejus fec(it). »

Pl. IV, nº 21. Lambèse (Lambaesis). Voie de Diana, sur un dé d'autel. Hauteur 1m25 ; largeur 0m55.

« D(iis) M(anibus) S(acrum). J(ulius) Bassus Sulpicianus, centurio leg(ionis) secundae Tr(ajanae) For(tis), item centurio leg(ionis) vicesimae secundae p(rimi) g(eniae) p(iae) f(idelis), item centurio leg(ionis) tertiae decimae gem(inae), item centurio leg(ionis) tertiae Aug(ustae) p(iae) v(indicis), item centurio leg(ionis) tertiae Parthicae Severianae. Vix(it) ann(is) quinquaginta quatuor, milit(avit) ann(is) triginta septem. Julia Saturnina uxor, dulcissimo marito bene merenti fecit, curant(e) J(ulio) Basso Donato, procurat(ore). »

Pl. IV, nº 22. Lambèse (Lambaesis). Dans la plaine de Batna, sur un dé d'autel très bien conservé. Hauteur 1m03, largeur 0m46.

« D(iis) M(anibus) S(acrum). Cassio Aug(ustorum) n(ostrorum) trium ver[n(ae)], disp(ensatori) le[g(ionis) tertiae] Aug(ustae) [p(iae) V(indicis), qui vixi[tann(is)] centum et decem, m(ensibus) septem, d(iebus) [viginti uno]. Ursinus ark(arius) leg(ionis) ejusdem, [fec]it b(ene) m(erenti). »

Pl. IV, nº 23. Lambèse (Lambaesis). Nécropole du nord ; sur un cippe à fronton, qui a été transporté depuis au pénitencier. Hauteur 0m75 ; largeur 0m45.

« D(iis) M(anibus). Agrilio Prisco, mil(iti) leg(ionis) tertiae Aug(ustae), natione Italico. Mil(itavit) an(nis) viginti uno, vixit ann(is) quadraginta uno. Municeps amico b(ene) m(erenti) f(ecit). »

Pl. IV, nº 24. Constantine (Cirta). Sur un cippe en forme d'autel trouvé au Coudiat Ati.

« D(iis) M(anibus). Geminia Ingenua, univira conservatrix, dulcissima mater, omnium hominum parens, obnibus subvenie(n)s, innocens, castissima, praestans, rarissima. V(ixit) a(nnis) octoginta uno. Tristem fecit nemine(m). O(ssa) v(olo) b(ene) q(uiescant). »

Pl. IV, nº 25. Mayence (Germania Iª). Sur une pierre plate en marbre gris, dans un cartouche à queues d'aronde. Hauteur 0m64, largeur 0m72.

« L(ucius) Naevius P(ublii) f(ilius), Stel(latina tribu) Tauri(no), mil(es) leg(ionis) decimae quartae gem(inae). Annor(um) quadraginta quinque, Stip(endiorum) viginti trium. H(ic) s(itus) e(st) ; frater posuit. »

Pl. IV, nº 26. El Kheneg (Tiddis); à 24 kilomètres nord-ouest de Constantine; dé d'autel à l'est des ruines. Hauteur 1m05, largeur 0m45.

« D(iis) M(anibus). Q(uintus) Sittius, C(aii) fil(ius), Quir(ina tribu), Urbanus, aed(ilis) q(uaestoria) p(otestate), quaestor. V(ixit) a(nnis) nonaginta duobus. H(ic) s(itus) e(st). »

Pl. IV, nº 27. Tébessa (Theveste). Sur un tombeau en forme de caisson à Aïn-Kissa.

« D(iis) M(anibus) S(acrum) Fl(avia) Majoriana. Vixit an(n)os n(umero) triginta. Maritus fecit. »

Pl. IV, nº 28. Aïn-Zana (Diana Veteranorum); à 47 kilomètres de Batna, dans la direction de Sétif. Tombeau en forme de caisson.

« D(iis) M(anibus) S(acrum) Caecilia Fruenda. Vixit annis. . . . . Se vivente fecit. »

Pl. IV, nº 29. Saint-Leu (Portus Magnus); sur un dé d'autel, avec un cavalier très grossièrement sculpté.

« D(iis) M(anibus) S(acrum). Marcus Ulp(ius) Faustinus, librar(ius) ale Britt[on(um)] Vetran(orum) (sic) [mil(liarie)], sti(pendiorum) duodecim. Vi[x](it) a(nnis) triginta duobus. [S]po(n)s(a) eju[s] du[lci]ssi[mo] b(ene) m(erenti) p(osuit).

Pl. IV, nº 30. Constantine (Cirta). Inscription trouvée dans les jardins de Salah-Bey. Bien qu'elle n'ait rien de funéraire, nous la classons à la suite des précédentes, seulement à cause de son caractère privé et pour donner un specimen d'épanchement métrique (carmen) de l'antiquité.

« [Dequ]e meis tumulis avis Attica parvula venit,
Et satiata thymo stillantia mella relinquit.
Mi volucres hic dulce canent viridantibus antris.
Hic viridat tumulis laurus prope Delia nostris
Et auro similes pendunt (sic) in vitibus [uva]e... »

TRADUCTION DE M. CHERBONNEAU

« Le mignon volatile de l'Attique revient de mes collines,
Et, rassasié de thym, distille, en ce séjour, de doux rayons de miel.
C'est pour m'enchanter que les oiseaux feront résonner de leur ramage les grottes verdoyantes.
Ici reverdit le laurier de Delos, sur le penchant de mes coteaux ;
Et les grappes dorées se balancent aux rameaux de la vigne.... »

Assez nombreuses sont dans les provinces africaines les épitaphes chrétiennes, dont le plus grand nombre date de la domination byzantine. — Très facile à reconnaître, elles sont presque toujours faites avec des caractères d'une espèce de cursive lapidaire dont nous donnons des exemples, en même temps que les formules qui les caractérisent (*V. pl. IV et V, nºs 31-35).*

Ce qui distingue encore les monuments chrétiens appartenant à l'antiquité romaine, est qu'ils sont souvent ornés de figures et de signes tracés à la pointe, notamment de colombes tenant des rameaux d'oliviers, du monogramme du Christ, d'une croix entourée d'un cercle, etc.

Il est encore à remarquer que ces inscriptions se rencontrent beaucoup plus souvent sur les tables de marbre, moins épaisses, que celles des Romains polytheistes.

Il n'était pas possible que l'ancienne religion, qui avait régné si longtemps, disparût tout à coup sans transition. Les premières inscriptions chrétiennes contiennent souvent encore des formules païennes lesquelles ne disparaissent tout à fait que sous la restauration de l'Afrique romaine par les Byzantins.

Pl. IV, nº 31. Tlemcen (Pomaria). Sur un tombeau en forme de caisson :

« D(iis) M(anibus) S(acrum). Jul(ia) Cecilia. Vix(it) annis quinquaginto uno, m(ensibus) novem. Cui vir et filii fec(erunt). Domum eternam ; a(nno) p(rovinciae) trecentesimo septuagesimo octavo. »

Pl. IV, nº 32. Sétif (Sitifis). Sur une pierre en forme de caisson :

« Sertoriae, castae matrone. Salvianus conjugi amantissimae. V(ixit) an(nis) quadraginta quatuor, d(iebus) septem. »

Pl. V, nº 33. Sétif (Sitifis). Dans un cartouche à queues d'aronde sur une table de marbre ; dans les queues d'aronde : à gauche, le monogramme du Christ et un alpha ; à droite, un oméga :

« Hic jacet Vitivuleus. Vixit annis quinquaginta plus minus. An(no) p(rovinciae) trecentesimo septuagesimo sexto. »

Pl. V, n° 34. Sétif (Sitifis). Sur une table encadrée d'une moulure ; à gauche, en haut, le monogramme du Christ avec alpha et oméga :

M[e]moria innocentis Justi. Vixit b(i)en(n)iu(m), obit undecimum Kal(e)ndas octobres, a(nno) p(rovinciae trecentesimo octogesimo. » (21 septembre 419 de J.-C.).

Pl. V, n° 35. Arbal (Oran — *Regiensis?*) :

« Fabi[a] Germana, que in pace Domini precessit, que vixit an(nis) novem. Apirius pat(er) una cum ucso(re...) »

Pl. V, n° 36. Bordeaux (Burdegala). Dé d'autel avec base et couronnement, portant deux inscriptions, une sur la face de devant, l'autre sur la face de droite. Hauteur des lettres 0m04 et 0m03. Le fac-simile a été calqué sur une photographie qui représente les inscriptions en biais, de là l'effet de perspective oblique. Monument déposé au Colisée.

A. « [D(iis) M(anibus) e]t memor(iae) Domitiae, civis Trever(ae), d(e)functae) an(nos) viginti. Leo conjugi kariss(imae) posuit. »

B. « Hic jacetexanimen corpus Domitiae, civ(is) Treverae, def(unctae) (ante diem) quintum K(alendas) febr(uarias). Postumo co(n)s(ule). » (28 janvier 258 de J.-C.).

Pl. n° 37. Bordeaux (Burdegala). Autel quadrangulaire : la première ligne sur le bandeau de l'entablement ; le reste sur le dé. Hauteur : 0m75 ; largeur du dé : 0m37. Le rectangle entre les deux dernières lignes paraît avoir eu un ornement. Déposé au Colisée.

« D(iis) M(anibus) et Me[m(oriae)] Sanctiae Ver(e) cundae d(e)f(unctae) an(norum) triginta. Severianus fil(ius) p(onendum) c(uravit). »

Nous allons dire quelques mots d'un genre particulier de monuments épigraphiques, que nos lecteurs méconnaîtraient assurément, s'ils n'étaient pas avertis d'avance, de ces inscriptions grossières, à peine tracées, le plus souvent sur des pierres brutes, inscriptions dites libyques et qu'il serait peut-être plus rationnel d'appeler simplement berbères. Toutefois, comme la première désignation est la plus généralement employée, nous la conservons aussi ici.

Les inscriptions libyques découvertes jusqu'à présent, appartenant toutes à la catégorie des monuments funéraires, nous les relatons à la suite de celles de mêmes catégories des Romains.

La première inscription libyque a été découverte dans le seizième siècle, à Tugga, en Tunisie ; elle est bilingue, punico-libyque et se trouve aujourd'hui au muséum de Londres.

De nos jours, la plupart de celles comprises (près de 200), dans les recueils publiés par MM. Halévy, Reboud et Faidherbe appartiennent à la région sur laquelle s'étendait l'ancienne Numidie proprement dite ; cinq ont été découvertes dans la province d'Alger (Maurétanie Césarienne) et deux seulement dans la province d'Oran.

A propos de ces inscriptions, nous nous hâtons d'informer nos lecteurs, que la question est encore dans l'enfance et que les essais de traduction, tentés jusqu'à ce jour, sont plus ou moins hypothétiques. Ceux d'entre eux qui désireraient étudier, plus en détail, l'état actuel de la question, le trouveront exposé avec beaucoup de clarté, dans la brochure du général Faidherbe. (Lille, imprimerie L. Danel, 1870).

Pour ne pas dépasser les limites de notre cadre et cependant mettre nos lecteurs à même de se rendre compte en présence de quel ordre de caractères ils pourront se trouver, nous donnons :

1° Une inscription bilingue, latino-libyque de Lalla-Maghnia (Numerus Syrorum). *Pl. V., n° 38 et 38 bis.*

2° L'inscription libyque trouvée à Karkab (Saïda). *Pl. V., n° 39.*

3° Une inscription moderne des Touaregs. *Pl. VI., n° 40.*

4° Un alphabet libyque, d'après le général Faidherbe. *Pl. VI., n° 41.*

5° Un alphabet Touareg (M. Hanoteau). *Pl. VI., n° 42.*

6° Un alphabet punique, avec désignations hébraïques, qui est le phénicien des colonies d'Afrique : Carthage, Adrumète, etc.

Pl. V, n° 38. Lalla-Maghnia (Numerus Syrorum). Inscription bilingue. Partie latine :

« Julius Victor istituui (t) s...... ? »

Ce texte, dont il n'y a d'intelligible que les deux noms propres au commencement, d'après le Dr Judas, signifierait (avec grosses fautes d'orthographe) : que Julius Victor fit élever six colonnes...., etc.

La partie libyque est lue par M. Faidherbe de la manière suivante :

« Jol Bighdor fils de Masight. »

Cette lecture a besoin d'être expliquée. D'après l'alphabet donné par M. Faidherbe, dans les mots libyques comme dans les mots des langues sémitiques, toutes les voyelles sont sous-entendues. Le *v*, n'existant pas, est remplacé par *b*. La filiation est indiquée par || qui signifie : « *fils de...* » Pour le prénom Julius, le même auteur adopte, avec beaucoup de vraisemblance, le nom indigène « *Jol,* », lequel, en Maurétanie, paraît avoir été confondu souvent avec le nom latin *Julius*. En outre, il a été remarqué que la partie libyque des épigraphes bilingues n'est pas toujours la traduction fidèle de la partie latine et que l'une donne des détails généalogiques que ne donne pas l'autre. Sur notre inscription, la première lettre libyque devant représenter un *l* =, M. Faidherbe suppose qu'une des deux barres a été effacée ou

n'a pas été vue par le copiste. De cette manière, il y a la lecture que donne notre n° 38 bis, Pl. V.

L'inscription bilingue ci-dessus, et une autre, simplement libyque, à Montenotte, sont les seules connues jusqu'à présent, sur lesquelles le texte libyque doit se lire de haut en bas ; toutes les autres, disposées par lignes verticales, se lisent de bas en haut. Toutefois, par lignes horizontales, on va de droite à gauche comme pour le punique.

Pl. V, n° 39. Inscription libyque aux environs de Karkab, cercle de Saïda. (Extrait du bulletin n° 10, de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, 1881.)

Pour cette inscription, M. Cherbonneau, en procédant de bas en haut, à partir de la gauche, donne pour la première ligne :

« M-n-t-b (fils de) N-g-h » ou en y mettant les voyelles sous-entendues : « Manatib fils de Naghi », et pour la seconde ligne : « G-d-t-n T-h-m (fils de) N-g. . . », et avec les voyelles : « Gaditon Tehim fils de Nag. . . »

En admettant une lettre enlevée, par la brisure du sommet de la pierre, à la fin de la seconde ligne, lettre très probablement la même que celle terminant la première ligne, il y aurait Naghi au lieu de Nag et l'inscription serait donc consacrée à l'épitaphe de deux frères, les fils de Naghi.

Inscription moderne des Touaregs, v. *Pl. VI, n° 40.*

Alphabets libyque, touareg et punique : *Pl. VI, n° 41, 42, 43.*

X

Inscriptions sur objets divers

Nous comprenons sous ce titre des objets que les éditeurs du Corpus des inscriptions latines ont l'habi-

tude d'appeler « *instrumentum domesticum* » et que M. Camille Jullian désigne beaucoup mieux par « *inscriptions industrielles.* »

Le grand nombre d'objets, non encore mentionnés dans les chapitres qui précèdent, mais qui souvent sont pourvus d'inscriptions, peut être groupé comme suit :

1° Vases (vaisselles). — Il y en a en terre cuite, en métal ou en verre. S'ils portent des inscriptions, celles-ci sont relatives à leur fabrication ou bien elles ont une signification plus générale, en rapport toutefois avec l'usage auquel est destiné l'objet. Ainsi sur des coupes, on voit, peints ou en relief, contournant extérieurement la coupe, des mots, s'adressant au buveur ou bien à l'amphitryon qui doit emplir le vase, tels que *Misce, Reple me, Copo imple, Bibe vivas multis annis*. Ces devises sont souvent produites par des incisions, ou bien rayées à la pointe d'une alène (graffiti); on en trouve encore qui sont simplement ponctuées.

Ce qui concerne la fabrication du vase ou de l'ustensile, consiste dans l'indication de la fabrique, de l'atelier (officina) ou bien du fabricant: potier, orfèvre, etc. Nous en avons déjà parlé plus haut sous le titre : exécution technique (Ch. VI).

2° Lampes. — Elles sont en bronze, en verre ou en terre cuite. Le beaucoup plus grand nombre est de cette dernière matière.

Les inscriptions de ces ustensiles sont faites comme celles des vases, avec cette différence qu'elles sont plus souvent produites par l'empreinte d'un coin ou d'un cachet.

Il est encore à remarquer que les devises ou figures allégoriques se trouvent toujours sur le disque en haut, tandis que le nom ou la marque du fabricant ou de l'atelier sont appliqués en dessous, comme sur notre n° 44 (Pl. VII) : *Fortis f(ecit).*

Dans la collection Costa, à Constantine, nous avons vu plusieurs lampes portant en relief *Fortis,* marque de fabrique qui paraît avoir eu une grande vogue dans le monde romain, puisqu'on la trouve un peu partout, sans doute à cause de la bonne qualité de sa terre d'une moindre fragilité.

En fait de devise dédicatoire, M. C. Bone cite une lampe en terre cuite sur laquelle il y a l'empreinte avec autant de coins qu'il y a de mots (cinq), contournant l'image en relief d'un âne appliquée à la partie supérieure: ANNO · NOVO FAVST · FELIX · TIBI pour exprimer le souhait de nouvel an : *Anno novo faustum felix tibi.*

Les marques se rencontrant le plus souvent sur des objets en terre cuite, sont les suivantes :

FORTIS F (ou FEC) = *Fortis fecit ;*

BASSI M = *Bassi manu ;*

BASSI O = *Bassi officina ;*

C · OPP · R = *Caius Oppius Restitutus,* etc.

3° Cachets. — Nous avons déjà dit un mot de l'emploi des coins et cachets sur les objets en terre cuite. Nous mentionnerons encore un genre de cachet qui a été trouvé assez souvent en Gaule ou en Germanie, et que, sans nul doute, on finira aussi par découvrir en Afrique. Nous voulons parler des cachets dont se servaient les médecins-oculistes.

Ces cachets ou coins consistent ordinairement en petits parallélipipèdes de schiste siliceux, formant des prismes à base carrée, sur les quatre côtés allongés desquels on voit, en une ou en deux lignes (nécessairement disposé à l'envers pour se reproduire à l'endroit) :

1° le nom du médecin (au génitif);

2° la désignation du médicament ;

quelquefois aussi la manière de s'en servir

C'est au recueil de Grotefend, continué par Klein (1), que nous empruntons un exemple de ce genre de cachet:

EVGENI · DIARHODON · AD · SVPPVR · EXo

= *Eugenii diarhodon ad suppur(ationem). Ex o(vo).* « Collyre d'Eugène contre les inflammations, à délayer dans du blanc d'œuf. »

4° *Ornements divers.* — Les inscriptions, qui se rencontrent parfois, sur les objets tels que figurines de bronze, petits autels, phalerae, gemmes, bagues, etc., sont, ou *entaillées*, ou bien *poinçonnées*, ou encore simplement *ponctuées*. Des mots taillés se voient plus souvent sur les bagues et les gemmes, comme, par ex : AMO · TE ou AMA · ME. Mais il n'est pas rare de n'y voir qu'un nom comme, par exemple, sur une bague de la collection Costa à Constantine: VIBIA.

En fait d'ustensiles poinçonnés, nous avons vu sur un couteau : ACIES.

M. C. Bone cite une petite hachette *(Securicula)* en bronze, destinée aux sacrifices, portant :

DECIM · M · F · IOVI · VOT

= *Decim(us) m(e) f(ecit) Jovi vot(um)?*

XI

Monnaies, médailles

Ce n'est pas toujours l'inscription (légende) qui constitue la partie la plus intéressante des médailles romaines. Les portraits et les figures allégoriques qui y sont représentés ont souvent, au point de vue historique, une signification plus importante.

(1) Stempel römischer Augenärzte, Bonn, 1874, in-4°.

Comme matière, elles sont en *or*, en *argent* et en *bronze*. On connaît aussi des monnaies antiques en verre et en terre cuite. Pour les médailles romaines de bronze, il y a trois dimensions classiques, dites *grand*, *moyen* et *petit* bronze. Les plus belles, chez les Romains, sont celles du siècle d'Auguste.

Comme fabrication, elles étaient ou fondues ou frappées. Il est cependant prudent de se mettre en garde contre les médailles fondues, notamment celles de l'époque impériale, qui ne sont souvent que des contrefaçons.

Le droit de frapper monnaie appartenait de préférence à l'empereur, principalement pour l'or et l'argent; pour les monnaies de bronze, au Sénat, ce que l'on reconnait aux lettres S C = *S(enatus) C(onsulto).*

Le droit de frapper monnaie était même quelquefois accordé, exceptionnellement, aux villes et aux États tributaires.

L'Aureus (sous-entendu *Nummus*) était la monnaie d'or des Romains. Depuis César jusqu'à Constantin, le poids de l'aureus varia fréquemment. Constantin en fixa le poids à quatre scrupules (= 4 grammes 544) et le nomma *solidus aureus;* pendant toute cette époque il équivalait à 100 sesterces. Sous Auguste, l'aureus valait 20 fr. 38 c.; sous Domitien, il ne valait plus que 17 fr. 59 c.

La monnaie d'argent des Romains était représentée :

1° Par le denier *(denarius)*. C'était une pièce marquée d'un X, qui valut 10 as, puis 16 ; il y eut 84 deniers à la livre, jusqu'à Auguste, et plus tard 96. — Le denier valut d'abord 0 fr. 82, puis o fr. 72 ;

2° Le quinaire *(quinarius)* = 1/2 denier ;

3° Le sesterce *(sesquitertius*, d'où, par abréviation : *sestertius)*.

Dans l'origine le sesterce valait 2 as 1/2. Plus tard, quand la valeur du denier fut élevée de 10 à 16 as, le ses-

terce valut 4 as ou un quart de denier. Mais depuis cette époque sa valeur diminua de siècle en siècle.

Le sesterce était pour les Romains une monnaie de compte en même temps qu'une monnaie réelle. Jusqu'à mille, on comptait les sesterces en mettant devant ce mot la somme dont il s'agissait, p. ex.: *centum sestertii*. Arrivé à mille, le sesterce était désigné par le nom neutre de *sestertium*, formant au pluriel *sestertia ;* on sous-entendait alors *millia* de manière que *centena sestertia* désignait 100,000 sesterces. Pour désigner les nombres au-dessus de 100,000, p. ex. un million de sesterces, on écrivait *sestertium decies*, en sous-entendant *centena millia*.

Dans les inscriptions le mot sesterce s'écrivait $\overline{\text{IIS}}$ ou H-S pour L. L. S., = *libra, libra, semis*, c'est-à-dire : 2 as 1/2. Plus rarement on trouve écrit $\overline{\text{SS}}$ (V. L. Renier, nº 638. — C. I. L. nº 2764);

4º *la libella* petite pièce d'argent = $\frac{1}{10^e}$ du denier.

Les monnaies de bronze se trouvent en très-différentes grandeurs, d'où leur classification en grand, moyen et petit bronze.

L'as monnaie (*aes, assipondium* ou *libella*) fut d'abord une masse de cuivre du poids d'une livre sans effigie. Servius Tullius, le premier, en fit une monnaie dans le sens ordinaire du mot. Les sous-multiples de l'*as* étaient le *semissis* (semis assis = demi-as), le *triens* (tiers d'as).

La couleur des monnaies et des médailles de bronze des Romains est aussi très différente. Elle varie entre le grisâtre, le verdâtre, le rouge-brun et même le jaune (*aes flavum*).

On nomme *droit* (*avers*) ou tête, le côté de la médaille où est le sujet principal ; *revers* le côté opposé.

Sur les monnaies de l'époque impériale figure presque toujours la tête de l'empereur (avers) avec une légende indiquant son nom et ses titres, ordinairement

en abrégé, à peu près comme sur les bornes milliaires. Ainsi, p. ex. : AVG pour Augustus ; CAES pour Caesar ; TR • P pour tribuniciae potestatis ; P • P pour pater patriae, etc.

On a aussi trouvé des médailles sur lesquelles on avait frappé au poinçon le nom d'un empereur postérieur (contre-marque). Ces empreintes coupent accidentellement l'ancienne légende et même quelquefois l'effigie.

Sur le revers des médailles se trouvent des sujets emblématiques, qui varient à l'infini, ainsi que les légendes qui ont pour but de les compléter. Ces sujets consistent en figures allégoriques ou autres exprimant une action mémorable, une victoire, etc.

Les figures allégoriques que l'on trouve le plus communément sont : *Providentia, Pietas, Libertas, Fortuna, Victoria, Liberalitas, Abundantia.* Les actions mémorables représentent p. ex.: Caligula consacrant le temple d'Auguste. — Claude reçoit un prétorien porte-étendard (praetorianus signifer). — Un guerrier enchaîné à un palmier au pied duquel est assise une Judaea dans l'attitude d'une profonde tristesse, etc.

Les légendes contournant les sujets emblématiques sont relatives à ces sujets et quelquefois aussi au monnayage et à la valeur. (A ce propos, nous rappellerons que les médailles antiques, étaient en général, les monnaies mêmes des anciens). On lit ainsi : *Providentia Aug(usti) — Libertas pub(lica)* ou avec allusion au personnage impérial : *Restitutori Hispaniae*, ou à l'action représentée : *Praetor(ianis) receptis — Judaea capta*, etc. etc.

Les signes, concernant la frappe et la valeur des monnaies, sont disposés plus souvent d'une manière rectiligne, c'est-à-dire non parallèle à la périphérie de la pièce. Dans ce cas sont les mentions suivantes : S(enatus C(onsulto) ; CON(stantinopoli) O(fficina) B(=secunda) ; — EX • AR(gento) P(uro), etc.

On rencontre souvent sur les médailles des abréviations difficiles, et parfois même tout à fait indéchiffrables. Dans ce cas l'imagination des archéologues s'exerce à produire des significations plus ou moins plausibles. C'est ainsi que l'on a expliqué la légende : S • P • Q • R • A • N • F • F • O • P par : *Senatus populusque romanus, anno natali fleri fecit optimo principi.*

Les abréviations les plus usitées, et par suite les plus connues sur les monnaies, sont données à la liste alphabétique XVI.

Comme notre travail peut être lu par des personnes n'ayant aucune notion antérieure du sujet traité ici, nous nous permettons de faire remarquer que des débutants, voyant sur des médailles les abréviations AVG (Augustus) et CAES (Caesar), sont souvent tentés de les attribuer à l'empereur Auguste ou à Jules César, alors que tous les empereurs portaient ces noms devenus titres.

XII

Rétablissement des inscriptions romaines

Nous avons déjà averti nos lecteurs que nous n'avons pas la prétention de leur offrir dans ces quelques pages un ouvrage scientifique. Notre but a été de réunir, sous une forme portative et peu coûteuse, les notions les plus élémentaires et les plus indispensables pour reconnaître et décrire les monuments épigraphiques de l'antiquité romaine.

Pour bien déchiffrer ces inscriptions il faut connaître la paléographie, la numismatique, l'histoire et surtout la langue. C'est donc à des hommes spéciaux, aux érudits initiés en un mot, qu'il faut pouvoir donner une

description complète, aussi imagée que possible, de l'objet archéologique dont on a fait la découverte.

Cependant, toutes les inscriptions ne sont pas également difficiles. Avec un peu de bonne volonté et de l'exercice, nos lecteurs seront bientôt familiarisés avec les choses les plus essentielles.

Malheureusement le plus grand nombre des pierres épigraphiques a été plus ou moins endommagé soit par la destruction voulue des envahisseurs, soit par les injures du temps. Il en résulte que l'on voit assez rarement des inscriptions complètes, et ce qui en reste n'est pas toujours suffisant pour la restitution certaine du texte primitif.

Il arrive cependant que des parties encore visibles de caractères, de mots, de lignes, la longueur de celle-ci et même quelquefois leur genre de destruction, fournissent des points de repère utilisables à la restauration, plus ou moins complète, d'un texte détérioré.

Comme les cas qui se présentent sous ce rapport, sont, non seulement variables à l'infini, mais souvent applicables seulement à des époques déterminées, le cadre, forcément restreint, du présent opuscule, ne nous permet pas d'en donner un exposé complet ; nous nous bornerons donc à l'indication des choses générales à observer.

La restitution exacte d'une inscription n'est possible qu'à l'aide d'une copie, fidèle jusque dans ces moindres détails. Nous avons déjà expliqué la manière, à la fois simple et sûre, de se procurer, par le procédé, dit estampage, une bonne copie.

Nous essayerons de démontrer, par un exemple pris dans la réalité, l'importance, en matière d'épigraphie ancienne, d'une copie absolument identique.

D'après une pierre, sur laquelle se voyaient encore les lettres DEAE..... VNAE, séparées par un intervalle fruste de la longueur de quatre lettres moyennes de la même grandeur, un surveillant des travaux avait copié,

à vue, DEAEVNAE sans avoir eu égard à l'intervalle en question. Sa copie, adressée à un archéologue très-compétent, a été lue par celui-ci : *Deae Lunae,* tandis que le chef d'atelier y avait vu simplement *Deae Unae* (pour uni). Ni l'un ni l'autre n'étaient dans le vrai. Grâce à l'imperfection de la copie, le savant lui-même avait adopté une lecture fautive. Celui-ci a eu plus tard l'occasion de voir lui-même la pierre et, par un estampage bien fait, sur le relief duquel apparaissaient d'autres indices de lettres, il a pu lire sans aucune difficulté : *Deae Fortunae......*

Ainsi donc, la copie exacte de ce qui *manque* sur une pierre épigraphique, est aussi importante que la copie des choses y existantes.

Avant de restituer un mot en partie effacé, il est nécessaire d'examiner minutieusement les parties de lettres restées visibles. Nous pouvons citer, à cet égard, un cas qui s'est produit pour une inscription des environs de Collo. Sur un fragment de dalle en marbre blanc, il y avait très lisiblement :

INVICTO·NV *Invicto Nu....*

que lisait M. Beauregard *Invicto Neptuni.....* d'après une copie, faite par un garde forestier, qui n'avait pas remarqué l'obliquité de la lettre sur la partie brisée, laisant très bien voir la partie inférieure d'un V. — Quelques temps après, un second fragment de la même dalle a été trouvé ; sur celui-ci il y avait :

MINI = *mini....*

or, ce deuxième débris, se raccordant parfaitement au premier, le Neptuni devenait *Numini,* ce qu'aurait très probablement lu M. Bauregard déjà sur le premier fragment, si l'on avait eu un bon estampage, lui permettant de remarquer la partie du V restée visible.

Quand il reste des parties de mots, la restitution du mot entier devient plus facile. Ainsi :

« Jovi optimo maximo » = I · O · M

suivi de CONS TORI

se rend sans aucune hésitation par *Conservatori,* un des nombreux surnoms de Jupiter (ici au datif).

Pour le rétablissement d'une inscription fragmentée quelconque, il est aussi très important de ne pas perdre de vue ce que nous avons déjà mentionné au chapitre V au sujet des abréviations, c'est-à-dire que certains mots figurent presque toujours, d'autres rarement et encore d'autres jamais ou presque jamais en abrégé.

L'abréviation la plus commune est celle des prénoms (praenomina) comme C = Cajus, P = Publius, etc. — Le nom (ou les noms) de tribu est, non seulement en abrégé mais le mot « tribu » est toujours sous-entendu, de sorte qu'il y a : QVIR pour *Quir(ina tribu)* ; STEL pour *Stel(latina tribu).* — Les autres noms, au contraire, figurent très rarement en abrégé et pour admettre qu'il en fût ainsi dans les endroits frustes, il faudrait en trouver la preuve dans les abréviations analogues de la partie conservée de l'inscription. Nous ajouterons encore, pour la conjonction *que,* à la fin des mots, les deux dernières lettres sont souvent sous-entendues : MAIESTATIQ pour majestati*que.*

Nous avons dit combien il est important de tenir un compte rigoureux de la dimension des lacunes de l'inscription à restituer. Pour y parvenir, il faut avant tout s'assurer de la longueur des lignes ; chose facile quand il existe encore une ou plusieurs lignes entières, ce dont on peut s'assurer, par le sens de la partie conservée ou par les moulures dont elle est encadrée.

On peut admettre comme règle générale que toutes

les lignes d'une même inscription sont d'égale longueur. Exceptions à cette règle sont rares et ne se voient que sur les monuments privés, de la dernière époque, mais jamais sur les monuments publics. Nous parlons ici des lignes formant le corps de l'épigraphe et non pas des premières et dernières lignes, lesquelles sont presque toujours plus courtes que les autres, mais dans ce cas, disposées symétriquement par rapport au milieu vertical du texte, par exemple, comme

ceci : et non comme cela :

Dans le cas, où les vestiges épigraphiques ne contenaient aucune ligne entière, il faudrait nécessairement avoir recours aux probabilités, en se fondant, autant que possible, sur les indices fournis par d'autres monuments du même lieu, et surtout sur celles caractérisant la catégorie d'inscription en présence de laquelle on se trouve. — Ainsi les lettres... O • M (1) en haut, V • S • L • M (1) à la fin, indiquent une inscription d'autel (ara). — Les épitaphes se reconnaissent par les lettres : D • M • S = *Diis manibus sacrum*, ou bien seulement D • M en haut ; H • S • E = *Hic situs* (ou *sita est*) ; F • C = *Faciendum curavit* etc., en bas. — IMP • CAES = *Imperator Caesar*, au commencement, CVRAM • AGENTE etc., dans le corps du texte appartiennent à une inscription de monument public. — La forme cylindrique (colonnaire) des débris de la pierre épigraphique fait supposer une borne milliaire, supposition qui devient certitude quand on peut découvrir sur ces fragments des noms de ville précédés de la lettre A et suivis d'un signe de numération.

Quand on a réussi à bien déterminer la destination de l'objet épigraphique, un grand pas est fait pour arriver à sa complète restauration.

En s'appuyant sur la longueur des lignes et la régularité des abréviations, selon la catégorie d'inscription à

(1) V. à la fin les abréviations XVI.

laquelle on a affaire, on arrive, en s'exerçant beaucoup, à déchiffrer les textes les plus incomplets et les plus douteux en apparence. — Toutefois, nous prions nos lecteurs de bien se garder d'admettre comme résolu ce qui réellement est incertain — d'attribuer à tel ou tel signe une valeur définitive, alors qu'un archéologue expérimenté y verra peut-être tout autre chose.

Nous répétons que la comparaison avec d'autres inscriptions du même endroit, peut être d'un grand secours, mais le plus important est une connaissance parfaite des évènements historiques de l'époque à laquelle peuvent appartenir les monuments à déchiffrer. Bien que les noms et surnoms des empereurs romains fussent très connus, nous avons cependant vu, par un amateur très lettré, transformer un « *Antonius Gordianus* » en « *Antoninus Gordianus*. » Nous avons trouvé aussi un « *Severus Antoninus* » à la place d'un « *Severus Alexander*. »

De grandes précautions exige aussi le rétablissement de ce qui concerne la désignation des légions, des cohortes, etc., dont les noms ont varié avec le temps, les évènements et les lieux qu'elles ont occupés.

Nous allons exposer quelques exemples réels d'inscriptions restituées.

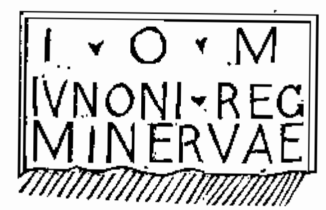
1° *Restitution d'une inscription par déduction.* — A *Roumassa,* au sud de Relizane, dans le douar-commune des Temaznia, sur un fragment de pierre, la partie conservée de la moulure d'encadrement fait reconnaître qu'il formait l'angle supérieur droit d'une inscription dont les seules lettres encore visibles sont :

Roumassa ?



La lecture de ces trois lignes ne présente aucune difficulté ; il y avait assurément :

Hauteur des lettres, 0m06.



« *J(ovi) o(ptimo) m(aximo)*
» *Junoni reg(inae)*
» *Minervae......* »

La distance entre le signe de ponctuation et la lettre M de la première ligne prouve l'existence d'une lettre médiane pour laquelle on peut admettre avec certitude un O, car en supposant la lettre M comme appartenant à la formule funèbre « *Diis manibus,* » le D se trouverait au bord du cadre à gauche et non pas au milieu. Une telle formule ne serait du reste pas suivie de noms de divinités, et ici les lettres EG ne laissent aucun doute pour le surnom de Junon, par lequel elle est le plus communément désignée ; il en est de même encore pour la terminaison féminine de la troisième ligne, laquelle ne peut se rapporter à aucun autre nom qu'à celui de Minerve.

2° *Restitution d'une inscription par analogie.* — Le Recueil de M. Léon Renier nous fournira un exemple intéressant d'un texte rétabli sur un fragment de pierre avec quelques mots abrégés et incomplets, texte confirmé longtemps après par la découverte du second fragment complétant le premier. — Pour lire les indications du premier fragment, notre savant avait commencé par rechercher, parmi les ruines des environs, une épigraphe contenant des caractères analogues. Nous donnons *Pl. VII, n° 45,* le premier fragment, et même *Pl. n° 46,* l'épigraphie analogue découverte par M. L. Renier. Celle-ci porte :

« Hygiae, T(itus) Caunius Priscus, leg(atus) Aug(usti) pr(o) pr(aetore), co(n)s(ul) desig(natus), cum Vera uxore et Firmino et Prisca fil(iis). »

L'analogie de cette dernière inscription avec le premier fragment n° 45 étant apparente, M. L. Renier avait adopté pour celui-ci la lecture suivante :

« T(itus) Caun[ius Priscus, leg(atus) Aug(usti) pr(o)] pr(aetore), co(n)s(ul) de[s(ignatus) cum Vera uxore, et Firm]ino et Pris[ca filiis]. »

Discutons un peu cette lecture. D'abord nous constatons la parfaite similitude du « *praenomen* » et du « *nomen gentile* » = *Titus Caunius,* ainsi que celle des noms de ses enfants *Firmino et Prisca* (le premier au datif, le second au nominatif) pour lesquels les lettres MINO • ET • PRIS... sont des indices suffisants. Mais ce qui ajoute encore à la probabilité que les deux inscriptions appartiennent au même personnage, c'est sa qualité de *consul désigné,* laquelle se retrouve aussi sur le fragment dans les lettres : COS • DE... la lecture de M. L. Renier est donc incontestablement bonne. Si à cet égard le moindre doute pouvait encore subsister, il disparaîtrait devant l'évidence résultant de la découverte, très postérieure, du second fragment complétant le premier mot à mot, dans le sens de la lecture adoptée par notre savant archéologue. *(V. Pl. VII, n° 45 bis.)*

La détermination des vestiges épigraphiques à l'aide de la comparaison avec d'autres monuments, c'est-à-dire, par analogie, offre des variantes inépuisables pour lesquelles l'expérience et le coup d'œil sont les meilleurs auxiliaires.

3° *Rétablissement d'une inscription d'après les données historiques.* — Ici encore d'innombrables cas peuvent se présenter et il faudrait de gros volumes pour les énoncer. Pour notre modeste guide, nous nous bornerons aux deux exemples suivants :

Le premier nous est fourni par un dé de piédestal appartenant à l'un des deux monuments dédiés par les cavaliers auxiliaires Parthes, stationnés à Albulae (Sidi-Ali-ben-Youb), simultanément à Septime Sévère et à son

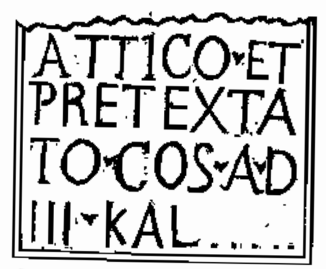
fils Caracalla. C'est celui de ce dernier que nous citons ; le fac-simile en a été donné sous le *n° 12, Pl. II,* et le texte au chapitre VII, page 115. Sur le dé de piédestal en question figure, en l'honneur de ce prince, une inscription sur laquelle une partie de la ligne 5 et les lignes 6 et 7 ont été effacées avec intention dans l'antiquité. Ainsi que le démontre notre texte du *n° 12,* les parties effacées sont à rétablir par « *fratri L(ucii) Septimi Getae, nobilissimi principis Juventutis,* etc. » Nous allons expliquer cette restitution par un fait historique. D'après l'indication de la puissance tribunitienne IIII, cette inscription appartient à l'an 201 de notre ère, indication parfaitement confirmée par celle de l'autre monument pour ce qui concerne Septime Sévère. Caracalla ayant été par son père associé à l'empire dès 198, à la date de notre monument, son frère Géta devait y figurer en qualité de César. Or, comme très peu de temps après la mort du père, Géta a été assassiné (en 211) par son frère Caracalla, celui-ci fit effacer partout le nom de sa victime, et sur bien peu d'inscriptions la mention de l'infortuné César a échappée au martelage officiel.

Un fragment épigraphique, trouvé dans les environs de Mayence *(Mogontiacum)* nous servira de second exemple de restitution appuyée sur un fait historique. C'est un morceau de dalle calcaire sur lequel il n'y a plus que la moulure de l'angle inférieur gauche et quelques parties de mots disposées ainsi :



L'indication de date III ▾ KAL et la terminaison TO ▾ sont des indices probables en faveur du nom consulaire PRET(exta)TO. En admettant ce nom, la dimension des quatre lettres EXTA à ajouter à la droite de PRET, nous fixe sur la longueur des lignes. D'après cela nous voyons aussi qu'il faut pour compléter la première ligne 7 caractères moyens ; 5 pour la

troisième et environ 6 pour la dernière. En consultant le *Corpus inscr. lat.* de Henzen, nous trouvons que le collègue au consulat de Pretextatus était Atticus, or, ce nom au datif suivi de la conjonction ET complète exactement notre lacune de la première ligne, et nous permet de lire, sans crainte de nous tromper :



« *Attico et Pretextato consulibus ante diem tertium kalendas....* »

La désignation des consuls fournit en outre ici un moyen certain de fixation chronologique, ce vestige d'inscription datant indubitablement de l'an 242 de notre ère. Cette circonstance peut être d'une grande utilité pour d'autres découvertes du même lieu alors que le contenu de l'inscription en elle-même est sans importance.

Pl. VII, n° 47. Timegad (Thamugas). Sur les débris en marbre blanc d'une frise, il ne reste plus que trois fragments *a, b, c.* Le fragment *c* est bordé d'une moulure en haut et en bas : il donne donc la hauteur de l'épigraphe. Le fragment *a* est bordé d'une moulure en bas seulement, tandis que le fragment *b* n'en a d'aucun côté, mais les caractères qu'il porte l'indiquent comme correspondant aux deux premières lignes de l'inscription du fragment *c.* Celui-ci a 1m20 de hauteur sur 1m00 de largeur. La hauteur des lettres des trois fragments est de 0m12.

Comme quatrième et dernier exemple, nous citons cette inscription comme ayant été restituée par le triple moyen de la mesure des lacunes à compléter, de la comparaison avec des monuments analogues environnants encore entiers ou à peu près, et des données historiques les concernant.

M. L. Renier a rétabli cette épigraphe de la manière suivante :

[Imp(eratori) Caes(ari) T(ito) H]adri[ano Antonin]o Aug(usto), Pio, di[vi Hadriani fil(io), divi Nervae] Traia[ni Parth(ici) nep(oti)] divi Nerva[e pronep(oti) pontifici maximo, tribuniciae potest]atis IIII, co(n)s(uli) II[I, imp(eratori) II, p(atri) p(atriae) T(itus) Caeserni]us Statius [leg(atus) Aug(usti)] pro pr(aetore), co(n)[s(ul) designatus, pat]ronu[s coloniae, dedica]vit, d(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) [p(ublica)].

Cette inscription s'adresse à Antonin le Pieux ainsi que le prouve le datif du mot PIO de la première ligne et le génitif du mot DIVI (relatif à Nerva) de la seconde. — Le reste de cette inscription a été rétabli d'après des monuments voisins (1) plus complets, de la même époque, de l'examen desquels il résulte que l'ancienne Thamugas était une colonie militaire fondée par Trajan en faveur de la XXX[e] légion *Ulpia victrix*, en récompense de sa lutte glorieuse contre les Parthes.

XIII

Détermination chronologique des inscriptions romaines

Après avoir rétabli le texte d'une inscription, le problème le plus intéressant à résoudre pour l'archéologue est la fixation, autant que possible, de la date, ou tout au moins de l'époque à laquelle l'épigraphe déchiffrée appartient.

La détermination chronologique des monuments qui nous occupent exigera, dans bien des cas, des développements que le cadre forcément restreint de notre modeste opuscule ne saurait contenir. Néanmoins, nous espérons que les quelques mots consacrés ici à cette

(1) Notamment le *nº 1870 du R. L. R. nº 7036 du C. I. L.*

question initieront nos lecteurs utilement aux choses les plus essentielles en matière de date.

A. *Fixation de la date par la désignation des consuls.* — Les documents publics et privés, les monnaies et inscriptions mentionnant les consuls, impliquent par cela même une fixation chronologique.

Les consuls entrés en charge au commencement de l'année, continuaient d'être mentionnés jusqu'à sa fin, quand même, par suite de décès ou de tout autre cause, ils avaient cessé d'être en fonctions, dans le courant de cette même année.

Quand cette mention existe, il suffit donc de consulter les fastes consulaires (p. ex. *Corp. inscr. lat.* de Henzen ou bien Klein *Fasti consulares)* pour savoir l'année à laquelle appartient le monument (1).

Cette règle subit de nombreuses exceptions. Pendant l'époque impériale, à laquelle appartiennent les neuf dixièmes des inscriptions de la Numidie et des deux Maurétanies, les empereurs provoquèrent des changements de consulat après quatre, trois et même deux mois. Ceci se pratiquait principalement pour favoriser un plus grand nombre de particuliers de la dignité consulaire. Cette circonstance a souvent fait déroger de la règle de ne mentionner dans le courant de l'année que les deux premiers consuls : à certaines époques, l'exception de nommer les autres, devenait presque la règle. Or, à la suite de ceci, il est arrivé souvent que les inscriptions portaient les noms des deuxièmes, troisièmes (ou autres) personnages, ayant été investis du consulat dans la même année, sans que ces noms fussent historiquement connus ; — en pareil cas, la mention seule des consulaires n'éclaircit pas le point de vue chronologique pour lequel il faudrait alors avoir recours à d'autres indices.

En ce qui concerne les inscriptions rarement datées

(1) V. à la page 171, et *Pl. IX, nº 61*, un exemple d'épigraphe régulièrement datée par la mention des consuls.

des provinces d'Afrique et de Numidie (celles des deux Maurétanies le sont à peu près toujours à partir du premier siècle de notre ère) on trouvera dans les « *Fastes des provinces africaines,* » par M. Ch. Tissot (Bulletin trimestriel des Antiquités africaines, juillet 1882 et suiv.), la liste chronologique des gouverneurs connus, des anciennes provinces romaines, occupées aujourd'hui par les territoires de l'Algérie et de la Tunisie.

A côté des élections ou nominations effectuées, une ou plusieurs fois dans l'année, les « *ornamenta consularia* » furent accordées souvent à titre purement honoraire, à des citoyens n'exerçant d'ailleurs aucune fonction. De tels personnages *(consules honorarii),* qu'il ne faut confondre avec les « *consules suffecti* » ni avec les consuls dont les fonctions furent limitées à quelques mois, ne remplissaient en réalité la charge d'aucun consulat.

Toutefois, il est évident que ce titre, tout honoraire, n'était conféré qu'à des personnages très considérés et très influents, dès lors leur mention, dans un but de flatterie intéressée, notamment sur des monuments privés, n'a rien que de très naturel. Donc cette mention non seulement ne signifie rien au point de vue de la date, mais encore ne pourra-t-elle servir à compléter les fastes consulaires par les noms mentionnés dans le cas même où la fixation chronologique de l'inscription pourrait être obtenue par d'autres indices.

Quand un empereur avait été consul, il conservait ce titre jusqu'à son deuxième consulat, après quoi on ajoutait à son nom COS • II jusqu'à ce qu'il devînt consul pour la troisième fois et ainsi de suite. Ainsi, quand sur une épigraphe, après le nom de l'empereur, on voit COS • II *(Consuli iterum)* sans aucune autre indication relativement au temps, il ne faudrait pas admettre pour cela que cette inscription ait été rédigée dans l'année où cet empereur a été consul pour la deuxième fois, mais qu'elle l'a été pendant l'intervalle de temps écoulé entre

ses deuxième et troisième consulats. N'y aurait-il après le nom de l'empereur que COS tout court, on ne serait même pas sûr que l'inscription se rapporte au temps du premier au second consulat, car pour les empereurs les indications numériques à la suite des titres TRIB • POT • COS • IMP manquent quelquefois.

Prenons comme exemple l'inscription suivante :

« Imperatori Caesari, Marco Aurelio Pio Felici Augusto,
» Parthico, Britannico, Germanico maximo, pontifici
» maximo, tribuniciae potestatis..... imperatori.....
» consuli quartum, patri patriae, etc., etc.... »

Cette inscription appartient au règne de Caracalla, de 213 à 217 de notre ère. En l'an 213, cet empereur devint consul pour la quatrième fois avec Balbinus, mais sur les monuments publics on trouve COS • IIII jusqu'à sa mort en 217, et comme sur l'épigraphe ci-dessus il n'y a aucune autre désignation chronologique (telle que par exemple celle de la puissance tribunitienne), on ne pourrait la dater avec certitude de l'année 213, mais seulement des années 213 à 217.

Cette incertitude existe principalement pour les monuments épigraphiques sur lesquels le titre COS se trouve accolé aux autres dignités d'un empereur. Elle n'existe plus quand le texte d'un monument est rédigé comme celui-ci :

« Jovi optimo maximo et Genio Coloniae. Claudius
» Marcellinus, beneficiarius consulis, votum solvit libens
» meritis, Imperatore Commodo sextum consule.... »

Cette inscription peut, sans aucune hésitation, être attribuée à l'année 190 de notre ère, pendant laquelle Commode était consul avec Septimianus, attendu qu'en 192 il l'était pour la septième fois avec Pertinax.

Pour la mention de consul sur un monument funéraire, nous transcrivons ici l'intéressant commentaire que cette mention à suggéré au maître regretté de l'épigraphie, en France, Léon Renier :

« Ce qui fait le principal intérêt de l'inscription, *Pl. V*, » *n° 36*, est le consulat dont elle est datée.

» On ne connaît que deux consuls qui aient porté le » nom de *Postumus*, et ce sont deux consuls *suffecti :* » *C. Vibius Postumus*, qui fut nommé *consul suffectus* » avec *C. Ateius Capito*, aux calendes de juillet de l'an » 758 de Rome (5 de notre ère).

» Il n'est pas nécessaire de démontrer que ce n'est pas » de lui qu'il est question dans notre inscription, qui, » ainsi que le prouvent les mots *civis Treverae*, qu'on y » lit, est d'une époque où la Gaule était déjà depuis » longtemps divisée en *civitates*.

» Le second consul du nom de *Postumus* est M. *Egnatius Postumus*, qui fut aussi *consul suffectus*, en 936 » de Rome (183 de notre ère), avec *M. Herennius Secundus*.

» Ce n'est pas de lui non plus qu'il est question dans » notre inscription. On sait en effet qu'à la fin du pre- » mier siècle de notre ère, on avait cessé, non seule- » ment dans les provinces, mais même à Rome, de » dater les monuments par les noms des consuls *suf-* » *fecti*, et qu'on ne se servait pour cela que des noms des » consuls ordinaires.

» On remarquera d'ailleurs que notre monument est » daté par le nom d'un seul consul, *Postumo consule*. Or » Borghesi a démontré (Œuvres, V, p. 75) qu'on ne datait » de cette manière que dans deux circonstances :

» 1° *Quand la mémoire de l'autre consul avait été con-* » *damnée*. Ce n'est pas le cas de notre inscription. La » mémoire de *M. Ateius Capito* et de *M. Herennius* » *Secundus* n'a pas été condamnée ; nous avons des » monuments postérieurs à leur consulat, qui le prou- » vent d'une manière irréfragable ; et d'ailleurs j'ai » donné une raison qui suffit complètement pour démon- » trer que ce n'est pas d'un de ces deux consuls qu'il est » ici question.

» 2° *Quand le consul par le nom duquel on voulait* » *dater, était un empereur*. — C'est évidemment le cas » de notre inscription, et le *Postumus* qui y est men- » tionné en qualité de consul ne peut être que l'empe- » reur *M. Cassianius Latinius Postumus*.

» Nous savons, en effet, par des médailles, qu'il prit » le titre de consul, et qu'il fut (Eckhel, VII, p. 457 et s.) » COS en 258 ; COS. II en 259 ; COS. $\overline{\text{III}}$ en 260 ; COS. $\overline{\text{IIII}}$ » en 265 ; et COS. V en 267.

» Une inscription de Cadix (*Corpus* II, n° 4943) et une » inscription de Quintanille (id., n° 4919) lui donnent le » titre de COS. $\overline{\text{III}}$. Il ne porte que celui de COS dans une » inscription du Gévaudan, et cette inscription est pro- » bablement de la même année que la nôtre, c'est-à-dire » de l'an 258 de notre ère. Mais ce qui donne un grand » intérêt à cette inscription, c'est que jusqu'à présent » c'est la seule dans laquelle un consulat de Postumus » soit employé comme une date. Les autres inscriptions » que j'ai citées, sont des inscriptions de bornes mil- » liaires et les mots COS ou COS. $\overline{\text{III}}$ n'y figurent que » comme des titres, parmi ceux que portait Postumus à » l'époque où ces monuments ont été élevés (1). »

B. *Détermination chronologique d'après les noms des empereurs*. — Nous ferons remarquer tout d'abord que le nom de l'empereur régnant est rarement seul ; il est le plus souvent précédé des noms de ses devanciers et suivi de ceux des autres membres (Augusti, Caesares, etc.) de la maison impériale.

Cette adjonction d'autres personnages facilite souvent la distinction à faire entre empereurs portant, comme les Antonins, le même nom. Dans ces cas, très utiles, sont notamment les noms du père, de la mère ou du frère de l'empereur régnant.

(1) D'autres inscriptions portant le nom de l'empereur Postume ont été trouvées depuis l'étude de Léon Renier et ont formé le sujet d'un travail spécial de M. Héron de Villefosse, *Revue archéologique*, n. s., t. XXXVII.

En ce qui concerne la désignation des empereurs, il faut remarquer :

1° Lorsque le nom de l'empereur est précédé de « *divus,* » c'est une preuve que l'inscription a été faite après sa mort, et dans ce cas on peut admettre comme très probable qu'elle appartient au temps du règne de son successeur immédiat. Il n'y a à cela guère d'exception que pour un petit nombre d'empereurs et notamment pour Auguste.

2° Le nom, sans le mot « *divus,* » avec ou sans indication d'autres dignités, doit faire conclure à la rédaction de l'épigraphe du vivant de l'empereur ainsi nommé.

S'il s'agit d'un fragment d'inscription et que les surnoms, dignités, etc., n'y figurent plus par suite d'accidents, le nom seul peut rendre fort douteux de quel empereur il est question. Ceci a lieu surtout pour le nom d'*Antoninus* pouvant s'appliquer à Antonin le Pieux, à Marc-Aurèle, à Commode, à Caracalla et à Héliogabale.

Quelquefois la conservation d'un seul mot fournit un indice diminuant plus ou moins l'incertitude sur l'individualité à déterminer. Ainsi, un fragment d'inscription trouvé à Sétif se termine par IMP · DN · ANTONINO · COS — *Imp(eratore) d(omino) n(ostro) Antonino, co(n)s(uli)...* — Ici il ne saurait être question de Commode, de Caracalla, ni de Héliogabale. Commode et Héliogabale deviennent consuls pour la première fois avant d'avoir obtenu le titre d'*Imperator*. Caracalla est consul pour la première fois avec son père Septime Sévère, dont le nom figure alors avant le sien : le fragment se rapporte donc au temps de l'un des deux premiers Antonins.

3° Les désignations *caesar, augustus, imperator,* sont très importantes au point de vue chronologique, les dates précises à laquelle ces divers titres furent conférés étant, pour beaucoup d'empereurs, historiquement connus. A ces noms, devenus titres, s'ajoutaient, par la

suite, des épithètes louangeuses, telles que, « *nobilissimus, felicissimus, invictus,* etc. »

Outre le praenomen « IMP » = *Imperator* devant le nom de l'empereur, on trouve très souvent parmi les titres, et ordinairement vers la fin, un deuxième « IMP » suivi d'un nombre indiquant les campagnes victorieuses du titulaire. Cette indication, à défaut d'autre, peut également faire trouver la date d'un monument. Par exemple : on connaît de Trajan deux inscriptions, l'une de l'an 115, l'autre de 116 de J.-C. Sur la première, il y a « IMP · IIX » (= VIII) ; sur la seconde, « IMP · XIII. » Il s'ensuit qu'en cas de découverte d'épigraphes du même empereur portant « IMP · IX, X, XI ou XII, » on peut être certain qu'elles appartiennent aux années 115-116 de notre ère.

4° Des surnoms comme *Pius, Felix, Optimus, Parthicus, Britannicus,* etc., ont été, la plupart du temps, conférés solennellement par le Sénat et peuvent, selon les circonstances, aider à fixer l'époque, alors surtout que dans beaucoup de cas leur octroi a eu lieu à la suite d'évènements historiques très importants dont les dates sont connues.

Un surnom seul suffit quelquefois pour indiquer le personnage auquel il se rapporte, et implicitement le temps que concerne le monument sur lequel il se trouve. Nous citerons, comme exemple, un fragment de dalle, trouvé à Collo, sur lequel on pouvait encore lire : « PARTH · ADIAB » = *Parthico Adiabenico ;* or, le surnom *Adiabenicus* appartient presque exclusivement à Septime Sévère ; de le trouver avec celui de son successeur (Caracalla) est rare (1). Dès lors, il était donc permis de l'attribuer de préférence à Septime Sévère, et, comme ce surnom lui fut conféré en 195 de J.-C., l'édification du monument, auquel avait appartenu ce fragment, a dû se

(1) On trouve cependant le surnom « *Adiabenicus* » pour Caracalla, non-seulement en Italie, mais aussi en Afrique, où nous l'avons vu à Tébessa et à Sidi Ali ben Youb.

faire entre 195 et 211. Nous pouvons ajouter que quelques années plus tard, d'autres fragments de la même inscription ont confirmé la première lecture.

L'ordre, dans lequel figurent les surnoms de chaque empereur, est d'une uniformité rigoureuse ; les exceptions à cette règle sont tellement rares qu'il est prudent de douter de l'authenticité de l'épigraphe sur laquelle on les trouve.

Pour donner une idée de cette régularité dans la suite des surnoms, nous allons prendre pour exemple les Antonins.

Le premier des Antonins : Titus Aelius Aurelius Hadrianus Antoninus Pius (138-161) est presque toujours désigné par *Antoninus Augustus Pius,* rarement seulement par *Augustus Pius.* Chez cet empereur le surnom Pius *suit toujours* le nom d'Augustus, tandis que pour ceux de ses successeurs qui portent ce surnom, Pius se met *avant* Augustus. Notre fac-simile, *Pl. VII, n° 48,* le désigne donc régulièrement, il suffit de lire :

« Pro salute Imp(eratoris) Antonini Aug(usti) Pii et » Senati p(opuli), etc. »

Le deuxième Antonin, Marcus Aurelius Philosophus (161-180), n'a pas le surnom de Pius, alors que les autres Antonins l'ont presque toujours. L'inscription *Pl. VII, n° 49,* désigne cet empereur :

« Imp(erator) Caes(ar), M(arcus) Aurel(ius) Antoninus Aug(ustus), pont(ifex), etc.... »

Le troisième Antonin est Commode : Lucius Marcus Aurelius Verus Commodus Antoninus (180-192).

Sur les inscriptions on le distingue aisément des autres Antonins parce que son nom « *Commodus* » y figure presque toujours.

Postérieurement à l'année 185 on lui trouve après *Pius* encore le surnom de *Felix.*

Il y a peu d'inscriptions portant le nom de ce personnage, chose expliquée par deux raisons, premièrement, sous son règne on a élevé relativement peu de constructions publiques, en second lieu, après sa mort, son nom a été effacé, à peu près sur tous les monuments.

En Afrique, nous connaissons jusqu'à présent seulement trois inscriptions le concernant : la première à Lambèse, où le mot COMMOD.... est gravé sur un martelage se substituant, selon toute apparence, au nom de son prédécesseur ; la deuxième, à Verecunda, sur un débris de monument dédicatoire, dû sans doute à Septime Sévère ; enfin à Thamugas, une troisième s'adressant à sa femme Crispina. — Une quatrième inscription, supposée dédiée à Commode, a été vue en Tunisie par le Dr Ducorps, mais c'est très probablement la même que celle signalée, à Apisa Majus, par M. J. Poinssot, sous le n° 222 du bulletin des antiquités africaines, de juillet 1883, laquelle, d'après ce savant, concerne Lucius Verus, frère adoptif de Marc-Aurèle, sur les monuments, également désigné par le nom de Commode.

Nous citons, pour cet Antonin, une inscription conservée à *Trèves (Augusta Treverorum)* et reproduit dans le livre de M. C. Bone. Nous en donnons le fac-simile *Pl. VII, n° 50 ;* l'original est sur une dalle de marbre cassée en deux dans le sens vertical :

« J(ovi) o(ptimo) m(aximo), pro salute Imp(eratoris) L(ucii) Ael(ii) Aurelii Commodi Ant(onini) Pii Fel(icis)... »

Le quatrième Antonin, Caracalla (Marcus Aurelius Antoninus Bassianus, 198-217), est désigné communément par « *Pius Augustus,* » mais aussi par « *Pius Felix Augustus.* »

Sur les inscriptions, assez rares, où il figure seul, on ne le distingue pas facilement de son successeur (Héliogabale) qui prend *toujours* les noms de « *Pius Felix Augustus.* » Heureusement le plus grand nombre d'épigraphes, se rapportant à Caracalla, mentionne son père ou sa mère, et souvent tous les deux ensemble, dans ce

cas, il n'y a plus d'incertitude possible. La même certitude existe pour les monuments érigés du vivant de son père sur lesquels il figure le plus souvent avec sa mère et son frère.

Nous donnons à la *Pl. VIII, n° 51*, le commencement d'une inscription de *Marcouna (Verecunda),* près Lambèse, qui désigne Caracalla d'une manière très précise :

« J(ovi) O(ptimo) M(aximo) Conservatori Imp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Aurelii Severi Antonini Pii Felicis Aug(usti) Parthic(i) Maximi Brit(anici) Max(imi) Pontif(icis) Max(imi), tr(ibunicia) p(otestate) XV, imp(eratoris) II, co(n)s(ulis) IIII, proco(n)s(ulis), divi Severi fil(ii) et Juliae Aug(ustae) Matris Aug(usti) et castror(um) et Senatus ac patriae, etc., etc. »

Le cinquième et dernier Antonin (Varius Avitus Bassianus Heliogabalus, ou aussi Marcus Aurelius Antoninus Bassianus, de 218-222) s'est toujours fait nommer *Pius Felix Augustus.*

S'il se trouvait un monument épigraphique sur lequel son nom n'ait été effacé, on pourrait admettre, sans le moindre doute, que c'est uniquement parçe qu'il a échappé à l'effet de la haine publique.

A la *Pl. VIII, n° 52*, nous donnons le reste de l'inscription dédicatoire d'un monument élevé en l'honneur d'Héliogabale par les *duplarii* de la troisième légion Augusta de *Lambèse*, à leur retour d'une expédition en Orient. On nommait « *duplarius* ou *duplicarius* (pluriel *duplarii, duplicarii, duplares milites)*, le soldat recevant double solde comme récompense (1). L'inscription se trouve sur un dé de piédestal dont la partie supérieure est brisée.

« [Pro salute d(omini) n(ostri) Imp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Aurelii Antonini Pii Fel(icis) Aug(usti) p(ontificis)

(1) On nommait Sesquiplicarius ou Sesquiplarius le soldat qui recevait une ration et demie.

m(aximi)] p(atris) p(atriae), trib(unicia) pot(estate), co(n)s(ulis), procons(ulis) *(sic)*, divi Magni Antonini fil(ii), divi Pii Severi nepot(is) et [Juliae Maesae Aug(ustae), aviae Aug(usti) n(ostri)] matris castrorum et Senatus [et Juliae Soaemiadis Bassianae] Aug(ustae) [matris] Augusti n(ostri), etc. »

5° L'addition, au point de vue chronologique, la plus importante au nom d'un empereur est l'indication *numérique* de la « *tribunicia potestas ;* » c'est elle qui fixe avec le plus d'exactitude l'époque de l'érection du monument épigraphique.

Cependant encore ici ne faudrait-il pas compter sur une précision à *moins* d'un an près.

La puissance tribunitienne a été renouvelée tous les ans, à l'empereur au pouvoir ; par suite, le nombre qui sur les inscriptions accompagne les mots : TRIB(uniciae) POT(estatis) indique combien de fois déjà ce renouvellement a eu lieu, c'est-à-dire, c'est comme s'il y avait : « année tantième de son règne. » Mais à quelle date ce renouvellement a-t-il eu lieu ? — A cet égard différentes opinions ont été mises en avant. Nous citerons celles regardées comme les plus fondées :

1° La puissance tribunitienne a été renouvelée à l'anniversaire du jour auquel l'empereur l'avait reçue pour la première fois.

2° Ce renouvellement annuel a eu lieu le même jour auquel antérieurement les « tribuni plebis » entraient en charge, c'est-à-dire, A · D · IV · ID · DEC *(ante diem quarto idus decembris)*, soit le 10 décembre.

Généralement, les historiens admettent ce renouvellement, comme il est dit au *n° 1*, depuis Auguste jusqu'à Adrien. Dans ce cas il s'agit de rechercher pour chaque empereur compris entre les deux ci-dessus la date à laquelle il a reçu la puissance tribunitienne pour la première fois.

Depuis Adrien jusqu'à Gallien, elle a été renouvelée aux calendes de janvier (1er janvier). Après Gallien, aucune règle ne fut plus observée pour l'accomplissement de cette formalité. (V. Appendice II, Liste des empereurs).

Quoiqu'il en soit, nous sommes d'avis que le plus sûr est de ne rien négliger en fait d'indices *de toute nature* et de soumettre les inscriptions, soit des monuments, soit des monnaies, à un examen assez sérieux pour ne laisser échapper aucun détail, quelque infime qu'il paraisse au premier abord.

Nous rappellerons encore à nos lecteurs ce que nous avons déjà dit plus haut : la mention numérique de la « tribunitia potestate » ne peut donner la date d'un monument qu'à une année près ; cependant dans aucun cas l'écart ne saurait dépasser ce terme.

6° L'énumération complète des titres d'empereur comporte encore le PROCOS, abréviation usitée pour tous les cas du titre de « *proconsul ;* » le P · P = « *pater patriae* » et le PONT · MAX = « *pontifex maximus* » qui aussi manque rarement, sans toutefois être toujours à la même place. Mais ces mentions n'ont généralement aucune signification chronologique.

7° Nous avons déjà dit que le nom d'un empereur est souvent accompagné de la mention d'autres membres de la maison impériale. Dans ce cas, il faut, avec la même attention minutieuse, scruter les surnoms, titres, etc. de ces mentions, lesquelles peuvent servir à assigner des limites de plus en plus étroites aux déductions du temps, concernant le monument épigraphique à déterminer. Ceci se présente souvent pour les inscriptions des empereurs dits Syriens.

Ainsi, avant 196 de notre ère, Septime-Sévère apparait sur les monuments *toujours seul,* c'est-à-dire, l'impératrice Julia Domna et ses deux fils n'y figurent pas ; ce qui toutefois n'empêche pas la mention de ses devan-

ciers : Marc-Aurèle comme père, Commode comme frère, Antonin le Pieux comme aïeul, etc.

Pl. VIII, n° 53. Sur un dé de piédestal à *Enchir-Touchin (Lamba-Fundus),* près de Timegad, on lit :

« Imp(eratori) Caes(ari) Septimio Severo Per[ti]naci Aug(usto), pio, fe[l(ici), f]ortissimoque [p]rincipi, Arabi[co], Adiabenico, [de]dicante, etc. »

Il est hors de doute que cette inscription date de 195-196, puisque le surnom « Adiabenicus » a été conféré à Septime-Sévère en 195 et à partir de 196 il ne figure plus sur les monuments qu'accompagné de ses fils et de sa femme.

Pl. VIII, n° 54, Aïn-Yagout. Inscription donnant l'année 195 d'une manière très précise par la mention de la puissance tribunitienne :

« Imp(eratori) Caes(ari) [L(ucio) Septimio] Severo Pertin[a]ci Aug(usto) Arabico, Adiabenico, p(ontifici) [m(aximo)], tr(ibuniciae) p(otestatis) III, imp(eratori) V, co(n)[s]uli) II, p(atri) p(atriae), etc.... »

Pendant les années 196-198, avec Septime-Sévère commence à figurer, en qualité de « Caesar » son fils Caracalla : M. Aurelius Antoninus, ainsi que cela se lit sur le fragment d'épigraphe, à la Casbah de Constantine *(Pl. VIII, n° 55)* de *Cirta :*

« Divo Comm[odo d]ivi M(arci) Anton[ini Pii] Germanici S[armatici] filio, fr[atri] Imperatori[s Caes(aris L(ucii) Sep]timii Sever[i Pii Pertinacis] Aug(usti) Arabic[i Adiabenici Parthici], propagato[ris imperii] pontif(icis max(imi) [trib(uniciae) pot(estatis) V,] imp(eratoris) X, co(n)s(ulis) II, p[roco(n)s(ulis), p(atris) p(atriae), patruo] M(arci) Aureli Ant[onini Pii Caes(aris)] imp(eratoris) destinati, etc...»

En 198, Caracalla devient « Augustus » ce qui signifie co-régnant. En même temps Géta apparaît comme

« Caesar » (*V. Pl. III, nº 15*, l'inscription d'une colonne milliaire datant de 198 de notre ère).

En l'année 209, Géta aussi est investi de la dignité d'« Augustus. » L'inscription *Pl. VIII, nº 56,* date donc de cette époque. Elle était à *Lambèse*, sur un petit autel, apporté depuis à Paris et conservé au cabinet des antiques de la bibliothèque nationale :

« Domui divinae Aug(ustorum) trium, etc... »

De la même époque est un fragment d'épigraphe trouvé dans les environs de Trèves (Augusta Treverorum) et dont nous empruntons les texte et fac-simile au livre de M. Carl Bone. Les caractères entourés d'un filet ont été imparfaitement martelés, ce qui permet de les restituer.

Pl. VIII, nº 57. Trèves (Augusta Treverorum). Sur un dé de piédestal :

« Pro salute, victoria et reditu Imp(eratorum) Caes(arum) L(ucii) Septimii Severi Pertinacis et M(arci) Aurelii Antonini et L(ucii) Septimii Getae, piorum Aug(ustorum) trium et Juliae Domnae Augustae matris Aug(ustorum) trium et castrorum, etc.... »

Après 211, année de la mort de Septime-Sévère, celui-ci est qualifié de « Divus ». — Geta, assassiné par son frère, non seulement cesse de figurer sur les épigraphes, mais encore est-il effacé sur les monuments antérieurs. — Bien peu d'inscriptions ont échappées à cette mutilation. Cependant, le martelage, parfois incomplet, laisse voir encore assez d'indices des anciennes lettres, pour qu'on puisse restituer, avec certitude, le texte des parties effacées et modifiées. (V. Pl. II, nos 11 et 12.)

Quant à Julia Domna, très honorée par les légions stationnées dans les provinces d'Afrique, elle figure à partir de 196, sur la plus grande partie des inscriptions impériales, à côté de son mari et de ses fils, et beaucoup de monuments lui sont particulièrement dédiés.

Les épigraphes dédicatoires, adressées à cette princesse, arrivées jusqu'à nous, sont tellement nombreuses que, pour en faire une citation, on est dans l'embarras du choix. — Nous donnons, *Pl. VIII, nº 58*, une inscription de Marcouna (Verecunda), dédiée particulièrement à cette impératrice. — Sur une dalle de marbre blanc. Hauteur : 1m ; largeur : 1m20.

« Juliae Domnae Aug(ustae), matri Imp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Aurelii Antonini Pii Felicis Aug(usti) Brit(annici) Maxim(i), patris patriae et castrorum et senatus et patriae. D(ecreto d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica). »

Il arrive quelquefois de rencontrer sur des monuments publics, les noms d'empereurs qui ont vécu et régné à des époques très différentes.

Ceci se voit surtout sur les bornes milliaires, où une seconde mention d'empereur est motivée ordinairement par une réparation ou une reconstruction de la route qu'elle concerne.

Les noms de certains empereurs ou autres personnages importants, figurant sur des monuments publics, en ont été effacés, soit par suite d'une décision du Sénat, soit par ordre d'un rival usurpateur, soit encore par des procédés violents résultant de la haine publique.

Nous avons déjà dit, comme quoi en pareil cas, il faut examiner avec soin tous les indices pouvant servir à la restitution des mots martelés.

Sur les épigraphes retrouvées en Numidie et dans les deux Maurétanies, les empereurs et les césars dont les noms se trouvent le plus souvent effacés avec intention sont : *Commode*, *Geta*, *Héliogabale*, *Alexandre Sévère*, *Carin*, *Galère*, *Maximien*, *Julien*, etc. Nous rappellerons à nos lecteurs que certaines désignations usuelles, telles que les sobriquets *Caligula*, *Caracalla* ou encore le nom d'Héliogabale (Elagabale) ne figurent jamais sur les inscriptions publiques.

C. *Fixation du temps auquel appartient une inscription par l'identité des personnes mentionnées déjà sur d'autres monuments dont la date est connue.* — Pour beaucoup d'épigraphes, notamment celles des monuments funéraires, l'unique ressource pour trouver le temps auquel elles appartiennent, consiste à rechercher sur d'autres inscriptions, dont la date peut être plus ou moins approximativement fixée, les noms des mêmes personnages. — Expliquons ceci par un exemple.

Dans les environs de Frendah (Oran), a été trouvé l'épigraphe dont, *Pl. IX, n° 59,* nous donnons le fac-simile et ci-après le texte :

« D(iis) M(anibus) S(acrum). Caelius Italicus dup(larius), Verna, Salditanus, militavit an(n)is viginti sex, vixit quadraginta sex. H(ic) s(itus) e(st). »

D'après M. Demaeght, ce Caelius est le même que le Caelius Verna, dont on lit le nom sur l'inscription dédicatoire (R. L. R. n° 90. — C. I. L. Maurétanie Caes. n° 2564) d'un monument élevé, à Lambèse, en l'honneur d'Héliogabale, par les duplarii de la troisième légion Augusta, à leur retour d'une expédition en Orient. Ce retour ayant eu lieu en 219, l'érection de ce monument date au plus tard de l'année suivante : 220. Or, en sa qualité de duplarius on peut supposer à notre homme, au moment de cette érection, déjà une certaine ancienneté de service, que nous évaluons à une dixaine d'années, et son âge à trente. Décédé seize ans après, sa pierre tumulaire appartiendrait dès lors aux années 235-236 de J.-C.

D. *Moyens divers pour arriver à la fixation chronologique d'une inscription.* — Comme moyen de savoir à quoi peut être contemporain une épigraphe, nous citerons la mention des légions, des cohortes, alae (corps de cavalerie), etc., à la condition que cette mention appartienne à des troupes ayant fait, sur le lieu d'origine

du monument, un séjour de peu de temps, mais historiquement certain.

L'indication d'une légion qui, comme la troisième à Lambèse (et aussi la quatorzième à Mayence), est restée des siècles dans la même contrée, n'est d'aucune utilité pour fixer l'époque de l'inscription sur laquelle elle figure.

Pour les inscriptions mentionnant divers corps de troupe, comme cela se voit sur notre n° 9; où, à côté de la troisième légion, figure aussi la trentième ; la détermination du temps, s'il n'y avait pour cela pas d'autres indices, se trouverait réduite à un moindre intervalle, correspondant à la période impliquée par le séjour simultané des deux corps sur le lieu du monument.

A l'occasion d'évènements remarquables, notamment de victoires remportées, les corps de troupe obtenaient souvent des surnoms honorifiques. Les évènements de cette nature, historiquement connus, peuvent ainsi servir de renseignement chronologique.

D'autres fois, le surnom honorifique d'une légion ou d'une cohorte, n'est que le nom pris adjectivement de l'empereur régnant. Il va sans dire qu'un tel surnom ne saurait être antérieur à l'empereur duquel il dérive. Toutefois, il peut avoir duré plus ou moins longtemps après. L'indice de temps qui en résulte peut donc embrasser une période assez étendue, sans compter quelques-uns de ces surnoms, provenant d'empereurs divers ayant porté le même nom, comme c'est le cas pour celui d'*« Antoniniana »*, lequel, dans le plus grand nombre des cas, nous conseillons d'attribuer à Caracalla.

Il faut une certaine attention pour éviter les confusions, si faciles, entre légions de même numéro, et quelquefois de mêmes surnoms. Dans ce cas est notamment la IIIe légion « *Augusta* ». Sous cette désignation nous connaissons celle de Lambèse, laquelle, sauf une courte interruption, est restée pendant quatre siècles en Afrique.

Mais il y avait encore deux autres III[es] légions permanentes, sans compter deux temporaires, l'une sous Marc-Aurèle et l'autre sous Septime-Sévère. Or, les trois III[es] légions permanentes, portaient, toutes les trois, le surnom « *Augusta* », et ne peuvent être distinguées, de nos jours, que par un autre surnom, dû aux circonstances de leur fondation ou à la contrée qu'elles occupaient.

Il est important de ne pas confondre les surnoms temporaires avec les désignations d'origine. La III[e] légion de Lambèse, figure d'abord longtemps avec l'unique épithète « *Augusta* », à laquelle se joignaient plus tard les surnoms de « *liberatrix* » — « *constans* » et ceux, communs à plusieurs autres légions, de « *pia vindex* » et de « *pia fidelis* ». Elle paraît avoir été fondée sous Octave.

Une autre III[e] légion « Augusta gemina », créée par Munatius Plancus, se distinguait de la précédente par le surnom de « *Gallica* ».

Une autre troisième légion, portant, avec le numéro III, le nom « Augusta », était désignée par « *Cyrenaïca* ». Ces deux dernières avaient encore, comme celle de Lambèse, divers autres surnoms empruntés aux événements de leur carrière.

Quant aux deux légions auxiliaires, formées temporairement, avec le numéro III, sous Marc-Aurèle et sous Septime-Sévère, leurs noms étaient « *Italica* » et « *Parthica Severiana* ».

Les autres légions romaines, mentionnées par les monuments épigraphiques trouvés jusqu'à ce jour en Algérie sont : IX Hispana, de 20 à 24 après J.-C. ; VI Ferrata, en l'an 145 ; III Cyrenaïca (?) ; VII Gemina Felix, fin du deuxième siècle ; XXII[e] Primigenia, de 238-253.

Comme les noms de certains empereurs, les surnoms de légions qui en dérivaient ont à leur tour été effacés. Quand ce cas se présente, il faut prendre les précautions que nous avons déjà recommandées pour les autres martelages.

Quand il s'agit d'une inscription funéraire, il est prudent de n'accepter qu'avec de grandes précautions, comme indice de lieu ou de temps, la mention de la légion, cohorte, etc., etc., le monument pouvant dans bien des cas appartenir à un militaire en congé ou en tout autre position l'ayant éloigné temporairement du lieu où était stationné son corps.

Le nombre des inscriptions relatant, avec clarté et certitude un événement historique, pouvant servir de date, est relativement rare.

Pl. IX., n° 60. L'épigraphe, que nous transcrivons en partie, a été faite à l'occasion de la victoire attribuée à Caracalla sur les Germains, en l'année 213, où il obtint le surnom de « Germanicus ». Comme il est mort en 217, cette inscription appartient assurément aux années 213-217, et très probablement à une date peu éloignée de celle de ladite victoire, soit 213 ou 214.

En voici le commencement du texte :

« Victoriae Germanicae Aug(ustae), Imp(eratoris)
» Caes(aris) M(arci) Aurelii Severi Antonini Pii Felicis
» Aug(usti), etc. »

Quand un monument épigraphique, pour le salut d'un empereur, est fait sous l'invocation de la « Fortuna Redux », c'est une preuve certaine qu'il s'agit du retour d'une expédition réussie. Dans ce cas, on manque rarement de trouver des indices permettant de conclure à quels succès l'inscription fait allusion.

Dans ce qui précède, nous nous sommes efforcé de condenser en quelques mots l'indication des choses les plus essentielles pour parvenir à la détermination plus ou moins précise du temps auquel peut appartenir une découverte de choses antiques.

Il nous reste encore quelques mots à dire de certains indices plus vagues, mais lesquels joints à des choses caractéristiques peuvent dans certains cas avoir

une utilité chronologique. Ainsi l'uniformité de l'exécution technique ou littéraire peut faire présumer la contemporanéité d'érection de deux ou de plusieurs monuments dont une partie sans autre signe de date.

Les noms et prénoms portés par certains empereurs étaient très en faveur auprès de leurs contemporains. Du temps de Vespasien (Flavius-Vespasianus) les Flavius sont nombreux; de même que les noms Ulpius, Lucius, Aelius, Marcus, Aurelius, etc., etc., figurent pour des Romains de toutes les classes pendant les règnes de Trajan jusqu'à Caracalla. Mais affirmer qu'un monument appartient à l'époque du règne, par exemple de Trajan, parce qu'on y lit simplement le nom d'un Ulpius, ce serait évidemment très risqué, si d'autres indices ne concouraient pas à assigner cette époque.

Les caractères de beaucoup d'épigraphes, surtout sur les tombes de la même époque et de la même localité, sont sensiblement gravés d'après le même modèle et entourés des mêmes ornements. Il a dû y avoir dans chaque localité des formulaires tout rédigés, seulement à l'usage du vulgaire, lequel souvent n'a pas su approprier la formule à l'âge ni au sexe du défunt. Nous avons vu une épitaphe sur laquelle, pour une enfant de dix-huit mois, il y avait « castissima » et une autre donnant un adjectif masculin à un nom de femme.

Quoiqu'il en soit, ces imperfections mêmes, par leur uniformité, peuvent, par comparaison avec d'autres monuments, devenir l'indice approximatif d'une époque.

Les figures allégoriques, dont sont accompagnées un grand nombre d'inscriptions, peuvent, selon leur valeur plus ou moins artistique, avoir aussi une signification chronologique.

La forme des lettres a varié aussi avec le temps. Mais ce changement ne devient appréciable qu'à des intervalles trop éloignés pour servir à juger, à moins d'un siècle près, la différence d'âge entre deux documents épigraphiques.

Nous allons indiquer les modifications les plus apparentes que la forme des caractères lapidaires a subie avec le temps, tout en avertissant nos lecteurs qu'en pareille matière, donner des règles absolues, est à peu près impossible.

Sur les inscriptions du commencement du premier siècle de notre ère, on voit souvent le trait horizontal de l'A disposé obliquement A en s'élevant de gauche à droite. La lettre C plutôt brisée que ronde est souvent privée de son apex. Les traits horizontaux de l'E et de l'F sont très courts et obliques comme celui de l'A. Le G (G) se termine en bas par un apex recourbé en dedans. I n'a d'apex ni en haut ni en bas, en cela semblable aux traits verticaux des autres lettres. M N ont les traits verticaux plus ou moins obliques. O Q forment un rond d'égale épaisseur. La boucle de la lettre P presque toujours ouverte, forme, avec un très court appendice rectiligne, la lettre R. S a souvent la forme d'une alène ſ. Enfin le T est surmonté d'un trait horizontal très court.

Pendant le deuxième siècle, les caractères prennent une structure plus régulière; presque tous ont alors la forme carrée, c'est-à-dire même hauteur et même largeur. En même temps les lettres liées sont rares et les divisions au commencement et à la fin des lignes, comme par exemple : « POMPONIV-S » ou « M-ATRONA », sont évitées.

Vers la fin du deuxième siècle et pendant le troisième, apparaît la vogue des ligatures. On rencontre alors des enlacements de signes souvent indéchiffrables. L'écriture devient plus serrée, les caractères sont gravés en traits peu profonds et mal assurés. Les traits verticaux de la lettre M reprennent une plus grande obliquité.

Les imperfections signalées ci-dessus, augmentent à partir de la seconde moitié du troisième siècle et pendant tout le quatrième. C'est alors qu'apparaît une espèce de cursive lapidaire. Dans celle-ci A figure pour A;

E et F ayant presque la même forme, sont difficiles à distinguer l'un de l'autre. En même temps on rencontre des irrégularités dans les mots : VICXIT ou VICSIT pour VIXIT, VXSOR pour VXOR, IVENIS pour IVVENIS, etc.; comme aussi on voit reparaître les divisions de mauvais goût comme FLAVI— —O, même sur les monuments publics.

Et pourtant, parallèlement à ces imperfections, on trouve à toutes les époques du règne des empereurs, des inscriptions exécutées avec soin et même quelquefois avec élégance ; d'où nous concluons que la détermination chronologique, d'après les *seules* apparences techniques et littéraires, sera toujours chose extrêmement vague. Est-ce à dire pour cela que l'examen de la forme littéraire et technique doive être complètement négligée ?... Tel n'est pas notre avis.

Nous conseillons, au contraire, à nos lecteurs de ne négliger aucun point de vue pour l'examen de leurs découvertes éventuelles, et de redoubler d'attention surtout pour les antiquités dont ils ne seraient pas eux-mêmes les découvreurs. Nous les avertissons aussi de se mettre en garde contre les imitations que l'on rencontre particulièrement pour les médailles, les objets de terre cuite, notamment pour tout ce qui peut être reproduit par le moulage, et parfois même pour les épigraphes.

Les observateurs intelligents — nous ajouterons qu'il n'y a que ceux-là qui s'occuperont de recherches archéologiques — en persévérant de s'exercer sur les monuments connus, ne manqueront pas d'acquérir bientôt la sûreté du coup d'œil que procure l'examen soutenu et comparé des vestiges plus ou moins conservés des temps anciens, depuis le grandiose arc de triomphe jusqu'à l'humble cippe funéraire.

ADDITION AU CHAPITRE XIII

DÉTERMINATION CHRONOLOGIQUE DES INSCRIPTIONS ROMAINES

—

Épigraphe de monument religieux

(Pl. IX, n° 61)

« Tutelae Aug(ustae). C(aius) Octavius Vitalis ex voto posuit. L(ocus) d(atus) ex d(ecreto) d(ecurionum). Dedic(atum) (1) decimum k(alendas) jul(ias), Juliano iterum et Crispino co(n)s(ulibus). »

Très beaux caractères pour l'époque. Piédestal en marbre gris des Pyrénées, admirablement conservé, avec base et corniche. On voit encore sur la table de ce monument les traces des attaches de plomb et de bronze qui fixaient la statue.

Le monument a été dédié le dixième jour avant les calendes de juillet, le 22 juin, sous le consulat de Julianus et Crispinus, 224 après notre ère, la troisième année du règne de Sévère Alexandre.

Les noms complets de ces consuls étaient Appius Claudius Julianus, consul pour la seconde fois (on ignore la date de son premier consulat), et Caius Bruttius Crispinus. (V. Klein, *Fasti consulares*, p. 97.)

---

(1) Sous-entendu : « *ante diem* ».

XIV

Liste chronologique des empereurs romains jusqu'à Théodose

La colonne P. T. indique la date à laquelle fut conférée la puissance tribunitienne.

NOMS		ANNÉES P. T.	ANNÉES DE	ANNÉES A
Auguste (C. Julius Caesar Octavianus Augustus)	27 juin.	avant J.-C. 29	avant J.-C. 29	après J.-C. 14
Tibère (Ti. Claudius Nero Augustus)	27 juin.	avant J.-C. 5	après J.-C. 14	après J.-C. 37
Caligula (C. Caesar Augustus)	27 juin.	après J.-C. 37	37	41
Claude I (Ti. Claudius Augustus)	27 juin.	41	41	54
Néron (Nero Claudius Caesar Augustus)	27 juin.	54	54	68
Galba (Servius Sulpitius), ne règna que sept mois		»	»	68
Othon (L. Salvius Otho), ne règna que trois mois		»	»	69
Vitellius (Aulus Vitellius), ne règna que huit mois		»	»	70
Vespasien (Flavius Vespasianus Augustus)	1er juillet.	69	69	79
Titus (T. Fl. Vespasianus Augustus)	1er juillet.	79	79	81
Domitien (T. Fl. Domitianus)	1er juillet.	80	81	96
Nerva (M. Cocceius), ne règna que seize mois		»	96	98
Trajan ~~(M. Ulpius Nerva Traianus)~~	31 octobre.	98	98	117

NOMS		ANNÉES P. T.	ANNÉES DE	ANNÉES A
~~Adrien (P. Aelius Hadrianus)~~	~~1er janvier.~~	~~117~~	~~117~~	~~138~~
Antonin (T. ~~Aelius~~ Aurelius Hadrianus Antoninus Pius)	1er janvier.	138	138	161
Marc-Aurèle (M. Aurelius Antoninus Philosophus)		148	161	180
Verus (L. Aurelius Ceionius Commodus Verus)		161	161	169
Commode (L. Aurelius Verus Commodus Antoninus)		176	180	192
Pertinax (P. Helvius Pertinax), n'a règné que 87 jours		»	»	192
Didius (Julius Didianus)		»	»	193
Pescennius (C. Niger) en Syrie		»	»	195
Albinus (D. Clodius Septimius) en Bretagne		»	»	197
Septime-Sévère (L. Septimius Severus Pius Pertinax)		193	193	211
Caracalla (M. Aurelius Antoninus Bassianus)		198	211	217
Geta (L. Septimius Geta)		209	211	212
Macrin (Opimius Macrinus)		217	217	218
Héliogabale (M. Varius Avitus Aurelius Antoninus Bassianus)	16 mai.	218	218	222
Sévère Alexandre (M. Aurelius Severus Alexander)		222	222	335
Maximin (C. Julius Verus Maximinus Thrax)		235	235	238
Gordianus I et II (Maximus Pupienus, Cl. Balbinus)		»	»	237
Gordien III (M. Antonius Gordianus)		238	238	244
Philippe l'Arabe (M. Julius Philippus Augustus)		244	244	249
Philippe (fils du précédent)		»	»	249
Dèce (C. Messius Decius Traianus)		249	249	251

NOMS	ANNÉES P. T.	DE	A
Trébonien (C. Trebonius Gallus)	»	251	253
C. Vibius Volusianus, fils du précédent	»	»	253
Emilien (M. Julius Aémilianus), ne règna que 4 mois	»	»	253
Valérien (P. Licinius Valerianus)	253	253	259
Gallien (P. Licinius Egnatius Gallienus) 1er janvier.	253	259	268
Anarchie : (trente tyrans). Postumus (M. Cassianius Latinius Postumus)	»	258	268
Claude II (M. Aurelius Claudius)	268	268	270
Aurélien (L. Domitius Aurelianus)	270	270	275
P. Pesuvius Tetricus, usurpateur	»	»	274
M. Firmus	»	273	»
Tacite (M. Claudius Tacitus)	275	275	276
M. Antonius Florianus, n'a régné que 2 mois	»	»	276
Probus (M. Aurelius Valerius Probus)	276	276	282
Carus (M. Aurelius Carus)	»	282	283
Carin (M. Aurelius Carinus)	»	282	285
Numérien (M. Aurelius Numerianus)	»	»	284
Dioclétien (C. Aurelius Valerius Diocletianus)	286	284	305
Maximien-Hercule (M. Aurelius Maximinianus Hercules)	»	285	305
M. Aurelius Carausius, jusqu'en 293 en Bretagne	»	»	293
Constance Chlore (Fl. Valerius Constantius Chlorus, César), en	»	»	292
et puis Auguste en	»	305	306
Galère (C. Galerius Valerius Maximinianus), César en	»	»	292
Auguste en	»	305	311
Licinius (C. Fl. Licinius Licinianus)	»	306	324
Maxence (Maxentius)	»	306	312
Maximin II Daïa (Maximinus)	»	307	313
Constantin I (C. Fl. Valerius Aurelius Claudius Constantinus)	306	306	337
Constantin II (Constantinus junior)	»	337	340
Constant I (Fl. Julius Constans)	»	337	350
Constance II (Fl. Julius Constantius)	»	337	361
Julien l'Apostat (Fl. Claudius Julianus)	»	361	363
Jovien (Fl. Claudius Jovianus)	»	»	364
Valentinien (Fl. Valentinianus) en Occident	»	364	375
Valens (Fl. Valens) en Orient	»	364	378
Gratien (Fl. Gratianus) en Occident	»	375	383
Magnus Maximus	»	»	388
Eugenius	»	»	394
Théodose I (Fl. Theodosius)	»	379	395

Surnoms conférés à des empereurs romains en souvenir des peuples vaincus ou soumis sous leur règne.

ADIABENICUS... (Sur quelques inscriptions il y a : Azabenicus). Septime-Sévère. Plus rarement : Caracalla.

ARABICUS...... Septime-Sévère. Constantin I.

ARMENIACUS ... Marc-Aurèle. L. Verus. Constantin I.

BRITANNICUS... Claude et son fils Britannicus. Commode. Septime-Sévère. Caracalla. Geta. Constantin I.

CARPICUS...... Philippe I. Constantin I.

DACICUS .... Domitien. Trajan. Adrien.

GERMANICUS ... Drusus ; son fils Germanicus. Claude. Néron. Vitellius. Domitien. Nerva. Trajan. Adrien. M.-Aurèle. Commode. Caracalla. Maximien. Maxime. Philippe I. Valérien. Gallien. Claude I. Constantin I.

GOTHICUS...... Claude II. Constantin I.

MEDICUS....... M.-Aurèle. L. Verus. Constantin I.

PARTHICUS..... Trajan. Adrien. M.-Aurèle. L. Verus. Septime-Sévère. Caracalla. Carus.

PERSICUS ...... Carus.

SARMATICUS ... M.-Aurèle. Commode. Constantin I.

XV

Liste des Légions romaines

Il existait des légions portant simultanément le même numéro, la seconde était désignée par « *gemina,* » les suivantes se distinguaient par des surnoms empruntés le plus ordinairement aux contrées de leur stationnement.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES LÉGIONS SOUS:				
NUMÉROS	SURNOMS p. f. = pia fidelis	AUGUSTE	VESPASIEN	ALEXANDRE SÉVÈRE
I	Germanica	Germanie 2e	»	»
	Germanica restituta	»	Germanie 1e	Pannonie
	Severiana, Minervia p. f.		»	Germanie 2e
I	Gemina, Italica	»	Mésie	Mésie Norique
I	Classica, Parthica, Adjutrix	»	»	Mésopotamie
	Antoniniana (sous Caracalla)			
II	Augusta, Divitensis	Germanie 1e	Bretagne	Bretagne
	Italica, Adjutrix	»	Germanie 2e	Pannonie
II	Gemina, Trajana	»	»	Égypte
	Fortis, Parthica, Peregrinorum			Mésopotamie
	Albana			Italie
III	Augusta, liberatrix, pia vindex, Maximiniana, Gordiana	Afrique	Afrique	Afrique
III	Gemina Cyrenaïca	Égypte	Égypte	Syrie
III	Gallica, pia fidelis, Ulpia Traiana, Scythica	Syrie	Syrie	Rhétie
III	Italica (adjudrix)	Légion auxiliaire formée sous Marc-Aurèle.		
III	Parthica Severiana, Pia victrix, etc.	id.	id. Septime Sévère.	
IV	Scythica (Fortis)	Mésie (*)	Mésie	Mésie supérieure
IV	Macedonica, Flavia	Espagne	Syrie	Cœlé Syrie
		(*) de 43 à 70 de J.-C. en Germanie.		
V	Macedonica	Mésie	Mésie	Dacie
V	Alauda (alata)	Germanie 2e	?	?
	Minervia Flavia felix			
	Ulpia (pia fortis) Ulpia victrix			
VI	Ferrata	Syrie	Syrie	Judée
VI	Augusta victrix p. f.	Espagne	Germanie 2e de 71 à 120 de J.-C.	Bretagne inférieure depuis 120 de J.-C.
VII	Augusta (Claudia)	Dalmatie	Mésie	Mésie supérieure
VII	Gemina felix, Galbiana	»	Espagne	Espagne (1)
VIII	Augusta (pia fidelis)	Pannonie	Germanie 1e	Germanie 1e
	Antoniniana (sous Caracalla)			
	Victrix. Hispana			
IX	Hispana (Macedonica)	Afrique	Bretagne	»

(1) Cette légion a été, sous les Antonins, détachée à Lambèse.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES LÉGIONS SOUS:				
NUMÉROS	SURNOMS p. f. = pia fidelis	AUGUSTE	VESPASIEN	ALEXANDRE SÉVÈRE
X	Fretensis	Syrie	Judée	Judée
X	Gemina pia fidelis (Macedonica)	Espagne	Germanie 2e	Pannonie
XI	Claudia pia fidelis	Dalmatie	Dalmatie	Mésie
XI	Gemina	»	Germanie 1e	»
XII	Augusta Felix	Syrie	»	»
XII	Gemina Melitina Fulminata	»	»	Mélitène, Cappadoce
XIII	Augusta	Germanie 1e	»	»
XIII	Gemina (pia fidelis)	»	Pannonie	Dacie
XIV	Martia victrix	Germanie 1e de 15 à 43 de J.-C., après 43 en Bretagne.	Germanie 1e	Pannonie
	Gemina Severiana	»	»	»
XV	Augusta Apollinaris	Pannonie (1)	»	Cappadoce
	Primigénia	Germanie 2e		
XVI	Gallica, Flavia felix	»	Germanie 2e	»
XVI	Gemina	Germanie 1e	»	»
~~XVII~~	~~Classica~~	~~Germanie 2e~~		
XVIII	Libyca	Germanie 2e	Détruites l'an 9 de J.-C. à la bataille dite de Teutobourg.	
XIX	?	Germanie 2e		
XX	Augusta (2)	Germanie 2e	Bretagne	Bretagne
	Valeria victrix	»		
XXI	Rapax-Flavia	Germanie 2e	Germanie 1e	»
	Minervia Severiana	»	»	»
XXII	Augusta primigenia p. f.	Égypte	»	»
	Deioteriana	»	Égypte	Germanie 1e, après un séjour de 15 années (238-253) en Afrique, revenue en Germanie 1e.
XXV	Cyrenaïca	»	»	?
XXVI	?	»	»	?
XXX	Ulpia victrix	»	(Sous Trajan) Mésopotamie.	»
	Severiana-Alexandriana	»	»	Germanie 2e
	Nombre des légions connues sous	Auguste : 25	Vespasien : 27	Alex. Sévère : 33

En absence de données certaines nous ne mentionnons pas les légions 23, 24, 27, 28, 29, 31, 32 et 33.

(1) D'après Tite-Live, cette légion n'aurait été créée que sous Néron.
(2) Créée l'an 9 de notre ère.

XVI

Liste alphabétique des abréviations les plus usitées sur les monuments et sur les médailles

Nous désignons par (*) les noms et les mots figurés toujours, ou presque toujours, en abrégé ; — (m) indique les abréviations usitées sur les médailles.

(*) A	Aulus.
ABN	abnepos.
A·C	Anno Christi.
(*) A·D	ante diem....
AD	adjutrix (legio).
(*) ADIAB	Adiabenicus, on trouve aussi AZAB.
AED	Aedes (m).
AED	aedilis.
AEL	Aelius.
AEM	Aemilius, Aemilia.
AER	aerum = (stipendiorum).
AET	aeternitas (m.)
AL	ala, alata (legio).
AL	Alexander.
AM	Anno mundi.
(*) ANIENS	Aniensis (tribus).
(*) AN	annis, annorum.
ANT	Antoninus.
(*) A·P	anno provinciae....
A·P·M	anno provinciae Mauritanae...
APR	aprilis.
AR	Arelate (m).
(*) ARN	Arniensis (tribus).

(*) AVG	Augustus, Augusta, augustus (mois).
(*) AVGG	Augustis duobus (datif).
(*) AVGGG	Augustorum trium (génitif).
AVR	Aurelius.
(*) BF·COS	Beneficiarius consulis.
(*) BBFF·COS	Beneficiarii consulibus.
(*) BF·PRAES	Beneficiarius praesidis.
(*) BF·TRIB	Beneficiarius tribuni.
(*) B·M	Bona memoria.
(*) B·M·F	Bene merenti fecit.
(*) B·M·D·S·F	Bene merenti de se fecit.
B·T	Beata tranquillitas (m).
(*) C	Cajus.
C·A	Caesarea Antiochae (m).
CAES	Caesar.
(*) C·E·B·Q	Cineres ejus bene quiescant.
(*) 7 Ə	Centurio, Centuria.
C après LEG	Claudia.
(*) CL	Claudius, Claudia.
(*) CL,CLAVD	Claudia (tribus).
(*) CN	Cneius.
(*) COH	Cohors (cohortis).
COL	Colonia.
(*) COM	Commodus.
CO,CON,CONS	Constantinople (m).
(*) COSS	Consul (consulibus).
(*) C·R	Civis romanus.
(*) C·V ou V·C	Clarissimus vir (ou Vir clarissimus).
DAC	Dacicus.
(*) D	Decimus (sur les m. divus).
(*) D·D	Decreto decurionum.
(*) DD	dedicavit.
(*) D·D·P·P	Decreto decurionum pecunia publica.

(*)	DEC	Decurio, december (mois).
(*)	D·F ou DF	Defunctus, defuncta.
(*)	D.M	Diis Manibus.
(*)	D·M·S	Diis Manibus Sacrum.
(*)	D·N	Dominus noster.
(*)	DD·NN	Dominorum Nostrorum (gén.).
	D·D	dono dedit.
	DQ	dedicavitque.
(*)	DVP	Duplicarius (Duplarius).
	EQ	Eques (après cohors : equitata).
(*)	EX·S·C	Ex Senatus Consulto (m).
	EX·T	Ex testamento.
(*)	F,FIL	filius (après un nom toujours au génitif).
(*)	F (LEG)	felix (ou fidelis).
	F (à la fin)	fecit.
(*)	FAB	Fabia (tribus).
(*)	FAL	Falerina (tribus).
	F·C	faciendum curavit (-erunt).
(*)	F·F (LEG)	Flavia felix.
	FEBR	februarius.
	FEL	felix (sur médailles aussi Felicitas.)
(*)	FL	Flavius.
	FORT	Fortuna.
	FORT·RED	Fortuna redux.
(*)	G	Gaius.
(*)	GAL	Galeria (tribus).
	GEM	gemina (LEGIO).
	GEN	Genius.
	GEN·LOC	Genius loci.
	GER,GERM	Germania, Germanicus.
	G·F (LEG)	gemina felix.

	GL	gloria (m).
	G·P (LEG)	gemina pia.
	H·B	homo bonus.
(*)	H·B·Q	hic bene quiescat.
	H·F·C	heres faciendum curavit.
	H·F·C	heredes faciendum curaverunt.
	H·E·P	heres ejus posuit.
(*)	H·E·S	hic est sepultus (ou sepulta).
	HER, HER	heredes (ou heres).
	HERC	Hercules.
(*)	H·O·T·B·Q	hic ossa tua bene quiescant.
(*)	H·R·I·R	honore recepto impensans remisit.
(*)	H·S·E	hic situs (sita) est.
(*)	H·T·B·Q	hic tumulatus bene quiescat ou : hic tu bene quiescas.
(*)	ID (date)	Idus.
	I·D	Iuri dicundo...
	IDEMQ	idemque.
(*)	IMP	Imperator.
(*)	IN·H·D·D	In honorem domus divinae.
(*)	IN·S	In suo.
	IAN	januarius.
(*)	I·O·M	Iovi optimo maximo.
(*)	HS ou IS	Sestertium, sestertia.
	IVD·CAP	Iudaea capta (m).
	I ou IVL	Julius (nom et mois).
	IVN	Juno, Junius (id).
	IVN·REG	Juno regina (Junoni reginae).
(*)	II·VIR,III·VIR	Duumvir, Triumvir.
	K	Caeso (Kaeso).
(*)	K,KAL	Kalendis.
(*)	L	Lucius.
	L	Libertus, liberta, Libra.

L·A·S·P·P·D·D	libens animo sua pecunia posuit, decreto decurionum.
L·D·D·D	locus datus decreto decurionum.
LIB	Libertas (m), libertus, liberta.
(*) LEG	(suivi d'un nombre) Legio.
(*) LEG	(après un nom propre) Legatus.
(*) LEG·AVG	Legatus Augusti.
(*) LEG·LEG	Legatus legionis.
(*) LEM	Lemonia (tribus).
(*) LM	libens (libentes) merito.
(*) M	Marcus.
(*) M'	Manius.
(*) M,MAC	Macedonica (après LEG).
MART	martius (mois).
(*) M,MIN	Minervia (après LEG).
MAX	Maximus.
M·H·M	missus honesta missione.
(*) MIL	miles.
(*) M·P ou P·M,PP	millia passuum.
N	numerus (ou numen).
N (après HS)	nummus.
N,NN	noster, nostrorum.
NEP	nepos.
NOB·CAES	nobilissimus caesar.
NON (date)	Nonis.
NOV	november.
NVM	numerus (ou numen).
OCT	october.
(*) O·E·B·Q	Ossa ejus bene quiescant.
(*) O·T.B·Q	Ossa tua bene quiescant.
(*) OVF	Oufentina (tribus).
(*) O·V·B·Q	Ossa volo bene quiescant.
(*) P	Publius.

(*) P·A	Pietas Augusti (m).
(*) PAL	Palatina (tribus).
(*) PAP	Papiria (tribus).
(*) PARTH	Parthicus.
P ou POS	posuit.
P (date)	pridie.
(*) P·F (LEG)	pia fidelis (sur m, pius felix).
P·M (*) PONT·MAX	Pontifex maximus.
(*) P·P	pater patriae (ou pater posuit), passuum.
(*) PR·PR	pro praetore (aussi P·P).
(*) POL	Pollia (tribus).
(*) POM	Pomptina (tribus).
(*) PR·P·F	primigenia pia fidelis (LEG).
PRAEF	praefectus.
PRAET	praetor (après COH praetoria).
(*) PRIM	primigenia (LEG).
(*) PROCOS	proconsul.
PRO·SAL	pro salute.
PVB	Publilia (tribus).
(*) Q	Quintus (ou quaestor).
(*) QQ	Quinquennalis, Quinquennalicius.
(*) QVIR	Quirina (tribus).
(*) RAP	rapax (LEG).
REG	regina (après Juno et Minerva).
RESP·REIP	respublica, reipublicae, etc.
REST	restituit.
R·P	Romae percussa (sous-entendu moneta, sur les médailles).
S	Sestertium (rare).
(*) S·C	Senatus Consulto (m).
SAL, SA	Salus (m).

(*) S·SEX	Semis, ou Sextus.
(*) SAB	Sabatina (tribus).
SAC	sacrum.
SEPT	Septimius, ou september.
(*) SERG	Sergia (tribus).
(*) SEC	securitas (m).
SESQ	sesquiplarius.
SEV	Severus, (ou Severiana).
SEV·AL	Severiana Alexandriana (LEG).
SIG, SIGNIF	signifer.
(*) S·P	sua pecunia.
(*) S·P·F·G·	sua pecunia facienda curavit.
(*) S·P·Q·R·	Senatus populusque romanus.
(*) S·S·	supra scriptae.
$\overline{SS}$	Sestertium (peu usité).
(*) S·S·P(ou F etc.).	suis sumptibus patri (ou fratri, etc.) posuit.
(*) STEL	Stellatina (tribu).
STIP	stipendia, (ou stipendiorum).
(*) S·T·T·L	Sit tibi terra levis.
S·V·P	sibi vivus posuit.
(*) T	Titus.
(*) TI	Tiberius.
TRANQ	Tranquillitas (m).
TRIB·POT	Tribunicia potestas (TR·P).
(*) TROM	Tromentina (tribus).
T·S·T·L	Tibi sit terra levis (rare).

XVII

Année Romaine (1)

L'année romaine avait primitivement dix mois. On attribue au roi Numa Pompilius de l'avoir complétée à douze. Ces mois étaient: Januarius, Februarius, Martius, Aprilis, Maius, Junius, Quintilis (Julius), Sextilis (Augustus), September, October, November et December. Les noms des six derniers mois rappellent l'époque où, chez les Romains, mars était le 1er mois de l'année. Ils comptaient dans chaque mois les dates à partir de trois origines, partageant le mois en trois parties inégales; mais ils les comptaient en rétrogradant.

Ces trois origines étaient les jours des *Calendes* (die calendis); celui des *Ides* (die idus); et celui des *Nones* (die nonis).

Le jour des Calendes (d'où le nom de calendrier) était toujours le 1er du mois, mais comme on comptait en rétrogradant, les dates auxquelles il servait d'origine correspondaient à des jours du mois précédent: ainsi le 17e avant les Calendes de septembre (septimus decimus ante calendas septembribus) représente le 16 août. Le jour des Ides était en janvier, février, avril, juin, août, septembre, novembre et décembre le 13; en mars, mais, juillet et octobre le 15. Celui des Nones était le neuvième jour avant les Ides (d'où le nom de nonus); c'est-à-dire le septième jour des mois de mars, mai, juillet et octobre, et le cinquième des autres mois.

Nous donnons ci-après un tableau pour trouver à vue le quantième d'un mois correspondant à une date de l'année romaine, ou inversement.

---

(1) Nous empruntons cet article à l'Annuaire publié par le bureau des Longitudes.

Concordance des dates exprimées en quantièmes avec celles de l'année romaine

QUANTIÈMES du mois	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1	*cal.*	*cal.*	*cal.*	*cal.*	*cal.*	*cal.*	*cal.*	*cal.*	*cal.*	*cal.*	*cal.*	*cal.*
2	IV	IV	VI	IV	VI	IV	VI	IV	IV	VI	IV	IV
3	III	III	V	III	V	III	V	III	III	V	III	III
4	*pr.*	*pr.*	IV	*pr.*	IV	*pr.*	IV	*pr.*	*pr.*	IV	*pr.*	*pr.*
5	*non.*	*non.*	III	*non.*	III	*non.*	III	*non.*	*non.*	III	*non.*	*non.*
6	VIII	VIII	*pr.*	VIII	*pr.*	VIII	*pr.*	VIII	VIII	*pr.*	VIII	VIII
7	VII	VII	*non.*	VII	*non.*	VII	*non.*	VII	VII	*non.*	VII	VII
8	VI	VI	VIII	VI	VIII	VI	VIII	VI	VI	VIII	VI	VI
9	V	V	VII	V	VII	V	VII	V	V	VII	V	V
10	IV	IV	VI	IV	VI	IV	VI	IV	IV	VI	IV	IV
11	III	III	V	III	V	III	V	III	III	V	III	III
12	*pr.*	*pr.*	IV	*pr.*	IV	*pr.*	IV	*pr.*	*pr.*	IV	*pr.*	*pr.*
13	*idus.*	*idus.*	III	*idus.*	III	*idus.*	III	*idus.*	*idus.*	III	*idus.*	*idus.*
14	XIX	XVI	*pr.*	XVIII	*pr.*	XVIII	*pr.*	XIX	XVIII	*pr.*	XVIII	XIX
15	XVIII	XV	*idus.*	XVII	*idus.*	XVII	*idus.*	XVIII	XVII	*idus.*	XVII	XVIII
16	XVII	XIV	XVII	XVI	XVII	XVI	XVII	XVII	: VI	XVII	XVI	XVII
17	XVI	XIII	XVI	XV	XVI	XV	XVI	XVI	XV	XVI	XV	XVI
18	XV	XII	XV	XIV	XV	XIV	XV	XV	XIV	XV	XIV	XV
19	XIV	XI	XIV	XIII	XIV	XIII	XIV	XIV	XIII	XIV	XIII	XIV
20	XIII	X	XIII	XII	XIII	XII	XIII	XIII	XII	XIII	XII	XIII
21	XII	IX	XII	XI	XII	XI	XII	XII	XI	XII	XI	XII
22	XI	VIII	XI	X	XI	X	XI	XI	X	XI	X	XI
23	X	VII	X	IX	X	IX	X	X	IX	X	IX	X
24	IX	VI (1)	IX	VIII	IX	VIII	IX	IX	VIII	IX	VIII	IX
25	VIII	V	VIII	VII	VIII	VII	VIII	VIII	VII	VIII	VII	VIII
26	VII	IV	VII	VI	VII	VI	VII	VII	VI	VII	VI	VII
27	VI	III	VI	V	VI	V	VI	VI	V	VI	V	VI
28	V	*pr.*	V	IV	V	IV	V	V	IV	V	IV	V
29	IV	»	IV	III	IV	III	IV	IV	III	IV	III	IV
30	III	»	III	*pr.*	III	*pr.*	III	III	*pr.*	III	*pr.*	III
31	*pr.*	»	*pr.*	»	*pr.*	»	*pr.*	*pr.*	»	*pr.*	»	*pr.*

(1) Dans les années bissextiles, le jour intercalaire prescrit par Jules César était le 6e jour avant les calendes de mars (*sexto calendas Martias*) qui correspond au 24 févri[illegible] et que l'on comptait alors deux fois : *bissexto calendas*, d'où le nom de *bissextile* donné à l'année.

Les chiffres de la première colonne représentent le numéro d'ordre des jours du mois ou le *quantième*. Les colonnes suivantes donnent la position des *Calendes*, des *Nones* et des *Ides*. Les séries de chiffres romains, qui vont en décroissant du haut vers le bas, expriment la date romaine de chaque jour rapportée à l'origine ultérieure. Par exemple, au 2 janvier correspond le chiffre IV, ce qui veut dire le 4e jour avant les Nones de janvier *(quartus die ante nonas januaris)*. Au 6 janvier correspond le chiffre VIII, c'est le 8e jour avant les Ides de janvier *(octavus die ante idus januaris)*. Au 15 janvier correspond le chiffre XVIII, c'est le 18e jour avant les Calendes de février *(octavus decimus* ou *duodevicesimus die calendas februarii* en supprimant généralement le mot *ante)*.

Le jour précédant chaque origine, qui, dans l'ordre des chiffres, aurait dû s'appeler 2e jour avant. . . . . . s'appelait *la veille: pridie nonas, pridie idus, pridie calendas*. C'est pour cela que dans le tableau ci-contre nous avons écrit *pr*. au lieu de II.

Sur les monuments datés, on supprimait presque toujours les mots *die ante* ou *ante diem*. Quant aux mots *calendae* ou *(kalendae), nonae, idus*, ainsi que les noms des mois, ils y sont toujours en abrégé. — On écrivait XVI · KAL · SEXT pour *sexto decimo calendas sextiles*, le 16e jour des calendes d'août. — On abrégeait de même la formule complète : *ante diem quintum nonas julias* par A · D · V · NON · IVL, le 5e jour des nones de juillet.

L. PARQUET.

Alger. — Typ. A. JOURDAN.

RÉCITS DE L'HISTOIRE D'AFRIQUE

LE COMTE ROMANUS

I

En l'année 368 de notre ère, la ville de Leptis-la-Grande, en Afrique, était dans le plus grand émoi. L'on venait d'y arrêter un indigène nommé *Stachaon*, qui appartenait à la tribu des Austures, voisine de la ville. Ces Austures formaient la horde principale de la grande confédération des Hoouara, venue, depuis une centaine d'années, des confins de l'Égypte, et dont l'origine, si l'on en croit certains indices, remontait aux rois Tobba, si fameux dans les légendes arabiques.

Lors de leur émigration dans l'Ouest, ces nomades avaient amené avec eux de nombreux troupeaux de chameaux, à l'aide desquels ils parcouraient, pâturage par pâturage, les déserts immenses qui entourent le Fezzan, l'oasis de Gherma et celle de Ghadamès, ou, comme on disait alors, la Phazanie, Garama et Kydamus (1). Déjà même d'intrépides aventuriers de leur race s'avançaient au delà de Kydamus, dans les profondeurs du Grand Sahara, et allaient découvrir *Gadaias*, depuis Ghât, à mi-chemin du Soudan. Bientôt même ces Hoou-

(1) Les Européens qui n'entendent pas bien la prononciation indigène du غ ont fini par écrire et prononcer Rerma, Radamès, Rat. L'ancienne orthographe latine et grecque doit pourtant leur montrer qu'ils se trompent.

ara devaient pénétrer dans le plateau central qui domine ces régions désolées, y établir une de leurs tribus et donner à ce plateau le nom de Djebel-Hoggar.

Pauvres comme tous les nomades qui n'ont pour seul bien que la laine de leurs moutons, menant une vie rude et triste, vêtus de haillons, ces sauvages ne pouvaient voir sans envie les belles campagnes du Tell tripolitain ; mais ce qui excitait par-dessus tout leur cupidité, c'étaient les riches vêtements, les meubles élégants, les tapis, les parfums, l'or, l'argent, les pierreries que possédaient les nobles Romains de la ville, c'étaient les beaux esclaves, les femmes blanches à la peau douce, bien plus désirables pour ces barbares que leurs compagnes hâlées du désert. Tous ces biens excitaient dans leurs cœurs une grossière convoitise et ils songeaient sans cesse, sous leurs tentes de poil, au moyen de se les procurer. Aussi le voisinage de ces barbares était-il pour la Tripolitaine un fléau redoutable, toujours menaçant, que les magistrats ne pouvaient conjurer qu'avec peine, et que le plus souvent ils combattaient en vain. Tantôt c'étaient des assassinats, des vols isolés, dont les auteurs restaient inconnus, tantôt de petites bandes qui battaient, un instant, la campagne et se fondaient à l'approche des patrouilles romaines, sans qu'on pût découvrir quelle horde les avait fournies ; tantôt c'était la tribu elle-même toute entière qui, sous le moindre prétexte, et sans prétexte le plus souvent, dévastait tout et, se plongeant aussitôt dans le désert, y attendait patiemment que les Romains vinssent lui offrir dans ses campements le pardon et la paix. Rien ne retenait ces farouches pillards, ni les serments, ni les désastres ; ils se riaient des uns et réparaient vite les autres.

A l'époque dont nous parlons, leur insolence n'avait plus de bornes : longtemps contenus par la terreur que le nom et les victoires de Julien inspiraient aux ennemis de l'Empire, et surtout par les sages mesures de guerre et d'administration qu'avait su prendre ce prince habile,

ils avaient appris sa mort avec une joie sauvage, et avaient aussitôt songé à tenter sur la Tripolitaine un de ces coups de main, inattendus en pleine paix, qui désespéraient si affreusement les provinciaux.

Pour rendre leur razzia plus complète et plus fructueuse, ils résolurent de pousser sur Leptis et de l'enlever par surprise ou par trahison. Ils dépêchèrent dans cette ville un de leurs chefs, nommé Stachaon, pour s'y renseigner et se ménager des intelligences. Les âmes romaines étaient alors si dégradées que cette espérance n'avait rien d'étrange. Heureusement, les magistrats romains avaient appris, par de cruelles expériences à se méfier des espions nomades : ils veillaient donc. D'ailleurs Stachaon, avec l'insolence habituelle aux barbares, quand ils se sentent forts, semblait prendre plaisir à violer les règlements municipaux : il en transgressait à tout instant les défenses. Cette conduite maladroite attira les yeux sur lui : on l'épia. On découvrit ses menées, et, au jour opportun, on l'arrêta tout à coup.

Cela fait, l'on eut bientôt trouvé des preuves flagrantes de sa mission perfide : on le traduisit donc devant le tribunal du président de la Province. Les preuves ne permettaient aucun doute : Stachaon fut condamné à mort.

Les Romains avaient toujours été durs envers les coupables ; mais, à cette époque, cette dureté, que le christianisme n'avait pas encore eu le temps d'amollir, était devenue une basse cruauté ; la mort simple par le bâton et la hache ne suffisait plus aux appétits féroces de la multitude surexcitée par les spectacles affreux du cirque : les raffinements de torture qu'avait inventés l'imagination forcenée des plus mauvais empereurs étaient passés dans les mœurs ; qui pis est, ils étaient passés dans la loi. Pour des fautes légères, on coupait les pieds ou les mains du condamné, et on le laissait mourir dans cet état ; parfois, on lui arrachait les yeux

avant de le mettre à mort. Souvent, on le brûlait tout vivant. Ce fut à ce dernier supplice que les juges romains, poussés par la colère et la peur, condamnèrent Stachaon. On prépara un bûcher : on lia le coupable à un poteau, et, aux cris confus de la multitude, on le fit périr dans les flammes.

II

Quand la nouvelle de cette exécution parvint aux chefs Austures, ils tombèrent dans une véritable rage ; mais ils n'en hâtèrent que plus l'exécution de leurs desseins : la force devait accomplir ce que n'avait pu préparer la ruse. Ils voulurent néanmoins colorer leur agression, et avec l'impudente mauvaise foi du sauvage sûr de ses forces, ils prirent pour prétexte de leur attaque l'exécution même de Stachaon. « Il était inno- » cent, s'écrièrent-ils ; sa condamnation, sa mort ne » prouvent rien, sinon la haine des Romains pour tout » ce qui est indigène. De complot, de trahison, de » crime, il n'en existait pas : l'accusation a été pure » calomnie. Le seul crime de l'accusé, crime inexpiable » pour ses juges, c'est qu'il était Austure ! — Eh bien ! » reprenaient-ils avec un redoublement de fureur, c'est » comme barbare, c'est comme Austure qu'ils l'ont tué, » c'est comme barbares, c'est comme Austures que » nous le vengerons ! »

Aussitôt, tout est en mouvement dans les camps des nomades ; les tentes sont abattues et pliées, les silos sont vidés ou masqués, les tellis sont remplis d'orge, les femmes, les enfants, les bagages chargés sur les chameaux ; en quelques heures, tout est prêt. Bientôt l'ordre est donné, et l'on voit les troupeaux, les familles, les richesses de la horde disparaître peu à peu dans les profondeurs du désert. Quelques cavaliers seule-

ment accompagnent l'émigration : tout ce qui peut porter les armes est resté au camp. Plusieurs jours se passent, puis, quand les objets de leur sollicitude sont mis, par quelques marches, à l'abri des représailles, les chefs donnent le signal. Au même instant, et de tous les points de la frontière, les bandes Austures se jettent sur le pays cultivé et s'avancent, comme un immense incendie poussé par le vent du Sud, jusqu'aux portes mêmes de Leptis... Tout ce qu'ils rencontrent de vivant est tué, massacré, torturé. « L'on eût dit, raconte un » historien du temps, l'on eût dit ces bêtes féroces du » cirque que leurs gardiens excitent dans leurs cages » pour les lancer plus furieuses dans l'arène. »

Les Tripolitains ne s'attendaient pas encore à une razzia si générale et si audacieuse. Hébétés par la peur, les paysans restaient immobiles et se laissaient tuer sans résistance ; d'autres gagnaient au plus vite les grottes et les cavernes si nombreuses en ce pays ; mais, avec la sagacité du sauvage, ces brigands avaient bientôt découvert ces cachettes et y massacraient sans pitié tous ceux qui ne leur paraissaient pas assez riches pour payer rançon. Après le meurtre, vint le pillage ; tout ce qui put s'emporter fut chargé sur les chameaux, les chevaux de bât, les mulets, les ânes dont les barbares s'étaient fait suivre ; tout ce qui ne put s'enlever fut livré aux flammes.

Une fois le pays bien dévasté, les Austures s'approchèrent de Leptis pour tenter de s'en emparer ; mais la hauteur des murs, le nombre des défenseurs les eurent bientôt lassés. Un beau jour, toute cette bande disparut jusqu'au dernier homme, comme elle était venue, laissant la campagne totalement nue et ravagée. Elle emmenait avec elle de nombreux prisonniers, et notamment l'un des principaux décurions de la ville, nommé Silva. Ce dignitaire avait été surpris avec toute sa famille, en villégiature dans sa maison de campagne.

Le désespoir était dans Leptis : ses environs n'étaient

plus qu'un désert ; la ville elle-même ne devait son salut qu'à sa force militaire. Qui prouvait d'ailleurs qu'après avoir mis leur butin en sûreté, ces pillards ne reviendraient pas avant peu tenter contre elle une nouvelle agression qui, cette fois, réussirait peut-être. Des assemblées se formaient dans la ville : l'on y voyait discourir à la fois le Phénicien, descendant des anciens fondateurs de Leptis, dans cette langue punique qui avait survécu à tant de désastres et à tant de dominations, ou le paysan de la campagne dans son vieux langage numide, voisin de l'arabe ; là, on entendait quelque Juif affranchi dans son langage syriaque ; ailleurs, un colon européen dans le patois osque parlé par le bas peuple de Rome. Plus loin encore, c'était un groupe de magistrats qui discutaient la question dans ce latin altéré dont l'accent guttural semblait si ridicule aux hautains sénateurs de la capitale du monde. Le conseil municipal délibérait de son côté ; et il rendit un *décret* (c'était le titre ambitieux qu'on donnait à ses décisions) ordonnant aux duumvirs en exercice d'écrire au comte d'Afrique pour le supplier instamment d'accourir avec des troupes au secours de la cité. La pétition faite, fut remise au président de la Province. Celui-ci, qui se nommait Ruricius, la fit parvenir à son adresse, en l'appuyant de toutes ses forces.

III

Le Comte d'Afrique était le général en chef de toutes les troupes régulières du diocèse d'Afrique ; son commandement s'étendait de la Malva aux autels des Philènes, sur une immense zone de 500 lieues.

C'était donc un des plus grands personnages de l'État Romain. Ce Comte, en effet, ne reconnaissait, comme supérieur hiérarchique, que le Maître des milices,

c'est-à-dire le ministre de la guerre de l'Empire. Au-dessous de lui, au contraire, il donnait des ordres à un grand nombre de tribuns, chefs des troupes de ligne, à force préfets de cohortes et d'escadrons réguliers ou auxiliaires, à des ducs militaires, à des prévôts de frontière, et enfin à une quantité de petits chefs indigènes dont les tribus, sous le nom de *fédérés*, aidaient, moyennant une solde, les corps-frontières à défendre les abords du territoire romain.

A ce moment de l'histoire, le Comte d'Afrique était un certain Romanus, l'un des plus méprisables personnages de cette époque fertile en coquins. Au premier abord, sa politesse empressée, son accueil doucereux devaient tromper ses victimes, et souvent, en effet, les trompait fort longtemps ; car il excellait dans l'art de rejeter sur autrui tout l'odieux de ses méfaits. Au fond, il était sans pitié, avide, corrompu, déterminé à commettre tous les crimes, et n'en paraissait que plus haïssable, quand on avait deviné son véritable caractère. Nul ne s'entendait comme lui à piller une province ; on eût dit, quand il la quittait, que l'ennemi y avait passé. « Ses exactions, a » dit un historien qui l'a connu, faisaient plus de rava- » ges là où il gouvernait, que toutes les courses qu'y » pouvaient exécuter les tribus de la frontière. » D'ailleurs, il était d'une famille importante et comptait parmi ses parents le personnage le plus influent de la cour impériale. Ce dernier était le maître des offices *Remigius*, secrétaire-général de l'empereur et ministre du matériel de la guerre. Grâce à sa position, et grâce surtout à la faveur intime dont il jouissait auprès du maître, Remigius avait fait obtenir à son parent le gouvernement militaire de l'Afrique. Cette faveur néanmoins ne devait pas être gratuite : il était bien convenu entre le protecteur et le protégé que Romanus pillerait de son mieux sa province, mais qu'il partagerait avec le maître des offices le fruit de ses opérations malhonnêtes. De son côté, Remigius se chargeait d'arrêter au passage ou de faire

échouer toutes les réclamations que les provinciaux pourraient adresser à l'empereur. Telle était, en ce temps de décadence, la moralité des plus grands personnages, que Remigius et Romanus n'y étaient pas des exceptions. On vit bien pis encore dans les siècles suivants : on y vit l'empereur Justinien lui-même, au risque de faire manquer la conquête de l'Afrique, partager avec un général les profits illicites qu'il avait tirés de la cuisson incomplète du pain de troupe !

Romanus n'était pas venu seul en Afrique ; il avait amené avec lui, avec le titre de *vicaire,* c'est-à-dire de lieutenant, un certain *Vincentius,* son âme damnée, propre à l'aider et à le suppléer au besoin dans ses abominables manœuvres, et avec lui d'autres misérables en sous-ordre, dont l'un, nommé Cœcilius, était de la Tripolitaine, ce qui le rendait plus utile à être employé dans ses exactions.

En vérité, Remigius et Romanus pouvaient craindre les dénonciations du proconsul d'Afrique ou celles du vicaire du préfet du prétoire d'Italie. Ces deux magistrats, en effet, qui étaient les gouverneurs civils, l'un de la Proconsulaire, l'autre du reste de l'Afrique, n'étaient pas sous le commandement de Romanus ni même de Remigius ; mais, sans doute, ces personnages étaient trop occupés à pressurer de leur côté leurs provinces pour s'occuper des agissements du gouverneur militaire. Au surplus, Romanus sut tout d'abord s'assurer de la complicité de l'un d'eux, le vicaire d'Afrique Crescens.

Ce fut au moment où Romanus arrivait à Lambèse, qui était alors la capitale militaire de l'Afrique, et où il avait lui-même son quartier général, que lui arriva la requête des Tripolitains. Charmé d'avoir pour son début un bon coup à faire, le comte imagina aussitôt de faire payer aux suppliants les frais de l'expédition et de garder pour lui les sommes qu'il recevrait du fisc pour cet objet. Il répondit fort gracieusement aux députés qu'il allait se porter sur Leptis ; et, en effet, rassemblant rapidement

ses troupes, il les amena en peu de jours aux portes de la ville. Là, démasquant ses intentions, il déclara aux magistrats que, n'ayant pas de vivres pour ses troupes, pas de moyens de transport pour s'enfoncer dans le désert, il lui fallait 4,000 chameaux tout bâtés, avec des provisions en conséquence. « Sans quoi, ajoutait-il de » ce ton doucereux qui rendait sa dureté si haïssable, » sans quoi il lui serait impossible d'aller joindre les » Austures dans les sables où ils s'étaient retirés. »

Cette exigence inattendue stupéfia les habitants de Leptis. « Comment, s'écriaient-ils, comment pourrions- » nous vous fournir tout cela ? Tout ce que nous possé- » dions a été saccagé, brûlé, anéanti. Il ne nous reste » rien que la vie. Quoi ! nous aurons subi tant et de si » horribles désastres, et il n'y aurait d'autres remèdes » à nos maux que d'aussi énormes dépenses ? » A cela, Romanus répondait avec de grandes protestations de chagrin que lui n'y pouvait rien : « Je comprends votre » situation, disait-il, mais comprenez aussi la mienne. » Puis-je faire campagne, en vérité, sans transports et » sans vivres ? » Les Leptitains eurent beau prier, supplier, pleurer : rien n'y faisait ; la froide cupidité du Comte avait calculé que les riches, en engageant leurs biens-fonds, les gens de fortune modeste, en aliénant leurs derniers meubles, les pauvres, en vendant leurs enfants, pouvaient satisfaire à ses exigences ; il ne voulait donc pas renoncer à cette proie, bien décidé, si les Leptitains ne cédaient pas, à les abandonner, pour les punir, aux ravages des Nomades. En même temps il travaillait l'esprit de ses propres troupes pour les préparer à approuver aveuglément ses résolutions. Dans ses conversations avec ses généraux, dans ses rapports avec ses officiers, il se plaignait, d'un ton doucereux, de l'avarice des bourgeois de la ville, impudents personnages qui prétendaient que l'armée se fit détruire pour eux, et ne voulaient pas même lui donner les moyens de joindre l'ennemi. Les soldats d'alors n'étaient plus depuis longtemps ces ci-

toyens de la Grande République, que l'amour de la patrie armait pour sa défense ou pour sa gloire. Depuis Marius, l'état militaire n'était plus qu'un métier ; la soif du lucre et du butin était le seul mobile des soldats, grossiers mercenaires, pour la plus grande part étrangers à l'empire, souvent, d'ailleurs, enrôlés par force, et retenus seulement sous les drapeaux romains par la solde énorme qu'ils y touchaient. Cette solde, successivement accrue à chaque changement de règne, était devenue hors de proportion avec les ressources de l'État. Aussi était-elle pour les contribuables un insupportable fardeau. De pareilles troupes, cantonnées dans leur intérêt et dans leur cupidité, se souciaient fort peu des misères des provinciaux ; Romanus n'eut donc aucune peine à leur faire épouser sa querelle. Bientôt ce ne fut qu'une seule voix dans le camp pour se plaindre de la sordide avarice des Leptitains : « Que nous veulent ces bourgeois, » s'écriaient les soldats ? Partons ! rentrons dans nos » quartiers et nos garnisons ! Quand les Austures seront » revenus, cette cité économe pourra calculer ce qu'elle » aura gagné à n'avoir pas voulu nourrir et équiper ses » défenseurs. »

Au bout de 40 jours, Romanus se lassa le premier. Un beau jour, il leva son camp et, sans avoir fait la moindre démonstration contre les Nomades, il rentra directement à Lambèse, ramenant avec lui ses troupes furieuses contre les citadins qui leur avaient fait manquer une fructueuse expédition.

IV

C'était le moment où se réunissait à Leptis le Conseil provincial de la Tripolitaine. On nommait ainsi *(concilia)* des assemblées qui avaient lieu dans chaque province de l'Empire, et où chaque cité du pays

envoyait plusieurs députés pour conférer sur les intérêts communs. En beaucoup de régions, ces assemblées étaient antérieures à la réunion de ces pays à l'Empire romain. Dans ce temps-là, elles avaient un double but : religieux et politique. On y réglait la célébration des grandes fêtes pieuses du pays, et les cités s'y entendaient sur les intérêts de la région. Les Romains leur enlevèrent ce dernier caractère, et bien certainement, ils auraient tout à fait supprimé ces conciles, s'ils l'avaient osé ; mais ils eurent peur d'indisposer contre eux-mêmes les dieux topiques qui présidaient à la destinée de ces provinces. Ils se contentèrent donc d'en bannir absolument la politique : il fut permis aux cités de nommer des députés, et à ces députés de tenir des assemblées dans lesquelles ils pouvaient fixer la part contributive de chaque État dans les frais de ces cérémonies religieuses, organiser ces féries, et en déterminer la nature, la marche et l'importance. Ces députés purent même, sur les listes présentées par chaque cité, faire un premier choix des personnages qui pouvaient aspirer à la présidence de ces fêtes. C'était sur cette deuxième liste que le gouverneur de la province désignait le *Sacerdos Provinciæ*.

Tout d'abord, dans les premiers temps de la conquête, les préteurs veillaient avec un soin jaloux à ce que ces réunions ne fussent pas l'occasion de conciliabules politiques. Rome, dont le principe était alors de diviser pour régner, n'entendait pas qu'aucune cité eût d'autres alliés qu'elle-même, et ne lui permettait aucun rapport avec les cités voisines. Il en était du moins ainsi dans le début. Mais, plus tard, lorsque trois ou quatre générations se furent succédées depuis la conquête du pays, et quand l'habitude d'obéir eût fait disparaître des cœurs l'hostilité qui avait jadis survécu à la défaite, on se relâcha un peu de cette sévérité primitive. La province une fois bien romanisée, la politique de l'Empire n'avait plus d'avantage à maintenir ce système de division. On rendit donc, à mesure qu'on

le trouvait opportun, aux députés envoyés par les cités à l'assemblée religieuse de la province le droit de conférer entre eux, sous la surveillance du gouverneur romain, sur les intérêts communs de la région. On permit même à ces assemblées de prendre certaines résolutions, soumises d'ailleurs à la sanction du gouverneur romain, et on leur accorda le droit, jusqu'alors restreint aux cités, d'adresser au Sénat et à l'Empereur leurs vœux et leurs plaintes par des députés.

Rome qui, en général, laissait très volontiers aux vaincus ceux de leurs usages locaux qui ne contrariaient pas sa politique, avait gardé à ces assemblées leur périodicité et leurs formes antiques. Selon donc qu'elles l'étaient avant la conquête, elles étaient demeurées soit annuelles, soit biennales, soit quinquennales. De même, dans les premiers temps, on avait continué à les célébrer à leurs époques primitives, différentes selon les provinces; depuis, pourtant, on les avait ramenées peu à peu à une seule et même date, qui était le 1er août, jour où l'on fêtait dans la capitale du monde la divinité de Rome et d'Auguste. L'Empire en avait imposé la célébration à toutes les cités du monde romain, et punissait sévèrement celles qui se permettaient de la négliger.

Dans la Tripolitaine, cette fête se tenait tous les ans, ainsi que l'assemblée politique qui en était la suite. Les Leptitains portèrent leurs plaintes à celle-ci, et comme toutes les villes de la région avaient tout à craindre des Austures, qui pouvaient venir les ravager à leur tour, les membres du conseil furent bientôt d'accord qu'il fallait porter à l'Empereur une réclamation collective contre le comte Romanus, dans laquelle on dépeindrait au souverain l'état lamentable de la province. On rédigea donc une dépêche en ce sens et l'on obtint même du président de la province, Ruricius, qu'il appuierait cette pétition. On choisit alors les députés chargés de porter cette pièce à l'empereur. Le choix tomba sur Sévère et

Flaccianus. Ces députés devaient en même temps présenter au maître du monde romain des statues d'or figurant des Victoires. C'était un antique usage que le Sénat d'abord, les empereurs ensuite avaient encouragé, et qui était devenu par la force du temps un impôt régulièrement exigé des députations que les provinces et les villes envoyaient au chef de l'Etat. Julien avait tenté de l'abolir ou du moins de le modérer; mais l'avide Valentinien l'avait fait revivre dès les premiers jours de son règne.

C'était un terrible souverain que l'empereur C. Flavius Valentinianus. Dans ce siècle de cruauté et de férocité, on disait de lui que c'était la cruauté et la férocité même assises sur le trône du monde. Son grand bonheur était de voir verser le sang; les cris de la douleur étaient pour lui la plus agréable des musiques. Dans son règne de dix ans, jamais il ne fit grâce, une seule fois, de la peine capitale. Ses favorites les plus chères étaient deux ourses qu'il nommait *Mica* (la paillette), *Innocentia* (la douceur), auxquelles il donnait de la chair humaine à dévorer. L'une d'elles ayant déchiré et englouti un certain nombre de condamnés, il déclara qu'elle avait bien mérité de la patrie, et la fit rendre, pour récompense, à la liberté des forêts. Il avait les accès de colère fréquents et redoutables. Il punissait de mort la faute la plus excusable. Dans une chasse, un misérable valet de chiens, qu'un de ses dogues lacérait à belles dents, eut le malheur d'en abandonner la laisse: Valentinien le fit périr sous le bâton. Tout débiteur du fisc devenu insolvable était puni de la peine capitale. Jusqu'aux plaisanteries de ce sombre personnage étaient des arrêts de mort. Un magistrat d'Afrique lui demanda, un jour, de l'avancement : « Que veut cet homme? répliqua » l'empereur. — Un déplacement? — Qu'on lui déplace » la tête!! » Et cet ordre horrible fut exécuté.

Tel était Valentinien. Et pourtant, si exécré qu'il fût, nul n'osait désirer sa mort; les mœurs étaient

alors si atroces et si cruelles, que ces horreurs ne soulevaient pas l'indignation. C'était un excellent général, un administrateur probe, intelligent, sévère ; on l'endurait de peur d'un pire. Ce n'est pas le seul cas de l'histoire où l'on ait vu un peuple faire bon marché des crimes d'un prince, s'il assurait à son pays les avantages de l'ordre et de la tranquillité.

Par une contradiction singulière, ce tyran féroce était chrétien fervent et résolu. Capitaine des gardes de Julien, qu'il accompagnait, un jour, à un sacrifice que ce prince allait faire aux anciens dieux de la Grèce et de Rome, Valentinien frappa un prêtre payen, qui avait jeté sur lui quelques gouttes d'une eau lustrale consacrée à ces fausses divinités.

Au moment qui nous occupe, Valentinien était occupé d'une guerre terrible contre les Germains et y employait toutes les ressources de son génie politique et militaire. Toute sa cour l'y avait suivi, ainsi que ses ministres et son immense chancellerie logée toute entière dans le luxueux palais impérial de Trèves. Ce fut dans cette ville que le rejoignirent les humbles députés de la province Tripolitaine, Sevère et Flaccianus.

Leurs ennemis politiques étaient déjà prévenus de leur arrivée prochaine. A peine le Conseil général de Leptis avait-il pris la décision d'envoyer des députés à l'empereur, que Romanus en avait été avisé. Aussitôt il avait dépêché en hâte un courrier à Remigius pour l'avertir du coup qui le menaçait et le prier de parer cette attaque. « Ce qu'il faut obtenir, ajoutait-il, c'est » que l'affaire soit considérée comme dénuée d'informa-» tions suffisantes et renvoyée soit devant le Comte » d'Afrique, c'est-à-dire devant moi, ou tout au moins » devant le vicaire d'Afrique. Ce vicaire, disait Roma-» nus, est Crescens ; il est mon ami et j'en suis sûr » comme de moi-même. »

Arrivés à Trèves, les députés Tripolitains demandèrent à l'Empereur la faveur inappréciable d'une audience,

afin de lui présenter au nom de ses humbles sujets de la Tripolitaine les statues d'or fondues en son honneur, et de remettre entre ses mains la dépêche suppliante qu'ils osaient respectueusement lui adresser. Le temps n'était plus où le premier Auguste se laissait approcher par les citoyens de Rome ; depuis cette époque, trois siècles et demi avaient passé, et les empereurs, par une suite de transformations, étaient arrivés à être traités comme des divinités vivantes. Dioclétien en dernier lieu avait imaginé un cérémonial emprunté aux cours asiatiques, qui le dérobait aux yeux de la foule. Le monarque n'était abordé que comme un Dieu ; sa résidence était regardée comme un temple, ses serviteurs comme des prêtres. Constantin lui-même, le fondateur du christianisme impérial, s'était laissé élever des autels en Afrique et les faisait desservir par des collèges sacerdotaux.

L'audience fut accordée. Au jour dit, les députés furent amenés en grande pompe dans le palais sacré. Le maître des cérémonies les introduisit dans une salle immense, rehaussée de mille dorures, éclairée de mille lustres, fermée par le fond d'un vaste rideau de pourpre.

Tout à coup le voile s'écarta devant eux, et les députés se prosternèrent éblouis devant le plus merveilleux spectacle du monde. De chaque côté de cette salle nouvelle, ornée de marbre et d'or, se dressaient de toute leur haute taille, immobiles comme des statues, les *protecteurs* de l'empereur, officiers d'élite, choisis avec le plus grand soin parmi les plus beaux hommes de l'Empire pour former la garde particulière du souverain. Plus loin, des militaires et fonctionnaires de tout grade, tout brillants d'or, d'argent, de brocards et de pierreries dans leurs éclatants uniformes, entouraient un trône élevé, recouvert d'un dais de pourpre, semé de diamants. Sur ce trône l'Empereur Auguste Caïus Flavius Valentinianus, « le Pieux, l'Heureux, l'Invaincu, le Germani-» que, le Britannique, le Gothique, le Souverain pontife, » investi pour la 2e fois de la puissance tribunicienne,

» le Père enfin de la patrie » se tenait assis dans une froide et sévère immobilité, semblable à une statue divine. Tout émus, comme l'exigeait l'étiquette, les députés s'agenouillèrent trois fois sur les tapis pourprés et implorèrent, par la voix de leur introducteur, le bonheur de baiser un pan du manteau impérial. D'un coup d'œil dédaigneux, le maître permit qu'on leur accordât cette faveur. Quand ils se furent prosternés aux pieds de l'empereur, les députés offrirent les victoires d'or, les déposèrent humblement sur les marches du trône, et remercièrent, en pleurant de joie (car c'était aussi d'étiquette), le souverain de la bienveillance extrême qu'il leur avait accordée. Puis, toujours à genoux et courbés, ils tirèrent du sachet précieux qui les contenait, la dépêche de leurs commettants et celle du président Ruricius. Un officier du palais les reçut de leurs mains sur un plat d'or, les montra au monarque et, sur un second coup d'œil de l'empereur, les remit entre les mains du maître des offices. L'audience était terminée. Les ambassadeurs baisèrent encore une fois le pan du manteau impérial et se retirèrent à reculons, toujours courbés sous la majesté du temple. Le rideau se referma. Ils quittèrent le palais.

Le maître des offices, qui venait de recevoir le placet des Tripolitains, était Remigius, le parent et le complice du comte d'Afrique. Sa charge lui imposait le devoir d'étudier l'affaire et de présenter un rapport au souverain. Sous un autre prince que Valentinien, le rapport n'eût jamais été fait, et la protestation des Africains serait restée enfouie dans les archives de la chancellerie impériale ; mais Valentinien, je l'ai dit, était actif, travailleur et fort jaloux de son autorité. Remigius n'osa pas omettre un rapport sur une affaire de cette importance. Mais on peut deviner dans quel esprit il fut rédigé. A l'aide des notes fournies par Romanus, les faits furent altérés, les ravages réduits à des pilleries sans conséquence, les plaintes tournées en ridicule. Le

comte y fut représenté comme un administrateur actif, zélé, honnête, fidèle, pour un bon général calomnié par des subordonnés malveillants. Il concluait donc à renvoyer l'accusation et les accusateurs, sinon devant le comte lui-même, tout au moins devant le vicaire du préfet du prétoire d'Afrique. Ce vicaire, disait Remigius, fonctionnaire civil, égal par le rang à Romanus, désintéressé dans la question, était voisin des faits et mieux placé que tout autre pour porter à leur sujet un jugement impartial. Cependant Valentinien hésita : d'une part, les accusations passionnées des provinciaux, leurs assertions si précises méritaient quelque attention ; de l'autre, le portrait qu'un ministre, dans lequel il avait toute confiance, lui faisait du général accusé, l'empêchaient de penser qu'il pût être coupable. Il y avait là des contradictions qui embarrassaient son esprit ordinairement sagace. D'autre part, il était fort occupé par cette guerre des Germains, qui lui prenait toutes ses pensées et tous ses soins. Il remit donc sa décision définitive à un autre moment, et prescrivit que les députés resteraient à Trèves pour être admis à une audience spéciale. Pour le moment, il décréta, malgré les efforts de Remigius, que le président de la Province Tripolitaine, Ruricius, serait chargé, jusqu'à nouvel ordre, des affaires militaires de cette province. Ce service n'avait d'ailleurs rien de bien anormal. Il était assez ordinaire, au contraire, dans les provinces-frontières, que le président fût aussi chargé des fonctions de duc de la marche militaire, ou, comme on disait alors, de *dux limitaneus*.

L'audience promise ne fut jamais donnée. Au milieu des graves préoccupations que lui causaient, chaque jour, les attaques des innombrables nations barbares qui bordaient le Rhin et le Danube, et menaçaient sans cesse de leurs masses immenses les Gaules, l'Italie l'Illyrique et la Thrace, Valentinien perdit vite le souvenir d'une incursion éphémère de bergers africains, d'ailleurs rentrés depuis longtemps dans leurs déserts de

sable. Qu'importait ce malheur isolé à côté des désastres successifs que le vieux Sapor, cet indomptable roi des rois de l'Asie, faisait subir aux armées romaines d'Arménie ? D'ailleurs Remigius veillait, et tout ce que la mauvaise volonté des bureaux pouvait accumuler de contre-temps et de fins de non-recevoir fut employé à empêcher les députés de Leptis de présenter de nouveau leur requête. Remigius, au contraire, toujours présent, toujours actif, pouvant choisir le moment opportun, pensait sans cesse aux intérêts de son protégé. Aussi, profitant, un jour, d'une occasion favorable, obtint-il de la faveur du maître que le commandement militaire de la Tripolitaine serait rendu au comte d'Afrique.

V

Cependant les Austures, du fond de leurs déserts, avaient d'abord vu avec une véritable inquiétude l'armée des Romains arriver à Leptis. Leur étonnement avait été ensuite fort grand, en remarquant qu'elle ne bougeait pas, et leur joie fut très vive en apprenant qu'elle regagnait, sans coup férir, ses quartiers de la Numidie. Sans doute aussi, leurs affidés leur avaient-ils répété les plaintes arrachées aux Leptitains par l'inaction du comte, les récriminations de Romanus et les propos menaçants des soldats contre les provinciaux. Encouragés par ces dissensions intestines, sûrs d'ailleurs de n'avoir rien à craindre de l'armée régulière, ils préparèrent en silence une nouvelle incursion plus formidable que la première et embrassant plus de terrain encore dans ses ravages. Au jour dit, ils se précipitèrent en masse sur tous les points des territoires de Leptis et d'Aca et y promenèrent en quelques instants le massacre et l'incendie. Leur invasion ne rencontra pas d'obstacles sérieux. Ruricius, dépossédé du commandement militaire, n'avait pu organiser la défense du pays. Quant à Romanus, immobile à Lambèse, il contemplait, avec une joie méchante la ruine d'une province qui avait osé se plaindre de lui. Les habitants pourtant tentèrent une faible résistance: quelques petits combats furent livrés ; mais les Austures culbutèrent sans peine les maigres corps de provinciaux qui voulurent leur barrer passage. Ces détachements furent presque tous détruits ; les miliciens qui les composaient furent tués ou faits prisonniers. Pour donner l'exemple, plusieurs décurions s'étaient mis à la tête de ces bandes : ils payèrent de leur vie cette courageuse détermination ; mais l'histoire a conservé les noms de deux de ces braves gens, et ce n'est que justice de les proclamer ici ; l'un, nommé Rusticianus, avait été prêtre d'Apollon ; l'autre, Nicasius, était l'un des deux édiles actuels de Leptis ; tous deux brillaient au premier rang parmi les notables de la ville.

La nouvelle de ce second désastre parvint aussitôt à Valentinien, dans les Gaules. Elle frappa vivement son esprit. En réalité, c'était un prince sagace et qui en tirait justement vanité. Au fond, il n'avait cédé qu'à contre-cœur aux désirs de son maître des offices. Ce second malheur lui sembla mériter une enquête sérieuse. Soupçonnant, sous ces tristes faits, quelque intrigue profonde et ténébreuse, il prit le parti d'envoyer en Afrique l'un de ses confidents, nommé Palladius, qui remplissait auprès de lui la fonction importante de *tribun et notaire*, identique à notre charge actuelle de conseiller d'État.

Parmi les opérations que Valentinien chargea Palladius d'exécuter, il s'en trouvait une de la plus grande importance. Il lui remit les sommes dues aux troupes d'Afrique et lui donna la mission de payer lui-même aux comptables des corps ce qui revenait à leurs soldats. Cette mission se rattachait évidemment à la première. Sans doute l'empereur soupçonnait que les échecs subis en Afrique provenaient de fraudes commises par les chefs de corps sur leurs effectifs. Il était commun, en

effet, à cette époque, que les états de solde portâssent des effectifs imaginaires, bien supérieurs aux effectifs réels. Les officiers, loin de tout contrôle, en étaient quittes pour présenter aux revues de paiement, qui chez les Romains étaient trimestrielles, des hommes de paille qui touchaient l'argent du trimestre et le leur rendaient ensuite. Ils envoyaient aussi en congé des soldats qu'ils continuaient à porter comme présents, et dont ils gardaient la solde. Aussi, quand il fallait marcher à l'ennemi, les troupes mises en avant se trouvaient-elles souvent insuffisantes. Palladius, en payant la solde, devait donc examiner avec soin les contrôles et vérifier les états périodiques d'effectif.

A la nouvelle de l'envoi de Palladius, Romanus se crut d'abord perdu ; mais dès qu'il apprit que ce délégué était lui-même chargé d'un maniement de fonds, il se jugea sauvé. Sans doute, Remigius lui avait fait connaître le caractère de ce personnage. A cette époque de dégradation morale où personne n'était pur de concussions, Palladius ne pouvait l'être plus qu'un autre. Romanus envoya donc ses affidés à tous les comptables des corps de troupe. « Palladius, leur faisait-il dire, est un homme » puissant à la cour, un favori de l'empereur, un haut » personnage. Ce n'est pas avec ces hommes-là qu'il » faut se montrer sévère et difficile. Sans doute, il lui » serait agréable que la commission dont il est chargé » lui rapportât quelques avantages. Si vous m'en croyez, » ne lésinez pas avec lui. Laissez-lui, croyez-m'en, une » bonne partie de ce qu'il vous apporte. Vous trouverez » bien par la suite l'occasion de retrouver ce qui vous » manquera, et lui-même vous en dédommagera à la » cour, en vous procurant de l'avancement. Faites-moi » seulement savoir ce que vous lui aurez donné. »

Il fallait que la corruption fût bien générale pour qu'un gouverneur du rang de Romanus pût donner de tels conseils à ses employés. Ceux-ci les trouvèrent excellents et s'y conformèrent. Palladius ne manqua pas

d'accepter ce qui lui était offert si généreusement, puis, cette mission terminée, et ses coffres bien remplis des deniers volés à l'État, il se rendit à Leptis pour juger de la situation de ce pays.

Il le trouva dans un état indescriptible de désolation. Palladius n'était pas encore débarqué à Carthage, que les Austures, enhardis par leur double succès et l'inaction volontaire des troupes réglées, avaient dirigé contre la province une razzia terrible, plus cruelle encore que les deux premières. Comme ces bandes d'oiseaux de proie qu'excite le carnage, leurs hordes s'étaient abattues sur le pays et n'y avaient rien laissé de vivant. Dans leur rage même, ces sauvages s'attaquaient aux choses inanimées et s'appliquaient à rendre le pays inhabitable ; partout où ils passaient, ils coupaient par le pied tous les arbres à fruits et déracinaient toutes les vignes. Quelques paysans téméraires étaient venus relever leurs cabanes et ensemencer leurs champs ; quelques propriétaires étaient rentrés dans leurs villas ; quelques-uns à peine s'échappèrent ; les autres furent tués ou, s'ils étaient riches, gardés prisonniers. Quand elles ne trouvèrent plus rien à massacrer ou à piller, ces bandes songèrent à se retirer. Mais cette retraite se fit à petites journées, tranquillement, sans se presser. On voyait défiler vers le désert de longues troupes de chameaux et de mulets chargés des meubles et des riches costumes des provinciaux, du blé, des paysans, des femmes et des enfants qu'ils espéraient revendre ou rançonner.

A leur suite, enchaînés deux à deux et rattachés par de longues cordes aux selles des cavaliers nomades, se traînaient péniblement les malheureux prisonniers, dépouillés de tout vêtement, accablés par la fatigue, la chaleur, la faim, la soif. Souvent ils retardaient la marche de la colonne : les barbares alors les accablaient de coups de bois de lance. S'ils tombaient, ils les frappaient encore ; si leurs pieds mutilés leur refusaient le service,

les barbares les achevaient à coups de pointe ou à coups de sabre et les laissaient tout palpitants sur la route. Parmi ces captifs, l'un des plus misérables était un riche habitant de Leptis, nommé Mychon, surpris par les envahisseurs sous les murs mêmes de la ville. Comme il souffrait de la goutte et paraissait incapable de fuir, les barbares avaient négligé de le lier et le laissaient se traîner avec les bagages. Sur son chemin, il rencontra un puits, et, soit désespoir, pour en finir, soit vague espérance de disparaître sans être vu, il s'y laissa tomber. Mais il s'y jeta si malheureusement qu'il se brisa une côte. Attirés par ses cris, les barbares accoururent et le retirèrent à moitié mort. A cette vue, ils tremblèrent de perdre sa rançon, qu'ils espéraient fort considérable, et tout à coup, rebroussant chemin, ils retournèrent sur Leptis. Cette ville les revit donc encore une fois sous ses murs. Ils exposèrent ce malheureux près d'une porte. Ses appels attirèrent la foule sur les remparts : il fut reconnu. Sa femme fut prévenue et, toute en larmes, eut à entamer, du haut des murailles, avec les barbares qui gardaient son mari, une négociation de rachat. Le prix fut convenu : une corbeille pleine d'argent fut descendue le long de la muraille. En échange, Mychon fut attaché par ses gardes à des cordes qu'on avait jetées du haut des murs et hissé de cette façon jusque dans la ville. On le porta aussitôt chez lui ; mais sa blessure échauffée par les fatigues et les privations était mortelle : il expira deux jours après.

Cependant le retour des barbares avait ramené dans la ville le plus cruel émoi. Les femmes, dès qu'on leur avait annoncé l'ennemi, avaient été prises d'une terreur folle. Au moindre cri, au moindre bruit, elles se dressaient tout éperdues, et, sans but, sans direction, elles se sauvaient au hasard, à travers les rues de la ville, en poussant des clameurs et des hurlements d'effroi. Ces cris arrivaient jusqu'aux rôdeurs ennemis qui se glissaient en cachette jusqu'aux pieds des remparts de la

place. Ils en avertirent aussitôt leurs chefs, et, lui représentant la population comme terrifiée et incapable de se défendre, ils exigèrent qu'on tentât l'aventure d'un siège ou au moins d'un assaut. Mais, redoutables en plaine, ces féroces cavaliers ne pouvaient rien contre des murailles telles que celles de Leptis, que Septime Sévère avait fortifiées avec tout l'amour qu'il portait à sa ville natale et à sa famille qui y avait gardé sa résidence. Ces murailles étaient d'ailleurs munies d'une quantité de ces balistes, de ces catapultes, de ces scorpions, qui formaient l'artillerie du temps. Quelques boulets de pierre lancés avec raideur par ces terribles machines écrasèrent les premiers Austures qui se montrèrent à découvert. Aussi n'essayèrent-ils pas de siège régulier. Ils tentèrent bien quelques escalades et surprises de nuit; mais comme ils y perdirent leurs plus audacieux guerriers, ils se rebutèrent vite, et, au bout de huit jours, se décidèrent à se retirer.

Ce départ laissa quelque répit aux Leptitains ; mais, si les nomades étaient partis, rien ne les empêchait de revenir : les milices de la ville étaient détruites ou découragées, le chef militaire de l'Afrique, commandant des troupes régulières, non seulement refusait tout secours, mais encore était ouvertement hostile. Il ne restait plus d'espoir, sinon un seul, bien faible, bien incertain, qui était de recourir encore une fois à l'Empereur. Faute de mieux, on voulut tenter l'aventure : peut-être, espérait-on, les nouveaux députés seraient-ils plus heureux que les premiers. On fit un nouveau choix : les ambassadeurs désignés se nommaient Pancratius et Jovinus. On refondit pour eux les Victoires d'or nécessaires pour obtenir audience, et on leur donna pour mission d'exposer les faits déplorables qui s'étaient passés sous leurs yeux. Ruricius, cette fois comme l'autre, remit aux députés une dépêche où il dénonçait à nouveau l'abominable conduite de Romanus. Pancratius et Jovinus quittèrent aussitôt Leptis et se rendirent

tout droit à Carthage pour y prendre un des courriers réguliers qui faisaient le service entre l'Afrique et l'Europe.

A Carthage, ils rencontrèrent Palladius qui venait de la cour et, avec Palladius, les premiers députés que l'empereur avait renvoyés, sans les entendre, par devant le comte d'Afrique et le vicaire du Préfet du prétoire. Les nouveaux ambassadeurs, devant cette décision impériale qui faisait Romanus juge dans sa propre cause, estimèrent plus nécessaire encore de se présenter à l'Empereur. Ils s'embarquèrent donc pour la Sicile et poussèrent de là jusqu'à Trèves où se trouvait encore Valentinien; mais, pendant qu'ils faisaient des démarches pour obtenir audience, l'un d'eux, Pancratius, mourut et Jovin resta seul pour supporter le poids de cette ambassade. Plus passionné que ferme, Jovin devait prouver bientôt à ses concitoyens qu'ils s'étaient trompés sur la solidité de son caractère. A la même époque, un des premiers députés revenus des Gaules tombait malade, à Carthage, d'un mal violent qui l'emporta en peu de jours.

Palladius venait en Afrique avec l'intention bien nette de découvrir la vérité. Quand donc il eut payé la solde des troupes de la façon que nous avons dite, il se rendit dans la Tripolitaine pour y remplir sa seconde mission. A Leptis, il eut affaire tout d'abord à deux notables influents, Erechthius et Aristomènes, qu'il trouva encore indignés, comme c'était naturel, des infâmes procédés de Romanus. Ils lui peignirent, avec une noble liberté de paroles et avec toute l'éloquence de la douleur, leurs propres malheurs, ceux de leurs concitoyens et ceux aussi des villes voisines. Palladius les emmena avec lui dans son inspection et se fit conduire par eux dans tous les cantons, dans tous les villages dévastés. Ceux-ci ne trompèrent ni sa confiance ni celle de la province, et lui firent voir la situation du pays dans son affreuse réalité. Tant de deuils, tant de désastres indignèrent franchement Palladius : il rentra furieux à Carthage, prêt à accabler Romanus de reproches menaçants.

Celui-ci l'attendait de pied ferme : quand le tribun lui rendit visite, il se laissa d'abord traiter avec le plus grand mépris. Outré de ce calme ironique, Palladius s'emporta. Oui, s'écria-t-il, de tels actes sont infâmes, et je me charge de dire toute la vérité sans réserve à l'empereur. Romanus l'écoutait en souriant. « Moi aussi, » dit-il, j'irai à Trèves, et quand j'y serai, je pourrai moi » aussi dénoncer au souverain des faits singuliers et » étranges. Je lui dirai, entre autres, de quelle façon ses » incorruptibles secrétaires, ses austères tribuns savent » faire la solde des troupes ; je lui indiquerai, en détail, » article par article, régiment par régiment, quelle remise » a faite à l'un d'eux chacun des intendants de l'armée » d'Afrique, et je lui montrerai, par une simple addition, » ce qui est entré de deniers publics dans les coffres » d'un seul personnage. »

A ces mots, Palladius, atterré, vit le piège où le comte d'Afrique l'avait fait tomber : il comprit qu'il était au pouvoir de cet audacieux coquin. Il eut bientôt fait de sacrifier les Tripolitains à sa sûreté personnelle. Romanus n'en demandait pas plus, et ces deux misérables personnages furent bientôt d'accord. Il fut convenu entre eux que Romanus ne soufflerait mot des remises de solde; mais que, de son côté, Palladius, de retour auprès de Valentinien, prendrait la défense de Romanus et déclarerait que les Tripolitains n'avaient adressé contre le comte d'Afrique que des rapports mensongers et calomnieux.

Ce pacte d'infamie fut exécuté de point en point. Valentinien, trompé par le rapport de Palladius, tomba dans une de ces fureurs de despote qui le rendaient si souvent l'égal des Maximin et des Gallien. Des deux derniers députés venus à Trèves, l'un était mort, l'autre se tenait tout tremblant dans une hôtellerie de la ville; l'empereur ordonna qu'on l'y saisît, et qu'on l'envoyât

enchaîné à la justice du vicaire d'Afrique, auquel il adjoignit en sous-ordre Palladius lui-même. Quant à Aristomène, quant à Erechthius, que le misérable tribun avait abandonnés à la vengeance de Romanus et dénoncés comme des calomniateurs à Valentinien : « Je veux, » j'ordonne, s'écria l'empereur, que ces beaux parleurs » soient punis par où ils ont péché ; qu'on leur coupe la » langue pour châtiment de leurs bavardages. » Heureusement pour eux, on les prévint à temps de cet ordre barbare ; ils se cachèrent si bien qu'on ne put les retrouver. De la part de ceux qui les recélaient, c'était un acte de courage qui pouvait leur coûter cher, car Valentinien était impitoyable dans ces occasions. Tout fervent chrétien qu'il était, il n'en avait pas moins fait décapiter un prêtre catholique, parce qu'il avait essayé de dérober à ses recherches le proconsul Octavien accusé *d'avoir songé* à la révolte.

Jovin ne pouvait échapper si facilement ; Palladius le traînait à sa suite, de Trèves à Carthage, et de là en Tripolitaine. Romanus cependant n'avait pas perdu son temps. Avisé par Remigius de ce qui s'était passé à la cour impériale, il avait dépêché à Leptis un de ses affidés, nommé Cæcilius, qui était de la province. Celui-ci alla trouver, l'un après l'autre, les notables du pays : « Votre cause est perdue, leur dit-il, la réclamation de » vos députés n'a pas abouti. Sur le rapport de Palladius, » l'empereur a donné raison au Comte d'Afrique et vous » a livrés à sa colère. Pourtant vous pouvez vous sauver » personnellement encore. Accusez Jovin d'avoir trompé » votre confiance, d'avoir présenté les faits tout autre- » ment qu'il n'en avait la mission. A ce prix je vous » promets le pardon de Romanus. »

Les caractères étaient si abaissés à cette époque que la négociation réussit. La peur, les promesses, quelques sommes adroitement distribuées, décidèrent les décurions à jouer cette infâme comédie. Le lieutenant de Romanus, Vincentius, étant arrivé à Leptis avec Palla-

dius et son prisonnier, ils rassemblèrent le Conseil municipal et y firent amener Jovin, entouré de gardes. Mais à peine était-il apparu dans l'enceinte, que tous les curiales se levèrent impétueusement, et, lui montrant des poings menaçants, l'accusèrent violemment d'avoir honteusement abusé de leur confiance, en rapportant au souverain d'odieuses calomnies contre Romanus. « Quant votre patrie, lui criait-on, vous a nommé parmi » ses députés, elle ne vous avait pas chargé d'accuser » le comte ; elle vous avait, au contraire, prescrit de » faire son éloge ». Tout aussitôt on dressa procès-verbal de cette scène et Jovin fut reconduit à sa prison. Il y réfléchissait tristement sur sa malheureuse condition, tremblant et craignant la mort, quand la porte s'ouvrit. Celui qui entrait était un agent de Cæcilius : « Écoute, » Jovin, lui dit-il, Romanus ne veut pas ta mort ; ce qu'il » lui faut, c'est un amas complet de preuves en faveur » de son innocence. Tout est fini pour toi : tes collègues, » après t'avoir poussé à ta perte, t'ont lâchement aban- » donné. Qu'espères-tu ? Fais comme eux et déclare que » tu as menti au prince et que tu t'en repens. Tu échap- » peras ainsi au dernier supplice. » Abandonné de tous, faible de caractère, le malheureux Jovin accepta ce triste marché et copia la déclaration qu'on lui demandait.

Cet acte signé, il ne restait plus rien de l'accusation contre Romanus : le procès-verbal de la séance de Leptis et la déclaration de Jovin mettaient tout à néant. Palladius partit de Carthage, emportant ces dernières pièces du procès, et, arrivé à Trèves, les mit toutes sous les yeux de l'empereur.

Une telle occasion de verser le sang ne pouvait que plaire au féroce Valentinien, que Remigius excitait d'ailleurs à la colère. Il ordonna de sa pleine puissance et autorité impériale la mort de tous ceux qui avaient commis le crime de lèse-majesté d'avoir tenté de le tromper, et chargea de la recherche des coupables le vicaire d'Afrique Crescens. Celui-ci fit comparaître à Utique, sa

résidence et le chef-lieu du diocèse (1), en premier lieu Jovin, comme promoteur de l'intrigue, et trois personnages influents de Leptis, Lucius, Concordius et Cælestinus, comme ses complices. Leur condamnation était prononcée d'avance. On les présenta au tribunal du Vicaire, puis on les conduisit au supplice. La hache mit fin à leur existence.

Le président de la Tripolitaine, Ruricius, avait été aussi arrêté. Romanus avait contre lui une haine implacable, et Remigius avait obtenu de l'empereur sa condamnation à mort. Elle était basée sur l'emploi, dans son rapport, de certaines expressions que le souverain jugea inconvenantes. On le conduisit donc à Sétif, qui était alors le quartier général de la frontière de l'Ouest, et là, en présence de toutes les troupes rassemblées pour l'exemple, on lui trancha la tête.

Restait un survivant de la première ambassade. Par sa première décision, Valentinien l'avait déféré à la justice du comte et du vicaire d'Afrique. Sa défense fut habile et énergique, au point d'en embarrasser les juges ; car, un jour qu'on le menait à l'audience, il trouva sur son passage une foule de soldats furieux qui s'écrièrent à sa vue : « Le voilà ! ne le voyez-vous pas, ce Tripoli- » tain, ce bourgeois qui nous accuse de lâcheté, quand » c'est lui qui, nous laissant sans vivres et sans trans- » ports, a fait manquer notre expédition. Il sied bien à » un pareil coquin d'attaquer notre honneur ! » Puis, au milieu des cris et des huées, ces furieux se précipitèrent à travers l'escorte, l'écartèrent, se jetèrent sur l'accusé et le laissèrent à demi-mort sur la place. On reconnaît ici la main secrète de Romanus. Flaccianus ne mourut pas pourtant de ces mauvais traitements ; ses juges mêmes, qui ne pouvaient lui trouver d'autre crime que d'avoir porté à l'empereur une requête de Leptis, ne purent

(1) Carthage était la résidence du proconsul d'Afrique, gouverneur de la province d'Afrique.

prendre sur eux de le condamner et en référèrent à l'Empereur ; mais, pendant que le dossier de l'enquête traversait les mers, l'accusé réussit à séduire ses gardes et se sauva à Rome, où il se perdit dans la foule d'étrangers qui encombrait la capitale du monde. Il y mourut, peu après, de mort naturelle.

Ainsi se termina cette lamentable affaire, dont on a dit de son temps « que la justice en avait pleuré. » Elle nous montre dans tout leur jour les caractères du temps, un tyran féroce sur le trône, autour de lui des dignitaires cupides et cruels, au-dessous, des employés d'une corruption et d'une avidité sans bornes. A côté de cela, une armée de soldats mercenaires sans autre passion que l'argent, et enfin, sous la domination de tous ces gouvernants, des âmes faibles, sans courage et sans dignité, abâtardies par l'abus des jouissances physiques, par le manque de croyances fermes et par la tyrannie du souverain.

Heureusement, dit l'auteur payen auquel nous avons emprunté le cadre de ce récit, « heureusement la » justice de Dieu est éternelle, et son œil vigilant sut, » au jour dit, retrouver les complices de cette infâme » machination. » Romanus, Remigius, Palladius moururent malheureusement. Enhardi, en effet, par la victoire qu'il venait de remporter sur la vérité et la justice, Romanus tenta, peu après, une intrigue plus grave et plus ténébreuse ; mais elle amena la révolte d'un prince indigène nommé Firmus, qui se fit proclamer empereur et fut reconnu par tout l'ouest africain. Valentinien envoya aussitôt le comte Théodose pour réprimer cette révolte, et, comme elle avait réveillé ses soupçons contre Romanus, il ordonna à son délégué de saisir les papiers de ce général et de ses principaux agents. Une lettre d'un affidé de Romanus mit sur la trace de l'intrigue. Palladius, frappé d'un mandat d'amener et conduit chez l'empereur, s'étrangla pendant la

route. Valentinien étant mort sur ces entrefaites, Erechthius et Aristomènes reparurent ; une nouvelle enquête se fit. Romanus et Cæcilius furent condamnés et exécutés. Un peu plus tard, Remigius ayant pris sa retraite, un gouverneur qui valait encore moins que lui, fit des recherches sur sa conduite passée. Dès qu'il vit que ces recherches commençaient à porter sur l'affaire de Tripoli, Remigius pris de terreur s'étrangla, comme avait fait Palladius (374), quatre ans après que les Austures avaient pillé Leptis. « La justice divine, dit notre auteur » payen, reste parfois longtemps le bras suspendu ; » mais elle s'abaisse tôt ou tard sur les coupables. »

H. TAUXIER,
Capitaine en retraite.

NOTES CHRONOLOGIQUES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE L'OCCUPATION FRANÇAISE
DANS LA RÉGION D'AUMALE

1845-1887

(Suite. — Voir les nos 190, 195 et 196).

» Le 16 mars, la garnison du caravansérail de l'Oued-Okris, composée de 20 zouaves du 1er régiment et d'un tirailleur algérien, le nommé Ahmed, fut subitement attaquée par 12 ou 1,500 rebelles des contingents à pied du caïd Ahmed bou Mezrag des Ouennoura Ech Cheraga. Noyée au milieu de ces bandes, cette poignée de braves, commandée par le zouave Allemand, ne songea qu'à se défendre honorablement et à faire payer cher à l'ennemi son imprudente attaque.

» En effet, après deux heures et demie de combat, les rebelles renonçaient à la lutte et se retiraient avec une perte de 9 tués et de 20 à 25 blessés, laissant entre nos mains un drapeau que le zouave Pivert, dont la conduite fut héroïque pendant cette journée, alla enlever sous les balles ennemies, après avoir tué le fanatique qui le portait.

» Une division du 3e escadron du 1er chasseurs d'Afrique (capitaine Ulrich) quittait Aumale, le même jour, à neuf heures du soir, pour aller porter secours à la petite garnison du caravansérail de l'Oued-Okris et la ravitailler.

» Le chef du bureau arabe, capitaine Cartairade, et l'interprète Guin s'étaient joints, avec les spahis et les cavaliers du Marghzen, à la division du 1er de chasseurs qu'ils gardaient et éclairaient.

» Cette troupe arrivait sur l'Oued-Okris, le 17, à trois heures du matin.

» L'ennemi avait abandonné les abords du caravansérail ; il s'était retiré sur les pentes difficiles du Djebel-el-Afroun, à 12 ou 15 kilomètres de l'Oued-Okris. Les fractions rebelles de la tribu des Beni Inthacen l'y avaient suivi et faisaient cause commune avec lui.

» Le 18 mars, la division du 1er de chasseurs était chargée d'appuyer un goum de 75 chevaux dans une reconnaissance dirigée par le capitaine Cartairade sur le territoire des Mehada, fraction des Beni Inthacen qui avait embrassé la cause du caïd rebelle Ahmed bou Mezrag. Mais à peine le goum et les chasseurs avaient-ils apparu au milieu des mecheta (gourbis d'hiver) des Mehada, que 50 cavaliers environ et 800 fantassins des contingents de Bou Mezrag furent signalés marchant sur la reconnaissance. Devant des forces aussi disproportionnées il n'y avait pas à songer à prendre l'offensive ; aussi, le capitaine, chef du bureau des affaires indigènes, ordonna-t-il la retraite sur le caravansérail de l'Oued-Okris.

» Croyant sans doute avoir bon marché de cette poignée de Français, les cavaliers ennemis poussèrent droit au goum qui ne tint pas et qui, par suite, découvrit la division de chasseurs. Les efforts du capitaine Cartairade et de l'interprète Guin pour ramener nos cavaliers indigènes au combat furent absolument infructueux ; les spahis, au contraire, firent bravement leur

devoir. Mais les fantassins de Bou Mezrag accouraient à la lutte et la situation menaçait de devenir critique pour la division de chasseurs ; le capitaine Ulrich l'arrêta sur un terrain favorable et elle fit résolument tête à l'ennemi qui se grossissait d'instant en instant. Stupéfaits de tant d'audace, cavaliers et fantassins suspendirent leur attaque.

» La division ayant continué son mouvement de retraite sur le caravansérail, les rebelles reprirent leur feu avec acharnement, bien que se tenant pourtant à distance.

» Les chasseurs durent encore s'arrêter et faire face aux assaillants pour les contenir. Là, nos braves cavaliers firent subir à l'ennemi des pertes sérieuses.

» Enhardis par la fuite du goum que l'interprète Guin chercha encore une fois, mais vainement, à ramener au combat, les rebelles devinrent de plus en plus pressants et parurent vouloir menacer la ligne de retraite de la reconnaissance.

» Il devenait urgent de déjouer ce projet : un peloton de chasseurs mit pied à terre et prit position sur une colline rocheuse qui s'élève à l'est du caravansérail ; l'autre peloton fut chargé de la garde des chevaux. Là, les chasseurs parvinrent, par la précision de leur tir, à arrêter les progrès de l'ennemi. C'est en ce point que le maréchal des logis Jullien, dont la conduite fut digne d'éloges pendant toute cette journée, fut atteint d'une balle qui lui traversa l'épaule.

» Le brigadier Robert, des chasseurs, et le spahis Mohammed ben Saïdi, du 1er régiment, y furent également blessés, mais sans gravité.

» Après avoir arrêté l'ennemi pendant une demi-heure, la division de chasseurs reprenait sa marche sur le caravansérail, où elle rentrait vers 4 heures du soir.

» Une portion des contingents de Bou-Mezrag, qui paraissait vouloir continuer la lutte, échangea du plomb avec la garnison du caravansérail jusqu'à cinq heures

et demie du soir ; mais reconnaissant l'inutilité et le danger de leur tentative, les rebelles se retirèrent, avec une perte d'une vingtaine de morts et un assez grand nombre de blessés. La garnison du caravansérail hâtait leur retraite par une sortie qu'elle poussa jusqu'à un kilomètre de ce poste.

» Nos pertes pendant cette journée se bornaient à 3 blessés. Quatre chevaux du goum avaient été atteints.

» La division de chasseurs, intelligemment conduite par le capitaine Ulrich, que secondèrent parfaitement le lieutenant Flahaut et le sous-lieutenant Nicolas, montra tour à tour, dans cette journée de l'Oued-Okris, une intrépidité, un calme et un sang-froid, qui eussent fait honneur à de vieilles troupes, qualités militaires qui sont d'ailleurs dans les traditions du 1er chasseurs d'Afrique.

» Mais, en présence des forces sans cesse croissantes de l'ennemi, du mauvais esprit dont étaient animées nos tribus de l'Est, voisines du foyer insurrectionnel et du manque de solidité de notre goum, la position de la division du 1er chasseurs pouvait devenir périlleuse et il y avait lieu de parer à cette situation, soit en la rappelant à Aumale, soit en allant à elle avec les quelques troupes composant la garnison de cette place.

» Ce fut à ce dernier parti que s'arrêta le commandant de la subdivision.

» En conséquence, une colonne légère, formée des troupes de la garnison et composée de 300 hommes du 2e bataillon des gardes nationaux mobilisés de l'arrondissement de Beaune (commandant Berrieux), d'un peloton du 3e escadron du 1er de chasseurs d'Afrique (sous-lieutenant Jouve), d'un obusier de montagne de 12 et d'une section d'ambulance (docteur Guénot), partait d'Aumale, le 20 mars, pour se rendre sur l'Oued-Okris, où elle dressait ses tentes à quatre heures et demie du soir.

» A minuit, le commandant de la colonne recevait

l'ordre du général commandant supérieur des forces de terre et de mer de rentrer à Aumale sans délai.

» Cet ordre était motivé par la situation politique du pays qui, de jour en jour, devenait plus menaçante, et par la faiblesse numérique des moyens d'action dont disposait le commandant de la colonne comparativement à ceux que pouvait réunir instantanément l'ennemi. Mais une retraite directe sur Aumale devait produire indubitablement le plus mauvais effet sur les populations arabes du pays que la colonne avait à traverser ; elle pouvait être le signal d'un soulèvement, en ce sens que ce mouvement rétrograde n'eût pas manqué d'être interprété par l'ennemi comme un aveu de la faiblesse numérique de la colonne, et, dans ces conditions, il eût été plus qu'imprudent de revenir sur Aumale par la route directe de l'Oued-Okris, laquelle est ravinée et boisée sur une grande partie de son parcours.

» Le commandant de la colonne rechercha donc les moyens de sortir le plus honorablement et le plus avantageusement possible de la situation qui lui était faite.

» Sachant Bou Mezrag campé avec ses contingents à 8 kilomètres de son camp de l'Oued-Okris, le lieutenant-colonel commandant la colonne résolut d'opérer sa retraite par une ligne qui lui permît d'appuyer un coup de main que voulait tenter le caïd des Oulad-M'sellem pour dégager sa famille qui était au pouvoir du chef des rebelles, lequel occupait la nezla de ce caïd. Cette direction permettait en même temps au commandant de la colonne de protéger les fractions qui voulaient nous rester fidèles et d'empêcher la défection de celles de ces fractions qui étaient hésitantes.

» L'opération qui avait pour but la délivrance de la famille du caïd El Haddad ben Gueliel devait être tentée par le goum appuyé par des fantassins des Oulad-Salem et soutenu à distance par le 3e escadron (capitaine Ulrich) du 1er de chasseurs d'Afrique, lequel, sous aucun prétexte, ne devait être engagé.

» Les capitaines Cartairade et Belot, du bureau arabe, marchaient avec le goum et les fantassins qui quittaient le camp de l'Oued-Okris vers trois heures du matin.

» L'escadron de chasseurs suivait de près ces forces indigènes.

» L'infanterie levait son camp quelques instants après et prenait la même direction que le goum et l'escadron.

» La marche de l'infanterie fut réglée et combinée de façon que le commandant de la colonne arrivât de sa personne à hauteur du campement de Bou Mezrag, au moment présumé de son attaque par le goum. Le but du commandant de la colonne était de soutenir au besoin l'escadron de chasseurs et de faciliter sa retraite au cas où le goum, lâchant pied, comme à la journée du 18 mars, l'eût obligé à s'engager.

» A l'arrivée du goum sur la nezla du caïd des Oulad-M'sellem, le rebelle Ahmed bou Mezrag, avisé sans doute de la marche de la colonne, avait déjà quitté son campement pour aller occuper son unique ligne de retraite.

» Le goum et les fantassins des Oulad-Salem engagèrent néanmoins l'attaque avec les contingents ennemis ; mais les fantassins de cette tribu ayant lâché pied au début, le goum, attaqué par des forces supérieures, n'avait pas tardé, lui-même, à reculer.

» Pour empêcher le goum de prendre la fuite et peut-être de passer à l'ennemi, il devenait urgent de le soutenir. C'est alors que l'escadron de chasseurs entra en ligne.

» L'action se passait sur un point boisé et raviné du territoire de la tribu des Oulad-M'sellem, nommé Es-Seroudj.

» L'aide que lui prêtait cet escadron rendit la confiance au goum et contribua à rétablir les affaires ; mais, les contingents ennemis se grossissant d'instant en instant, et la position de l'escadron menaçant, malgré la valeur qu'il déployait, de devenir critique, le chef des affaires

indigènes crut devoir aviser sans retard le commandant de la colonne qui précisément arrivait à ce moment à hauteur du champ de la lutte.

» Il fit faire immédiatement tête de colonne à gauche à son infanterie et la porta, en toute hâte, sur le lieu de l'action dont il était éloigné de deux kilomètres.

» Il était temps ; car la mollesse de l'attaque du goum avait rendu extrêmement périlleuse la position de l'escadron de chasseurs que l'ennemi cherchait à envelopper.

» A ce moment, M. le capitaine Belot, adjoint au bureau arabe, avait déjà trouvé la mort, en se jetant héroïquement sur la ligne des tirailleurs ennemis (1).

» Le champ du combat était loin d'être favorable à notre attaque : épaissement boisé et affreusement raviné, avec une ligne de retraite dominée sur tout son parcours et profondément encaissée, ligne particulièrement propre aux embuscades, ce terrain pouvait nous devenir fatal, si nous n'avions promptement raison des contingents ennemis, que la voix de la poudre multipliait d'instants en instants et appelait irrésistiblement au combat.

» Les efforts du commandant de la colonne devaient donc tendre tout d'abord, après avoir dégagé l'escadron,

---

(1) D'après un des chefs du goum d'Aumale, témoin oculaire, M. le capitaine Belot aurait été tué dans les circonstances suivantes : Lors de la première attaque du goum, le capitaine Belot chargea en avant des cavaliers indigènes ; mais, le goum ayant donné très mollement et ayant bientôt tourné bride, M. Belot, qui avait dépassé la ligne des tirailleurs ennemis, dut à son tour revenir en arrière pour ramener ses goumiers ; il lui fallut donc traverser, isolé, la ligne des insurgés. C'est alors qu'il reçut plusieurs coups de feu et tomba. On ne s'aperçut pas tout d'abord de son absence. Son cadavre fut rapporté au camp, après la retraite des insurgés.

Plusieurs cavaliers se disputent l'honneur de l'avoir découvert et relevé, entre autres Mansour ben Toumi, encore cavalier au bureau arabe, Sbâ ben Sbâ, ex-caïd des Adaoura, et le caïd des Oulad-M'sellem, El-Haddad ben Guelicl, mort en 1883. Le capitaine Belot n'était dans les affaires indigènes que depuis le 29 octobre 1870.

à déplacer le théâtre de la lutte et à le transporter sur un point plus favorable à notre action ; il fallait au plus tôt sortir de ce bois fatal et essayer d'entraîner l'ennemi en terrain découvert.

» Le commandant de la colonne engagea immédiatement la 4e compagnie de mobilisés (capitaine Alotte) et la 5e (capitaine André), qui furent jetées en tirailleurs sur le front de l'ennemi, avec mission de le contenir de ce côté ; la 6e compagnie (lieutenant Royer) se déploya face à gauche et perpendiculairement aux 4e et 5e compagnies ; elle devait observer le Chabet-ed-Deheb, profond ravin boisé par lequel les rebelles menaçaient de tourner notre position. La 7e compagnie (capitaine Bidault) et la 8e (capitaine Girard) furent laissées momentanément en réserve.

» L'escadron du 1er de chasseurs et le goum furent ralliés dans une clairière, en arrière des compagnies de réserve. Les fantassins des Oulad-Salem furent placés en seconde face sur une crête boisée qui commandait l'Oued-Ed-Dis, profond ravin très fourré qui se prolongeait sur notre droite et par lequel l'ennemi pouvait se glisser et déboucher sur notre ligne de retraite. La pièce de montagne fut mise sur son affût et tenue prête à être dirigée là où son action serait le plus efficace. Le convoi et l'ambulance furent massés sur un mouvement de terrain isolé, dans une position centrale et à proximité de la ligne de retraite.

» Les mobilisés entamèrent le combat sans hésiter et avec l'aplomb de vieilles troupes, ayant déjà l'habitude du feu : ni les cris, ni la sauvagerie étrange de la manière de combattre de l'ennemi ne les ébranlèrent, ni ne les troublèrent ; des deux côtés la lutte se fit immédiatement ardente, acharnée, implacable ; les crépitations de la mousqueterie, le sifflement des obus, les injures de l'ennemi à ses adversaires, les cris de nos fantassins des Oulad-Salem, tous ces bruits sinistres de la guerre semblaient, au contraire, exalter les mobilisés, qui,

lorsque leurs fusils étaient vides, se ruaient sur les rebelles à la baïonnette.

» Un contrefort boisé, noué au Djebel-el-Ateuch et qui, s'allongeant de l'Est à l'Ouest, bornait au Sud le champ du combat, fut pris, quitté et repris par 3 fois différentes ; la dernière fois, ce fut en passant sur les cadavres ennemis, que les rebelles n'avaient eu le temps d'enlever, que les mobilisés s'emparèrent de la redoutable crête.

» Repoussés sur la première face, les rebelles se répandirent dans les ravins qui limitaient latéralement le champ du combat et surgirent nombreux et acharnés sur nos flancs, au delà des positions tenues par la 6e compagnie des mobilisés et par les fantassins des Oulad-Salem.

» Une division du 1er chasseurs d'Afrique dut mettre pied à terre pour faire face à l'ennemi qui se montrait sur notre gauche par le Chabet-ed-Deheb. Vigoureusement et intelligemment conduite par le lieutenant Flahaut, cette division prouva une fois de plus, en culbutant les rebelles dans le ravin d'Ed-Deheb, que nos chasseurs d'Afrique savent, dans l'occasion, unir à la valeur et à l'intrépidité du cavalier l'élan et la solidité du fantassin.

» Les rebelles tentèrent le même mouvement par l'Oued-ed-Diss, ravin qui se prolongeait sur notre flanc droit et qui était gardé par les contingents des Oulad-Salem. Mal contenu par ces fantassins, l'ennemi faisait, de ce côté, des progrès sérieux, et il devenait urgent de parer à cette situation. La 7e compagnie de mobilisés (capitaine Bidault) fut envoyée au soutien des fantassins indigènes qui reprirent courage et qui, avec l'aide de nos soldats, parvinrent à repousser cette attaque des rebelles ; mais, chassé de ce côté, l'ennemi tenta, en se glissant dans le ravin profond et embroussaillé d'Ed-Diss, de s'établir sur notre ligne de retraite. La 8e compagnie (capitaine Girard) s'y porta rapidement et fit

échouer par sa résolution et sa vigueur cette tentative des rebelles.

» Le combat était alors engagé sur trois des faces du carré.

» Le goum se sentant soutenu fut bientôt pris de l'ivresse de la poudre; vigoureusement entraînés et intelligemment dirigés par le capitaine Cartairade, bien secondé par l'interprète Guin, nos cavaliers indigènes se ruèrent, haut le fusil, malgré les difficultés du terrain, sur la ligne des tirailleurs ennemis qu'ils fusillèrent et sabrèrent sans pitié. Là les caïds, spahis et cavaliers du Maghzen déployèrent une brillante intrépidité.

» Le tir de l'obusier de montagne (1) fut habilement dirigé par l'artificier Coquet et le canonnier Ollagnier, de la 1re batterie *bis* du 3e d'artillerie, qui montrèrent pendant tout le combat un admirable sang-froid et beaucoup d'audace; blessés tous deux, l'un à la main, l'autre à la hanche, ils n'en continuèrent pas moins leur feu avec une précision qui causa des ravages sérieux parmi les bandes ennemies.

» Le sergent Alaux, de la 2e compagnie de fusiliers de discipline, détaché, sur sa demande, pour commander l'escouade du 1er de zouaves formant le soutien de l'artillerie, se fit remarquer par son intrépidité et sa vigueur et maintint à distance les tirailleurs ennemis qui, à plusieurs reprises, tentèrent de s'emparer de la pièce.

» La lutte continua impétueuse, opiniâtre, et prit bientôt des proportions qui menaçaient de dépasser le but que se proposait le commandant de la colonne.

» Emportés par leur ardeur, les mobilisés, audacieux jusqu'à la témérité, engagèrent, sur plusieurs points, le combat corps à corps; la baïonnette fit son œuvre

(1) D'après les racontars des indigènes du pays, cet obusier aurait été pendant quelques instants au pouvoir des insurgés, puis repris par nos troupes. Il paraît certain qu'il fut sérieusement menacé par l'approche subite et imprévue de l'ennemi.

sourdement, sans bruit. Quelques adroits tireurs, profitant habilement des accidents du terrain, firent éprouver à l'ennemi des pertes dont il se souviendra; c'est ainsi que le garde Colas (Alexis), de la 5e compagnie, remarquable tireur et doué d'un admirable sang-froid, abattit dix rebelles en quelques instants.

» Après deux heures d'un combat dans lequel toute la colonne fut successivement engagée, et le but que se proposait le lieutenant-colonel commandant étant atteint, et au delà, d'un autre côté, le châtiment infligé à l'ennemi lui paraissant suffisant, il fit sonner la retraite; mais les mobilisés, dont l'ardeur était portée à un degré extrême, ne pouvaient pas se décider à lâcher prise, et ce n'est qu'après une demi-heure de ce rappel que le lieutenant-colonel parvint à les arracher à la lutte et à les masser en dehors de la forêt d'Es-Seroudj.

» C'est à cette généreuse tenacité surtout que les mobilisés de la Côte-d'Or durent en partie les regrettables pertes qu'ils firent dans ce combat.

» On estime à 1,500 ou 2,000 le nombre des rebelles que les 400 hommes composant la colonne eurent devant eux pendant la dernière heure de l'action.

» Tous, dans cette journée d'Es-Seroudj, se conduisirent bravement, et le seul reproche qu'ait à leur adresser le commandant de la colonne, c'est d'avoir montré trop de témérité et de mépris du danger. Il veut cependant citer ceux qui eurent l'occasion de se distinguer d'une manière toute particulière.

» Dans la 4e compagnie (capitaine Alotte), qui fut brillamment engagée dès son arrivée sur le terrain de l'action, les gardes: Pierre, grièvement blessé à la tête; Mercier (Jean-Baptiste), Mairet (Célestin), tous deux blessés; Hébert (Édouard), qui délivra deux de ses camarades tombés entre les mains des rebelles; Brunet, Virot et le sergent-fourrier Rouard se firent remarquer par leur bravoure et leur sang-froid.

» Le lieutenant Misserey a bravement enlevé sa sec-

tion et montré du sang-froid en même temps que de la résolution.

» Cette compagnie qui fut cruellement éprouvée perdit huit hommes tués à l'ennemi.

» Vigoureusement entraînée et habilement dirigée par son capitaine (M. André), la 5e compagnie se conduisit très honorablement et avec un aplomb qu'on rencontre rarement au même degré chez de jeunes troupes.

» Toujours sur la ligne des tirailleurs, le capitaine André, qui est un officier d'élan et d'énergie, devint bientôt le but des coups de l'ennemi ; il fut atteint de trois balles qui, fort heureusement, ne le touchèrent point dangereusement. Dans cette compagnie qui a eu un homme tué, les gardes Colas (Alexis), Deroge (Philippe), Pacotte (Auguste), Félix (Pierre) et Battault (Pierre), ces deux derniers blessés, se sont vaillamment conduits.

» La 6e compagnie (lieutenant Roger), qui a eu quatre hommes tués, s'est fait remarquer par son élan et sa tenacité. Les gardes Grillot (Pierre) et Marillier (Pierre) ont montré une remarquable bravoure.

» Dans la 7e compagnie (capitaine Bidault), qui a eu trois hommes tués, les gardes Rousseau (Sébastien), qui a été blessé, et Joquin (François), qui tua un rebelle qui cherchait à le frapper avec son sabre, ont montré tous deux beaucoup de valeur et un remarquable aplomb.

» La 8e compagnie, parfaitement dirigée par son capitaine, M. Girard, a fait preuve de beaucoup de solidité et d'une grande énergie. Les gardes Vaudrot (Pierre) et Poulet (Eugène), blessés, se sont montrés pendant le combat de vigoureux soldats.

» Le sous-lieutenant Rousseau, de la même compagnie, a bien mené sa section et a su lui communiquer son élan et sa vigueur.

» M. le lieutenant Prenot, du 11e de Ligne, détaché au 2e bataillon de mobilisés comme instructeur et y remplissant les fonctions d'adjudant-major, a fait preuve, pendant tout le combat, d'un remarquable sang-froid, d'un mépris marqué du danger et de sérieuses qualités militaires.

» M. Prenot a parfaitement secondé le commandant Berrieux dans la direction des tirailleurs, selon les phases et les incidents de la lutte.

» Le commandant Berrieux, soldat de Crimée et d'Italie, mérite tous les éloges, d'abord pour avoir fait de ses gardes nationaux de bons et vaillants soldats et ensuite pour la manière intelligente dont il les a dirigés pendant le combat.

» Le commandant Berrieux est un bon officier de guerre, et il a fait preuve de ce qu'on peut obtenir de jeunes troupes françaises lorsqu'elles sont bien commandées et quand leur chef a su faire passer dans leurs âmes le sentiment du devoir, de l'honneur et l'amour de la patrie.

» Dans le 3e escadron du 1er de chasseurs d'Afrique, le commandant de la colonne citera le capitaine-commandant Ulrich, bon et brave soldat, voyant clair dans le danger et communiquant, par son sang-froid dans l'action, de la confiance et de l'aplomb à sa troupe.

» Il citera également le lieutenant Flahaut et le sous-lieutenant Nicolas, ainsi que le maréchal des logis chef Tasbille et les maréchaux des logis Jullien et Bonjour qui, dans les journées de l'Oued-Okris et d'Es-Seroudj, ont montré une intelligente valeur et une remarquable intrépidité. Le trompette Guillon et les chasseurs Kautzmann et Laur, ces deux derniers blessés, se sont conduits très honorablement et en soldats d'élite.

» Le capitaine Noël, du même régiment, remplissant les fonctions d'officier d'ordonnance auprès du commandant de la colonne, a transmis les ordres sur tous les points de l'engagement avec beaucoup d'intelligence, de sang-froid et de précision.

» M. le docteur Guenot, médecin-major de 2e classe

au 2e bataillon de mobilisés, a parfaitement dirigé la section d'ambulance active; il a donné ses soins aux blessés sur le champ du combat, avec ce dévoueme calme et éclairé qui est l'une des vertus de nos médeci militaires.

» Parmi les spahis du bureau arabe et les cavalier. du goum, le commandant de la colonne citera :

» Ech Chaoui ben Atsmann, Djaballah ben Ahmed et Bel Hadj ben Mohamed, spahis au 1er régiment, qui se sont fait remarquer par leur intrépidité et leur bravoure.

» Le Mokrazni Mansour ben Toumi, vieux et brave serviteur, et les cavaliers du goum, M'bareck ben Deboub et El-Haoussin ben Lekhal, qui ont sauvé des mains de l'ennemi deux mobilisés blessés en les emportant sur leurs chevaux hors du champ du combat.

» Le lieutenant-colonel commandant la colonne citera encore l'adjoint civil, Mohammed ben Abdallah, qui avait voulu le suivre sur le terrain de la lutte et qui, avant et pendant le combat, lui a rendu de sérieux services.

» Le combat d'Es-Seroudj qui a duré près de 3 heures et qui a été l'un des plus meurtriers de ceux qui se sont livrés dans ce pays-ci, a coûté à l'ennemi 200 tués environ et un nombre de blessés qu'il est impossible de préciser, mais que les Arabes mêmes avouent avoir été considérable; ils ont perdu aussi quelques chevaux tués ou blessés.

» Nos pertes témoignent de l'acharnement de la lutte. Nous avons eu un capitaine et 16 hommes tués et un capitaine et 16 hommes blessés.

» Nos pertes en chevaux du 1er de chasseurs et du goum sont de 3 tués et de 5 blessés.

» En résumé, le combat d'Es-Seroudj et les affaires qui l'ont précédé font honneur aux troupes de la garnison d'Aumale qui y ont pris part, et le lieutenant-colonel

commandant la subdivision est heureux de leur en témoigner toute sa satisfaction.

» Aumale, le 22 mars 1871.

» *Le lieutenant-colonel commandant la subdivision et la colonne mobile,*

» Signé : TRUMELET. »

La pointe audacieuse prononcée dans l'Ouennougha par le colonel Trumelet et le combat victorieux auquel elle donna lieu, prouvèrent à Bou Mezrag que la petite garnison d'Aumale pouvait parfaitement, contrairement au bruit qu'il faisait courir, quitter les murs de la ville et le battre en rase campagne. Elle eut pour résultat d'arrêter de ce côté les progrès de l'insurrection.

Cependant la garnison du bordj de l'Oued-Okris avait été renforcée, le 17, d'une douzaine de tiraillreus algériens.

Le 23 mars, le zouave Pivert, qui avait fait preuve de tant de bravoure, le 16, fut tué accidentellement par un tirailleur qui nettoyait son fusil. Ce déplorable accident eut une funeste influence sur le moral des défenseurs.

Dans la soirée du même jour, le bordj fut attaqué par les contingents insurgés. Pour les tenir à distance, les zouaves et tirailleurs se livrèrent à une fusillade désordonnée et épuisèrent presque toutes les munitions.

Le chef de la petite troupe, le zouave Allemand, entre les mains duquel était tombée une lettre de Bou Mezrag, adressée aux tirailleurs indigènes de la petite garnison (1), se décida, sans ordres et de sa propre initiative,

(1) Voici cette lettre :

« Louange au Dieu unique.

» Faisons savoir à Mohammed ben Chenan, Saad ben Hamida,
» Ben Bel Khreir et à tous ceux de vos frères les musulmans qui
» sont avec vous,

à abandonner le caravansérail. Le gardien du bordj, le sieur Rey, qui habitait l'Oued-Okris depuis 1864 avec sa femme et son fils, prenait la route d'Aumale, guidé par un tirailleur nommé Ahmed, qu'il avait jadis recueilli enfant et élevé.

Après avoir couru mille dangers en traversant, la nuit, un pays difficile et plein d'insurgés, il fut néanmoins assez heureux pour arriver à Aumale sans encombre avec les siens (1).

» Que le salut le plus complet soit sur vous, avec la miséricorde » divine à perpétuité. Nous avons pris des renseignements sur vous » et sur votre état. Ensuite votre origine et votre descendance nous » sont connus :

» L'Islam est votre religion, les promesses antérieures ne vous » sont point cachées. — Actuellement Dieu a eu la bonté de faire » atteindre à ses serviteurs l'extrême limite. On doit donc revenir » vers Dieu avec empressement et avec un zèle poussé au plus haut » point.

» Vous savez combien est grande la faiblesse du gouvernement » français. Vous savez aussi ce que lui a causé l'armée nombreuse » de celui que Dieu a fait son maître (?).

» Vous n'ignorez pas le manque de soldats et de troupes militai- » res (*sic*) ; il ne reste plus que le civil (*sic*).

» Si vous êtes pour nous, si vous êtes nos enfants, et si vous vou- » lez compter dans nos rangs, étendez vos mains, au nom de la » guerre sainte, sur ceux qui vous entourent dans ce bordj (*).

» Si vous désirez conserver la religion de l'Islam, commencez par » les tuer, ainsi que cela est obligatoire. Faites la guerre sainte, » cela vous sera compté ! Purifiez ainsi vos corps. Si vous parve- » nez à posséder ce mérite si glorieux auprès de Dieu et si honoré » parmi le peuple du prophète (sur qui soient les bénédictions divi- » nes et le salut), vous aurez droit à toute notre satisfaction et à des » honneurs. Tout ce que vous demanderez vous sera accordé, soit » que vous vouliez vous retirer n'importe en quel lieu, soit que vous » désiriez demeurer avec nous ; dans ce cas vous aurez la jouissance » et la distinction. Salut. Par ordre de Sidi Bou Mezrag, caïd de » l'Ouennougha. Que Dieu soit avec lui. Amen. »

(1) Rey avait remplacé comme gardien une dame Vandemberge. Agé de plus de 80 ans, il habite actuellement (1887) une petite maison près d'Aumale. Il a créé là une vigne qui produit de très bon vin.

(*) C'est-à-dire : massacrez-les.

D'un autre côté, le détachement aux ordres d'Allemand avait quitté le bordj, le 24 mars, à minuit, après avoir détruit tous les approvisionnements qu'il contenait. La petite troupe traversa les montagnes boisées des Oulad-Salem et du Ksenna et arriva, le 25, à Aumale, sans avoir rencontré l'ennemi.

Le zouave Allemand fut d'ailleurs fort mal reçu par le colonel Trumelet qui prévoyait les fâcheuses conséquences de l'abandon du caravansérail.

Cependant la situation était fort critique ; de nombreux vagabonds infestaient la banlieue d'Aumale et jetaient l'effroi parmi les populations.

Le 24 mars, les Adaoura, pour la plupart de la fraction des Oulad-Aïssa, unis à plusieurs indigènes des Djouab et des Oulad-Soltan, pillèrent radicalement les silos de la fraction des Miaïça de l'Oued-Ridan.

D'un autre côté, l'attitude de l'agha des Arib devenait de plus en plus hostile.

Le 24, à la suite d'une nefra provoquée par l'arrivée de deux émissaires de Mokrani sur le marché des Cheurfa du Sud, le colonel Trumelet fait arrêter cet agha et le cheik d'Aïn-Hazem. Quelques jours après, il fait aussi mettre en état d'arrestation le cadi Ahmed ben Kouider.

Le 26 mars, les contingents insurgés de Bou-Mezrag, Oulad-Salem, Oulad-M'sellem et Beni-Inthacen incendient le caravansérail abandonné de l'Oued-Okris et le télégraphe de Beïra.

Toute la subdivision est inondée de lettres du bach-agha Mokrani ou de Bou Mezrag, appelant les fidèles aux armes. Le cheik El Haddad, de l'ordre de Sidi Abderrahman ben Koberin, a soulevé la Kabylie ; tous les Khouans des Rahmania s'agitent : les tribus du Sud Oulad Sidi Hadjeres, Sellamat, Oulad Abdallah, Adaoura, sont travaillées par des émissaires, la situation s'aggrave tous les jours, les renforts attendus à Aumale n'arrivent pas.

Le 26, un personnage influent des Adaoura se présente à Aumale et fait de grandes protestations de fidélité au sujet desquelles le colonel Trumelet télégraphie au général de division à Médéa : « Comme presque » tous nos chefs indigènes, celui-ci est à double face. » On ne pourra compter sur lui que lorsque l'état de » nos forces nous permettra d'agir vigoureusement » contre les rebelles, si, à ce moment, il n'a pas déjà » fait défection. »

Le 28, quelques troupes de renfort, 280 zouaves et tirailleurs, arrivent à Aumale. Ils sont installés à l'Est de la place, entre les routes de Sétif et de Bou-Saâda.

Le 31 mars, les Beni Inthacen, Oulad M'sellem, Oulad Salem, Ahl el Ksar, Sebkra, Beni-Yala sont en pleine insurrection ; les autres tribus hésitent encore ; mais, à Aumale, on exprime les craintes les plus vives pour les colonies de la banlieue. Des bruits arabes prêtent à Bou-Mezrag l'intention de se porter à Dehet-el-Merra, à 15 kilomètres à l'est d'Aumale.

Ce chef insurgé se trouvait, dans les premiers jours d'avril, à Teniet-Oulad-Daoud, à 20 kilomètres d'Aumale, du côté de l'est. Il avait été rejoint en ce point par les Oulad Sidi-Hadjerès et la moitié des Oulad-Abdallah. Il avait, dit-on, formé le projet de venir s'installer sur le plateau d'Aïn-Si-Belgassem.

A la même époque, des collisions ont lieu entre les Adaoura, les Oulad Allan et plusieurs autres tribus voisines de la subdivision de Médéa.

Le lieutenant-colonel commandant réunit un goum de 200 chevaux et plusieurs centaines de fantassins des Beni-Djaad, et en forme un camp à proximité de la place sur les routes menacées.

Le 6 avril, le caravansérail d'El-Esnam est attaqué par les contingents de Bou Mezrag. L'attaque est vigoureusement repoussée par la petite garnison de zouaves, aux ordres du lieutenant Cavaroz ; les insurgés se bornent à brûler une meule de paille près du caravansérail.

Le 7, un goum de 150 chevaux, commandé par M. Mohammed ben Ahmed El Isseri, sous-lieutenant de spahis, caïd des Ahl el Euch, se porte vers El-Esnam ; il arrive, le 8, à deux heures du matin, au bordj de Bouïra gardé par 10 zouaves et 19 colons.

Après avoir ravitaillé Bouïra en munitions, M. El Isseri poursuit sa route vers El-Esnam ; il surprend près du caravansérail un poste d'insurgés auquel il tue 6 hommes et en blesse 7, ce qui enthousiasme le goum.

L'approvisionnement de cartouches d'El-Esnam est reconstitué et la garnison profite de la présence du goum pour renouveler sa provision d'eau, la source d'El-Esnam étant à quelque distance du caravansérail.

Les étalons de la remonte, qui avaient été réinstallés dans le bordj, sont évacués sur Aumale.

Les communications avec Beni-Mansour étaient interrompues depuis le 7, et Bou Mezrag passait pour avoir son camp dans ces parages.

Laissons parler M. le colonel Trumelet (1) :

11 avril 1871. — « Abandonné par son gardien, pendant » la nuit du 28 février, le caravansérail d'El-Esnam était » pillé et incendié par les Beni Yala. Je le faisais immé- » diatement réoccuper par une section du 1er zouaves. » En effet, l'occupation de ce poste assurait mes » communications avec l'annexe de Beni-Mansour et » protégeait la colonisation en arrière de lui ; de plus, » je ne voulais pas laisser les rebelles sur ce qu'ils » appelaient *un succès*, et surtout je ne voulais pas » reculer devant eux.

(1) Le lecteur a déjà remarqué que c'est grâce aux lettres et rapports de M. le colonel Trumelet, retrouvés dans les archives de l'ancienne subdivision d'Aumale, aujourd'hui supprimée, que la partie de ces notes, relative à l'insurrection, a pu être écrite. La reconnaissance me fait un devoir d'ajouter que M. le colonel Trumelet a bien voulu me communiquer, en outre, de précieux documents qu'il a établis ou recueillis, et dans lesquels, avec son assentiment, j'ai très largement puisé.

» Le caravansérail d'El-Esnam présente un grave » inconvénient en temps de guerre : les eaux sont à plus » de 100 mètres à l'extérieur et il n'a pas de citerne. » Aussi les Beni Yala, qui n'ignoraient pas ce détail, » ont-ils creusé, à quelque distance de la source, des » retranchements derrière lesquels ils s'embusquent et » d'où ils fusillent tout ce qui tente d'approcher des » eaux.

» J'ai paré à cet inconvénient par des jarres et des » peaux de bouc qu'on a pu remplir jusqu'à ce jour sous » la protection de l'escorte des convois.

» J'apprenais, le 6 de ce mois, que Bou Mezrag el » Mokrani avait levé son camp des Ouled-Salem pour se » porter dans la vallée de l'Oued-Zaïan, chez les Beni » Yala, détestable tribu qui a fait cause commune avec » les incendiaires du caravansérail d'El-Esnam, puis de » là se porter sur Bordj-Bouïra à qui il réservait le » même sort. Il appelait de ce point les Oulad-Bellil, » les Oulad-El-Aziz, les Arib à la guerre sainte et au » pillage des villages et fermes de la banlieue d'Aumale.

» Je me hâtai de prendre des mesures pour rehausser » l'approvisionnement de munitions de ces deux postes. » Un goum de 150 chevaux, commandé par le sous-lieu- » tenant El Isseri, caïd des Ahl-El-Euch, partit d'Aumale, » le 6 avril, à 9 heures du soir, pour remplir cette mission. » Ce goum surprenait à 5 heures du matin un poste » ennemi qui surveillait El-Esnam, lui tuait 5 hommes » et lui en blessait 7. La garnison profitait de la présence » du goum pour refaire sa provision d'eau. Leur mission » terminée, nos cavaliers indigènes reprenaient la route » de Bordj-Bouïra, d'où ils revenaient sur Aumale.

» Voulant porter l'approvisionnement d'El-Esnam à » 15 jours de vivres de toute nature, j'organisai un » convoi à qui je donnai pour escorte 50 cavaliers du » goum et qui partait, le 7, à 9 heures du soir. Mais ce » goum, ayant appris à Bordj-Bouïra que le caravan- » sérail avait été attaqué dans la journée, refusa d'aller

» plus loin, déposa le convoi à Bordj-Bouïra et rentra à » Aumale.

» Or, il était urgent qu'El-Esnam fût ravitaillé et qu'il » pût faire sa provision d'eau pour un certain nombre » de jours.

» J'organisai un goum de 400 chevaux, pour exécuter » cette opération ; mais, sachant que les cavaliers du » goum n'ont de valeur qu'autant qu'ils sont appuyés » par une force française, j'ordonnai au commandant » Braun, du 1er chasseurs d'Afrique, de désigner deux » escadrons pour soutenir le goum dans son opération » de ravitaillement d'El-Esnam.

» Le choix du commandant se porta sur le 3e escadron, » capitaine Ulrich, du 1er chasseurs d'Afrique, et sur le » 9me escadron de chasseurs de France. Une section » d'ambulance (docteur Sorel) marchait avec les esca- » drons. Le goum était aux ordres du chef des affaires » indigènes, le capitaine Cartairade.

» Ces forces quittaient leur camp de Dra-el-Achebeur, » le 9 avril, à 2 heures de l'après-midi ; elles arrivaient » à Bordj-Bouïra à 9 heures du soir, sans avoir été » inquiétées.

» Après avoir pris le convoi de vivres laissé le 8 à » Bordj-Bouïra, les escadrons et le goum levèrent leur » camp le 10, vers 7 heures du matin, pour se diriger » sur El-Esnam. A 9 heures, la colonne de cavalerie dé- » bouchait dans la plaine d'El-Beththa (tribu des Beni- » Yala.)

» Des fantassins des contingents, dont le nombre peut » être évalué à 6 ou 700, étaient groupés sur le plateau » de Ras-El-Guemgoum, rive droite de l'Oued-Zaïan et » semblaient observer la marche de notre colonne qui » se dirigeait droit sur El-Esnam. Quand la colonne ne » fut plus qu'à une petite distance du caravansérail, les » fantassins ennemis descendirent résolument les pen- » tes qui commandaient l'Oued-Zaïan, franchirent cette » rivière et vinrent tirailler sur sa droite.

» Le terrain sur lequel la colonne fut attaquée étant » particulièrement favorable à l'action de la cavalerie, le » goum fut lancé sur le gros des rebelles ; les chasseurs » entraient en même temps en ligne, tenaient en res- » pect un groupe nombreux de fantassins ennemis qui » menaçaient la route d'El-Esnam et permettait ainsi au » convoi de vivres de gagner le caravansérail sans en- » combre.

» Les rebelles revinrent bientôt à la charge avec une » résolution que montrent rarement les fantassins indi- » gènes en terrain découvert ; ils tentèrent de déborder » notre cavalerie sur ses flancs ; mais le feu nourri de » nos chassepots ayant sensiblement diminué leur fou- » gue, ils durent renoncer à cette combinaison. L'hési- » tation se mit parmi eux et ils commencèrent à tour- » noyer sans but et sans direction dans la plaine ondu- » lée qui se développe entre le caravansérail et l'Oued- » Zaïan. L'occasion si rare dans ce pays de pouvoir four- » nir une charge de cavalerie se présentait dans les » meilleures conditions ; le commandant Braun ne la » laissa pas échapper ; il lança l'escadron du 9e de chas- » seurs et deux pelotons du 1er de chasseurs d'Afrique » sur l'ennemi qui lâcha pied de toutes parts et qui prit » la fuite dans la direction de l'Oued-Zaïan. Le goum de » son côté avait coopéré au mouvement des chasseurs » avec un remarquable entrain ; puis, chasseurs et goum » franchirent la rivière et rejetèrent les rebelles sur leurs » premières positions d'où ils se dispersèrent dans » toutes les directions.

» Le chemin par lequel l'ennemi avait pris la fuite était » semé de cadavres, lesquels formaient barrage dans » l'Oued-Zaïan, dont le fond vaseux n'était plus qu'une » boue sanguinolente.

» On évalue à 90 tués les pertes de l'ennemi, le nom- » bre de ses blessés serait considérable.

» Pendant que se livrait le combat de l'Oued-Zaïan, » une partie du goum obtenait un avantage marqué sur » l'Oued-Ed-Dehous. Envoyé pour tenter une razzia sur » les troupeaux de l'ennemi, le goum se trouvait bien- » tôt aux prises avec un fort parti de rebelles qui fut » culbuté et mis en fuite en laissant 50 ou 60 des siens » sur le terrain.

» Nos pertes sont relativement importantes : le maré- » chal des logis Castaing, du 9e de chasseurs, a été tué » en chargeant vaillamment l'ennemi ; les chasseurs » Berthier, du 1er de chasseurs, et Vernet, du 9e, ont été » blessés grièvement ; le sous-lieutenant Nicolas, du » 1er de chasseurs, qui déjà aux combats de l'Oued- » Okris et d'Es-Seroudj s'était montré remarquablement » brave, a été frappé d'une balle dans la poitrine et a eu » son cheval tué sous lui. La blessure de cet officier est » heureusement sans gravité. Les chasseurs Tisserand, » Jolvet, Maurin, Rapin et Bourreau, du 9e régiment, ont » été blessés, mais légèrement.

» Nous avons eu, en outre, quatre chevaux tués et » deux blessés. Les spahis du bureau arabe ont un » spahis légèrement blessé. Le goum a eu deux cava- » liers blessés, deux chevaux tués et un blessé.

» Le goum a pris 55 fusils.

» Comme toujours, Bou Mezrag el Mokrani est resté » prudemment dans le bois pendant l'action ; aussi les » Arabes ne le désignent-ils plus que sous la dénomi- » nation ironique de sultan des broussailles.

» Après être restée une heure à El-Esnam, la colonne » revenait prendre son bivouac de Bordj-Bouïra. Les » deux escadrons rentreront à Aumale aujourd'hui dans » la soirée.

» Je pense que cette seconde leçon donnera à réflé- » chir aux égarés qui ont embrassé la cause des Oulad » Mokran. Quelques tribus ont déjà tâté le terrain pour » savoir comment serait accueillie une demande de » soumission. »

Enfin, le 16 avril, la colonne, tant de fois annoncée et si

impatiemment attendue, du général Cérez arriva à Aumale.

Malgré la gravité des circonstances, il avait donc été possible de préserver de toute insulte les environs d'Aumale.

La colonne Cérez se composait de 1,200 fantassins, zouaves du 4e régiment et chasseurs à pied du 23e bataillon, sous les ordres du colonel Méric, de 600 cavaliers tant du 9e chasseurs de France que des éclaireurs algériens, commandés par le colonel Goursaud, et de 4 pièces de montagne.

Les lettres suivantes donnent le détail des opérations de cette colonne à laquelle se joignit le lieutenant-colonel Trumelet.

Le chef d'escadron Larivière commandait la place d'Aumale.

Le général Cérez au général commandant supérieur des forces de terre et de mer.

« Après mon arrivée hier à Bordj-Bouïra, quelques » tribus, notamment les Oulad el Aziz, avaient fait » auprès de moi des démarches de soumission aux- » quelles je croyais peu ; néanmoins, je m'étais engagé » à attendre jusqu'à aujourd'hui 10 heures, quoique » convaincu qu'elles ne cherchaient qu'à gagner du » temps. En effet, pendant la nuit, un espion me préve- » nait que tous les contingents réunis devant Dra-el- » Mizan, conduits par Si El Hadj Mohammed, cheikh de » la zaouïa de Si Abderrahman, avaient quitté ce poste » en ne laissant autour d'eux qu'une centaine d'hom- » mes environ et étaient venus s'établir auprès de mon » camp avec l'intention de m'attaquer la nuit. J'avais » pris mes dispositions pour repousser cette attaque » qui n'a pas eu lieu.

» Ce matin, aucune démarche de soumission n'était

» renouvelée, mais j'apprenais que de nombreux con- » tingents étaient réunis à 8 kilomètres de mon camp. » — J'en suis parti à 10 heures et demie avec 1,200 hom- » mes sans sac, 600 hommes de cavalerie, mes quatre » pièces d'artillerie et le goum. J'ai marché d'abord en » disposant mes troupes par bataillons en colonne, for- » mant le carré, l'artillerie au centre flanquée par la » cavalerie à droite et le goum à gauche.

» Arrivé au point de Tekouka (voir la carte d'état- » major) j'ai vu les mamelons qui le dominent au Nord » occupés par des contingents armés dont je ne puis » apprécier le nombre — 3,000 au moins — mais qui » garnissaient les crêtes sur une longueur de plus de » trois kilomètres. Nous avons su plus tard que ces » contingents étaient ceux qui m'avaient été signalés la » nuit, et qu'ils avaient employé leur temps à couronner » les crêtes de retranchements crénelés en pierres, qui » étaient sur double et triple ligne aux cols ou aux pas- » sages forcés pour franchir les crêtes. J'ai aussitôt pris » mes dispositions, formant, sous les ordres du colonel » Méric, trois colonnes d'attaque d'infanterie, précédées » chacune d'une ligne de tirailleurs. La cavalerie, sous » les ordres du colonel Goursaud, faisait un mouvement » par la droite, le goum par la gauche, et aussitôt, pen- » dant que ces colonnes se mettaient en marche, l'artil- » lerie ouvrait son feu sur les crêtes pour en inquiéter » les défenseurs. Les positions ont été enlevées avec un » entrain remarquable. Au bout de 35 minutes, nous en » étions maîtres. Alors a commencé une poursuite qui » ne s'est arrêtée qu'au haut des crêtes rocheuses du » Nador, sur lesquelles se trouve le Téniet-Yaboub. Les » insurgés ont fui dans la déroute la plus complète, tous » les villages ont été dévastés puis incendiés. J'ai eu de » la peine à rappeler mes troupes, alors même que l'en- » nemi disparu avait cessé partout une résistance qui, » pendant un moment, avait été très vive. Je ne puis » apprécier encore numériquement les pertes de l'en-

» nemi qui sont énormes et dépassent 300 morts cons-
» tatés.

» On leur a pris beaucoup de butin, d'armes et de troupeaux. Si El Hadj Mohammed a disparu dès les premiers moments du combat.

» De notre côté nous avons eu aux zouaves deux hommes blessés grièvement, trois légèrement; aux chasseurs d'Afrique deux hommes blessés, deux chevaux blessés; aux éclaireurs algériens M. le sous-lieutenant de Vialar, blessé à la cuisse, sans gravité, deux blessés, un cheval tué, un cheval blessé; au goum un homme blessé, un cheval tué, trois chevaux blessés.

» L'ardeur des troupes a été remarquable : les hommes du 1er chasseurs d'Afrique et du 9e de France ont mis pied à terre pour faire le coup de feu, les chasseurs du 23e bataillon ont rivalisé avec les zouaves, les éclaireurs ont eu leur hardiesse habituelle. Je suis rentré à mon camp à 8 heures du soir, sans que l'ennemi songe un instant à inquiéter mon retour.

» D'après les renseignements que je viens de recueillir, j'ai eu devant moi des contingents fournis par les Oulad-el-Aziz, Merkalla, Beni-Meddour, les Guechtoula, Beni-Khallouf, Beni-Mendès, Ferkat, Mecherat et Zouaoua.

» Signé : Général CÉREZ. »

G. BOURJADE,
Capitaine aux affaires indigènes.

(A suivre).

LES

INSCRIPTIONS DE SFAKS

M. N. Luciani, interprète judiciaire à Sfaks, vient de communiquer à la « *Revue* » quatre inscriptions relevées par lui sur les murailles de la ville arabe. Il en donne la traduction accompagnée d'intéressants commentaires, auxquels il me permettra d'ajouter quelques mots. Mais je le félicite, d'abord, d'avoir produit ces textes : puisse-t-il en trouver d'autres et être imité par ses collègues de Tunisie.

Les villes du Midi de la Tunisie, Sfaks et Gabès, sur le littoral, Touzer, El-Hamma, Gafsa, dans le Djerid et le pays de Kastiliya, offrent à l'historien de très intéressants sujets d'étude.

De tout temps, même sous la domination romaine, mais surtout à partir de l'époque vandale, puis byzantine, ces localités vécurent presque dans l'indépendance vis-à-vis du gouvernement central, sans lien et le plus souvent en rivalité séculaire avec leurs voisines, s'administrant elles-mêmes, jouissant de franchises municipales complètes, et bravant, derrière leurs remparts, les attaques tumultueuses de leurs voisins semi-nomades, ou les assauts mieux réglés des maîtres du pays.

La physionomie de chacune de ces villes est particulière. Celles du littoral entretiennent un commerce actif avec l'Europe et l'Orient ; dès le Xe siècle, les Pisans ont un *fondouk,* véritable consulat, à Sfaks, pour ne parler que de cette localité ; trop souvent, aussi, à côté du

commerce régulier, les populations, cédant à une habitude traditionnelle, se livrent à la piraterie....

On voit combien, dans de telles conditions d'existence, le bon entretien des murailles était nécessaire: de là dépendaient le salut, la sécurité de tous, le maintien de ces chères franchises municipales et de cette indépendance communaliste qui est un des traits du caractère berbère. Aussi les citadins ont-ils affecté des revenus spéciaux pour l'entretien de leurs murailles. Et voilà ce qui explique le sentiment qui a porté les reconstructeurs à transmettre avec tant de soin leurs noms à la postérité; cette fierté n'est pas aussi puérile qu'elle le paraît à M. Luciani.

L'on sait qu'à partir de la seconde moitié du XI[e] siècle, le midi de la Tunisie se trouva entièrement livré aux immigrants arabes: les Riah d'abord, puis les Athbedj, et enfin les Soleïm qui sont restés les maîtres des plaines de ces régions. La situation de nos cités n'en fut pas beaucoup changée, bien que le commerce avec l'intérieur devînt plus difficile; mais, par suite de l'affaiblissement de l'autorité des princes zirides, tout lien politique fut rompu avec le Nord.

Bien que régis par des constitutions essentiellement démocratiques, avec un conseil municipal (Djemaa), ces républiques virent alors des familles locales prendre et conserver l'autorité, ce que nous pourrions appeler le pouvoir exécutif, et former de véritables dynasties. C'étaient, à la fin du XI[e] siècle:

Les Beni Er Rend, originaires d'une vieille famille du pays, à Gafça;

Les Beni Djama, descendants d'un émir des Menakcha (Riah), à Gabès;

Les Beni Matrouch, à Tripoli;

Et un grand nombre d'autres chefs moins importants.

Sfaks paraît alors être resté fidèle aux Zirides.

Mais, au XII[e] siècle, Roger II, roi normand de Sicile, profita de l'anarchie générale pour s'emparer des principaux ports de la Tunisie. En 1144, son amiral, George d'Antioche, se rendait maître de Tripoli et, en 1148, d'El-Mehdia. Sfaks était ensuite attaqué par les Siciliens, enlevé d'assaut et mis à sac (juillet 1848); puis un gouverneur musulman, représentant le roi chrétien Roger, y était placé. Tout le littoral tunisien obéissait au roi de Sicile, mais cette possession dura juste autant que la vie de Roger II. Après sa mort, les révoltes éclatèrent partout et ce fut le gouverneur de Sfaks, Abou l'Hacen, qui donna le signal; emmené à Palerme comme ôtage, il se sacrifia, en écrivant à son fils Omar, resté à Sfaks, de se mettre à la tête des rebelles (1157).

Mais, à cette époque, un homme de génie, Abd el Moumen, montagnard de l'Atlas marocain, venait d'achever la fondation du puissant empire des Almohades et de rendre à la race berbère sa force et son unité. Appelé en Tunisie, il prépare une expédition formidable, se met en route, en 1159, bat les Siciliens sur mer et sur terre, les chasse de l'Afrique et réduit à la soumission les villes de l'intérieur, parmi lesquelles Sfaks. Les petites dynasties sont écrasées; cependant elles ne tardent pas à renaître, et nous voyons un descendant des Ben Djania, à Gabès, reprendre le pouvoir, en 1180. Les Arabes, un instant refoulés par les Almohades, reparaissent et se livrent de nouveau à tous les excès.

Sur ces entrefaites, un membre de la dynastie almoravide, Ibn R'anïa, part des Baléares avec un groupe de malandrins, débarque à Bougie et ne tarde pas à mettre en péril l'empire almohade (1185). Battu, après diverses péripéties, il se jette sur le Djerid, y groupe de nouveaux partisans, s'empare de Gafça et de Tripoli. Puis il marche sur la Tunisie et se rend maître de Gabès. Mais bientôt il est écrasé à El-Hamma par le souverain almohade, Abou Youssof, et contraint à se réfugier dans le désert, auprès de ses amis les berbères-voilés (Touareg). Ce fut

à la suite de cette longue campagne qu'Abou Youssof se décida à transporter, sur le littoral de l'Océan, les tribus arabes de Djochem, Acem et Riah, qui s'étaient le plus compromises. C'étaient justement les voisins de Gabès et de Sfaks, et leurs places furent prises, dans ces régions, par les Arabes de la tribu de Soleïm, particulièrement les Kaoub (1188).

Cependant Yahïa ben R'anïa, qui avait remplacé, comme chef de la révolte, son frère tué quelque temps auparavant, ne tarda pas à faire de nouvelles razia, et, dans l'une d'elles, il réussit à s'emparer encore de Gabès, qu'il frappa d'une forte contribution. Redoublant d'audace et profitant de la révolte du gouverneur almohade, il se rendit maître des régions du Sud-Ouest et, enfin, de Tunis (1202-3).

A cette nouvelle, En Nacer, souverain almohade, quitta Maroc et s'avança à marches forcées. Ibn R'anïa, évacuant le Nord, l'attendit avec toutes ses forces à El-Hamma des Matmata, près de Gabès; mais ce fut pour essuyer une entière défaite, à la suite de laquelle il dut chercher un refuge dans l'extrême Sud (1207). Sa puissance était bien détruite, et cependant il devait battre la campagne durant de longues années encore, tenu en respect par un infatigable gouverneur, Abou Mohammed, ancêtre de la dynastie hafside.

Quel rôle joua Sfaks dans cette longue période de guerres civiles? Son nom se rencontre rarement, et, tout en admettant que cette ville ne put se dispenser de subir trop souvent le sort commun, c'est-à-dire celui de Gabès, nous ne serions pas éloigné de croire qu'elle sut, la plupart du temps, rester à l'écart.

En 1228, Abou Yahïa Zakaria, répudiant la suzeraineté d'El Mamoun, fonda à Tunis la dynastie hafside, indépendante de l'empire almohade qui s'effondrait bientôt au milieu de convulsions terribles. Les Beni L'Ahmar, à Grenade; les Beni Merine (berbères-zenetis), à Fès, et les Zeyanites ou Abd el Ouadites (cousins des précédents), à Tlemcen, allaient, avec les Hafsides, se partager et trop souvent se disputer la royauté de l'Afrique et de l'Espagne musulmane.

Nous approchons de l'époque de notre inscription la plus ancienne en date (sept.-oct. 1306). Sous la ferme autorité des premiers souverains hafsides, la Tunisie a recouvré la paix et les cités du Sud ont dû se soumettre à eux. Mais, vers la fin du XIII[e] siècle, le pouvoir est tombé dans de faibles mains; des révoltes ont éclaté et les princes de la famille royale hafside ont cherché à s'arracher le pouvoir ; il en est résulté un fractionnement dans l'empire même : les Hafsides ont deux capitales, Bougie et Tunis (1284). Abou l'Baka Khaled règne dans la première et Mohammed Abou Aeida dans la seconde. En 1305, une nouvelle rupture éclate entre eux, à la suite de la révolte du commandant de Constantine.

Pendant qu'Abou l'Baka Khaled triomphe de cette révolte et que les Ben Mozni, de Biskra, écrasent un agitateur religieux dans le Zab, un prince de la famille royale, dont l'ambition est connue, Abou Yahia Zakaria el Lihyani, obtient du souverain de Tunis l'autorisation de faire une expédition contre l'île de Djerba, qui, depuis 1284, était une possession des Doria (1306). Mais ce n'était qu'une feinte. Après une attaque peu sérieuse, il se fit débarquer et alla dans le Djerid pour y attendre les événements. Les Arabes de cette région venaient de proclamer khalife un certain Othmane, fils d'Abou Debbous, prince almohade que Pierre III d'Aragon avait précédemment envoyé à Tripoli, en le chargeant de soulever la Tunisie. Enfin, on luttait dans le Djerid contre le fils de l'agitateur religieux tué dans le Zab par les Beni Mozni de Biskra.

Telle était la situation dans le midi de la Tunisie, en 1306, et nous comprendrons sans peine pourq l'auteur de l'inscription, ou plutôt son bénéficiaire, se réjouit de voir la porte en état d'être fermée.

A cette époque, de nouvelles dynasties s'étaient formées dans les villes du Sud. Citons parmi elles :

Les Beni Mozni, successeurs des Beni Roumman, à Biskra.
Les Beni Yemloul, à Touzer.
Les Beni Khallaf, à Nafta.
Les Beni Bou Menïà, à El-Hamma.
Les Beni El Mekki, à Gabès, ayant comme dépendance Sfaks et bientôt Djerba et Tripoli.
Les Beni Thabet à Tripoli.

Dans notre inscription, le nom de Ben Sellam nous frappe, et nous ne pouvons nous empêcher de le rapprocher de celui de Ben Moslem ou Ben Selim, indiqué par Ibd Khaldoun (1) comme celui de la famille rivale des Ben Mekki, à Gabès.

Passons à l'inscription de 1619 (la troisième).

Trois siècles se sont écoulés. L'autorité ou plutôt la suzeraineté des Turcs s'est substituée, dans le nord de l'Afrique (sauf le Magreb extrême), aux dynasties indigènes, ainsi que M. Luciani l'expose.

Tunis a formé un pachalik, siège d'un pacha triennal, représentant la Porte ou le Beylarbey (bey des beys). Mais la véritable autorité est entre les mains de la République militaire des *Yoldach* ou janissaires, représentés par le *Diwan* ou conseil, composé des *Boulouk bachi* et des *Odo bachi* (capitaines et lieutenants), grades par lesquels chacun passe à l'ancienneté, en les conservant quelques mois.

En 1590, les Bouloukbachi, devenus insupportables par leur tyrannie, furent surpris et massacrés dans la Kasba de Tunis.

Les soldats turcs, divisés en 300 sections, élurent alors 300 *deys* ou vétérans (littéralement : oncles maternels),

(1) T. III de la traduction de Slane, p. 158, 159.

lesquels formèrent le conseil (diwan) et désignèrent un des leurs comme *dey des deys*, gardien des intérêts des yoldachs, ayant le droit de veto sur les ordres du pacha à l'égard de l'armée. Le dey devint bientôt le véritable chef de la Tunisie, ayant sous ses ordres les beys (généraux) et coptan (amiral). Dès lors l'autorité du pacha turc fut annihilée.

En 1619, Tunis obéit depuis 9 ans au dey Youssof, gendre d'Othmane. Ce dernier a conservé le pouvoir pendant 15 ans et su faire obéir tout le monde autour de lui, repousser les attaques des chevaliers de Malte, développer la course, et exécuter de nombreuses expéditions dans l'intérieur. Youssof a complété l'œuvre de son beau-père et conclu la paix avec la France. La cité de Marseille a un représentant à Tunis.

La teneur de notre inscription nous prouve bien que tout est changé à Sfaks : ce sont deux chefs turcs, El Hadj Khelil Bou En Nacer et Mohamed Odobachi, qui font la reconstruction « *par l'ordre du diwan victorieux* ». Or, ce diwan est, d'après nous, celui de Sfaks, et non celui de Tunis.

En effet, dans chaque garnison on formait un diwan au moyen des officiers présents, et cette assemblée statuait sur toutes les questions militaires et politiques. Quant à la djemaâ, elle existait encore auprès du *hakem el blad*, mais ses attributions étaient absolument bornées aux intérêts matériels locaux.

Prenons maintenant la première inscription, datée du 15 au 25 mai 1646 (fin rebia thani 1056). Elle est digne d'appeler toute notre attention.

On y lit que la porte a été reconstruite « *sous le règne de notre maître, le sultan très magnifique Ibrahim, par les soins du bouloukbachi* » tel.

Ici nous demandons à M. Luciani de vouloir bien contrôler la lecture du mot Merrakchi, qui nous paraît fort douteuse : 1° parce qu'un adjectif d'origine suit en géné-

ral le nom auquel il s'applique ; 2° parce qu'il devrait être précédé de l'article ; 3° parce que le nom « *Abd Allah* », même s'il s'applique à un renégat, est bien court.

Mais c'est un détail. L'important est de trouver à Sfaks le nom du suzerain sur une inscription de ce genre, remontant à une époque où l'autorité de la Porte et de ses représentants en Berbérie était à peu près nulle, pour tout ce qui se rattachait à l'administration intérieure du pays. Nous nous demandons s'il en existe un autre exemple, en dehors de villes comme Alger et Tunis.

A ce moment, la puissance effective se trouvait entre les mains des reïs ou corsaires. Le renégat Ali Bitchenine était le maître à Alger et avait résisté aux ordres du Grand Seigneur, dont les envoyés, chargés de l'arrêter, après avoir failli être massacrés, avaient été sauvés et recueillis par lui.

Le sultan Mourad IV, quelques années auparavant, avait requis le concours des flottes barbaresques pour lutter contre les Vénitiens ; mais l'amiral Capello, ayant surpris leurs galères dans le port de Velone, les avait prises ou détruites presque en totalité.

Le 13 novembre 1637 eut lieu, à Tunis, le décès de Youssof dey, après un glorieux règne de 27 ans, pendant lequel il avait soumis strictement le pays, y compris les régions du Sud, à son autorité et rattaché Djerba à la Tunisie. Ozen Khoudja succédait à Mani, était Dey en 1646 ; mais Hammouda (ou Mohammed) bey, chef des troupes, dont l'autorité et l'influence étaient devenues considérables sous les règnes précédents, éclipsait en réalité le dey. Il avait organisé les zemala, afin d'utiliser les forces locales, et parcourait, chaque année, les régions les plus reculées pour percevoir l'impôt et rendre la justice.

Quant au sultan Ibrahim, il succéda, en 1640, à son frère Mourad IV, et s'occupa d'abord de la direction de

la guerre contre les Cosaques de la Mer-Noire. Mais, en 1644, les chevaliers de Malte ayant poussé l'audace jusqu'à enlever un navire ottoman portant un officier du sérail et le cadi de La Mekke, le sultan résolut d'en finir avec ses deux irréconciliables ennemis, l'Ordre et Venise. En 1645, il fit passer 80,000 hommes dans l'île de Candie et convoqua à Navarin les marins de Berbérie. Mais les reïs se rappelaient encore le désastre de Velone, et tous refusèrent de s'y rendre. C'est alors que le sultan voulut faire arrêter à Alger Ali Bitchenine, et nous avons dit ce qui en advint.

Ainsi, c'est au moment où Ibrahim voit son autorité méconnue à ce point en Berbérie, où ses envoyés y sont bafoués, où il doit renoncer à attaquer Malte, par suite de la défection des reïs, qu'un Bouloukbachi, songe, dans une bourgade, à faire placer son nom sur une inscription sans importance !

Voilà qui mérite d'être signalé. Espérons que cette délicate attention a adouci l'amertume dont le Khakan venait d'être abreuvé par ses vassaux de Mag'reb...., si toutefois il l'a connue.

Nous voici maintenant à la dernière inscription, qui est de 1748.

Nous y retrouvons le nom de Sellami, d'où l'on peut conclure que l'autorité est revenue aux mains des anciennes familles du pays. Il n'est plus question de sultan, ni de bouloukbachi, ni d'odobachi....

C'est que la Tunisie a été le théâtre d'une importante révolution : au commencement de janvier 1706, Hosseïn-Bey, triomphant de ses ennemis et des deys, est resté seul maître du pouvoir et a fondé la dynastie beylicale qui reste encore en Tunisie. C'en est fait de la puissance des yoldachs, des reïs, des deys, des pachas et du diwan, pouvoirs créés pour se pondérer et qui n'ont produit que l'anarchie. Le bey règne et gouverne.

Ali-Pacha, neveu de Hosseïn, le renversa, il est vrai,

en 1740 ; mais ses descendants ne devaient pas tarder à remonter sur le trône.

Remarquons dans cette inscription l'absence de désignation de l'autorité au nom de laquelle la construction a eu lieu : « ... *par l'ordre de ceux qui ont qualité pour » lier ou délier, et l'ordre de qui de droit en ville.* » Voilà une formule indiquant bien que l'auteur, le « *curateur des remparts* », n'a pas voulu se compromettre, ayant la conviction que le gouvernement n'était pas solide, mais tenant à le ménager. Si on avait toujours agi de cette façon, que d'inscriptions n'auraient pas subi tant de grattages et de surcharges !

Le 31 août 1756, Ali-Bey devait être renversé par son cousin Mohamed, fils de Hosseïn-Bey, soutenu par les Algériens ; mais déjà, en 1746, la paix avait été rompue avec Alger, dont les troupes, soutenues par le bey de Constantine, étaient venues assiéger le Kef, et après quelques tentatives s'étaient retirées. Peut-être à Sfaks sentait-on, en 1748, que ce n'était que partie remise ?

Telles sont les réflexions que l'article de M. Luciani a fait naître en moi. Je comptais pouvoir les formuler en quelques lignes, mais le sujet m'a entraîné bien au delà. J'en demande pardon au lecteur.

Ernest MERCIER.

P. S. — Si M. Luciani pouvait recueillir des renseignements sur l'administration du « *fonds des remparts de la ville* » et de son « *curateur* », cela ne manquerait pas d'intérêt.

E. M.

UNE CHRONIQUE INCONNUE D'IBN EL-KHATIB

Lisân ed-Dîn Mohammed, aussi connu sous le nom d'Ibn el-Khatîb, a laissé son souvenir dans l'histoire politique et littéraire de l'Espagne musulmane : l'illustre Ibn Khaldoûn, son ami et aussi son rival, a parlé de lui assez longuement (*Hist. des Berbères*, t. IV, pp. 390, 411, etc.), et son autobiographie a été publiée par feu le savant Dozy (*Loci de Abbad.*, II, p. 156 ; III, 217). Dans cette dernière, où l'auteur a, comme toujours, employé les expressions recherchées et prétentieuses dont il est l'un des metteurs en œuvre connus, et qu'affectionnent les littérateurs espagnols, il nous a, entre autres choses, laissé la liste de ses ouvrages. Mais celle-ci est incomplète (1), car, à une date postérieure, l'ex-vizir du prince de Grenade composa au moins un autre traité historique, dont les copies sont très rares ; il ne paraît même en exister aucune dans les collections publiques d'Europe. Cette œuvre, d'ailleurs, ne fut probablement pas achevée, à en juger par la note qu'ajouta le copiste à la fin du manuscrit n° 586 de la Bibliothèque d'Alger, à la suite du chapitre, resté incomplet et ne comptant que trois lignes et demie, consacré au « règne de l'émir 'Abd el-Mou'min ben 'Ali, premier des Almohades (2). »

---

(1) Cf. Casiri, *Bibl. Ar. Hisp.*, II, 71 ; et *Abbad.*, II, 168.

(2) الى هنا وُجد من مبيضة بخط الشيخ ... لسان الدين ابن الخطيب السلماني « Ici finit ce que nous avons trouvé d'une copie de la main de Lisân ed-Dîn. »

Le titre, que voici, ne figure pas dans la longue et ampoulée préface, mais se retrouve dans la suscription de la première partie (f. 92) : اعمال الاعلام فيمن بويع قبل الاحتلام من ملوك الاسلام وما يتعلق بذلك من الكلام ; il est écourté du premier et des cinq derniers mots dans des extraits de cet ouvrage, copiés en 1258 hég., et qui forment les ff. 1-29 du nº 1228 ; la fin en est modifiée dans l'en-tête de la troisième partie, en ...وما يجر ذلك من شجون الكلام (comme aussi dans Makkari, ms 124, f. 266, l. d.)

Bien que l'auteur ne se nomme pas, l'attribution de cette chronique à Ibn el-Khatîb n'est pas douteuse ; elle repose, sans parler de la suscription citée, sur divers passages recueillis au cours de l'étude sommaire que j'ai faite de ce texte. Ainsi, l'auteur cite (f. 92, l. 18 ; f. 182, l. 14) trois de ses ouvrages : le *Reyhânat el-Kottâb*, l'*Ihâta* et les *Mefâkhir tayyibiya ;* au f. 182, il insère un long mémoire explicatif et justificatif de sa retraite à la cour du Mérinide Aboû Fâris 'Abd el-'Azîz ; et, cinq lignes plus haut, il déclare avoir servi de vizir au prince Mohammed b. Yoûsof b. Ismâ'îl... b. Naçr (واختصصت بموازرته ومظاهرته على امره).

On voit donc que la rédaction de l'*I'lâm* est postérieure à l'arrivée d'Ibn el-Khatîb au Maghreb, et qu'elle doit se placer entre 773 et 776 hég. (1).

D'autres passages, plus ou moins caractéristiques, concourent à la même démonstration. Il est parlé de Mohammed b. Yoûsof b. Naçr comme encore vivant (f. 8 v., l. dern.) ; en 763, ce prince conquit Malaga, « où il est encore maintenant » (f. 182, l. 6) ; le panégyrique des Mérinides est annoncé comme devant former la conclusion de l'ouvrage (f. 10, l. 19) ; le mamelouk Baharite Cha'bân ben Hasan (764-778 hég.) est cité comme « actuellement régnant dans les pays d'Égypte » (f. 84 v., l. 12). L'épithète de « feu » (f. 184, l. 3 ad f.), accolée au nom du prince mérinide chez qui il se réfugia, et qui mourut le 22 rebî II 774 *(Berb*. IV, 400), nous autorise même à reporter tout au moins la rédaction du mémoire auquel il a été fait allusion plus haut, à une date postérieure.

(1) Le récit du principal intéressé prouve que sa fuite eut lieu en 773 et que, des deux dates 773 et 772, données par l'*Hist. des Berb.* (IV, 398 et 404), la première est la bonne.

Le manuscrit dont nous parlons est entré à la Bibliothèque, du temps de Berbrugger, dont l'inventaire, très médiocrement tenu, se borne à la mention suivante : « Histoire des sultans de l'Orient et de l'Occident, fº , écr. barb. اعلام الاعلام par E [change] avec Bou Djemlin. » Il est actuellement protégé par une reliure européenne à recouvrement ; il compte 214 ff. (y compris le 92 bis), à 26 l. d'une main maghrebine espagnole, plutôt médiocre, qui ne me paraît pas pouvoir remonter plus haut qu'aux tout dernières années du xe siècle de l'hég.

Cette chronique comprend trois parties, dont la première et la moins intéressante passe rapidement en revue l'histoire de Mahomet, des Omeyyades, des 'Abbâsides, des dynasties contemporaines de l'Orient jusqu'aux Mamelouks Baharites, et des émirs 'Alides de La Mekke et de Médine. La deuxième (f. 92 v.) est consacrée à l'histoire de l'Espagne depuis la conquête musulmane jusqu'à la fin des Almohades et d'Ibn Merdenîch (f. 170 v.) ; l'histoire des Benoû Naçr (avec un blanc, d'environ un feuillet, qui existait dans l'original) est donnée jusqu'à Mohammed ben Yousof, et est suivie (f. 185 v) de celle des rois chrétiens d'Espagne. La troisième commence au f. 191 et traite de l'histoire du Maghreb, depuis Barka jusqu'à Soûs ; elle passe successivement en revue les Aghlabites, les Çanhadja, les Benoû Hammâd, la Sicile, les Benoû Midrâr, les Maghrâwa, les Benoû Ifren, les Benoû Toudjîn, les Benoû Himyâr du Rif, les Berghawâta, les Idrisides, les Benoû

Aboû' l-'Afiya, les Almoravides, pour enfin s'arrêter aux premières lignes du règne de l'Almohade 'Abd el-Mou'-min (1).

E. Fagnan.

(1) Depuis que cette notice est rédigée, j'ai appris que M. Codera, qui s'occupe avec tant de zèle et de succès à rechercher et à publier les textes arabes qui ont trait à l'histoire d'Espagne, a pu se procurer à Fez un autre exemplaire incomplet de la troisième partie, et assez incorrect, qui se trouve maintenant à *la Real Academia de la Historia*, à Madrid. Ce savant arabisant compte en parler longuement.

CORRESPONDANCE

Nous recevons, presque à la même minute, deux rectifications de la traduction de l'inscription de la Mosquée de Bône ; elles sont dues, l'une à l'auteur lui-même, l'autre à M. Patorni ; nous les insérons à la suite l'une de l'autre :

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 27 mai dernier, mon excellent collègue de la Société Archéologique de Constantine, M. Ernest Mercier, avait la bonté de m'informer que la copie et la traduction qui m'avaient été données de l'inscription arabe et rythmée de la mosquée de Bône étaient inexactes, bien qu'au fond ces inexactitudes n'eussent pas la même importance que la méconnaissance du chronogramme qui termine l'inscription.

Il m'engageait, par conséquent, à confronter de nouveau ma copie avec l'original, à en rectifier les quelques voyelles erronées, à m'assurer si, à la neuvième ligne, le mot أَلرَّفِيع existait réellement sur le marbre, car il rompait absolument la mesure du pied, et par suite du vers, et à en accepter, en attendant, la traduction suivante :

« J'en jure par votre vie, ceci est la maison de Dieu réunissant en elle les mystérieux principes.

» Reposant sur des bases inébranlables, source d'un éclat qui monte en se répandant.

» Derrière elle s'élèvent les feux des astres glorieux.

» Grâce à elle, Bône peut connaître le bonheur ?

» Par elle, Salah fait rayonner le diadème de la religion dont l'éclat s'élève et monte jusqu'au sommet du ciel ;

» Lui qui est le prince des créatures, — que Dieu augmente son succès et ses victoires !

» Le vivificateur de la religion de la Vérité (Dieu), fidèle observateur de la loi.

» Il a étendu les fondations de la maison glorieuse conduisant dans la voie droite.

» Je la date par (ces mots) : « Ton terrain groupe le » bien. »

Or, le travail de révision auquel je me suis livré depuis, avec le concours de quelques Arabes lettrés de Bône, ayant fait reconnaître qu'il fallait substituer dans le troisième mot du dixième et dernier vers le *kesra* au *fateha* et lire *Birrouka* au lieu *de Barrouka*, il convient de remplacer : ton terrain par : ta générosité, dans la traduction de M. Ernest Mercier, ce qui ne change rien toutefois à la valeur numérale de la lettre ب, et rien non plus au chronogramme dont l'addition des caractères donne, ainsi qu'il suit, le millésime 1206 :

ل	30
ل	30
خ	600
ت	10
ل	200
ب	2
ل	200
ى	20
ج	3
ا	1
م	40
ع	70
	1206

De tout cela il résulte que l'inscription de la mosquée de Bône nous apprend que cet édifice religieux a été construit en l'année 1206 de l'hégire, qui part du 31 août 1791 et finit le 18 août 1792, et achevé peut-être quelques jours seulement avant la fin tragique de Salah Bey, son fondateur, qui mourut étranglé, comme on sait, par les chaouchs du pacha d'Alger, Baba Hassan, dans la nuit du 31 août au 1er septembre 1792.

Mais elle ne nous dit pas que ses colonnes répandent une lumière plus éclatante que celles des astres, ainsi que nous le lui faisions dire ; les éloges qu'elle nous en fait ont trait purement et simplement à son caractère religieux et non à ses beautés architecturales dont elle a le bon esprit de ne point parler, étant donné que presque toutes les inscriptions commémoratives des Arabes trouvent splendide ce qui n'est souvent que mesquin, pauvre et tout à fait dénué d'élégance.

En conséquence, je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien insérer ces quelques lignes de rectification dans le prochain numéro de la *Revue Africaine*, etc.

Agréez, etc.

A.-L. PAPIER.

Dans son numéro du quatrième trimestre 1889, la *Revue africaine* a publié un intéressant article de M. Ad. Papier sur la Mosquée de Bône. On y lit une inscription arabe, en vers du mètre *taouil*, et dont M. Brahim ben Merdessi, employé de la mairie de Bône, a donné la copie et la traduction.

Le texte est pourvu de toutes ses voyelles, excellente précaution pour en faciliter l'intelligence, quand elles

sont placées judicieusement. Ici certaines rectifications étaient nécessaires. Il fallut aussi remanier pour la mesure le premier hémistiche du dernier vers. La correction est des plus simples et n'altère nullement le sens.

Aucune date ne figure dans la traduction de M. Brahim ben Merdessi, et M. Papier regrette cette lacune. Pourtant la date existe dans un groupe de mots formant chronogramme à la fin du dernier vers, et dont les lettres additionnées donnent le nombre 1206. Cette année de l'hégire commence le 31 août 1791 et finit le 18 août 1792.

Il n'était pas inutile de rectifier cette inexactitude, ainsi que plusieurs fautes de détail ; aussi proposons-nous pour l'ensemble de l'inscription la traduction suivante :

لَعَمْرُكَ بَيْتُ ٱللهِ لِلسِّرِّ جَامِعُ
مُشَيَّدُ أَرْكَانٍ بِهِ ٱلنُّورُ سَاطِعُ

بَدَتْ دُونَهُ زُهْرُ ٱلْكَوَاكِبِ رِفْعَةً
بِهِ بُونَةٌ لِلسَّعْدِ مِنْهَا مَطَالِعُ

بِهِ جَادَ تَاجُ ٱلدِّينِ وَٱلْمَجْدِ صَالِحٌ
إِلَى دُرَجِ ٱلْعَلْيَاءِ رَاقٍ وَطَالِعُ

أَمِيرُ ٱلْبَرَايَا زَادَ ظَفْرًا وَنُصْرَةً
مُؤَيِّدُ دِينِ ٱلْحَقِّ لِلشَّرْعِ تَابِعُ

فَمُذْ أَسَّسَ ٱلْبَيْتَ ٱلرَّفِيعَ عَلَى ٱلْهُدَى
أَأَرِّخُهُ بِٱلْخَيْرِ بِرُّكَ جَامِعُ

انتهى

Je l'atteste, la maison de Dieu est pleine de mystère ; c'est un monument grandiose tout brillant de clarté.

Les étoiles lumineuses paraissent moins sublimes, et grâce à lui se lèvent à Bône les astres du bonheur.

Il est dû à la munificence du Diadème de la religion et de la gloire, Salah (1), qui monte et gravit les degrés de la grandeur,

prince des créatures — puissent s'accroître ses victoire et ses triomphes ! — défenseur de la religion de vérité, observateur de la Loi.

Lorsqu'il eut fondé sur l'orthodoxie le noble édifice, j'en ai fixé la date par ces mots : *Votre piété résume toutes les bonnes œuvres.*

Le bey Salah périt de mort violente, le 1er septembre 1792 (V. *Rev. Afric.* année 1858, p. 469). L'achèvement de la mosquée de Bône a donc précédé de bien peu ce tragique évènement.

F. Patorni,
Interprète militaire.

---

(1) Bey de Constantine de 1771 à 1792.

NÉCROLOGIE

M. LETOURNEUX

Le 3 mars 1890, la mort infligeait une perte cruelle à la Société Historique Algérienne. Elle frappait un de ses membres fondateurs, un de ses anciens présidents, Aristide Horace Letourneux, conseiller honoraire à la Cour d'Alger. L'éloge du magistrat et de l'homme privé n'est plus à faire; les discours émus qui ont été prononcés sur sa tombe lui ont décerné les honneurs qui lui étaient si bien dus. Le 9 mai, M. A. Papier, président de l'Académie d'Hippone, lui rendait un suprême hommage, énumérant, en séance publique, tous les services que le défunt avait rendus à la science; rappelant la grande part qu'il prit aux études algériennes, la fécondité de son esprit, et l'étendue d'une érudition qui lui permit de s'occuper avec succès des recherches les plus diverses, qu'il poursuivait avec une ardeur infatigable. Car ce fut un intrépide *chercheur et curieux*, que celui dont nous déplorons aujourd'hui la mort; toujours prêt à payer de sa personne, il entreprenait de longs et pénibles voyages, sans aucun souci des fatigues et du bien-être, s'il croyait pouvoir apprendre ou découvrir quelque chose de nouveau. Ses travaux sur la Kabylie, sur les inscriptions libyco-berbères, sur la botanique et la malacologie de l'Afrique du Nord, seront toujours consultés par ceux qui s'occuperont des mêmes questions.

Quant à la Société Historique, dont il fut pendant trente-quatre ans le collaborateur dévoué, elle n'oubliera jamais ce qu'elle lui a dû, et lui adresse en ces lignes un dernier et douloureux adieu.

Pour tous les articles non signés :

Le Président,

H.-D. DE GRAMMONT.

TABLE DES MATIÈRES

DU TRENTE-QUATRIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE

— 1890 —